

## Phénomènes émergents liés aux drogues

# Tendances récentes sur les usages de drogues à Lyon et en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020

Tendances récentes et nouvelles drogues



Nina Tissot  
(RuptureS-Oppelia)

# Table des matières

.....	1
Table des matières.....	2
Glossaire des sigles utilisés.....	4
Remerciements.....	5
<b>Résumé du rapport</b> .....	6
Les dispositifs TREND et SINTES : objectifs et méthodologie.....	8
Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé.....	8
La coordination locale en Auvergne Rhône-Alpes, implantée à Lyon.....	13
Investigations menées en 2020, contributions.....	14
<b>I) Populations, consommations et marchés</b> .....	16
A) Marchés, trafics et modalités d’approvisionnement.....	16
1) Quelques éléments de cadrage sur des données au niveau national.....	16
2) Les trafics sur Lyon et la région.....	18
B) Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine.....	40
1) Dynamique d’occupation des centres-villes perturbée par le confinement.....	40
2) Difficultés pour les usagers en grande précarité sur l’espace urbain.....	42
3) Consommations et accès aux produits pour les usagers en grande précarité.....	50
4) Adaptation des activités et services de RdRD.....	53
5) Les Mineurs Non Accompagnés : des signaux toujours importants mais peu de données.....	68
C) Le secteur transfrontalier avec la Suisse, usages et usagers.....	71
1) L’attrait de la région en termes de niveau de vie.....	71
2) L’accès aux produits spécifiques à la région.....	74
D) Usages et usagers observés dans les espaces festifs.....	78
1) Évolution des types de soirées, réinventer des espaces festifs dans la ville.....	79
2) Des craintes et des stratégies face à la répression... et face au COVID.....	91
3) Evolution des consommations en espaces festifs.....	95
4) Les usages en contexte de Chemsex.....	103
5) Conclusion sur les espaces festifs.....	119
Conclusion générale sur les usages de drogues en temps de confinement.....	122
<b>II) Données par produits</b> .....	126
A) Tableau récapitulatif des prix au détail signalés en 2020.....	126
B) Analyses de produits réalisées en région.....	127
Cannabis.....	137
Cannabidiol (CBD).....	138

Opiacés-Opioïdes .....	141
Opium-Rachacha .....	141
Héroïne .....	142
Buprénorphine Haut dosage.....	143
Méthadone .....	144
Sulfates de morphine (Skénan®).....	145
Autres médicaments opioïdes .....	145
Stimulants.....	147
Cocaïne/crack .....	147
MDMA-Ecstasy.....	150
Amphétamine-Speed .....	151
Méthamphétamine .....	151
Substances hallucinogènes.....	152
Les champignons hallucinogènes.....	152
LSD.....	152
Kétamine .....	152
DMT .....	154
Plantes hallucinogènes.....	154
Poppers .....	155
GHB-GBL.....	155
Protoxyde d'azote.....	156
Nouveaux produits de synthèse .....	159
Cathinones (3-MMC, 4-MEC).....	160
Cannabinoïdes de synthèse.....	164
Autres NPS.....	165
Médicaments psychotropes non opiacés.....	166
Benzodiazépine et apparentés .....	166
Diazépam (Valium®) .....	167
Zolpidem (Stilnox®).....	167
Clonazépam (Rivotril®).....	167
Prégabaline (Lyrica®) .....	168
Methylphenidate (Ritaline®).....	171
Trihexyphénidyle (Artane®).....	171

## Glossaire des sigles utilisés

**AFD** : Amende forfaitaire délictuelle (contravention pour usage, mise en place à l'automne 2020)

**ANSM** : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CAARUD** : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues

**CJC** : Consultation Jeunes Consommateurs

**CSAPA** : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

**CEIP** : Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance

**DDSP** : Direction Départementale de la Sécurité Publique

**ELSA** : Équipe de Soins et de Liaison en Addictologie (dispositif intra-hospitalier)

**GLSES** : Groupe de Lutte contre les Stupéfiants et l'Économie Souterraine

**INPS** : Institut National de la Police Scientifique

**LPS** : Laboratoire de Police Scientifique

**MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Comportements Addictifs

**MNA** : Mineur Non Accompagné

**MSO/TSO** : Médicaments de Substitution aux Opiacés, Traitement de Substitution aux Opiacés

**NPS** : Nouveaux Produits de Synthèse

**OFASST** : Office Anti STupéfiants (remplace depuis 2019 l' OCRTIS : Office Central pour la Répression du Trafic Illicite)

**OFDT** : Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PJ** : Police Judiciaire

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**RdRD** : Réduction des Risques et des Dommages

**SCMR** : Salle de Consommation à Moindres Risques

**SINTES** : Système d'Identification National des Toxiques et Substances

**TREND** : Tendances Récentes et Nouvelles Drogues

## Remerciements

Comme chaque année, nous remercions l'ensemble des acteurs ayant participé, à différents niveaux, à la production de ce rapport, par leur contribution directe aux informations et analyses qui y sont exposées, et plus directement :

**Les usagers et usagères** qui ont accepté de relater leurs expériences et observations dans le cadre des entretiens, restant anonymes, qu'ils soient ici chaleureusement remerciés de la confiance qu'ils nous témoignent.

**Ainsi que :**

**Les responsables d'observations et contributeurs aux notes ethnographiques**, pour leurs descriptions fines des phénomènes observés sur les différents espaces de la marginalité urbaine et les différents milieux festifs investigués.

**Les équipes intervenant en RdRD** : l'ensemble des CAARUD de la région, les associations d'autosupport en milieu festif et associations de santé communautaire, pour le temps accordé au dispositif via des entretiens individuels et collectifs.

**Les professionnels de santé ayant participé au groupe focus sanitaire**, et les autres professionnels de santé ayant restitué des observations par écrit.

**Les autres professionnels du secteur social et médico-social** - dont le Samu Social - pour leur contribution via des entretiens individuels et collectifs.

**Les professionnels des services d'application de la loi** pour le temps accordé au dispositif via des entretiens individuels par service.

**L'ensemble des collecteurs et collectrices SINTES** sur chacun des départements de la région qui ont permis de contribuer à la veille sanitaire.

Nous remercions également :

**La secrétaire de direction** à Oppelia-ARIA, pour le soutien administratif sur le site TREND.

**L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)** et l'équipe de la coordination nationale TREND, pour son soutien financier et technique.

**L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes** pour son soutien financier dans la mise en œuvre du dispositif TREND.

## Résumé du rapport

Les rapports TREND complets paraissent tous les deux ans (cf. rapport 2017 et 2019), alors qu'en année intermédiaire, ils se présentent sous une forme plus concise, qui ne reprend pas l'ensemble des éléments portés à la connaissance du dispositif, ni l'ensemble des données de cadrage sur les dynamiques régionales ou les données statistiques en population générale, mais fait le point sur les données les plus significatives en matière d'évolution des usages de produits psychoactifs au sein des populations et des espaces observés par TREND (cf. rapport 2018).

Néanmoins, au vu du contexte spécifique de l'année 2020 en lien avec la crise sanitaire, le présent rapport exposera de manière plus exhaustive les données recueillies, indiquera des points de comparaison avec des données au niveau national, et présentera une structuration complète organisée en deux grandes parties :

- **Des analyses transversales** (I. Populations, consommations et marchés) pour les données portant sur l'évolution des trafics (I.A), l'évolution des usages et des usagers des espaces de la marginalité urbaine (I.B), ceux spécifiquement présents dans l'espace transfrontalier avec la Suisse (I.C), ainsi que ceux des espaces festifs (I.D)
- **Des données par produit** (II, Données par produit), du moins pour ceux qui ont été particulièrement l'objet d'évolution cette année, avec en amont la présentation d'un tableau des prix observés (II.A), et la restitution des analyses de produits effectuées en région (II.B)

Le dispositif TREND a pour mission de documenter les usages de produits psychoactifs, et plus spécifiquement chez les personnes particulièrement consommatrices (usagers en grande précarité et usagers des espaces festifs techno). La crise sanitaire et les périodes de confinement et de couvre-feu ont impacté les vies de beaucoup de ces personnes, et par là même, leurs pratiques de consommations (difficulté d'accès aux produits, bouleversement des contextes de consommations, évolution des effets recherchés et gestion des conséquences), de même que les pratiques des professionnels en charge de l'accompagnement des usagers<sup>1</sup>. Le dispositif TREND a dû s'adapter pour saisir avec finesse ces usages dans un contexte où ils pouvaient se rendre plus difficiles à observer (mise à l'arrêt des espaces festifs conventionnels, redéploiement dans des cadres très privés, désertion des centres-villes...). Nous avons donc, en plus des outils habituels (observations ethnographiques sur les scènes de consommations et focus-groupes auprès de professionnels et d'usagers), procédé également au recueil de données via des entretiens approfondis, auprès d'usagers et de professionnels divers, ainsi que via un questionnaire en ligne spécifique à TREND permettant de collecter des témoignages à distance. Ces modalités complémentaires ont enrichi considérablement l'activité et la production du dispositif TREND. Les données restituées dans le présent rapport laissent une large part à la citation d'extraits de ces entretiens.

S'agissant du volet SINTES d'analyse de drogues, là aussi l'année a conduit à une activité intense du dispositif, les collectes ayant été multipliées par deux sur les 18 derniers mois. Cela est également à mettre en lien avec la crise du COVID et les différentes restrictions (de déplacements et de fermeture des frontières) qui ont bouleversé un temps les trafics de produits illicites et leur diffusion sur le territoire national comme sur la région AURA. L'enjeu d'une veille sanitaire quant à la composition de ces produits s'est alors fait d'autant plus essentiel, et nombreuses sont les personnes qui ont fait appel au dispositif (une centaine de collectes a été réalisée) afin de mieux comprendre les raisons des effets secondaires inhabituels vécus. Le cas de l'adultération du cannabis avec des cannabinoïdes de synthèse est en partie représentatif de ces phénomènes.

---

<sup>1</sup> Une annexe en fin de rapport rappelle la chronologie des différentes mesures gouvernementales prises au niveau national et local qui ont pu impacter les pratiques en lien avec les usages de drogues.

Le rapport fera le point à la fois sur chacun des produits (II, données par produit) qui a particulièrement connu une évolution des tendances de consommation (le CBD et son omniprésence dans les discours, l'identification pour la première fois en France de cannabinoïdes de synthèse en adultération du cannabis, la 3MMC et sa diffusion au-delà de la scène chemsex, la prégabaline (Lyrica®) et son usage au sein des populations migrantes, l'évolution de la consommation de protoxyde d'azote, etc.) ainsi que sur les modalités de trafics et l'adaptation des réseaux aux restrictions de déplacements (intensification de la vente par livraison, via les réseaux sociaux, etc.) (I.A). Le rapport documentera également de manière transversale l'évolution des types de soirées et le redéploiement des espaces festifs (maintien des free-party et soirées affiliées, repli en espaces privés, variation des scènes de chemsex), ainsi que l'évolution des publics qui les fréquentent (I.C). S'agissant des populations en grande précarité (I.B), il fera le point sur les difficultés qu'elles ont pu rencontrer cette année, et l'impact également de la crise sur les dispositifs médico-sociaux qui les accompagnent (CAARUD en particulier), avec des dommages importants sur la qualité des services proposés (perte de lien, moindre accès aux soins, aux droits sociaux, etc.), et quelques bénéfiques collatéraux (nouvelles dynamiques partenariales, nouvelles modalités d'actions, etc.)

Ces analyses donneront à voir la grande diversité des stratégies mises en œuvre par les usagers pour adapter et gérer leurs consommations et le rôle de celles-ci dans la gestion psychique des périodes complexes, mais aussi le poids de la crise sanitaire quant aux régulations et dérégulations de ces usages.

Le rapport exposera ainsi comment les phénomènes liés aux drogues, leurs usages et leur trafic, sont loin de se distinguer fondamentalement d'autres activités de la vie courante et consommations de biens en général : alors que certains auront fait des stocks plus que de raison craignant une pénurie qui n'aura pas véritablement vu le jour, d'autres auront tenté une mise à distance d'usages devenus trop envahissants. D'autres encore privilégieront, tant que faire se peut, les circuits-courts et les productions locales (ce qui fonctionne bien pour le cannabis mais s'avère plus complexe s'agissant de la majorité des drogues), mais aussi les achats collectifs. Par ailleurs, des personnes impliquées dans des activités de revente auront mis en avant la rareté d'une marchandise pour expliquer la hausse du prix, quand d'autres auront profité simplement d'un système momentanément moins concurrentiel (moins de revendeurs dans l'espace public, moins d'accès à d'autres produits) pour augmenter de manière opportuniste leur prix. Cette « petite taxe Covid » évoquée par un usager, rappelle que le marché des drogues n'échappe pas, loin de là, aux mécanismes qui régissent ceux de bien d'autres marchandises.

# Les dispositifs TREND et SINTES : objectifs et méthodologie

## Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé

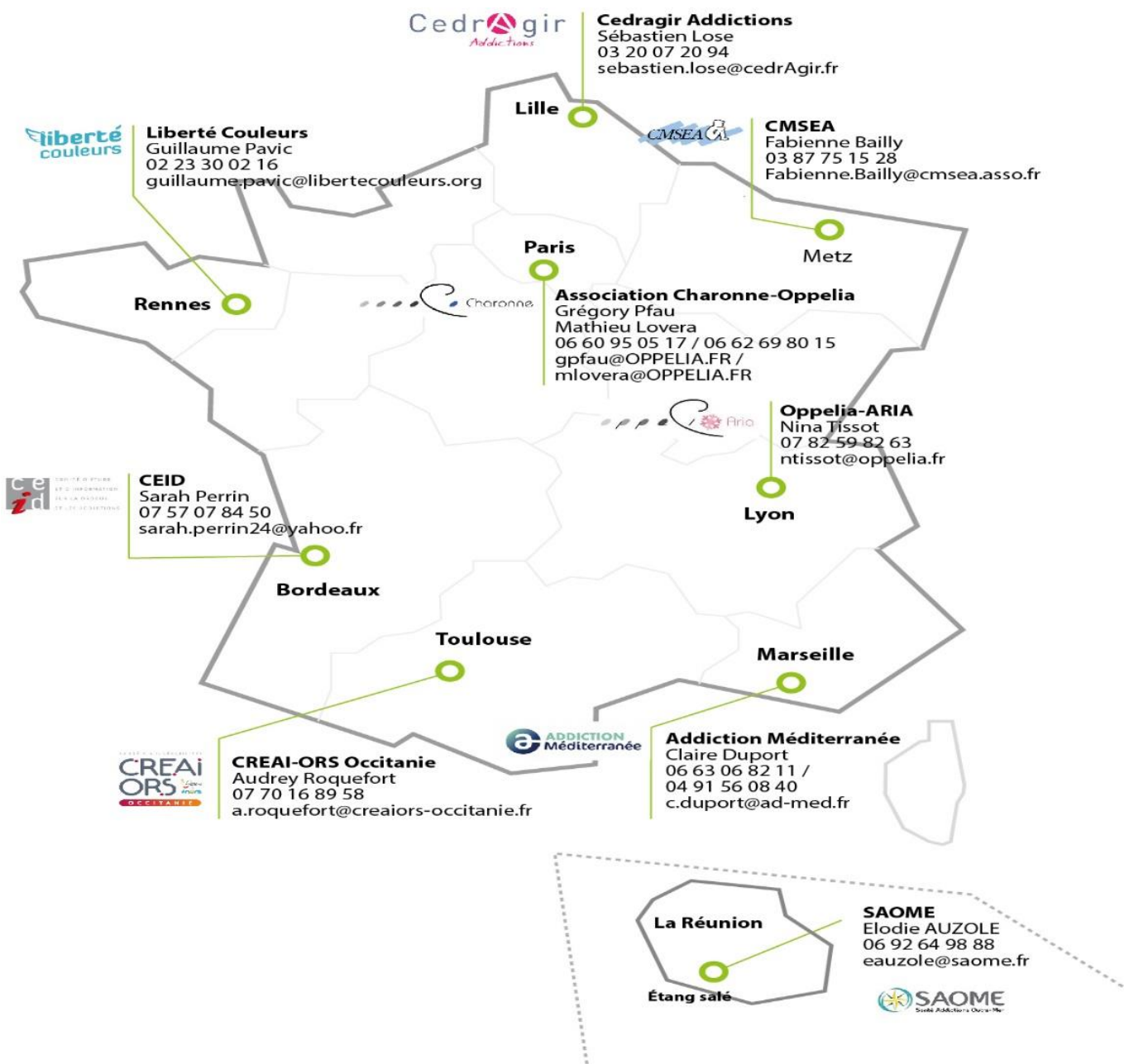
Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) est un dispositif d'observation et de veille qui recueille et analyse des données afin de documenter qualitativement les évolutions en matière d'usages de produits psychoactifs en France, en se focalisant sur des populations particulièrement consommatrices. Piloté par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT, voir encadré ci-dessous) depuis 1999, TREND est devenu progressivement un dispositif majeur du système français d'observation des usages de substances psychoactives. Il informe les pouvoirs publics et les professionnels en contact avec les usagers, ainsi que les citoyens, sur les transformations à l'œuvre dans le champ des drogues.

### L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels et le grand public sur le phénomène des usages de drogues et des addictions. Il produit, via ses dispositifs d'observation et ses enquêtes, des connaissances scientifiquement validées sur les consommations de substances licites ou illicites (Qui et comment ? Quels produits ? Quelles sont les opinions et les perceptions sur les drogues ?), sur les conséquences de ces usages (quels dommages sanitaires et sociaux occasionnent-ils ?), sur les réponses qui leur sont apportées (évolutions des politiques publiques), sur l'évolution de l'offre de produits (comment évoluent les marchés ?), etc. Le champ d'étude de l'OFDT comprend également les jeux de hasard et d'argent ainsi que l'usage et l'exposition aux écrans. L'observatoire est l'un des relais nationaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), agence de l'Union européenne qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues et leurs conséquences.

Le dispositif TREND s'appuie sur un réseau de coordinations locales implantées dans neuf agglomérations métropolitaines (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) ainsi que sur l'île de la Réunion, financées par l'OFDT et portées par des associations intervenant dans le champ des addictions, de la réduction des risques ou plus largement dans le secteur sanitaire et social (voir carte ci-après). Dans le cadre d'une convention annuelle, les coordinations reçoivent une subvention de la part de l'OFDT pour accomplir leurs missions sur leurs territoires géographiques respectifs. Le financement attribué vise notamment à leur permettre de rémunérer un coordinateur chargé de superviser la collecte des données au niveau local et d'assurer la restitution d'information et des livrables.





Quatre thématiques principales structurent le recueil d'informations par les différentes coordinations :

- Les personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs<sup>2</sup> : leurs modes et pratiques d'usage des produits, les conséquences sanitaires et sociales de ces usages, leur mode de vie, leur profil sociologique, leurs sociabilités, leurs représentations/perceptions des produits ;
- Les espaces et contextes de consommation fréquentés par ces usagers particulièrement consommateurs. Deux principaux espaces sont étudiés en raison de la proportion élevée d'usagers de drogues qu'ils accueillent :
  - L'espace festif techno, qui regroupe les lieux et des événements fréquentés par des usagers et où sont diffusées des musiques électroniques (free parties clubs, discothèques, bars, festivals) ;
  - L'espace de la marginalité urbaine qui regroupe les lieux fréquentés par des consommateurs en situation de grande précarité (rues, squats, zones de deal, structures dédiées aux usagers de drogues, etc.)
- Les produits : leur nom, leur composition chimique, leur prix et leur mode de consommation ;
- L'offre, l'organisation des trafics locaux et les modalités d'acquisition de proximité.

Les coordinations recueillent leurs informations auprès d'acteurs variés (usagers, intervenants du secteur socio-sanitaire et de l'application de la loi, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales :

- Des usagers dont les profils sociaux peuvent être variés : des usagers de drogue dont les conditions de vie sont marquées par une forte précarité et dont le quotidien est construit en grande partie autour du produit ; des usagers bien insérés socialement et économiquement qui consomment des produits dans un contexte festif, sans que ces usages ne semblent entraîner de conséquences négatives sur leur quotidien ;
- Les intervenants en addictologie (CSAPA, CJC, équipes de liaison et de soins en addictologie) apportent des renseignements sur les comorbidités associées à l'usage chronique (troubles somatiques ou psychiques) ;
- Les soignants plus « généralistes » (psychiatres, infirmiers, pharmaciens, membres des urgences hospitalières et psychiatriques, etc.) peuvent documenter les cas d'incidents aigus à la suite d'une consommation ;
- Les professionnels des structures de première ligne fournissent, entre autres, des informations sur l'appropriation du matériel de réduction des risques ;
- Les professionnels du champ de l'application de la loi (fonctionnaires des services douaniers, de la police judiciaire, de la gendarmerie, magistrats du parquet, etc.) apportent des données concernant la structuration des trafics, les modes d'approvisionnement, les profils des revendeurs et des usagers-revendeurs, etc.

Le recueil d'informations auprès d'acteurs occupant des positions variées dans le champ des drogues permet de croiser les différents points de vue sur un même phénomène, de l'appréhender dans sa globalité, tout en mettant l'accent sur ses différentes dimensions et sa complexité. Pour recueillir ces informations, les coordinations locales mettent en œuvre des outils d'observation qualitatifs (observations ethnographiques, entretiens collectifs et individuels) afin de repérer et documenter les phénomènes émergents et les évolutions en matière de drogues illicites et de médicaments détournés.

---

<sup>2</sup> A l'exception de l'alcool et du tabac, le dispositif s'intéresse à l'ensemble des produits psychoactifs, illicites ou détournés de leur usage.

Chaque site participe également, par ses collectes de produits et par la transmission de signaux d'alerte, au **Système d'identification national des toxiques et des substances** (SINTES, voir encadré ci-dessous) qui assure une veille sur des produits nouveaux ou inhabituellement dangereux et sur le contenu toxicologique des substances. Le dispositif TREND-SINTES collabore au système européen de surveillance des produits psychoactifs (Early Warning System) mis en place par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) a été mis en place par l'OFDT en 1999. Il vise à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où ils ne seront plus coupés. Ces collectes sont réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers. Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence). Il comporte deux volets (Veille et Observation) et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses. SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA). Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou Early Warning System (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues.

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire. D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

Le réseau SINTES est formé de trois partenaires :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires (travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues, acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques).
- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons : laboratoires hospitaliers et universitaires, de la Police Scientifique, du Service Commun des Douanes de Paris (SCL Paris) de l'Institut de Recherche Criminologique de la Gendarmerie Nationale (IRCGN).
- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN).

Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

Au niveau national, l'OFDT accompagne en continu les coordinations locales dans le recueil et l'analyse des informations, en veillant à la mise en œuvre d'une stratégie de collecte et d'analyse commune. L'OFDT centralise et met en perspective les informations recueillies par les différentes coordinations locales afin de dégager des évolutions communes.

Ces informations sont également complétées par celles issues des dispositifs quantitatifs de l'OFDT (notamment l'enquête ENa-CAARUD et celles en population générale adulte et adolescente), du réseau d'addictovigilance et de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), de l'Office antistupéfiants du Ministère de l'Intérieur (OFAST) et de l'Institut National de Police Scientifique (INPS).

Ce travail donne lieu à une publication annuelle de l'OFDT qui présente de manière synthétique les tendances nationales en matière d'usage et de trafic de produits psychoactifs illégaux ou détournés de leur usage<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'OFDT s'appuie sur les informations collectées par les coordinations locales TREND dans le cadre d'enquêtes spécifiques centrées sur un produit, un contexte de consommation, un groupe d'usagers, etc<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Ces synthèses nationales sont disponibles sur le site de l'OFDT.

<sup>4</sup> Ces enquêtes sont disponibles sur le site de l'OFDT.

## La coordination locale en Auvergne Rhône-Alpes, implantée à Lyon

Le dispositif TREND-SINTES est implanté en région Auvergne Rhône-Alpes, et plus spécifiquement à Lyon, depuis 5 ans (mars 2016). La coordination locale est portée par l'association Oppelia (ARIA-CAARUD RuptureS) par convention avec l'OFDT, et est soutenue financièrement par l'ARS AURA depuis sa création. Elle produit chaque année un état des lieux de la situation locale en matière de consommations et de trafics, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux concernés par les problématiques des drogues (usagers de drogues, professionnels de santé, de la réduction des risques, du champ d'application de la loi, etc.). Cet état des lieux permet notamment :

- **De favoriser l'échange, l'acquisition et le partage des informations entre les différents acteurs locaux concernés par la question des drogues.** Les éléments d'information et de compréhension des phénomènes locaux font l'objet d'un rapport annuel, d'une synthèse, et de temps de restitution. Cette diffusion permet aux professionnels d'acquérir une meilleure connaissance des phénomènes d'usage et des populations d'usagers, des produits et des modes de consommations. Cet accès à des informations actualisées permet ainsi d'adapter les pratiques de prévention, de réduction des risques ou de soin. La participation de la coordination TREND/SINTES Lyon-AURA au réseau national permet en outre de bénéficier d'une vision dynamique des phénomènes au niveau national, et des autres régions, et ainsi de mieux appréhender son positionnement au sein de ces dynamiques.
- De disposer d'un outil d'accompagnement à la décision **permettant d'éclairer les décideurs, d'améliorer le contenu et le pilotage des politiques publiques locales** en les faisant reposer sur des informations fiables et un diagnostic commun. La connaissance qualitative des situations locales permet d'enrichir les diagnostics territoriaux, de compléter les données quantitatives disponibles. En outre, la coordination locale TREND-SINTES Lyon-AURA peut produire des notes spécifiques et fournir des informations qui relèvent de son champ de connaissances, à la demande d'acteurs et de décideurs locaux (tels que l'ARS, la délégation MILDECA ou les municipalités). Ces informations peuvent aider à la mise en place d'actions et accompagner les décideurs dans le contenu et le pilotage des politiques sanitaires et sociales au niveau locale.
- **D'appréhender rapidement la portée d'un signal sanitaire, d'évaluer la réalité d'un phénomène et sa dangerosité potentielle** (accident ou décès liés à un produit par exemple).
- **De contribuer à l'animation des réseaux professionnels locaux en matière d'addictions.** Ces contributions/animations débordent souvent le champ strict des usages de drogues pour accompagner des projets locaux (par exemple sur les problématiques spécifiques à tel territoire local, l'accès au soin et aux droits pour des populations spécifiques, les pratiques, l'impact des usages et trafics de drogues sur le cadre de vie, etc.).

## Investigations menées en 2020, contributions

Le présent rapport a été rédigé par Nina TISSOT, coordinatrice du site TREND Lyon-région AURA, à partir des données collectées via différentes sources, qui peuvent concerner des territoires variables :

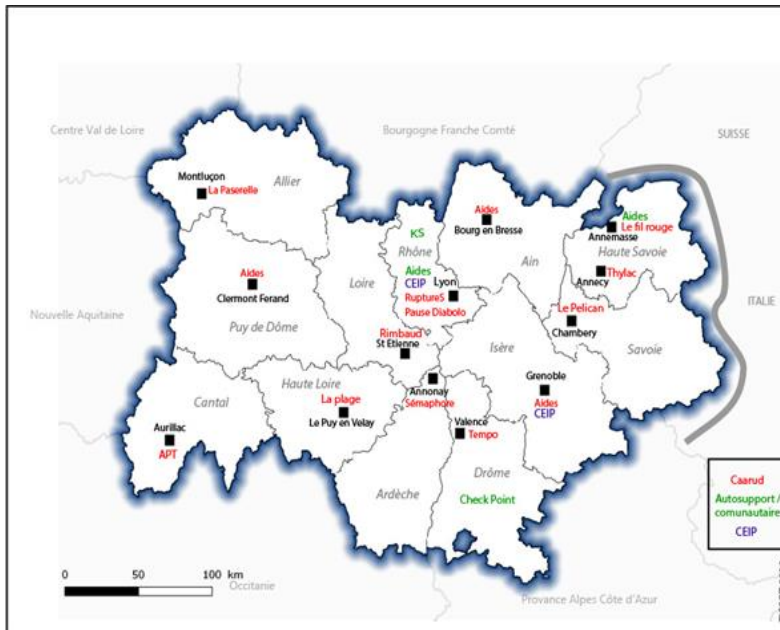
- soit la métropole lyonnaise (ethnographies et entretiens auprès des usagers en grande précarité et des usagers des espaces festifs, dont chemsex, et entretiens auprès de professionnels de l'addictologie et de l'application de la loi) ;
- soit le secteur transfrontalier avec la Suisse (entretiens auprès d'usagers et de professionnels de ce secteur) ;
- soit de manière plus large le niveau régional (entretiens auprès des professionnels des CAARUD de chaque département, ethnographies sur les espaces festifs alternatifs type free-party ou autres (chemsex) dans plusieurs départements).

### Ces données ont été produites par :

- Les **responsables d'observations en milieu urbain (Caroline LOTH** pour la ville de Lyon, et **Pascaline COMTE-DIZIER** pour le secteur transfrontalier) qui ont transmis **des notes ethnographiques** et des **restitutions d'entretiens** menés auprès de professionnels du secteur médico-social.
- **Des observateurs en espaces festifs (Poliana DEZ, Dorian CESSA, Jean-Baptiste CRISCUOLO, Théo LEMOALLE-PENE et Maÿlis COUQUET)** qui ont restitué des **notes d'observations** sur les pratiques festives (exclusives ou non aux différents espaces : lieux alternatifs ou commerciaux, chemsex) principalement sur la ville de Lyon (chemsex et festif commercial), mais également en région pour le festif alternatif (Grenoble, et autres lieux en région pour les free-party).
- **Un enquêteur (Damien SIMONIN) sur la thématique des MNA (mineurs non accompagnés)** qui a mené des entretiens auprès de professionnels en charge de leur accompagnement.
- **La coordinatrice (Nina TISSOT)** qui a mené des **entretiens individuels et collectifs** auprès :
  - d'usagers des espaces festifs de la région lyonnaise ;
  - de salariés et de bénévoles d'associations d'autosupport en milieux festifs (*Keep Smiling pour Lyon et région*) ;
  - de professionnels d'associations de RdRD de l'ensemble des 14 CAARUD de la région (*AIDES à Grenoble, Bourg-en-Bresse et Clermont-Ferrand ; Oppelia à Lyon, Valence, Aurillac et Annecy ; LE MAS à Lyon ; RIMBAUD à Saint Etienne ; APRETO à Annemasse, Le PELICAN à Chambéry ; Addiction France à Montluçon, Le Puy-En-Velay et en Ardèche*) ainsi que ceux de l'association AIDES à Annemasse et Lyon ;
  - du *Samu Social* de Lyon ;
  - des services d'application de la loi, auprès de la *Gendarmerie Départementale du Rhône, de la Police Judiciaire, du Laboratoire de la Police Scientifique d'Ecully, de la section des Douanes de Lyon, de la DOD (Direction des Opérations Douanières), du GLSES Ouest (Groupe de Lutte contre les Stupéfiants et l'Economie Souterraine), de la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique), et auprès d'avocats spécialisés.*
  - des professionnels du secteur du soin et de l'addictologie (CSAPA, ELSA, SMPR, CJC) par le biais d'un groupe-focus sanitaire rassemblant médecins, infirmiers, pharmaciens,

éducateurs ou psychologues des structures de la Métropole Lyonnaise : *association Oppelia, ARHM, HCL (Hôpital du Vinatier, Hôpital Saint Jean de Dieu, Hôpital Edouard Herriot, hôpital de la Croix-Rousse)*, complété par les retours du CEIP et des CSAPA d'Addiction France (anciennement ANPAA).

## Les collectes SINTES



Sur l'année 2020-début 2021, une centaine de collectes a été réalisée par les collecteurs SINTES, qui sont au nombre de 91 sur l'ensemble de la région.

Ces collecteurs représentent 23 structures différentes (CAARUD, CSAPA, Hôpital psychiatrique, association d'auto-soutien, CEIP), présentes sur l'ensemble des départements de la région.

## Relecture et corrections du rapport :

Le présent rapport a fait l'objet d'une relecture de la part de Clément GEROME, coordinateur national TREND à l'OFDT, et de Maitena MILLET chargée d'étude à l'OFDT.

Les corrections de forme et orthographiques ont été réalisées par Muriel GRAND, secrétaire de direction à l'association Oppelia-ARIA.



## I) Populations, consommations et marchés

### A) Marchés, trafics et modalités d'approvisionnement

#### 1) Quelques éléments de cadrage sur des données au niveau national

*Pour des éléments concernant l'impact de la pandémie sur les trafics et la circulation des produits à l'échelle mondiale, on pourra se référer aux différents documents de l'ONUDC<sup>5</sup> parus depuis le printemps 2020, ainsi qu'aux rapports sur la circulation et le contrôle des précurseurs servant à fabriquer des drogues<sup>6</sup>. A l'échelle européenne, des notes et rapports de l'EMCDDA<sup>7</sup> restituent des éléments à ce sujet, et plusieurs publications de l'OFDT exposent les constats au niveau national pour la première partie de l'année 2020<sup>8</sup>, notamment à partir des données issues des sites TREND des différentes régions, ainsi qu'à partir d'enquêtes en ligne.*

À l'échelle nationale concernant les trafics, nous restituons ici les chiffres transmis par les différents organes (OFAST et services des douanes) et invitons à les lire avec toutes les précautions de rigueur, les chiffres énoncés reflétant avant tout l'activité policière et non l'ampleur des trafics. Cette activité policière est possiblement impactée par des variables qui ne sont pas toujours directement en lien avec l'organisation des trafics et moins encore avec les pratiques de consommation (cf. rapport 2018 et 2019 pour plus de détails à ce sujet). Ces chiffres nous semblent néanmoins pertinents à mobiliser pour étudier des évolutions au fil des années, sur les volumes saisis mais aussi les différents types de vecteurs interceptés et les types de présentations des produits, qui peuvent renseigner sur le caractère plus général de tendances observées à l'échelle régionale.

Pour le **cannabis**, sur l'année 2020 ce sont 96,5 tonnes qui ont été saisies (contre 104,2 tonnes en 2019), dont 50 248 kg de résine et 46 277 kg d'herbe, presque exclusivement sur le vecteur routier à plus de 90%, dont une soixantaine de tonnes par les services douaniers. Les saisies de résine ont diminué (-32%) mais celles d'herbe ont, quant à elles, augmenté de 54%, et les Douanes indiquent désormais saisir plus d'herbe que de résine (60% d'herbe). Environ 115 365 pieds de cannabis ont été découverts sur 3 141 sites de cultures (contre 183 034 plants en 2019).

S'agissant de la **cocaïne**, ce sont 13,154 tonnes qui ont été saisies (- 16 % par rapport à 2019, avec 15,761 tonnes), une grande partie par les services douaniers (9 tonnes), dont la majorité arrive par voie maritime (via des porte-conteneurs sur les ports du Nord de la France). Deux tonnes sont néanmoins

---

<sup>5</sup> [https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975\\_ExSum\\_French.pdf](https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975_ExSum_French.pdf)

<https://www.unodc.org/unodc/data-and-analysis/wdr2021.html>

<sup>6</sup> Organe international de contrôle des stupéfiants : « Précurseurs 2020 et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotrope », rapport 2020 disponible sur le site : [www.incb.org](http://www.incb.org)

<sup>7</sup> [https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/12879/EMCDDA%20Covid-19%20update\\_1\\_23032020\\_FR.pdf](https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/12879/EMCDDA%20Covid-19%20update_1_23032020_FR.pdf)  
[https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/13838/2021.2256\\_FR\\_02\\_.pdf](https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/13838/2021.2256_FR_02_.pdf)

<sup>8</sup> Les addictions en France au temps du confinement, Tendances n° 139 :

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxf2a9.pdf>

Les bulletins TREND Covid 19 n° 1 et 2 :

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Bulletin-TREND-COVID-1.pdf>

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Bulletin-TREND-COVID-2.pdf>



interceptées sur le vecteur aérien via des transports par mules<sup>9</sup> (dont une tonne sur l'aéroport d'Orly), chiffre en baisse probablement en lien avec la perturbation du trafic aérien du fait des mesures de restrictions liées à la pandémie. Les quantités transportées *in corpore* par chaque mule sont en augmentation également (jusqu'à 2,5 kg).

Moins de **MDMA et de cachets d'ecstasy** ont été saisis également, avec 1 227 876 comprimés (-28%), la plus forte chute enregistrée parmi l'ensemble des produits.

**L'héroïne** est le seul produit dont les saisies sont en hausse, avec 1,1 tonne sur l'année (+5% en comparaison de 2019).

Pour une mise en perspective à plus large échelle temporelle, voici également les quantités moyennes de saisies annuelles, par décennie (données OFDT/OFAST).

	1991-2000	2001-2010	2011-2019
Cocaïne (kg)	1 841	5 387	10 883
Héroïne (kg)	446	738	876
Ecstasy (cps)	657 220	1 254 725	1 202 812
Cannabis : herbe + résine (kg)	49 175	69 577	77 084
Ratio herbe/cannabis (%)	5.5 %	5,6 %	20 %
Résine de cannabis (kg)	46 465	65 642	61 685

Enfin, citons le chiffre **des points de deal recensés** en région : ils sont dénombrés à environ 250 sur la région lyonnaise (la moitié de ceux de la région AURA) sur un peu plus de 4 000 répertoriés à l'époque en France (aujourd'hui réévalués à plus de 9 000 en janvier 2021), dont le gouvernement annonçait l'objectif d'un démantèlement par jour (soit plus de 24 années pour neutraliser l'ensemble des points de deal<sup>10</sup>...).

<sup>9</sup> Le terme de « mules » désigne une personne transportant clandestinement de la drogue, généralement pour passer une frontière, le produit étant dissimulé dans des bagages ou sous les vêtements, ou encore *in corpore* (à l'intérieur du corps) dans l'estomac, le vagin ou l'anus.

<sup>10</sup> Nous recalculons suite au commentaire de Yann BISIQU, juriste et président de l'association L630, "Il suffit de faire une division, si on ferme un point de deal par jour sur les 4.000 recensés en 2021, il faudrait 11 ans ! ". [https://www.lepoint.fr/societe/un-point-de-deal-ferme-par-jour-en-ile-de-france-le-compte-n-y-est-pas-05-05-2021-2425094\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/un-point-de-deal-ferme-par-jour-en-ile-de-france-le-compte-n-y-est-pas-05-05-2021-2425094_23.php)

## 2) Les trafics sur Lyon et la région

### **Citer les origines et les appartenances géographiques, culturelles et communautaires des personnes consommatrices et/ou impliquées dans les trafics**

*Réseau albanais, usagers originaires des pays de l'Est, usagers géorgiens, personnes originaires d'Afrique Sub-saharienne ou maghrébines...* Citer les origines géographiques, nationales ou culturelles des personnes est une question délicate, au risque que les informations soient utilisées à d'autres finalités que celles de l'auteur et du cadre de sa recherche, notamment dans le traitement politique et/ou médiatique qui pourrait en être fait.

La restriction en France des statistiques ethniques (ou dites raciales/de la diversité) et de la collecte de données liées à l'origine des individus est ainsi censée prévenir le risque de l'identification/assignation communautaire, de la stigmatisation, voire de la justification de diverses formes de xénophobie, qui plus est lorsque les données portent sur des pratiques illégales comme l'usage ou la vente de drogues. Cette option est néanmoins controversée : il lui est reproché une forme de cécité, voire de démagogie, dont l'effet est d'invisibiliser des enjeux d'inégalité de statuts et de conditions de vie dans la société française et la discrimination que ces communautés subissent.<sup>11</sup>

« *Responsabilité des chercheurs dans la propagation des stéréotypes forgés par le sens commun* » versus « *responsabilité des chercheurs dans l'invisibilité d'une question sociale...* »<sup>12</sup> [Simon 2008], la démarche est donc délicate et expose « *à des difficultés nombreuses, dont la principale réside dans l'impossibilité de développer un vocabulaire autonome distinct de celui produit par les stéréotypes et préjugés* »<sup>13</sup>. Les questions que ces processus de catégorisations posent (pourquoi tel groupe est-il désigné/se désigne-t-il à partir de ses origines ? qui le nomme ainsi ? dans quel contexte ? quelles historicités de ces désignations ? etc.) sont essentielles à envisager, mais ne pourraient faire l'objet d'une réelle investigation dans le cadre du dispositif TREND.

Il faut néanmoins préciser qu'en mentionnant parfois dans ce rapport l'origine (mais également l'orientation sexuelle) des usagers et/ou personnes impliquées dans les trafics, telle qu'elle est énoncée par les enquêtés (qu'ils soient usagers ou professionnels), notre but n'est pas de concourir à la discrimination de quelque communauté que ce soit. A l'inverse, il nous semble important au sein de TREND de rendre compte des communautés qui se trouvent impliquées dans des usages et des trafics, lorsqu'elles apparaissent comme saillantes dans les observations et les entretiens réalisés, tout en les rattachant aux conditions de vie très souvent précaires, aux formes d'exclusion socio-économique et de discriminations (à l'emploi, par exemple) que ces communautés subissent. Ces processus d'exclusion et ces discriminations peuvent en effet concourir à des choix de subsistance limités (notamment l'engagement dans des économies parallèles) et à des pratiques d'usage de substances psychoactives.

De plus, l'organisation de réseaux de trafic au sein de communautés de même origine nationale et/ou géographique s'explique également par la confiance nécessaire entre les membres d'un réseau menant des activités illégales (du fait notamment du risque de répression). En effet, cette confiance se trouve plus importante et plus simple à mettre en œuvre au sein de structures familiales et de groupes communautaires, notamment lorsque

<sup>11</sup> Voir à ce sujet : Eric FASSIN, « *Comptage ethnique : un débat confus et paradoxal* », article publié dans *Le Monde*, le 18 avril 2009 ; Patrick Simon, Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « *race* », *Revue française de sociologie*, vol 49, 2008, pp 153-162 ; GEISSER, Vincent. « *"Statistiques ethniques", statistiques éthiques ?* », *Migrations Société*, vol. 114, no. 6, 2007, pp. 3-11.

<sup>12</sup> Patrick Simon, Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « *race* », *Revue française de sociologie*, vol 49 2008, p153.

<sup>13</sup> P. Simon, Op. Cit.

ceux-ci sont déjà constitués comme espace de solidarité et d'organisation collective pour faire face à la précarité, qui plus est dans les quartiers populaires. Néanmoins l'implication dans le trafic ne résulte pas toujours de dynamiques communautaires et peut également s'inscrire dans des stratégies de survie matérielle propres aux personnes en situation de précarité.

Ainsi, consommation de produits et parcours migratoire peuvent aller de concert : la première peut constituer une stratégie de survie et/ou d'adaptation à des conditions d'existence particulièrement difficiles qui ont initié la migration et/ou ont été générées, renforcées, et aggravées par elle. Réinscrire les usagers dans ce contexte de vie spécifique apparaît comme une exigence pour proposer une vision fine et dynamique du phénomène.

A noter que les interdépendances concernant les conditions économiques et sociales qui influent sur ces implications dans le trafic nous semble spécifiquement d'actualité en contexte de crise sanitaire, et économique, pour la période récente et à venir<sup>14</sup>.

### *a) Les évolutions des trafics en lien avec les mesures de confinement*

Les mesures de confinement sont ici entendues comme les périodes successives de restriction des libertés de déplacements des individus sur le territoire national (confinement en journée et couvre-feu en soirée) à différentes échelles (domicile, département, région, avec des kilométrages variables), et de fermetures des frontières limitant les déplacements entre les pays.

Il faut souligner en premier lieu que, d'avis de l'ensemble des services d'application de la loi, ces mesures n'ont que très peu ralenti les trafics et la circulation des produits, tout au plus les ont-elles impactés de manière à obliger les trafiquants à réenvisager certaines pratiques et à s'adapter aux nouvelles contraintes. Ici comme ailleurs à l'échelle nationale et européenne<sup>15</sup>, le trafic a été jugé particulièrement dynamique et adaptatif.

Les contraintes liées au confinement ont pu parfois avoir comme conséquences de limiter la survie de très petits réseaux, au profit de plus gros qui se sont révélés plus en mesure de s'adapter, bénéficiant de plus de marge de manœuvre et de variables d'ajustement (main d'œuvre plus importante, réseaux multiples d'approvisionnement, diversité des modes de transports...). La comparaison est souvent faite, par les acteurs de terrain interrogés, entre cette forme d'économie illicite et parfois criminelle, avec l'économie de marché des biens et services légaux, où la taille des entreprises joue un rôle majeur pour survivre à la concurrence et aux charges diverses. La crise traversée aura parfois produit, ici aussi, des effets de sélection des réseaux, favorisant les plus importants, souvent les plus fortunés et de ce fait les plus adaptables et en mesure de développer de nouvelles stratégies (technologies, mise en commun de moyens de transport, main d'œuvre importante, etc.).

---

<sup>14</sup> Ainsi que le mentionne une note de l'ONU DC, « le ralentissement de l'économie causé par la crise de la COVID-19 est susceptible d'entraîner une augmentation des niveaux de production, de trafic et d'usage de drogues. Il se pourrait que la crise exacerbe les difficultés socioéconomiques des groupes vulnérables, qui risquent de se tourner davantage vers des activités illicites afin de compenser leurs pertes de revenus et d'emplois licites », les personnes migrantes constituant précisément des groupes vulnérables en termes de condition de précarité et de difficulté d'accès au soin et à l'emploi. [https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975\\_ExSum\\_French.pdf](https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975_ExSum_French.pdf)

<sup>15</sup> "Le marché de la drogue est extrêmement dynamique et résilient. Il n'a pas été altéré en profondeur malgré les différents confinements", résumé pour l'AFP Alexis GOOSDEEL, le directeur de l'observatoire qui assortit son rapport d'une étude consacrée à l'impact de l'épidémie de Covid-19. Cf :

[https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/13838/2021.2256\\_FR\\_02\\_.pdf](https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/13838/2021.2256_FR_02_.pdf)

Néanmoins, une forme de « *commerce de proximité* », a permis de subvenir à quelques besoins/envies, principalement autour de l'approvisionnement en herbe de cannabis (auto-culture, culture locale pour revente), mais aussi de pratiques d'achats et reventes de groupes au sein de cercles restreints d'utilisateurs. Ces modalités d'achat ont concerné des drogues diverses, avec par exemple la mise en commun d'argent pour l'acquisition de cannabis lorsqu'il n'était disponible que sur des volumes importants, la mutualisation des moyens - argent, transport et autorisation de déplacement - pour l'achat de cocaïne ou d'héroïne, etc.

Nous avons également noté éléments similaires à l'organisation de formes légales de commerce :

- le recours de plus en plus fréquent à des « *réseaux supports* » (strictement spécialisés dans le packaging, la location de véhicules, etc.) auxquels certaines activités sont ainsi sous-traitées
- des initiatives relevant d'une réelle logique auto-entrepreneuriale quand un même individu (ou un très petit groupe) assurera toutes les étapes du trafic (transport du produit, stockage en appartement ou box, conditionnement en sachet et revente au détail)
- des modalités de revente via les applications, par livraison, avec un marketing très poussé sur la promotion des produits qui n'a rien à envier au commerce ou e-commerce classique.

### Adaptation des points de deal

La relative discrétion nécessaire à certains lieux de deal n'étant plus possible au plus fort du confinement (le 1<sup>er</sup> en particulier), certains ont dû fermer temporairement, changer ou restreindre leurs horaires (également du fait du couvre-feu), ou bien migrer vers des secteurs moins désertés : déplacement vers des commerces restés ouverts ou dans des lieux de passages (gares), ou repli sur des espaces privés (appartements).

Les points de vente fixes en cité ont été très peu impactés, continuant voire amplifiant leurs activités alors qu'ils devenaient les principaux endroits où se fournir, quand des petits revendeurs de cercles restreints avaient mis à l'arrêt leur activité du fait des risques encourus à se déplacer dans la ville.

Le confinement a alors concentré usagers et revendeurs autour de secteurs plus stratégiques en termes d'accès aux produits et d'accès aux clients, notamment pour les plus précaires. L'un des principaux points centraux a été le quartier de la Part-Dieu, aux alentours de la gare. Ce quartier est déjà, d'ordinaire, un secteur où se croisent usagers et revendeurs, et un espace de vie (lieux de couche, manche) pour des usagers en grande précarité, notamment par les intérêts trouvés du fait de la proximité de la gare (secteur passant, permettant une certaine discrétion), pour des personnes non nécessairement consommatrices de produits d'ailleurs (familles à la rue, MNA...) (cf. rapport TREND précédent). Le confinement est venu bouleverser les habitudes et les stratégies des usagers qui restaient éloignés de ce quartier jusqu'alors, et les produits s'en sont trouvés d'autant plus accessibles :

*« Pendant le confinement, c'était [la Part-Dieu] un des derniers lieux du centre-ville qui avait de la coke, toujours, ce qui fait qu'y avait plein de personnes qu'on croise principalement dans la presque-île qui venaient régulièrement sur la Part-Dieu pour se fournir, pour la coke. Aujourd'hui, les réseaux ont repris leur truc, donc ceux qui viennent à la Part-Dieu, c'est vraiment les habitués de la Part-Dieu »* [intervenant en CAARUD]

À la Part-Dieu comme à d'autres endroits, des usagers ont rapporté que certains revendeurs étaient munis de masques, parfois de gants, de gel hydroalcoolique (certains en proposaient à la vente), et des

SMS, photos et vidéos Snapchat ont pu circuler qui faisaient la promotion du respect des règles sanitaires par les réseaux de revente<sup>16</sup>.

Sur le secteur transfrontalier, si l'approvisionnement a été jugé plus compliqué dans sa globalité, la vente en « *drive* » (sur des points de vente en lisière de forêt par exemple, typique de la région) a été maintenue, même si un certain nombre de revendeurs présents sur l'espace public a été interpellé du fait de leur plus grande visibilité dans un environnement déserté. Les gendarmes indiquent que ces personnes pouvaient aussi être plus rapidement signalées par les riverains. Un quotidien local relate ces phénomènes à partir d'entretiens auprès des forces de l'ordre :

*« Même dans les secteurs isolés et boisés, leurs « allées et venues attirent l'attention des gens ». Les dealers sont donc revenus à un mode opératoire qui était utilisé lorsqu'ils se sont implantés dans la cité lacustre au début des années 2010 : s'appuyer sur leurs clients. « Ils avaient vraiment eu besoin de l'assistance de toxicomanes qui avaient apporté une aide matérielle importante au trafic. On est revenu à ce stade-là », note le flic des « stups » [...] Enfin, au même titre que les commerces traditionnels, ils ont revu leurs horaires de vente. « Ils les adaptent en fonction des heures de confinement et des heures de couvre-feu, et s'adaptent aux flux de contrôle des forces de l'ordre, témoigne un enquêteur de la brigade de recherches d'Annecy <sup>17</sup> ».*

## Développement du deal par livraison

Bien que la livraison de drogues à domicile ne soit ni nouvelle ni propre à la période de confinement, ce mode opératoire de revente s'est avéré particulièrement adapté à la situation (discrétion du déplacement d'un individu par rapport à la stagnation en espace public), et certains réseaux y ont eu davantage recours<sup>18</sup>. Des départements qui connaissaient très peu le phénomène l'ont vu apparaître également à cette période (le Cantal par exemple).

La revente par livraison a donc été plus largement proposée par des réseaux habituels, avec des périmètres de livraison parfois élargis. Quelques restrictions dans les services proposés ont à l'inverse été notées : parfois des montants minimums étaient demandés et plus élevés que d'ordinaire au vu des risques amplifiés (les prix pouvaient être augmentés en invoquant les mêmes raisons), les livraisons pouvaient aussi se faire non pas à domicile mais à proximité d'un commerce resté ouvert (commerce alimentaire, pharmacie) ou bien uniquement pour des clients réguliers/habitués, ou encore être limitées à certains jours de la semaine.

C'est particulièrement le cannabis et la cocaïne qui ont été concernés, mais parfois aussi les amphétamines, les ecstasys, plus rarement l'héroïne. A noter que la livraison de 3MMC a également été plus souvent mentionnée en lien avec le milieu du chemsex, avec parfois des prix augmentés, mais sans lien avec le confinement (cet accès était déjà caractéristique de l'acquisition de 3MMC en lien avec les pratiques de chemsex notamment, cf. plus loin) si ce n'est quand le fait de faire de la livraison de produits a permis à quelques hommes ayant une activité prostitutionnelle (escorting) de compenser la perte de revenus induite par le manque de clientèle du fait du premier confinement. Les revendeurs

---

<sup>16</sup> Si cette situation a pu être décrite comme « paradoxale » par certains médias (à supposer qu'exercer une activité illégale dénuée par avance de toute morale l'ensemble des autres actions de la personne), on relèvera plutôt la conformité à ce qui peut tout autant relever d'une stratégie-client (tout à fait similaire à celle empruntée par les commerces classiques) que d'une stratégie individuelle visant à se préserver du virus.

<sup>17</sup> Extrait de l'article de Maxime PETIT paru dans l'Essor savoyard le 27 janvier 2021.

<https://www.lessorsavoyard.fr/20515/article/2021-01-27/annecy-dans-la-lutte-contre-les-stupefiants-ne-lachera-rien-du-tout-cette-annee>

<sup>18</sup> A noter que certains réseaux sont polyvalents quant aux modes de revente, gérant à la fois un « four » en cité, des points de deals en centre-ville, et un système de vente par livraison.

n'ont pas particulièrement augmenté les prix (entre 30 et 40 € le gramme et des prix dégressifs pour plusieurs grammes, mais toujours beaucoup plus cher que le prix d'achat sur Internet), peut-être par souci de ne pas risquer de perdre une clientèle qui a la possibilité de se fournir plutôt facilement par elle-même (Cf. partie II, Cathinones, 3MMC).

Sur la région transfrontalière les réseaux de trafics albanais ont également développé la livraison à domicile, pour l'héroïne et la cocaïne.

*« Les Albanais, maintenant, ils se déplacent à domicile. Les Albanais, ils viennent carrément chez toi. C'est plus de risques parce qu'ils prennent la route avec le produit, s'il se fait arrêter ben voilà, il est mort, mais par contre, ils mettent pas un gars à un poste fixe toute la journée »*  
[usager]

Pour le reste, c'est la poursuite du phénomène, sans lien avec le confinement, qui a été observée et que nous décrivons plus bas (I.A.b).

### Impacts limités sur la disponibilité des produits

L'augmentation des prix et la restriction de l'accès n'a concerné, à large échelle, presque que **le cannabis**. Une relative homogénéité des constats a pu être mise en évidence, bien que quelques variations aient été notées selon les endroits de la région. D'autres facteurs de variations ont pu également être relevés : condition de vie de l'utilisateur, accès à des moyens de déplacement, acceptabilité du risque, etc.

C'est principalement la résine qui a connu une hausse importante de son prix, souvent cité comme ayant doublé, que ce soit au détail - régulièrement cité à 10 € le gramme - ou en plus grosse quantité - à Lyon et sur la région transfrontalière avec la Suisse également. Parfois, des usagers ont indiqué que ce n'était pas le prix annoncé qui avait augmenté mais plutôt la quantité, qui pour un même montant, fut diminuée (2g au lieu de 3,5/4g dans les barrettes).

*« C'était plus cher. Mon frère d'habitude il chopait 10 g de shit à 70 balles au Perrier (Quartier à Annemasse) et ben quand y'a eu le confinement, il chopait le double. Ils ont doublé le prix du shit. Il a halluciné, il demande 10 g, le type il lui sort « 140 euros ». Mon frère il lui dit non mais tu rigoles ou quoi d'habitude j'suis à 70 balles. L'autre il lui dit « Bah ouais mais c'est le confinement. »*

Le prix de gros a également été impacté (supérieur à 2 500-3 000 € voire 4 000 € /kg, alors qu'il se trouvait parfois en dessous de 2 000 € auparavant). L'OFAST a pu indiquer une augmentation sur la région lyonnaise de 40%, passant de 2 500 à 3 500 €/kg, indépendamment du nombre de kilos achetés.

La raison première de la hausse des prix est donc la disponibilité du cannabis qui a été, semble-t-il, impactée par les restrictions de circulation et la fermeture des frontières. Dans un premier temps les usagers lyonnais, mais aussi ceux d'autres départements, ont indiqué avoir du mal à trouver des quantités plus importantes de résine à acheter, les revendeurs ne proposant souvent plus la marchandise qu'au détail (quelques dizaines de grammes maximum). Pour les revendeurs, l'échantillonnage des stocks peut apparaître comme une stratégie de préservation de l'activité de revente et de la clientèle sur le plus long terme, clientèle qui aura été tentée de faire des stocks dès l'annonce du confinement. Dès la fin du mois de mars, il était noté que les 100 g devenaient très



difficiles à trouver, revendus à des prix déjà très élevés (700 € les 100 g, au lieu de 300/350 €). Cela a également entraîné un moindre accès pour les petits revendeurs qui n'avaient pas nécessairement l'argent pour avancer l'achat de plusieurs centaines de grammes à un prix doublé (d'où les modalités d'achat en commun, ou à l'inverse l'abandon de l'activité de revente par des revendeurs intermédiaires au profit de plus gros réseaux).

Pour les réseaux, une difficulté d'approvisionnement en résine comme en herbe de cannabis a été constatée, liée à la fermeture des frontières (ou plutôt de leur contrôle plus strict, car les marchandises restaient en circulation) entre la France et L'Espagne. « *C'est ce qui a vraiment désarmé les trafiquants, la présence massive de la Guardia Civile* » [douanier]. Les passages de véhicule d'un pays à l'autre sont apparus compliqués, dans un sens comme dans l'autre, et notamment pour un véhicule français destiné à un rôle « d'ouvreuse » de descendre en Espagne pour y rejoindre le véhicule « porteur » (de la cargaison) dont elle est censée assurer l'escorte. Néanmoins, les policiers comme les douaniers s'accordent sur le fait que très tôt, les trafiquants se sont adaptés via différentes stratégies d'acheminement d'herbe et de résine par voie routière via l'Espagne :

- Avoir recouru au fret commercial (qui bénéficiait d'autorisations de circulation) avec qui des liens étaient déjà établis depuis plusieurs années pour bénéficier de plus gros porteurs (camions poids-lourds). Plus de produits sont ainsi chargés dans moins de véhicules (de l'ordre de la tonne plutôt que de la centaine de kilos), avec parfois une mutualisation des moyens entre réseaux. D'ailleurs, le moindre taux d'interpellation pour les douanes résulte également du plus petit nombre de véhicules chargés en circulation et de la plus grande difficulté à appréhender des poids-lourds (bien que l'expertise des douanes se soit particulièrement renforcée ces dernières années en ce domaine). Mais de fait, les quantités saisies sont d'autant plus importants qu'elles concernent alors de gros volumes à chaque fois.
- Se donner rendez-vous sur des petites routes moins contrôlées pour le passage de frontière de la marchandise, et non des véhicules : le changement de cargaison d'un véhicule à l'autre (espagnol à français, ou inversement) se fera alors de manière discrète à la frontière, afin qu'aucun véhicule ne quitte son territoire national d'origine et ne prenne ainsi un plus grand risque de contrôle.
- Pour la résine, des stocks en des points stratégiques intermédiaires (« *stock tampon* ») ont été mobilisés en fonction des besoins. D'ailleurs la revente d'une partie de cette marchandise à d'autres réseaux moins bien organisés et à des moments où ils pouvaient être le plus en difficultés en raison de la crise, a également participé de la hausse des prix, le produit s'y payant au prix fort pour ces plus petits réseaux qui répercutent ensuite les prix sur la revente au détail.

Ainsi, si les tensions sur le marché du cannabis au premier temps du confinement résultaient des convois qui ne remontaient plus d'Espagne, très vite l'adaptation logistique a permis une remise en circulation des marchandises (on notera par exemple l'interpellation de 645 kg de cannabis dans un camion, en région lyonnaise à la mi-avril 2020, puis celle de deux véhicules légers avec à bord 430 kg de cannabis et 10 kg de cocaïne), et la plupart des services s'accordent à dire que la pénurie n'a été que fictive par la suite<sup>19</sup>, voire même, que le sentiment de pénurie a été entretenu par les réseaux de revente, afin de justifier l'augmentation des prix. Nombreux sont les usagers qui l'ont senti également et qui l'ont évoqué dans les entretiens (« *ils nous font mariner ... comme si c'était les fonds de tiroirs* » [usager], « *soit-disant c'est la misère... soit ils veulent tout garder pour eux, soit ils se foutent bien de notre gueule* » [usagère]), et les écoutes policières ont confirmé également cette hypothèse. Les stocks étaient bien là, parfois mêmes certains réseaux avaient-ils anticipé le confinement, et la logique

---

<sup>19</sup> Notons également plus tard dans l'année (novembre 2020) une saisie relativement exceptionnelle de 2,4 tonnes de cannabis, associé à la saisie d'1,8 Million d'euros, dans un camion en provenance d'Espagne interpellé dans le Nord de l'Isère, qui rejoignait un entrepôt dans une zone industrielle à proximité de Lyon.

commerçante a joué à plein, surfant sur la crainte d'une pénurie et en bout de chaîne, la peur du manque.

A noter que quelques retours d'usagers dans des départements plus ruraux n'ont pas fait état de difficultés manifestes pour l'accès à l'herbe de cannabis, et l'on peut faire l'hypothèse de l'existence de zones locales de production et de circuits-courts qui ont été particulièrement sollicités en cette période.

A noter également qu'en prison, le cannabis a semblé circuler presque « *normalement* », des projections<sup>20</sup> ont assuré sa disponibilité alors que les parloirs, autre mode d'acheminement principal, ont été arrêtés pendant plusieurs semaines.

**La cocaïne** a vu son prix augmenter par endroits en région sur la première moitié de l'année 2020 en lien avec le premier confinement, d'une vingtaine d'euros environ en moyenne (une fourchette comprise entre 60 et 100 € est pointée à la fois par les usagers et par l'OFAST). Elle est restée tout de même disponible, principalement dans les espaces de revente en cités, parfois aussi en livraison. La probabilité de stocks relativement conséquents qui n'ont pas été écoulés dans les espaces festifs auxquels ils étaient destinés, aura sans doute contribué au maintien de sa disponibilité tout au long de l'année.

Mais les prix sont revenus à une moyenne antérieure relativement rapidement après ces premiers mois, et aucune pénurie ne s'est fait jour, l'arrivée de la cocaïne en France n'étant pas impacté par le contrôle des frontières terrestres (ou à la marge concernant la remontée via l'Espagne).

En effet, les saisies nationales se font principalement sur le fret maritime, avec des arrivées massives via les cargos aux ports du Nord de l'Europe (Rotterdam, Hambourg) et de la France (Le Havre, Dunkerque), un type de trafic peu impacté par la crise, avec donc peu de répercussions en région. Ainsi, au niveau du marché de gros, le prix au kilo ne semble pas avoir beaucoup varié, oscillant toujours entre 25 000 et 35 000 €. Les arrivages par fret aérien via les mules qui redescendent ensuite en région par le train notamment sur la ligne pour Lyon et Valence<sup>21</sup>, ont été plus impactés du fait des restrictions sur les vols, mais ils ne représentent qu'une part très limitée des arrivages de cocaïne sur la région. Les saisies douanières restent relativement faibles sur la région lyonnaise, qui n'apparaît pas comme une zone de marché d'approvisionnement direct de la cocaïne, contrairement à d'autres villes de France. Sauf exceptions, les saisies se font ainsi en petites quantités, dans des véhicules légers la plupart du temps.

Les saisies de colis postaux ont, quant à elles, augmenté, constituant probablement une alternative pour les lots ne pouvant être acheminés via le trafic aérien. Plusieurs centaines de colis ont été découverts sur l'année 2020, et le début d'année 2021 en comptait déjà plus de 300 (dont certains de plusieurs kilos de cocaïne). Ici les modes de dissimulation sont très variés et ingénieux, et les interpellations se font ainsi plus souvent en raison d'un manque de raisons plausibles à l'expédition de tel ou tel type de marchandises (dans lesquelles est caché le produit) par-delà l'Océan Atlantique. Le repérage au moyen d'une équipe cynophile peut compléter le ciblage des colis en rapport avec les aspects et la cohérence de leur provenance.

Quelques cas de cocaïne sous forme liquide, en bouteilles ou bien même sous la forme de cartons d'emballage imbibés, ont également été constatés.

---

<sup>20</sup> D'ailleurs, certaines de celles-ci contenaient également du gel et des masques, témoignant du souci vis-à-vis des risques de contamination pour des détenus qui, moins que quiconque, n'ont de prise sur la situation et ne peuvent adopter de stratégies individuelles à l'égard de l'épidémie.

<sup>21</sup> Cf. rapports précédents concernant le développement des réseaux guyanais et surinamiens sur la région valentinoise.



Les saisies de **MDMA** sous forme de poudre comme sous forme de cachet d'**ecstasy** ont été réduites cette année, le Laboratoire de Police Scientifique indiquant par ailleurs une baisse des analyses d'environ un tiers. Ces produits transitent particulièrement par vecteurs routiers, très impactés par les contrôles aux frontières, mais la demande moindre du fait de la fermeture de nombreux lieux festifs aura certainement impacté l'offre également (même si les usages d'ecstasy ont perduré sur les scènes festives qui se sont maintenues, cf. partie I.D.3). Quelques grosses saisies d'ecstasy ont été réalisées par les services de gendarmerie de la région, à destination du marché espagnol. A noter qu'en région AURA, c'est principalement la forme cachet qui circule (pour 83% des demande d'analyses au LPS, contre 67% au niveau national).

### Internet/Darknet, des ressources opérationnelles, mais des recours restreints

Le Darknet, et Internet pour les NPS, sont restés des sources d'approvisionnement fonctionnelles, du moins pour des usagers qui avaient l'habitude de les utiliser auparavant et/ou en maîtrisant les rouages (peu de recours à Internet, et moins encore au Darknet, ont été observés pour ceux qui n'en avaient pas déjà l'usage). Parfois certains ont pu faire bénéficier d'autres personnes de leur entourage de ce mode d'approvisionnement peu impacté par la crise.

Les délais de livraison ont parfois été plus importants, relativement aux restrictions d'activités des services de La Poste. Sur certains sites Internet, les frais de livraison ont été offerts durant le confinement, ou bien c'est la formule UPS qui était systématiquement proposée sans frais supplémentaires.

*« [d'habitude] tu choisis recommandé ou non-recommandé. Au moment où j'ai commandé, y'avait plus cette option en fait. L'option recommandé ou non-recommandé avait disparu, donc je me suis dit c'est quand même bizarre. [...] Et en fait j'ai été surpris de voir que j'ai été contacté par UPS, et que c'est un livreur UPS qui est venu m'amener ma livraison au point relais épicerie de mon village. » [usager]*

Globalement, les sites Internet de vente de NPS sont restés tout à fait opérationnels (cf. partie II, 3MMC, pour plus de détails) ainsi que les systèmes de livraison, et le Darknet. A noter en région l'arrestation d'un réseau implanté en Haute-Savoie et dans la Loire, impliquant plusieurs membres d'une même famille, avec des quantités très importantes de produits divers revendus sur le Darknet.<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> « Un bénéfice d'environ 2 millions d'euros depuis 2018 » en particulier avec des Bitcoins. [...] Les perquisitions ont permis aussi de saisir 28.000 euros en liquide, ainsi que 9,4 kilos et 3,5 litres de MDMA, 22 kilos de produits précurseurs, 1,5 kilo de têtes de cannabis, 625 grammes de résine, 65 grammes de crack et 18.400 cachets d'ecstasy ». <https://www.europe1.fr/faits-divers/drogue-cinq-arrestations-dans-une-famille-qui-trafiquait-sur-le-Darknet-4043780>

## b) Evolution des trafics sans rapport avec le confinement

### Le vecteur routier de plus en plus discret

Le moindre recours aux « *go-fast* »<sup>23</sup>, déjà mentionné depuis plusieurs années, continue d'être constaté, au profit de l'usage de plus petits véhicules empruntant les réseaux routiers secondaires, parfois désignés « *go-slow* » par les policiers ou douaniers. L'utilisation fréquente de véhicules « *lowcost* » (Golf, Mégane) perdure, généralement loués, et qui peuvent rouler également à vive allure mais de manière beaucoup moins repérable. Ce sont également les poids-lourds qui sont de plus en plus utilisés (cf. lien avec le confinement précédemment) accompagnés parfois d'une voiture « *ouvreuse* » (qui peut elle-même être un poids-lourd, et parfois impliquer des sociétés de transport entières dans le trafic). Généralement la marchandise (cannabis, parfois cocaïne ou ecstasy) y est dissimulée dans du fret légal. Les quantités alors transportées sont a minima de plusieurs centaines de kilos, voire à la tonne, pour le cannabis. Enfin, les motos sont également utilisées, qui ne transportent que de petites quantités (bien que quelques kilogrammes de cocaïne y tiennent facilement) et qui restent plus difficiles à repérer.

Qu'ils soient plus légers ou beaucoup plus conséquents que les traditionnels *go-fast*, ces véhicules sont plus aisés à intercepter une fois le repérage effectué, alors que les grosses cylindrées de 500 chevaux et de 2 tonnes lancées à grande vitesse nécessitent parfois des techniques spécifiques (herses, etc.) avec un risque de forçage de contrôle redouté par les membres des forces de l'ordre : « *Un engin comme ça lancé à 180 km/h, c'est une arme* » [douanier].

### La « culture commerçante à la lyonnaise », de moins en moins effective

Le trafic en région lyonnaise a longtemps été qualifié de commerce ou business « à la lyonnaise » par les services d'application de la loi (policiers et avocats) ainsi que par les personnes qui y sont impliquées. Cette dénomination désigne une certaine interconnaissance entre différentes équipes, parfois une mutualisation des moyens d'un quartier à l'autre et un moindre recours à une concurrence agressive ou à des rivalités et intimidations armées. Un trafic qui se veut le plus calme possible afin d'enregistrer le plus de profit avec le moins de complications possibles. C'est une quasi « *culture corporatiste* » [avocat] qui est décrite, une forme de « *paix armée* ». [policiers]

*« A Lyon, toutes les équipes se connaissent. C'est à dire qu'ils ont fait de la prison ensemble. Y'a pas de rivalité, les uns travaillent avec les autres. On peut voir des gens de Villeurbanne s'associer avec des gens de Lyon 8 ou de Vénissieux, pour un transport, convoier de la marchandise »* [policiers]

Des formes de coopération entre réseaux sont observées, sans pour autant qu'elles ne relèvent d'une logique de partage, les plus gros œuvreront pour leur compte avant tout, et si mutualisation il y a, elle concernera un échelon relativement haut (au niveau de l'importation), la gestion des différents points de deal fera ensuite la différence sur le profit généré pour chacun. Les relations « *cordiales* » à haute échelle n'empêchent pas quelques tensions au niveau des points de deal, mêmes si elles sont globalement sporadiques et éphémères.

---

<sup>23</sup> Grosses cylindrées roulant à vive allure généralement précédées d'une voiture « *ouvreuse* » en charge de repérer les contrôles policiers et douaniers, dont le mode opératoire est depuis longtemps tout à fait connu des services d'application de la loi.

Expliquer ce contexte mériterait un travail d'enquête beaucoup plus poussé (c'est toute l'histoire du narcobanditisme local qu'il faudrait relater, celle de familles importantes impliquées également dans d'autres types d'affaires depuis des décennies), impossible à réaliser dans le cadre de ce rapport. La comparaison souvent faite avec des agglomérations beaucoup plus impactées par des phénomènes de violence entre trafiquants (Marseille en premier lieu, mais aussi Grenoble<sup>24</sup> dans la région) apporte toutefois quelques pistes de compréhension. Lyon et les territoires alentours sont une zone de consommation très importante (dont beaucoup de petites villes au passé industriel), avec un tissu urbain très étendu, et une zone de transit de produits également conséquente (axe Nord-Sud et Est-Ouest), qui permet à beaucoup d'acteurs du trafic d'y prendre une place, quand un territoire comme Marseille est beaucoup plus concentré, où s'entrechoquent alors les bandes et des quartiers devenus particulièrement rivaux, « *comme un saupoudrage de bastions qui veulent s'étendre* » [policier] mais dans un espace géographiquement plus limité.

Rappelons néanmoins que les liens entre trafics de drogues et violence sont complexes, ne sont pas toujours systématiques, et dépendent d'une multitude de facteurs, à l'échelle locale comme mondiale<sup>25</sup>.

Les mêmes commentateurs de la « *culture commerçante lyonnaise* » pointent néanmoins que le phénomène semble peu à peu se déliter et perdre de sa spécificité.

« *Mais j'atténuerai un peu le phénomène. Il y a de plus en plus de règlements de comptes sur le secteur. Des guerres d'escaliers aussi* » [policier]

« *La culture commerçante lyonnaise, Lyon comme une zone libre où peut s'installer qui veut, qui veut faire son business, des initiatives privées ok, on ne se tire pas dans les pattes... c'est de moins en moins vrai* » [avocat]

Policiers et avocats pointent une nouvelle génération qui a moins d'argent au départ et souffre plus de la concurrence, ou bien aussi des individus qui se lancent plus volontiers de manière solitaire et ne bénéficient pas d'un cadre structuré, de l'expérience des plus anciens, qui font « *des go-fast à eux tout seuls* », avec parfois des pratiques peu stratégiques (« *ils tournent avec des voitures récentes sans savoir qu'elles sont pucées par le fabricant* » [avocat]) et finissent par « *se cramer les ailes* » : « *le taux d'interception est en augmentation du fait qu'il y a de plus en plus de bras cassés et de moins en moins de professionnels* » [avocat]. Cette figure du « *loup solitaire* » est également parfois mentionnée concernant des revendeurs albanais qui, après avoir eu les contacts nécessaires, poursuivent une activité de transport et de revente seuls. Des dynamiques de coopération entre gros réseaux sont de ce fait possiblement mises à mal et débouchent sur une conflictualité plus importante.

Le bouleversement des normes des acteurs du trafic se manifeste également par des phénomènes de délation comme « *manière presque assumée de faire du business* » [avocat], qui plus est à moindre risques (« *c'est moins risqué de balancer que de dessouder l'autre, on ne risque pas la Cour d'Assises* », « *Avant c'était pour se tirer d'une mauvaise passe, aujourd'hui ils sont de plus en plus pro-actifs là-dessus* » [avocat]).

---

<sup>24</sup> Le dispositif TREND n'étant pas implanté à Grenoble, il n'y a donc pas de recueil de données détaillées avec entretiens auprès des services d'application de la loi, mais aussi usagers voire revendeurs, comme à Lyon, qui permettrait d'en faire ici une analyse, sauf à constater ce qui peut être révélé par la presse, et l'existence de fusillades régulières sur l'année notamment à l'été 2020, entre bandes rivales. Des conflits semblant territoriaux, parfois intercommunautaires, sont observés, que l'intervention policière peut aussi amplifier par la désorganisation des réseaux alors produite.

<sup>25</sup> « *Sur le court terme, la présence et le niveau de violence dépendent moins des quantités faisant l'objet du trafic que de certains changements qui bousculent l'équilibre des pouvoirs entre les groupes criminels organisés, tels que les changements de taille des marchés illicites, la mort ou l'incarcération de criminels notoires et les mesures répressives qui affaiblissent un groupe par rapport à un autre* ». ONUDC, résumé analytique, Op. Cit. [https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975\\_ExSum\\_French.pdf](https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975_ExSum_French.pdf)

Des faits de violence liés au trafic et à son contrôle sont donc rapportés en région lyonnaise mais aussi sur des agglomérations comme Clermont-Ferrand, Valence et Saint-Etienne. Néanmoins, ceux-ci restent relativement discrets.

La présence d'armes est semble-t-il de plus en plus conséquente et visible. Elle obéit avant tout à une stratégie de protection d'un réseau face à d'autres (risque de vol, confrontation, règlement de comptes, etc.). Aux dires de l'ensemble des forces de police, l'usage des armes reste surtout dissuasif, elles sont donc peu utilisées, et moins encore à l'encontre des forces de l'ordre. Les agents indiquent que le risque pour les trafiquants peut être jugé trop important, et nuire au « *business* », qui se portera mieux « *en usant de stratégies de contournement plutôt que de confrontation vis-à-vis de laquelle ils pourraient avoir trop à perdre* » [policier]. Néanmoins, la présence d'armes peut rendre l'intervention des policiers plus risquée, qui peuvent craindre à leur arrivée qu'« *à 6h du mat' les types ne savent pas si c'est la police ou une bande rivale* » [policier].

Des armes sont trouvées désormais à chaque perquisition ou presque (de même que des gilets pare-balles), quand elles apparaissaient auparavant seulement « *dès qu'on remontait les échelons* » [policier], ce sont aussi les charbonneurs (petits revendeurs de rues) qui peuvent en porter, signe d'une hausse des altercations possibles avec d'autres trafiquants à des échelles subalternes du trafic. Différents types d'armes sont mentionnées, qui « *font partie de l'attirail du dealer* » [policier], avant tout des armes de poing (qui peuvent se tenir d'une seule main à l'inverse d'armes impliquant le soutien à l'épaule comme des fusils ou carabines), nécessitant d'être très maniables. Parmi ces armes de poing on retrouve par exemple des pistolets de calibres 9mm et 7.65 parabellum ou encore 45ACP, ainsi que des revolver de calibre 357 magnum (armes semi-automatiques)<sup>26</sup>. Sont également trouvés dans les saisies des Sten, emblématiques pistolets-mitrailleurs de la résistance, en automatique (pouvant tirer en rafale continue) bien qu'avec une capacité limitée (9/12 coups) tout comme les AK47. Enfin on retrouve des carabines au plus petit calibre de 22 long rifle, et des Gomme Cogne (balles en caoutchouc). Certaines armes peuvent par ailleurs « *être détournées et modifiées en quelques minutes pour devenir des semi-automatiques* » [policier].

A noter enfin que les réseaux de trafiquants albanais ne sont pas directement intégrés dans les formes de coopération que nous évoquions concernant la « culture commerçante lyonnaise », l'héroïne étant souvent à part dans l'organisation des trafics, encore largement stigmatisée dans les quartiers (une mauvaise image des consommateurs comme des revendeurs et un produit réputé pour ne pas faire bon ménage avec d'autre business<sup>27</sup>, contrairement à la cocaïne qui est désormais plus intégrée aux mœurs et se trouve fréquemment revendue par les mêmes réseaux que le cannabis). Néanmoins quelques réseaux de cités travaillent parfois en lien avec les réseaux albanais, même si les stratégies de gestion de flux et de contacts avec les clients sont différentes.

Même s'agissant de l'herbe de cannabis que les réseaux albanais revendent de plus en plus fréquemment, il ne semble pas y avoir de liens massifs avec d'autres réseaux.

Pas de perméabilité, pas de mutualisation, mais pas vraiment de rivalité non plus, sauf à la marge avec quelques tensions entre ces différents groupes, notamment à Lyon ou à Clermont Ferrand. Et quelques

---

<sup>26</sup> Une pression de la détente est nécessaire pour qu'un coup parte, mais tous les coups peuvent être tirés à la suite, sans rechargement manuel.

<sup>27</sup> Ainsi des négociations autour de la tenue d'un point de deal (location d'emplacement) peuvent être conditionnées par le fait de ne pas vendre d'héroïne, les arguments évoqués étant variés. Ils peuvent concerner des aspects opérationnels : préserver la discrétion et éviter d'attirer une population qui dénotera dans le quartier et attirera l'œil des riverains comme des policiers. Mais ils peuvent aussi être d'ordre morale : la religion est ainsi parfois évoquée, ou bien encore le poids de l'histoire, les plus âgés gardant en mémoire les ravages des overdoses et de l'épidémie du VIH liée à l'usage de l'héroïne dans les années 80 et 90 dans les banlieues (cf. *La Catastrophe invisible, une histoire sociale de l'héroïne*, aux Editions Amsterdam, 2018). Néanmoins l'héroïne est bien présente également dans les quartiers et fréquemment consommée également par des revendeurs d'autres produits, « *elle est régulière dans les perquis' de notre clientèle uniquement de banlieusards [...]* » [avocat].

autres réseaux de revente d'héroïne, turcs et maghrébins sur la région lyonnaise par exemple, peuvent aussi nourrir des conflits (Cf. plus loin dans ce rapport : réseaux albanais et « *héroïne des quartiers* »).

## Poursuite du développement du deal par livraison et marketing

Nous avons déjà abordé les intérêts du deal par livraison pour les acheteurs comme pour les revendeurs dans les précédents rapports<sup>28</sup>, et plus haut dans celui-ci en lien avec le confinement. Nous reprendrons simplement les éléments qui indiquent l'expansion de ce phénomène, qui se double du développement de la communication marketing faite par les réseaux de revente, qui n'est pas nouvelle non plus mais prend une ampleur grandissante du même temps que les réseaux sociaux se développent.

Cette activité de revente ne constitue pas forcément l'émergence d'un nouveau trafic mais « *prolonge les activités des trafics de « cités » souhaitant s'adapter aux besoins de la clientèle des centres-villes dans le cadre d'un marché plus concurrentiel* <sup>29</sup> ». Les échelles sont variables et se sont parfois de plus petits réseaux également qui se lancent dans cette forme de revente. Mais une répartition des rôles très spécifique reste généralement de mise. De même que le recrutement des membres peut se faire spécifiquement à partir de la mission qui leur incombe, comme par exemple avoir un véhicule adapté à la livraison : « *Le DRH recrute par téléphone. Tu dois avoir une voiture propre, être assuré, en règle* » [usager].

Le mode opératoire, structuré à partir d'un système de commande client par SMS puis de livraison par une personne qui n'est pas nécessairement celle qui a traité la commande, peut être parfois dénommé par les forces de police de la région comme « *structure à l'albanaise* », tant il est représentatif des stratégies employées par ces réseaux depuis longtemps pour l'héroïne. Mais il concerne depuis longtemps également la livraison de cocaïne et de cannabis par d'autres réseaux.

Ce sont la création de centrales de commandes à large échelle mais aussi l'utilisation d'applications type Snapchat, pour promouvoir le produit et pour procéder aux commandes, qui sont devenues ces dernières années de plus en plus conséquentes, des réseaux gérant une clientèle importante ont encore été démantelés en 2020 dans la région.

Le principe étant désormais bien établi et variant peu, les évolutions se font principalement quant au type de produits revendus (originellement surtout le cannabis et la cocaïne, mais désormais aussi les amphétamines, les ecstasys, parfois même la 3MMC), la quantité proposée (plus uniquement de simples barrettes mais des volumes plus conséquents également) et à la rapidité et disponibilité des revendeurs, sur un périmètre également de plus en plus élargi.

---

<sup>28</sup> « *Le système de deal par livraison se base sur un contact direct entre acheteurs et revendeurs (pas nécessairement le livreur directement, mais un membre du réseau) en amont de l'échange, via le réseau téléphonique et, de plus en plus, via les applications type Snapchat, WhatsApp ou même Facebook et Instagram. Celui-ci permet à l'acheteur de faire une demande de produits, et au revendeur ou réseau de revente d'organiser un RDV, voire aussi de venir au contact des consommateurs et de faire la publicité pour leur(s) produit(s) en envoyant des textos et messages promotionnels à leur réseau de clients. Les réseaux sociaux sont ainsi à la fois des espaces d'échange pour la transaction, mais aussi une « vitrine » d'annonces pour les conditions avantageuses (vantant la qualité du produit, avec parfois des photos et vidéos de préparation, le « professionnalisme » dans la diffusion, etc. [...]) Une fois le RDV convenu, le revendeur se déplace, à domicile ou sur le lieu de consommation, ou encore dans un espace public, afin de livrer l'usager. Dans le cadre de gros réseaux fortement développés, le livreur n'est pas forcément celui qui a été en contact avec le client, il est informé de l'adresse de livraison via une plateforme de gestion des appels qui lui indique à qui livrer* ». Rapport TREND Lyon 2019.

<sup>29</sup> 1999-2019 : Les mutations des usages et de l'offre de drogues en France, vues au travers du dispositif TREND de l'OFDT. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxac2a9.pdf>

*« Et puis la livraison à mort, ça c'est déjà bien bien développé, mais là y'avait des dealers qui s'organisaient. Y'avait des messages, "on est dispo tel jour et pas tel jour" ou des dealers qui sont dispos H24, n'importe où quand tu veux ce que tu veux et qui permettaient de livrer les moments où tu peux pas sortir. » [usager]*

On peut noter également que les marchandises revendues peuvent aussi parfois se diversifier et l'on trouvera sur certaines applications d'autres produits que les drogues, qui étaient jusque-là accessibles uniquement via le Darknet (fausses cartes grises ou permis de conduire par exemple).

Enfin, les stratégies marketing continuent de se développer également, symptôme ici comme ailleurs d'une concurrence entre réseaux aux mêmes modalités opérationnelles et visant des clientèles similaires (jeunes ou moins jeunes qui maîtrisent ces outils et ont tout intérêt à faire venir le produit à eux plutôt qu'à se rendre dans les traditionnels espaces de revente<sup>30</sup>). La communication se fait via des photos et vidéos de promotion des produits, leurs variétés, leurs qualités. Les emballages se font plus attirants, sachets colorés voire petites boîtes de conserve (*« la barrette cellophanée c'est fini »* [policier]), qui permettent des indications promotionnelles pour le produit (dosage en THC par exemple), le réseau (noms d'un quartier, d'un réseau, d'une rue parfois), ou jouant sur le registre bien connu en publicité de l'association d'un produit à un symbole positivement chargé (marque de luxe, célébrité diverses, personnage de fiction à la mode, clubs de foot, ou même villes d'appartenance, ces mêmes techniques étant à l'œuvre depuis longtemps s'agissant des visuels des cachets d'ecstasy), *« c'est vraiment du branding<sup>31</sup> »* [avocat]. Enfin, sont aussi observés des systèmes de cartes de fidélité donnant accès à des cadeaux, en produits ou autres, des cartes à gratter pour les mêmes récompenses ou encore des tombolas qui servent à attirer le plus de clients possible.

En amont, il s'agit aussi de faire venir la clientèle sur ces comptes, et l'utilisation de flashcodes collés sur les sachets permet de renvoyer directement sur des comptes après le premier achat d'un produit, comptes qui peuvent cumuler pour certains plusieurs milliers de followers. La promotion sur les réseaux peut se faire aussi au profit d'un lieu de vente fixe, avec par exemple la diffusion de vidéos filmées par drones pour indiquer le trajet pour s'y rendre.

Les policiers indiquent leurs difficultés à suivre les trafics sur ces applications, du fait de l'illégalité des procédures consistant à créer des profils pour aller à la rencontre de revendeurs, et du fait également que les applications ne coopèrent pas toutes avec les Services de Police, ou uniquement dans le cadre de procédures pour terrorisme.

Certains services d'application de la loi ont pu tenter également de mener des procédures afin d'incriminer les plateformes de production et/ou vente de sachets (certaines plateformes de vente en ligne sur Internet fournissent la France entière, les mêmes sachets se retrouvant d'une région à l'autre) soit pour incitation au trafic de stupéfiants (ce qui ne semble pas aisé à démontrer) soit pour contrefaçon de logos (mais les marques en question ne souhaitent généralement pas donner suite). Les stratégies policières, douanières et judiciaires se poursuivront sans doute à cet endroit les mois et années à venir.

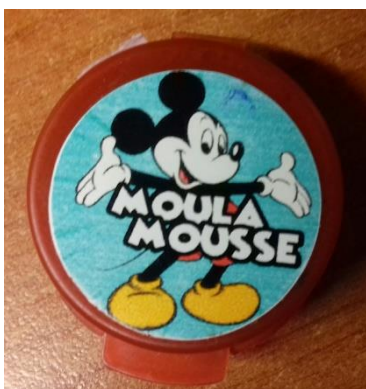
---

<sup>30</sup> *« Ça s'est couplé avec les annonces de Darmanin, y'a eu les descentes à Mistral [quartier de Grenoble], y'a eu des points de vente qui sont fermés à des moments, y'a des jours où ça a été la galère, y'a pas que le COVID y'a eu aussi tout ce côté répression et pleins d'endroits qui étaient connus de tout le monde où tu pouvais trouver un peu ce que tu veux qui sont devenus craignos, les consommateurs ont eu la trouille d'aller là-bas. Ça a participé au fait de vouloir trouver soit des personnes plus discrètes, soit d'aller acheter en groupe »* [usagère].

<sup>31</sup> Le terme de branding désigne généralement une logique d'action marketing ou publicitaire qui cherche surtout à positionner favorablement une marque dans l'esprit du consommateur.



Quelques exemples de conditionnement de cannabis observés sur la région en 2020-2021







A la marge, cocaïne et ecstasy peuvent aussi être concernées par ces packaging



## Les technologies au service de la discrétion

L'adaptation continue au marché, ainsi qu'à la répression policière et judiciaire, implique un usage de la technologie spécifique dans une optique de discrétion, afin de conserver une longueur d'avance sur les modalités d'enquête policière.

A cet égard, outre les pratiques de contre-balisage des véhicules, les modalités de communication ont une importance particulière, et on trouvera deux types d'outils distincts, mais tout deux permettant de se rendre le moins possible objet de surveillance : les technologies de cryptage (applications plus sécurisées type Telegram, technologie PGP, etc.), et en bout de chaîne, l'usage de téléphones dits « *première génération* » sans aucun système d'exploitation Internet et non-pourvus de balisage, qui sont destinés à être une interface uniquement avec le client (et où les échanges ne sont font pourtant pas toujours de manière codée<sup>32</sup>) ou bien pour un lien très temporaire au sein du réseau et qui seront jetés au moindre souci ou changement de mission (transport, etc.). Ainsi, l'étude de la téléphonie est finalement généralement peu intéressante pour les policiers, d'autant qu'elle est soumise à des contraintes spécifiques dont le respect strict peut être interrogé une fois l'affaire arrivée au pénal et nuire à son aboutissement<sup>33</sup>. Cela pose également la question des renseignements non-officiels (« *écoutes à la mexicaines* » ou suivi de comptes sur les applications, qui n'est pas autorisé « à couvert » pour les policiers) et dont l'usage d'informations recueillies dans ce cadre pourrait se voir retoqué par la justice.

La montée en compétences et l'efficacité policière se déploient alors ailleurs, dans le décryptage de la téléphonie, les projets d'identification d'individus à bords de véhicules, l'extension des systèmes Lapi (lecture automatique des plaques d'immatriculation), etc.

## Diversification de l'offre en cannabis

A la marge des classiques herbe et résine (dont les taux de concentration en THC continuent d'augmenter au fil des années, cf. partie II. Analyse de produits en région), deux tendances opposées prennent une place croissante, bien que restreinte à l'échelle de la totalité du trafic de cannabis : La première est la mise sur le marché de formes de cannabis beaucoup plus concentrées en THC que la forme herbe ou résine classique, avec des spécialités d'extractions (BHO<sup>34</sup>, etc.), de préparations

---

<sup>32</sup> D'autant que les termes employés, même s'ils se veulent détournés, sont souvent sans équivoques dans le cas d'écoutes ou d'études des messageries suite à la saisie du téléphone, et peuvent être portés au dossier comme pièce à charge lors d'un procès. Quand les échanges n'indiquent pas directement même l'objet des transactions... « *je dis "J viens, j'ai 80 francs [suisses] est ce que tu m'en fais un ? parce que c'est 100 francs normalement. Ou j'ai 500 francs tu me fais 5 plus 1 ?" on cache rien du tout, y'a pas de langage codé. Ils changent de puces dès qu'ils ont un problème pis voilà. Faut juste effacer les messages c'est tout.* » [usager]

<sup>33</sup> Cf. « Données numériques : la chambre de l'instruction de Lyon appelée à se prononcer dans une affaire de trafic de stupéfiants », par Richard SCHITTLY, Le Monde 27 avril 2021. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/27/donnees-numeriques-la-chambre-de-l-instruction-de-lyon-appellee-a-se-prononcer-dans-une-affaire-de-traffic-de-stupefiants\\_6078262\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/27/donnees-numeriques-la-chambre-de-l-instruction-de-lyon-appellee-a-se-prononcer-dans-une-affaire-de-traffic-de-stupefiants_6078262_3224.html)

Les avocats des personnes interpellées suite à ces requêtes estiment que le principe de « *proportionnalité* » entre la gravité de l'infraction et l'importance des mesures d'enquête (ici l'utilisation des données numériques personnelles) et son contrôle par un juge indépendant n'est pas rempli.

<sup>34</sup> Butane Hash Oil, consistant à concentrer les principes actifs dans une matière huileuse obtenue après que l'herbe ait été mise au contact de gaz butane liquide, par exemple de manière artisanale en vidant le contenu d'une cartouche de recharge de briquet dans un tube contenant l'herbe. Cf. rapport précédent pour plus d'informations sur les concentrés de cannabis.

(*moonrock*<sup>35</sup>, *wax*<sup>36</sup>, *dry x3*<sup>37</sup>, avec parfois des noms évocateurs comme « *foudre* »), disponibles en livraison et parfois sur des lieux de revente physiques<sup>38</sup>. Les concentrations en THC peuvent largement dépasser les 40 ou 50%, et le prix au gramme être également beaucoup plus élevé (de 20 à 60 voire 80 € parfois). Certains usagers fabriquent ces concentrés pour leur usage personnel, notamment via la technique du BHO, mais d'autres peuvent également en revendre une partie en espace festifs (revente observée en free-party notamment).

L'autre tendance concerne la revente d'herbes CBD, au taux de THC très faible, qui peuvent parfois être vendues à l'insu des clients, mais qui sont tout à fait recherchées par d'autres, qui préféreront les acheter à un revendeur plutôt qu'en boutique spécialisée où le prix peut être plus élevé. Le CBD se retrouve également au niveau des saisies douanières, le « *phénomène de l'année* » [douanier], les agents se trouvant en difficulté parfois avec les procédures déclenchées. Les produits saisis (principalement en fret postal mais également en fret routier) sont quasiment tous au-dessus du seuil de 0,2 % de THC<sup>39</sup>, des flux qui sont en transit pour divers endroits du territoire, voire pour d'autres pays. Des cabinets d'avocats spécialisés peuvent alors intervenir pour dénoncer les saisies et remettre en cause les procédures, par exemple autour des techniques d'analyses. Ces questions agitent les différents services d'application de la loi depuis plusieurs années et les verdicts des différentes juridictions (Cour Européenne de Justice, Cour de Cassation) et la mise en conformité de la France (pour l'instant toujours à l'étude) devraient venir définir les limites de la légalité de ces produits et du fret qui s'y rapporte (cf. Partie II CBD).

### L'héroïne, réseaux albanais et « *héroïne des quartiers* »

L'héroïne en circulation sur la région reste toujours majoritairement localisée sur le secteur transfrontalier (très nombreuses communes concernées, vallée de l'Arve, Vallée Verte, bassin lémanique, etc.) avec le quasi-monopole des réseaux albanais (cf. rapports précédents). Elle est toutefois présente dans les grandes villes de la région et principalement à Lyon, par le biais d'autres réseaux, quand de manière marginale elle peut également être saisie à l'aéroport de Lyon St-Exupéry en provenance de quelques pays africains (Guinée, Kenya, Ethiopie, Angola,) souvent via Dubaï.

A l'exception du secteur transfrontalier, ce que des policiers ou douaniers nomment « *l'héroïne des quartiers* » semble reprendre une part certaine du marché depuis de nombreux mois (de récentes saisies - jusqu'à 12 kg d'héroïne en région lyonnaise - l'attestent), et côtoie désormais celle des réseaux albanais. On rappellera qu'a priori, il n'y a pas ou quasiment pas de liens entre ces différents réseaux, et parfois mêmes certaines tensions peuvent apparaître. Pour le contexte historique, la dernière décennie avait vu les réseaux albanais prendre le marché de l'héroïne de manière assez massive (« *les cités se sont fait botter le cul par les albanais* » [policier]), délivrant sur le marché une héroïne au départ de meilleure qualité et largement moins chère, ce qui n'est plus exacte aujourd'hui. En effet, si le prix de l'« *héroïne albanaise* » est toujours aux alentours de 100 € les 5 g (zip), contre une trentaine voire quarantaine d'euros le gramme ailleurs, la qualité est généralement très faible (rarement dépasse-t-elle les 15 ou 20%, avec une coupe systématique paracétamol/caféine). Peu de données existent concernant l'héroïne « *des quartiers* », mais certaines analyses SINTES ont fait état d'héroïnes bien plus

<sup>35</sup> Herbe de cannabis trempée dans de l'huile de cannabis et saupoudrée de résine de cannabis.

<sup>36</sup> Extraction concentrée (en principes actifs (THC)), ici à la texture cire (« wax ») mais d'autres consistances sont possibles, plus ou moins dures.

<sup>37</sup> Filtration de la résine par différents procédés afin de la concentrer plus encore en THC le produit final.

<sup>38</sup> Une importante saisie réalisée par les gendarmes après une enquête de plusieurs mois débutée en novembre 2020 concernant 78 kilos de résine de cannabis mais aussi de l'huile de cannabis et de la cocaïne (2 kg).

<sup>39</sup> Limite qui ne concerne que le chanvre industriel, et qui ne s'applique pas à la revente d'autres produits CBD qui ne doivent contenir aucune trace de THC, quand les têtes de cannabis sont, de toute manière, interdites. La législation est en train d'évoluer après les verdicts rendus par diverses juridictions récemment, cf. Partie II CBD.

fortement dosées, et des retours d'usagers confirment un produit de meilleure qualité (même si parfois des coupes de produits toxiques peuvent aussi être constatées, cf. partie II Analyses de produits en région). Néanmoins les réseaux albanais peuvent également proposer à la revente « *de la pure* », à entendre comme une héroïne bien moins coupée mais dont le prix sera beaucoup plus élevé (50 voire 60 € le gramme). Il s'agit du produit intermédiaire avant opération de recoupe, que les revendeurs préparent généralement eux-mêmes une fois l'héroïne arrivée sur le territoire (suisse ou français).

*« La coupe arrive déjà faite. C'est déjà du préparé et pis t'as ton pain de pure qu'arrive en général qu'est bien condensé parce qu'ils essaient de le cacher au maximum, donc faut que ça tienne le moins de place possible, donc au plus il est tassé pour le même poids il prend un volume différent. En général faut les casser au marteau ça, tu te fais bien chier, tu colles ça dans un mixeur avec ta poudre, tu fais ton calcul de ton indice que tu vas mettre. En général quand ils ont des trucs qui sont assez bons, ils vont mettre 1g pour 3 g ½ de coupe et ce qu'ils vont te vendre pour être à un 5 g. En vérité y'aura 4 g ½ dans un sachet, avec le poids du sachet ça va arriver à peu près à 5. » [usager]*

Les policiers notent que les informations sur les réseaux de revente de l'héroïne sont beaucoup plus complexes à obtenir que sur le cannabis, et en particulier au sein des réseaux albanais, les modes opératoires étant bien différents, les réseaux particulièrement opaques, pyramidaux, cloisonnés, et changeant extrêmement souvent (de lieux, d'individus) : « *Ils sont impénétrables, interchangeable* » [policier]. « *Ils ne parlent pas, ne se dénoncent pas* » [policier]. De plus « *certains albanais fonctionnent en « loup solitaire » : un type va chercher 3 kg d'héroïne aux Pays-Bas et organise son petit trafic localement... il est difficile à intercepter, pas d'éclaircissement, pas d'ouverture, il redescend seul.* » [policier].

La région transfrontalière cumule l'immense majorité de l'héroïne saisie en région AURA (22 kg par les seules Douanes de la section d'Annecy, sur les 34 kg au total sur toute la région AURA), et l'héroïne reste quasi exclusivement celle des réseaux albanais (cf. rapports précédents pour la compréhension générale du phénomène<sup>40</sup>).

Ce trafic est particulièrement médiatisé (articles de presse très nombreux à ce sujet) et fait l'objet d'une attention policière et judiciaire conséquente : les dossiers traités au tribunal d'Annecy pour l'héroïne sont désormais supérieurs à ceux du cannabis (on pointera que ces chiffres ne reflètent donc pas la réalité des usages, évidemment plus conséquents pour le cannabis que pour l'héroïne, mais sont néanmoins révélateurs de tendances lorsqu'on les compare avec d'autres lieux ou d'autres périodes).

Ici, nous noterons seulement quelques points d'évolution des stratégies opérationnelles de ces réseaux albanais, comme de celles des services d'application de la loi en charge de leur répression.

Depuis plusieurs années maintenant, le « *harcèlement policier* » (énoncé comme tel par les services d'application de la loi) a disséminé les points de deal aux alentours d'Annecy, ce qui déplace également les problématiques de sécurité publique aux dires des gendarmes et magistrats.

---

<sup>40</sup> Pour compléter les éléments présentés dans les précédents rapports, citons les chiffres de l'opération HYDRA, présentés dans une étude commanditée par la Préfecture de Haute-Savoie, réalisée par l'association Oppelia et associant le dispositif TREND : « *Tous les acteurs de la justice et de la sécurité publique soulignent une augmentation exponentielle du trafic d'héroïne depuis 2012 sur Annecy, qui serait liée à l'expulsion d'une bonne partie des usagers et trafiquants du canton de Genève. En effet, le bilan en chiffres de l'opération « HYDRA » mise en œuvre par la police genevoise entre 2011 et 2015 est le suivant : 2240 trafiquants d'origine albanaise arrêtés en flagrant délit ; 9610 consommateurs français interpellés (provenance région AURA); 490 consommateurs suisses interpellés; 195 kg d'héroïne saisis; 448 000 CHF saisis; 516 000 € saisis* ». In *Héroïne sur le bassin annecien : Regards croisés pour des perspectives opérationnelles*. DDCS 74-MILDECA 74-Oppelia Thylac Décembre 2020.

« Tous les acteurs de la justice soulignent la forte capacité de régénérescence du réseau de distribution d'héroïne, ce qui peut engendrer un sentiment d'impuissance par rapport aux « têtes de réseaux » du trafic. Les revendeurs locaux sont harcelés par les forces de l'ordre et les enquêtes/comparutions immédiates permettent de démanteler rapidement les points de deal et de juger les prévenus instantanément. La réponse pénale est jugée satisfaisante par les forces de l'ordre, même si les têtes de réseau sont perçues comme inaccessibles. Les revendeurs locaux ou « petites mains » du trafic sont majoritairement des jeunes d'une petite vingtaine d'années (des mineurs ont été déjà interpellés sur les lieux de deal), recrutés en Albanie et appâtés par un salaire plus de 10 fois supérieur au salaire mensuel moyen albanais (1 500 € VS 200 € environ). Au-delà de l'appât financier, de nombreux usagers/revendeurs témoignent de pressions et de menaces qui peuvent mettre en jeu l'entourage du revendeur en Albanie. [...]. Cette incapacité à agir sur l'essence du trafic génère un sentiment d'impuissance du côté des forces de l'ordre : « on a le sentiment de vider l'océan à la petite cuillère ». La plupart des acteurs concernés concèdent que sans « coopération internationale », la stratégie de harcèlement continuera de porter des résultats qui ne seront que ponctuellement satisfaisants »<sup>41</sup>.

Bien qu'une partie de ces réseaux a continué de fonctionner pendant le confinement à partir d'un système de *drive* caractéristique, ils ont été contraints de se replier vers de la revente en appartements (et notamment dans ceux de certains clients qui les accueillent en échange de produit) mais également via la livraison à domicile, ou la livraison en espaces publics mais sur RDV. Il semble que du côté Suisse le phénomène se soit encore plus accentué.

*"[en Suisse] c'est fini les mecs qui restent toute la journée sur un point. Faut appeler avant".*  
[usager]

*« Dans la forêt, oui, mais faut quand même l'appeler et des fois ça lui arrive de rester là mais l'été surtout. Et même encore l'été des fois faut quand même appeler. En France, par contre c'est vrai que du côté de Bellegarde et tout, là ouais, y'a un mec qui est dans la forêt toute la journée. »* [usager]

A Genève, il était de plus en plus rare de trouver des lieux où les revendeurs restaient en place toute la journée, et désormais beaucoup de transactions passent également par le biais des échanges téléphoniques, par appel ou par l'application Whatsapp'.

*« Ça marche que par téléphone. Avant t'étais sûr que le gars était là, maintenant tu téléphones. [...] Avant, le gars, tu l'appelais, il te connaissait pas, il te disait « vas-y viens » mais ça, ça marche plus. Beaucoup plus de méfiance, beaucoup, beaucoup beaucoup plus. »* [usager]

La crainte de la délation est effectivement un argument apparu de manière très présente cette année, les revendeurs étant jugés par certains usagers comme étant « de plus en plus sélectifs ».

*« Le réseau, il est bien en place. Après faut faire vachement gaffe parce que y'a beaucoup de balances. Y'a beaucoup de gens, tu vois, qui se protègent auprès des flics en balançant les autres consommateurs ou balançant des plans de temps en temps. De temps en temps, ils vont dire « ah ben tiens j'balance celui-là et celui-là » comme ça quand, eux, ils se font arrêter au*

<sup>41</sup> Etude sur l'héroïne sur le bassin annécien. Op. cit.

« Dynamisme du trafic et régénérescence des réseaux : malgré le harcèlement opéré sur la distribution locale d'héroïne, les revendeurs sont remplacés très rapidement et peuvent donner l'impression de se « battre contre un moulin à vent », tant la reconstitution des réseaux de distribution est rapide. Cette célérité atteste de la structuration très forte de ce réseau délictuel qui arrive à mobiliser très rapidement une main d'œuvre souvent jeune et essentiellement albanaise.

-Une coopération internationale très limitée avec l'Albanie : les réseaux de trafiquants et leurs directions étant quasi-exclusivement albanais, le manque de coopération internationale empêche de toucher les instigateurs du trafic et limite la portée des actions judiciaires françaises »

*prochain plan, ils les laissent tranquilles tu vois, parce qu'ils auront niqué 2 plans grâce à eux. Tu vois c'est des indics mais c'est partout pareil. » [usager]*

*« Les mecs qui durent ils sont malins. Toute l'année, ils ont la même qualité. Toute l'année, ils ont les mêmes clients et le gars il est très select. Il va garder que ses meilleurs clients. Et si tu fais un truc bizarre, il va te dégager « oublie mon numéro, je te répondrai plus ». Et c'est des gens qui vont changer de numéros de téléphone peut être 2 fois, 3 fois par mois. En faisant ça, il va sélectionner, il va prendre genre 50 clients, il va en dégager 20, il va en garder 30. Il va changer de numéro, il va envoyer un texto aux 30. Il va bien te dire « viens que toi, ne ramène personne, ne donne jamais mon numéro, n'appelle pas avec un autre numéro » » [usager]*

Cet aspect beaucoup plus sélectif contraste avec les pratiques plus habituelles de ces réseaux qui étaient volontiers décrits comme très pro-actifs dans le démarchage des clients (avec des listings de numéros d'usagers se transmettant entre revendeurs et des sollicitations quasi-quotidiennes)<sup>42</sup>.

Les usagers rencontrés cette années continuent de souligner le développement des modalités d'achats de produits via d'autres formes que le traditionnel argent liquide : carte prépayée, voire échange contre objets (vélos, iPhones, trottinettes, etc.)

*« Les modes de paiement ont changé, de toute façon ils se mettent à jour, on le sait. Donc les moyens de paiement se sont déjà adaptés. Y'a des cartes de paiement non nominatives, genre carte PCS où tu vas retirer un ticket, tu vas payer ta drogue en ticket. Ça se fait déjà. T'as un compte sur des médias sociaux/téléphone. Ils ouvrent un compte, on te montre de la pub de ce que le gars y vend. Tu prends contact avec lui, sur un snap, un Snapchat, t'as une petite vidéo où il te montre le produit... T'as les prix, tu vas au tabac, tu prends une carte PCS à 100 €, tu lui envoies le code de la carte PCS, le code du ticket PCS, il charge sa carte. Il t'envoie le produit ou il te le donne en direct. » [usager]*

*« Ça dépend à Plainpalais ils prennent que les tunes. Moi, j'ai emmené des vélos et des ordinateurs à des albanais. A l'époque du Lignon, les mecs, si on leur ramenait un vélo, ils nous filaient 3 zip pis c'est bon vas-y dégage. » [usager]*

L'étude menée sur le Bassin Annecien stipule également que *« les usagers d'héroïne peuvent aussi être régulièrement impliqués dans des faits de petite délinquance tels que les vols, les cambriolages, les petits braquages... (les dealers albanais acceptent le troc de vélo et de matériel comme ordinateur et téléphone pour paiement de la drogue) »*.

Enfin, notons que le développement de la revente de la cocaïne par les réseaux traditionnellement actifs pour l'héroïne, continue de se renforcer. De nombreuses saisies lors d'arrestations en témoignent, presque parfois aussi conséquentes pour la cocaïne que pour l'héroïne.

Au sein des réseaux albanais, les clients achetant de la cocaïne semblent néanmoins rester ceux qui se fournissent également en héroïne, il ne s'agit donc pas pour eux de viser une nouvelle clientèle mais plutôt d'étoffer l'offre de produits proposés, et donc les gains amassés. Comme d'autres, les réseaux albanais peuvent se fournir en cocaïne aux Pays-Bas, et parfois également en produits de coupe par la

---

<sup>42</sup> Etude sur l'héroïne sur le Bassin Annecien. Op. cit.

même occasion<sup>43</sup>, mais les saisies en leur sein ne porte en général que sur des quantités relativement faibles. Sur le secteur transfrontalier ces réseaux peuvent entrer en concurrence avec d'autres réseaux revendant de la cocaïne également, en particulier sur la région genevoise où ils côtoient des revendeurs originaires de pays d'Afrique subsaharienne.

*« La cocaïne, là y'a un peu les deux écoles, y'a ceux qui vont en Espagne récupérer, beaucoup d'Africains qu'on voit ici ou en Suisse vont chercher en Espagne ou en Italie. Et y'a une petite partie où ça vient plutôt d'Hollande, des Pays Bas ou de Belgique. » [usager]*

Les réseaux « africains » comme ils sont nommés par les usagers, sont décrits comme différents des réseaux albanais dans leur fonctionnement. Pas de lien par téléphone, pas de service après-vente, l'échange a lieu instantanément, sur le lieu de la rencontre.

*« Les Africains c'est beaucoup plus fermé que le réseau albanais [...] les Albanais ils donnent leurs numéros de téléphone [...]... les Africains y'a pas moyen d'avoir leurs numéros de téléphone. Ils sont entre eux grave. Y'a quelques nanas qui y arrivent mais sinon c'est même pas la peine, c'est des milieux fermés » [usager]*

*« [Les Africains]... ils sont moins visibles ouais bien moins visibles [que les Albanais]. Les Albanais, ils passent quand même du côté de la gare, ils passent amener des échantillons de temps en temps pour faire goûter. Pis ils faisaient tester les gens avec les numéros de téléphone dans l'échantillon pis ouais autour du Quai 9 et autour de la gare bien sûr. » [usager]*

*« Avec les blacks, c'est un peu pile ou face et y'a jamais moyen de se faire rembourser par exemple. Parce que les Albanais, parfois, quand le matériel il est de pas de bonne qualité, moi ça m'est arrivé de me faire rembourser de la... ils l'échangent quoi. Ils sont plus commerciaux » [usager]*

A noter également, la revente de petites doses de cocaïne déjà basée, principalement à Genève mais aussi de manière marginale sur Annemasse, pratique qui n'est observée quasiment nulle part ailleurs en région AURA. Un usager précise le coût : « 40 francs [suisses] les 0,5 g qui sont plus des 0,3 g ».

Quelques autres phénomènes notables concernant les trafics :

**Les réseaux sont toujours décrits comme diversifiant de plus en plus leur offre** et les produits proposés (cf. rapports précédents), multiproduits et multicartes également (autres activités associées comme le vol ou le proxénétisme parfois).

**La kétamine reste très peu saisie**, parfois interceptée sur du fret postal pour de petites quantités, et la saisie de 200 fioles par les services douaniers cette année fait figure d'exception. Nous interrogeons l'an dernier l'écart entre sa présence notable et vraisemblablement en augmentation dans les espaces festifs, et la quasi absence totale de saisies de ce produit par les services d'application de la loi, écart qui reste toujours d'actualité aujourd'hui.

**Le khat est un produit également peu rencontré** par les services d'application de la loi, mais également très peu consommé, il reste un phénomène très culturel qui concerne des consommateurs généralement issus de pays du Moyen-Orient ou de la corne de l'Afrique. Les saisies sont souvent en

---

<sup>43</sup> Cf. une affaire concernant l'interpellation d'un véhicule en provenance des Pays-Bas, avec à son bord plus de 100 kg de citrate de bétaine destiné à la coupe de la cocaïne, par un réseau albanais.



rapport avec ces pays d'origine (individus les transportant et/ou vols en provenance), et il semble que dans un certain nombre de cas, le produit saisi était à destination des Etats-Unis et ne faisait que transiter par Lyon.

La mise en place des **amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiant** <sup>44</sup> (AFD) a été **effective depuis septembre 2020 dans la région**, comme partout ailleurs sur le territoire (à l'exception des villes de Rennes, Créteil, Reims, Marseille et Lille qui ont débuté l'expérimentation durant l'été 2020). On notera une opération de police à la gare Part-dieu, à Lyon, pour « inaugurer » cette nouvelle mesure de répression des usages, qui porte sur le cannabis (pour une quantité maximale de 50 g), la cocaïne (5g) et la MDMA (5g de poudre ou 5 cachets), les types de produits et quantités concernées étant laissés à la discrétion des procureurs de chacun des territoires concernés.

Si, à l'échelle nationale, 70 000 amendes ont été délivrées entre septembre et avril 2021, on notera que les services spécialisés dans la répression des trafics indiquent n'y avoir que rarement recours. En effet, celles-ci semblent pour eux beaucoup trop fastidieuses, et ne s'appliquent pas la majorité du temps aux procédures qu'ils établissent, le cadre étant jugé trop restrictif : l'usager doit être majeur, ne doit détenir qu'un seul type de produit (ainsi, si de la résine et de l'herbe sont saisies en même temps, il n'est pas possible d'établir l'amende), il doit détenir une pièce d'identité, doit reconnaître les faits, et il ne doit pas être impliqué dans une autre infraction en parallèle (par exemple être entendu comme témoin ou client dans une procédure à l'encontre d'un revendeur, ce qui laisse très peu de cas potentiels pour les policiers spécialisés dans le démantèlement des trafics, qui travaillent souvent à partir d'auditions de clients consommateurs). De plus, le produit doit être pesé, parfois analysé (par exemple dans le cas du CBD, ou d'une poudre impossible à établir pour de la cocaïne avec certitude), ce qui ne s'avère matériellement pas toujours possible.

Au-delà de ces aspects pratiques, cette mesure a fait l'objet de critiques importantes de la part de services de police comme d'une majorité d'acteurs du secteur médico-social en addictologie, dix-neuf organisations dont la Fédération Addiction ayant demandé au Conseil des Sages de censurer le texte de loi, dès le mois de mars 2019 <sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> « Afin de renforcer la réponse pénale aux infractions relatives aux stupéfiants, la loi du 23 mars 2019 sur la réforme de la justice pénale a ouvert la possibilité, pour les forces de l'ordre, de verbaliser tout usager majeur, en flagrant délit de consommation sur la voie publique, au moyen d'une amende forfaitaire délictuelle (AFD). Créée par la loi du 18 novembre 2016 (dite loi Urvoas) pour traiter certains délits routiers sans passer par la voie judiciaire (conduite sans permis ou sans assurance), l'AFD prend la forme d'une transaction. Un usager de stupéfiant peut ainsi échapper au risque d'une interpellation s'il accepte : 1) de céder la quantité de stupéfiant qu'il détient ; 2) le principe d'une amende (dressée par procès-verbal électronique). Le montant de l'amende forfaitaire est fixé à 200 euros (minoré à 150 euros en cas de paiement dans les 15 jours ou majoré à 450 euros au-delà de 45 jours) [...] « Cette mesure apparaît cependant controversée. Dès sa mise en débat, lors de la préparation de la loi de programmation 2018-2022 de réforme de la justice, elle a donné lieu à la publication d'un Livre blanc inter-associatif qui en contestait la pertinence en novembre 2018, puis à une saisine du Conseil Constitutionnel par 19 organisations des champs judiciaire et socio-sanitaire en février 2019 (considérant que l'article 58 qui étend l'AFD au délit d'usage de stupéfiants porte atteinte à un certain nombre de principes constitutionnels). Si le Conseil Constitutionnel n'a pas donné suite à ce recours et a validé l'extension de l'amende forfaitaire délictuelle (décision du 21 mars 2019), l'AFD a continué de faire l'objet de critiques, dénonçant le risque d'une standardisation de la réponse pénale, privée de la dimension d'accès aux soins ». Tendances n° 144, OFDT.

<sup>45</sup> <https://www.federationaddiction.fr/amende-forfaitaire-delictuelle-doit-etre-censuree-par-conseil-constitutionnel>  
Notons également la critique portée par Yann BISIOU, juriste : « Avec 17 853 infractions constatées par les services de police et de gendarmerie au mois d'octobre 2020, les statistiques montrent une augmentation de 10 à 15% des infractions d'usage constatées par rapport aux mêmes mois des années 2019 à 2017. Or, 15% de sanctions en plus, c'est beaucoup pour les usagers pénalisés, mais notoirement insuffisant pour faire disparaître le sentiment d'impunité que l'amende forfaitaire était censée combattre. Selon l'OFDT, il y aurait environ 900 000 usagers quotidiens de cannabis en France, soit plus de 300 millions d'infractions d'usage commises chaque année. En regard, avec une augmentation de 15% de la répression, le gouvernement peut espérer atteindre les 190 000 infractions constatées, soit un taux de répression qui passerait de 0,05% à 0,06%. Autant dire que l'évolution sera marginale par rapport à l'ampleur des consommations », in Swaps Les 50 ans de la loi de 1970, numéros 96-97 hivers 2020-2021.

## B) Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine

Les populations en grande précarité et usagères de drogues présentes dans l'espace urbain ont été décrites les années précédentes, leurs profils n'ont pas particulièrement évolués (cf. rapport 2019). Néanmoins, le contexte spécifique des périodes de confinement et de couvre-feu est venu considérablement bouleverser les dynamiques d'occupation de ces espaces, ainsi que les stratégies d'adaptation aux contraintes nouvelles pour ces personnes (I. B.1).

De plus, ce sont des difficultés spécifiques (I B.2) auxquelles elles ont dû faire face en termes d'accès aux besoins primaires (hygiène, nourriture, hébergement) et aux droits sociaux - dont l'accès aux soins, qu'il soit en lien avec les usages de produits ou non. Face à cela, les professionnels des établissements en charge de leur accompagnement, eux-mêmes très impactés par la crise dans leur (dés)organisation à l'origine de difficultés pour les usagers, ont néanmoins tenté de s'adapter pour répondre aux besoins de ces derniers (1.B.4), initiant parfois des pratiques inédites ou renforçant des partenariats entre services.

Les bouleversements ont aussi impacté les pratiques de consommations de produits (1.B.3), qui sont restées néanmoins relativement conformes aux habitudes observées les dernières années, mais avec des intensifications pour certains produits, ou reports sur d'autres du fait de quelques restrictions d'accès (cf. partie I.A Trafics).

### 1) Dynamique d'occupation des centres-villes perturbée par le confinement

Nous avons pointé, dans le précédent rapport, la restriction continue des espaces publics urbains fréquentés par les usagers en grande précarité. Bien que le phénomène soit différent selon les villes de la région, tous les CAARUD - ou presque - mentionnaient des mesures visant à éloigner/empêcher les usagers de rester en centre-ville (arrêtés anti-mendicité, délogements de campements, amendes pour possession d'un trop grand nombre de chiens, etc.), un phénomène parallèlement constaté au niveau national<sup>46</sup>. Cette année bien particulière sera venue bouleverser les dynamiques d'occupation des centres-villes par les usagers, via des stratégies adoptées face aux contraintes engendrées par les mesures de confinement.

Les confinements successifs (principalement le premier, mais aussi les suivants et les périodes de couvre-feu) auront vu la quasi désertification des hyper-centres, du fait des restrictions de déplacement et de la fermeture des principaux commerces, généralement jugés non-essentiels (peu de magasins alimentaires). Plus personne donc pour y déambuler, hormis les usagers SDF, pour qui l'espace public constituait précisément leur lieu de vie, et qui se sont retrouvés dans l'injonction

---

<sup>46</sup> « Dans la continuité des années précédentes, les observations réalisées en 2019 auprès des usagers de drogues en grande précarité font état du renforcement des dispositifs et des actions visant, de manière plus ou moins volontaire et directe, à les éloigner des centres-villes. Il s'agit notamment des mesures prises par certaines municipalités (arrêtés anti-mendicité et « anti-bivouac », interdictions de consommation d'alcool sur la voie publique ou de posséder plus de deux chiens, etc.) et des délogements réguliers par la police de certains lieux de manche ou de couche. De nombreuses expulsions d'appartements squattés (souvent liées à des opérations de rénovation urbaine), où les usagers disposaient d'un minimum de confort (accès à l'eau et l'électricité), sont également rapportées en 2019. » Tendances n° 141, OFDT



paradoxe d'un impossible confinement. Les rues vidées des passants les ont rendus de fait particulièrement visibles, quand d'ordinaire ces lieux très fréquentés en journée leur assuraient à la fois une discrétion relative mais aussi un moyen de subsistance (par la mendicité).

A Lyon, durant le premier puis le second confinement, ils ont pu profiter des devantures des commerces clos pour y installer leur campement, de manière plus pérenne puisqu'aucune ouverture matinale ne venait les en déloger.

Certains groupes sont ainsi restés plusieurs semaines dans certaines rues principales, avec des tentes et des aménagements (fils à linge, décoration, etc.) qu'ils ne pouvaient d'ordinaire déployer ainsi. Reste que cette *hypervisibilisation* les a rendus également du même coup plus exposés, y compris aux forces de l'ordre dans une période où leur présence-même dans l'espace public devenait légalement répréhensible.

Des usagers se sont en effet vu mettre des amendes pour non-respect du confinement à Lyon, ainsi que dans d'autres plus petites villes (Bourg-en-Bresse, Chambéry, Tournon), principalement aux premiers temps du confinement du printemps 2020. Des campements ont également été délogés à cette période, et des arrêtés anti-mendicité ont été pris précisément durant le confinement. En d'autres endroits et/ou plus tard dans l'année, une tolérance plus importante a été constatée, les usagers ayant été munis d'attestations spécifiques prouvant leur statut de personne sans domicile, et ainsi leur inévitable présence dans l'espace public. Les cas d'amendes aux SDF ayant été dénoncées par des associations, des directives ont été données par les services de la Préfecture pour ne pas verbaliser les personnes à la rue. Leur présence « *en toute impunité* » parfois relayée comme telle par certains discours politiques et médiatiques, a pu ici apparaître pour ce qu'elle était : une inévitable contrainte.

Les territoires de mendicité se sont également modifiés, en fonction des nouvelles configurations de commerces ouverts, et les horaires ont été adaptés en lien avec ceux du couvre-feu également. Cela a pu entraîner, notamment à Lyon, une certaine désorganisation dans les habitudes de chaque groupe et les « *roulements* » plus ou moins formels qui avaient cours d'ordinaire en certains lieux, cette moindre régulation ayant pu entraîner des tensions entre les individus et/ou les groupes.

Il s'est agi également pour les usagers d'adapter leurs stratégies pour interpeller des passants : être plus actifs et aller au contact, par exemple dans la file d'attente devant les quelques commerces ouverts, se déplacer à d'autres endroits, comme le soir à 20h00 alors que les riverains applaudissaient à leur fenêtre.

Des usagers ont également indiqué que la manche fonctionnait parfois mieux pour eux, du fait de la propension de certains passants à se soucier plus activement de leurs conditions de vie au vu de la situation globale.

*« On s'est démerdé autrement. On a fait la manche aux balcons sur les coups de 20h00, parce que les gens, ils applaudissaient. Après, au bout d'un moment, on était à la gare [Part-Dieu] 24h/24. [...] On criait, on demandait de l'argent, on avait nos speeches tu vois, et au final après on a commencé à le faire en journée. Parce que y'avait certains jours comme le dimanche où c'était super galère »* [usager]

Les espaces de consommation et de revente de produits ont également dû être adaptés en fonction de ces nouvelles contraintes, nous l'avons évoqué dans la partie trafic s'agissant du quartier de la Part-Dieu, dont la circulation restreinte mais maintenue du fait de l'activité de la gare a pu permettre une certaine discrétion à se fondre dans la foule (cf. également rapport TREND précédent). Usagers et revendeurs se sont donc polarisés aux abords de la gare, et le quartier a vite été réputé pour y permettre une grande accessibilité aux produits (cf. partie I.A.2.a).

## 2) Difficultés pour les usagers en grande précarité sur l'espace urbain

Le début de la crise a eu des conséquences négatives très importantes pour les usagers en grande précarité, particulièrement dans l'agglomération lyonnaise, dénoncées dès fin mars 2020 par un collectif de travailleurs sociaux en ces termes : « *A Lyon, à l'heure du confinement, les mesures prises pour limiter la propagation du Covid-19 ont eu un impact dramatique sur les populations vivant à la rue ou en hébergement précaire : fermeture des accueils de jour, fermeture de tous les lieux non indispensables ; fermetures des permanences d'accès aux soins ; suspension des équipes mobiles de psychiatrie et d'addictologie ; arrêt de certaines maraudes alimentaires ; fin des hébergements à la nuitée. Les professionnels de l'Urgence Sociale alertent la Préfecture sur cette situation intenable et indigne pour des milliers de personnes précaires oubliées*<sup>47</sup> ».

A Lyon comme ailleurs, les mois s'enchaînant, des aménagements ont été *bricolés*, des solutions - parfois très précaires et parfois relativement pérennes - ont pu être mises en œuvre, mobilisant les professionnels de terrain comme les décideurs publics, de manière très intense.

Les difficultés vécues par les usagers et les solutions mises en place ont été très variables selon les villes de la région ; ainsi il est complexe d'établir un état des lieux tout à fait chronologique et spécifique à chaque territoire, nous regroupons donc par thématiques les données rapportées, ce qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble de ces éléments.

### a) Difficultés d'accès aux besoins primaires

A Lyon, un « **manque cruel d'accès à l'hygiène** » [professionnel du Samu Social] a marqué les premières semaines de confinement, les fontaines et toilettes publiques étant fermées (ou celles habituellement fréquentées dans des lieux publics comme les bibliothèques), de même que l'ensemble des lieux d'accueil permettant d'avoir accès à une douche. Le Samu Social évoque un contexte de travail relevant quasiment de l'action humanitaire, les professionnels étant rendus à distribuer eau et papier toilette à des usagers totalement démunis, contraints par exemple de déféquer dans l'espace public. L'unique point d'hygiène maintenu ouvert dans le dispositif des bains douches municipaux - un seul lieu très excentré et d'accès réduit, sans possibilité d'obtenir des vêtements de rechange - était loin de répondre à l'urgence de la situation. Plusieurs semaines après le début du confinement, un gymnase a pu ouvrir, accessible uniquement en matinée avec quelques douches.

Nombreux sont les professionnels, et les usagers, à avoir dénoncé le hiatus entre des mesures sanitaires drastiques censées protéger la population d'un côté, et de l'autre, l'état de total dénuement dans lequel ont été mis ces usagers, privés de toutes structures d'accueil et d'accompagnement, jusqu'aux besoins les plus élémentaires. Un usager ironise ainsi amèrement en se demandant si les autorités n'ont pas fait l'hypothèse que « *la crasse protège du virus* ». Des professionnels d'autres villes, comme Clermont-Ferrand, ont également fait part de constats similaires quant au manque d'accès à l'hygiène. Cela fut d'autant plus dramatique pour des usagers à la rue qui injectent des produits et qui réalisent déjà d'ordinaire ces injections dans des conditions peu propices à la réduction des risques sanitaires.

---

<sup>47</sup> Communiqué de presse du collectif Hébergement en Danger.

<https://lacs69.org/wp-content/uploads/2020/03/Communiqu%C3%A9-de-Pressa-Collectif-Hebergement-en-Danger-mars-2020.pdf>

« Z. se fait injecter en jugulaire par G. Tous deux ne se sont pas lavés depuis plusieurs jours, les mains (extrêmement) noires, le tout sur des escaliers cachés à la Gare Part-Dieu, à côté de déjections humaines et animales... » [responsable d'observation TREND]

La sur-visibilité dont les usagers pouvaient faire l'objet (cf. précédemment) renforçait d'autant plus ces mauvaises conditions.

« Beaucoup utilisaient des endroits à l'abri des regards, qui permettaient au moins un espace de consommation à l'abri. La présence policière permanente oblige certains usagers à trouver des espaces de consommations encore plus cachés, encore plus isolés et parfois encore plus insalubres. » [Responsable d'observation TREND]

**Concernant l'accès à la nourriture**, la situation est plutôt inversée entre Lyon et d'autres villes de la région. Alors que, dans certaines petites et moyennes villes, le confinement aura signé pendant un temps l'arrêt total des maraudes alimentaires et la fermeture des points de délivrance (Secours Populaire et Restos du Cœur par exemple<sup>48</sup>), à Lyon de nombreux collectifs se sont mobilisés, voire ont été créés spécifiquement pour l'occasion, pour réaliser des maraudes alimentaires (parfois associant la distribution de vêtements). A tel point que des usagers ont rapporté une *quasi sursollicitation*, du fait de ces multiples passages quotidiens de jour comme de nuit, parfois par les mêmes associations.

« Il y a que la Croix-Rouge qui a continué, tous les autres ont arrêté : Banque Alimentaire, Secours Populaire, c'était fini [...] et puis du coup la manche c'était très difficile pour eux parce qu'il n'y avait personne dans les rues. Récupérer de la nourriture aussi aux sorties de restos, dans les poubelles, c'était impossible. [intervenante en CAARUD - Bourg-en-Bresse]

« La chose moi qui m'a le plus marquée et dans laquelle les usagers ont été le plus en difficulté c'est le recours à l'alimentation ...[...] donc quand on les recevait, c'était leur première demande, et puis on voyait les usagers s'amaigrir .... on avait connaissance que y'a beaucoup de choses qui étaient censées être existantes...[...] et qui étaient fermées [...] Mais là, depuis, les choses ont bien changé parce que y a eu tellement de demandes que je crois que beaucoup de gens se sont mobilisés et maintenant on a des maraudes, on a des nouvelles équipes, en appelant le 115 on peut même faire intervenir les équipes sur Aix-les-Bains hein parce qu'avant ... à Aix-les-Bains, y avait rien, voilà. Donc aujourd'hui y'a ce qu'il faut mais c'est vrai que ça a été vraiment un coup dur pour les gens, pour s'alimenter au début. » [intervenante en CAARUD - Chambéry]

Concernant **l'accès à l'hébergement**, là encore la situation est extrêmement contrastée selon les villes de la région. A Lyon, les grands "centres de desserrement" étaient très vite remplis mais aussi peu adaptés pour les usagers, trop éloignés des lieux de manche et des points de vente de produits, n'acceptant pas les animaux, et confinant les usagers avec plus de promiscuité que dans leurs habitats ordinaires, si précaires soient-ils (rue ou squat), où ils pouvaient être finalement moins exposés aux risques de contamination<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> Le fait que ces associations fonctionnent souvent avec des bénévoles âgés, et d'autant plus à risque devant les symptômes du COVID, explique en partie ces fermetures.

<sup>49</sup> Le peu de cas de Covid chez les personnes SDF a pu étonner un certain nombre de professionnel durant l'année 2020. Plusieurs hypothèses ont été émises :

- soit que leur configuration de vie générale les protégeait de certains vecteurs de transmission notamment par contacts rapprochés (eux qui ne sont la plupart du temps jamais touchés, approchés, eux envers qui des « *gestes barrières* » sont déjà en place depuis bien longtemps...)

Par contraste, ailleurs en région (Grenoble, Saint-Etienne, Montluçon, Annecy, etc.), les professionnels rapportent que quasiment tous les usagers ont pu être relogés à ces périodes de confinement, même de manière précaire (places à l'hôtel, en centre d'hébergement, qu'ils n'obtenaient pas toujours auparavant) ou avec des prises en charges débouchant sur des logements plus autonomes par la suite.

Enfin concernant **les difficultés financières**, outre la question de la manche qui est devenue plus problématique nous l'avons vu, nombreux sont aussi les usagers qui ont perdu des opportunités de travail non-déclaré (par exemple dans la restauration, l'installation des terrasses, etc.), ou de travaux saisonniers et intérimaires (et un nombre d'heures réalisées trop faible pour avoir droit aux allocations chômage). Des usagers qui bénéficiaient d'un logement autonome du fait de l'accès à ces emplois auparavant ont ainsi pu se trouver dans une situation de précarité inédite, et parfois même, ils ont rejoint des usagers à la rue pour pouvoir bénéficier des maraudes alimentaires tant ils n'avaient plus d'argent pour subvenir à leurs besoins (à noter que certains de ces usagers ont indiqué qu'il s'agissait aussi pour eux de rompre un isolement extrême et très difficile à vivre).

A cela s'est ajoutée pour certains la difficulté d'obtenir ou de maintenir des prestations sociales, notamment le RSA (la difficulté d'avoir un interlocuteur sur des lignes surchargées et dont l'accès direct pour les institutions n'était souvent plus possible), et les délais allongés pour retirer l'argent issu de ces prestations (restrictions des horaires d'ouverture des bureaux de Poste).

Notons aussi que les difficultés financières globales et les fermetures de certains services (cf. plus loin) induisaient des craintes importantes pour les usagers quant aux soins nécessaires à leur animaux, (accès aux croquettes, à des prestations vétérinaires, etc.).

## *b) Difficulté d'accès aux droits sociaux et aux soins*

Le contexte de crise sanitaire a aggravé les difficultés d'accès aux soins et aux droits sociaux qui sont déjà à l'œuvre pour les usagers de drogues du fait d'un certain nombre de paramètres.

La situation d'addiction renforce les vulnérabilités des usagers, avec toutes les pertes occasionnées alors : perte financière, perte d'emploi, de logement, etc. (tout en considérant que ce sont parfois les conditions de précarité qui sont préalables à l'entrée dans les parcours de consommation, ces dernières pouvant avoir pour rôle d'aider à supporter les premières). Ces conditions de précarité peuvent aussi être largement amplifiées par le contexte sociétal dans lequel vivent ces usagers, à savoir un contexte de répression, à la fois du trafic mais aussi de l'usage, avec son corollaire de stigmatisations, d'entraves à l'accès à l'hébergement, à l'emploi, etc.<sup>50</sup>, d'où résulte des difficultés d'accès aux droits sociaux. Les corrélations entre niveaux de vie et conséquences négatives de l'usage de drogue sont pointées à l'échelle mondiale : alors même que les niveaux d'usage sont plus élevés

---

- Soit que, même contaminés, ils étaient tellement « à distance » et « sans-contact » avec les services de soins, que personne n'en a réellement pris la mesure. Les symptômes du Covid pouvant également être masqués par d'autres types de symptômes souvent vécus par les usagers de drogues en situation de grande précarité (sueurs dues au manque, toux due à la vie dehors, à la consommation par voie fumée, etc.).

<sup>50</sup> « Il faut aussi combattre la stigmatisation associée à l'usage de drogues et aux troubles qui y sont liés en faisant bien comprendre que l'entrée dans l'usage et l'évolution vers ces troubles sont influencées par des facteurs sur lesquels l'individu n'a souvent pas de prise. L'interaction entre divers facteurs de risque et de protection à différents niveaux (individu, parents, famille, école ou pairs) ainsi que l'influence qu'exerce le milieu physique et socioéconomique peuvent rendre une personne susceptible d'entamer une consommation ou de développer des troubles liés à celle-ci ».

[https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975\\_ExSum\\_French.pdf](https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975_ExSum_French.pdf)

chez les populations les plus riches, les troubles et usages nocifs sont plus fréquents chez les personnes ayant un statut socioéconomique inférieur<sup>51</sup>.

Ces difficultés d'accès aux droits sociaux et aux soins dans leurs globalités (dont ceux en lien avec l'usage de drogues, et l'accès au matériel de RdRD en particulier) sont d'autant plus regrettables que les populations concernées sont particulièrement à risques quant aux symptômes du Covid 19, comme l'a rappelé à échelle globale l'OEDT dans une note paru dès le 25 mars 2020<sup>52</sup> : « *Les risques sont accrus par le niveau élevé de comorbidité physique et psychologique constaté chez certains usagers de drogues, le fait que les problèmes liés à l'usage de drogues sont souvent plus fréquents dans les communautés marginalisées et la stigmatisation dont les usagers de drogues font souvent l'objet* ».

La note rappelle que cette condition de marginalité peut créer des obstacles dans l'accès au soin<sup>53</sup>, et une plus forte prévalence de maladies chroniques également. Les risques supplémentaires sont aussi liés au mode de vie et à l'usage de produits en tant que tel, qui fragilisent globalement la santé des usagers : maladies pulmonaires et asthme notamment du fait de la consommation par voie fumée (héroïne et crack) (Palmer et al., 2012), pathologies cardiovasculaires chez les injecteurs de cocaïne, (Thylstrup et al., 2015) (Schwartz et al., 2010), à quoi s'ajoute l'abus d'opiacés qui peut interférer avec le système immunitaire (Sacerdote, 2006), et la plus forte prévalence du VIH et des hépatites du fait de l'usage de la voie veineuse. Le risque de propagation du COVID est augmenté par le prêt de matériel de consommation, et la difficulté de respect des gestes-barrière et de l'auto-isolément est également supérieure pour les usagers les plus précaires à la rue<sup>54</sup>.

### Difficulté d'accès aux soins en addictologie

La fermeture ou la restriction d'ouverture de nombreux services de sevrage, de lieux de cure et post-cure, voire de services de délivrance de médicament de substitution (MSO) a conduit à des décalages et parfois des ruptures de soin et de prises en charge pour les usagers.

*« Je constate que beaucoup plus de personnes ont arrêté leur traitement de substitution ... qui ne sont plus du tout en lien avec une structure de soins comme le CSAPA, qui ont perdu le lien aussi avec nous. Pareillement, des personnes qui étaient en attente de sevrage ou de post cure, y'a des choses qui ont été annulées ou suspendues avec le COVID et du coup c'est pareil, je pense qu'on a perdu pas mal de gens qui essayaient un petit peu voilà, de rentrer dans le soin à ce niveau-là et qui encore au jour d'aujourd'hui galèrent à remettre en place des sevrages à l'hôpital ou des post-cures. Ou qui attendent des trois - quatre mois pour des appels pour une place, ça entraîne forcément une rupture à un moment donné. [intervenant en CAARUD - Annecy]*

<sup>51</sup> [https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975\\_ExSum\\_French.pdf](https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975_ExSum_French.pdf)

« *Les troubles liés à l'usage de drogues alimentent également un cercle vicieux en accentuant la situation socioéconomique défavorable et en aggravant les risques de chômage, de pauvreté et de sans-abrisme. Ces conséquences peuvent également être associées à une stigmatisation et à des déboires avec le système de justice pénale. Les femmes, les membres de minorités ethniques et les immigrants, les personnes ayant une sexualité différente, les personnes déplacées en raison de conflits armés ou de catastrophes naturelles et les personnes vivant en milieu rural peuvent également être touchés de manière disproportionnée par les troubles liés à l'usage de drogues ou rencontrer des difficultés pour se faire soigner* ».

<sup>52</sup> [https://www.emcdda.europa.eu/publications/topic-overviews/covid-19-and-people-who-use-drugs\\_fr](https://www.emcdda.europa.eu/publications/topic-overviews/covid-19-and-people-who-use-drugs_fr)

<sup>53</sup> Le rapport de l'ONU DC indique aussi que « *la crise financière et les règles de distanciation sociale pourraient également avoir un double impact sur les personnes qui s'injectent des drogues. Bien qu'elles soient plus vulnérables à l'infection liée à la COVID-19 et aux complications associées parce que leur système immunitaire est affaibli, elles risquent de rencontrer des problèmes pour avoir accès à un traitement et à d'autres services assurés par des prestataires de santé très sollicités par ailleurs* ». [https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975\\_ExSum\\_French.pdf](https://wdr.unodc.org/wdr2020/field/V2002975_ExSum_French.pdf)

<sup>54</sup> Cf. à ce propos également : « *Faire entorse aux « gestes barrières » face au SARS-CoV-2 Quelles continuités avec le rapport au risque d'infections virales associé à la sexualité et l'usage de drogues par injection ?* » in *Courrier des Addictions (Le)* Vol.23, n°1, Janvier-février-mars 2021, Florent Schmitt.



Pour l'accès aux MSO, le décret qui a permis de prolonger la durée de validité des ordonnances<sup>55</sup>, et la facilitation de délivrance via les ordonnances faxées en pharmacies, a aidé de nombreux usagers, mais il est à noter que toutes les pharmacies n'ont pas respecté ces directives et certains usagers se sont vus refuser la délivrance de leur traitement au motif d'une ordonnance périmée pourtant après le début du confinement. De plus, cette mesure ne concernait pas les primo-prescriptions de méthadone, et l'accès à ce traitement est déjà particulièrement complexe sur une ville comme Lyon où les délais sont jugés extrêmement longs (plusieurs mois) par les usagers et les professionnels. Des CSAPA indiquent le manque de personnel, mais aussi une file active importante d'usagers de cocaïne ou d'alcool à prendre en charge, et l'impossibilité de répondre à l'ensemble des demandes, y compris pour les TSO.

*« On a maintenant mis des temps où on donne des RDV et des temps où on donne plus de RDV, parce qu'il y a une telle surcharge de demandes que si on donne des RDV à tout le monde, et bien on va en donner jusqu'en 2100 et puis voilà... et puis après, on fera des premiers entretiens, et y aura pas de suivi ! Donc on a décidé que, tous les 2 mois, on bloque. Y'a des temps où on peut prendre des RDV et puis des temps où on peut pas prendre de RDV. Il faut attendre parce que, sinon, on peut pas prendre les gens en charge correctement. »* [infirmier – CSAPA]

*« C'est vrai que, nous aussi, on a eu des problèmes d'effectifs au niveau des médecins, entre les arrêts maladie et les départs... donc à un moment donné, on a arrêté les nouveaux entrants mais c'est parce que, voilà, je n'avais plus personne au CSAPA. Donc on ne pouvait pas prendre les patients. Mais on a eu beaucoup beaucoup d'appels par rapport au cannabis, mais qu'on pouvait pas prendre, parce qu'il y avait plus personne, comme médecin »* [médecin chef de service – CSAPA]

*« Le confinement [...] il y a eu beaucoup de demandes au début, pour des traitements de substitution. Puisque les gens n'en trouvaient plus dans la rue, ou plus d'héroïne. Alors, au début, ça a été compliqué. Après, sur la fin du confinement strict, c'était moins flagrant. Mais au début, oui, on a eu beaucoup de demandes, où ça a été violent, parfois, on a été obligé de les faire sortir par la police, hein, parce que, je suis désolé, je peux pas... enfin, je sais pas comment vous faites, vous, mais quand vous avez pas la place... les gens, c'est pas parce qu'ils consomment un truc dans la rue qu'on va leur donner de la méthadone !... ... c'est pas possible... donc... et qui étaient en difficultés, hein, c'est sûr. Bon, y'a pas d'autre solution sur Lyon, y'a pas de Bus méthadone ou de structure comme ça, donc, c'est vrai que les pauvres, ils ont un peu morflé, certains... Donc on a eu plusieurs personnes où c'était comme ça. D'autres qui ont accepté d'attendre un peu. Certains ont retrouvé une vieille ordonnance ou une vieille prise en charge, donc là, on a pu raccrocher un peu mais enfin bon... quand t'es dans la rue, t'es dans la rue... »* [infirmier – CSAPA]

Quelques CSAPA, moins surchargés, ont pu faciliter l'accès aux traitements pour de nouveaux usagers (en allégeant les procédures d'inclusion), et certains ont également repris rapidement des permanences sociales, dans leur locaux ou délocalisées dans d'autres associations (en départements

---

<sup>55</sup> Arrêté du 19 mars 2020, précisant que « *Eu égard à la situation sanitaire et par dérogation à l'article R. 5132-22, dans le cas d'un traitement de substitution aux opiacés d'au moins trois mois à base de méthadone sous forme de gélules, de méthadone sous forme de sirop ou de buprénorphine comprimés, lorsque la durée de validité de la dernière ordonnance est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, les pharmacies d'officine dont l'officine est mentionnée sur la prescription peuvent, après accord du prescripteur, dispenser, dans le cadre de la posologie et des modalités de fractionnement initialement définies par le prescripteur, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement* ». <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT0000417374>

plus ruraux surtout), et notamment pour certains CSAPA afin de pallier les difficultés rencontrées par les usagers sortant de prison<sup>56</sup>. D'autres CSAPA indiquent néanmoins avoir dû restreindre leur activité uniquement au volet médical et délaissier les accompagnements sociaux durant un temps.

*« Comment on fait le social ? on verra plus tard, là, c'est médical, on n'a pas le choix, on arrête tout ».* [professionnelle en CSAPA]

Concernant le **matériel de consommation à moindre risques**, les restrictions d'ouverture des CAARUD n'auront que peu entravé l'accès pour les usagers, ces services ayant privilégié la délivrance de matériel tant que faire se peu (cf. plus loin, en notant l'exception concernant les horaires de couvre-feu qui ont souvent conduit à la fermeture des permanences plus tardives et ainsi limité l'accès aux usagers qui finissaient le travail plus tard). Néanmoins, d'autres freins ont pu conduire des usagers à ne pas obtenir tous les outils dont ils pouvaient avoir besoin, en premier lieu par la crainte de se faire contrôler par la police en possession de ces outils (seringues principalement). Certes, les autorisations de déplacement pour motif de santé permettaient une telle démarche, mais un contrôle des sacs ou des véhicules (d'autant plus remplis que les usagers limitaient leur déplacement et prenaient plus de matériel en une seule fois, et plus encore s'ils habitaient loin du CAARUD<sup>57</sup>) n'aurait alors laissé que peu de doute sur l'identité d'usagers de drogues. La crainte réelle ou fantasmée d'un « fichage », voire d'une fouille à la recherche de produits, était manifeste chez beaucoup de ces usagers. Parmi eux, les plus insérés ont particulièrement fait état de ces craintes, eux qui sont moins habitués que les usagers précaires à la rue à subir des contrôles de police et des fouilles.

*« Je pense que pour certaines personnes, il y a quand même une inquiétude d'être choppé à braver le couvre-feu et à après avoir, on peut se faire chopper effectivement avec du matériel, avoir déjà X amendes sur le dos et que ça puisse dégénérer après en garde à vue etc., etc. ...oui je crois qu'il y a une certaine inquiétude - en tout cas pour un certain nombre d'usagers et usagères - des risques qu'ils pourraient prendre à être en dehors des autorisations de sortie ».* [intervenante en CAARUD]

Dans ces conditions, les risques de contrôle pour ramener du matériel usagé en CAARUD auront été jugés encore moins acceptables et la pratique bien peu fréquente durant les confinements.

A ces restrictions s'ajoutent aussi la fermeture des distributeurs de seringues dans l'espace public dans certaines villes, dont on peut interroger la pertinence en termes sanitaires vis-à-vis du COVID.

Enfin, nombreux sont aussi les usagers à faire état de réticences à se rendre dans des lieux fréquentés par « des malades » au sens large, dont ils craignaient alors la proximité et le risque de transmission du COVID. Cela a pu concerner certains lieux de RdRD, mais aussi les pharmacies et ainsi limiter leur accès au matériel.

D'autres espaces sont également concernés par ces craintes de contamination, comme tous les services hospitaliers dont les services d'Urgences. Ainsi, il est rapporté que des pathologies plus ou moins importantes, comme des abcès par exemple, sont restées sans prise en charge durant plusieurs semaines de ce fait, et ont pu parfois dégénérer.

---

<sup>56</sup> Sortants de prison dont la situation de précarité, fréquente en temps normal, a été redoublée par les portes closes de certaines associations, mais aussi par des « sorties sèches » (non préparées en termes d'accès au logement et de suivi de soin par exemple) suite aux remises de peine exceptionnelles prononcées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (200 libérations à Corbas) bien que contrebalancées par les personnes maintenues en détention provisoire du fait du décalage des procès.

<sup>57</sup> « C'est à dire que nous d'Annemasse y en a qui peuvent venir de la montagne comme on dit y peuvent faire vingt trente minutes voire plus, pour avoir accès à du matériel, donc y a eu des très grandes quantités qui ont été données pour éviter de trop se déplacer ». [intervenante CAARUD Annemasse]

L'impossibilité pour les usagers les plus précaires d'avoir accès à des consultations à distance (pas d'accès Internet) a également limité l'accès aux modalités de soins qui se développaient sur ce modèle.

Enfin, **l'accès aux dépistages** était également rendu plus difficile du fait de la fermeture de certains services, de la mise à l'arrêt des permanences des CEGIDD dans plusieurs associations (cf. plus loin partie 1.B.4 sur l'adaptation des activités des CAARUD), ou encore de l'arrêt des dépistages par TROD par des associations du fait de l'impossibilité d'orienter par la suite les usagers dans des services fermés ou aux délais considérablement allongés. Des problématiques similaires sont à noter concernant les **traitements de Prophylaxie Pré-exposition (PREP)** (cf. I.D.4 Chemsex), avec des difficultés à la primo-prescription du fait également de la fermeture de certains services, ou encore par méconnaissance des usagers sur la possibilité de bénéficier d'une prolongation des ordonnances au même titre que les TSO.

A la marge, un certain nombre de cas d'overdoses, mortelles ou non, a été rapporté par les professionnels de différents CAARUD de la région. L'accès à la naloxone s'est fait plus essentiel que jamais en cette période, avec les risques amplifiés à la reprise des consommations (après une période de privation liée à la difficulté d'accès au produit) ou dans les cas de surconsommation (en cas de consommation importante du fait de l'anxiété par exemple). Nombreux sont les CAARUD à avoir amplifié leur communication à ce sujet et la délivrance de kits de naloxone, les intervenants regrettaient néanmoins la fin de la forme spray-intranasale jugée souvent plus abordable que la forme injection intramusculaire (cf. partie 1.B 4).

**Les difficultés vécues par les usagers concernent aussi la santé mentale**, les souffrances psychiques ont été accentuées du fait de la période, et les accompagnements et prises en charge rendus plus difficiles. Les fragilités psychiques déjà importantes chez de nombreux usagers se sont accentuées avec les confinements et plus encore sur la fin de l'année 2020, après déjà plusieurs mois de souffrances et l'anxiété très importante générée par la potentialité d'un 3<sup>ème</sup> confinement. L'ambiance anxiogène globale, la perte des moyens de subsistance au jour le jour, l'inactivité et la rupture de liens sociaux débouchant sur un isolement important, auront donné lieu à la survenue ou l'aggravation de pathologies psychiques, à des crises d'angoisse -parfois amplifiées par des périodes de manque-, à des tentatives de suicides...).

*« Au niveau des usagers qu'on suit avec troubles psy, on a eu pas mal de décompensations aussi pendant la période du premier confinement. On s'est retrouvés pas mal en difficulté parce qu'en fait sur le secteur ardéchois, tout ce qui est CMP, équipe EMPP etc., on leur a demandé de ne pas intervenir, et de répondre au téléphone à minima, et du coup on s'est retrouvé avec très peu de partenaires sur le terrain, hormis les CHRS et puis nous, bin y'avait pas grand monde quoi ». [intervenante en CAARUD - Ardèche]*

Pour les plus précaires à la rue, une dégradation physique a pu être également constatée de jours en jours, et le climat de tension a conduit à de nombreuses situations de violence physique (bagarres, disputes) et psychique.

*« [la tension] s'observe dans les tons qui montent, les groupes qui éclatent, les disputes sur les lieux de manche. Elle peut également se transformer en bagarres violentes aux conséquences somatiques parfois importantes : pieds cassés, mâchoire fracturée. Les usagers les plus précaires, à la rue, sont déconnectés du fil des jours et des heures. C'est encore plus difficile que d'habitude d'honorer un RDV pour une douche à 9h du matin. Les journées ne sont plus*

*rythmées comme elles l'étaient (quand le réveil quotidien des forces de l'ordre jouait parfois le rôle de réveil matin) » [responsable d'observation TREND]*

Toutes ces difficultés ont été redoublées du fait que les prises en charge ont été encore plus compliquées durant les périodes de confinement, avec la fermeture de services ou les délais extrêmement longs, en CMP notamment, une situation fortement déplorée par les professionnels.

*[période du 1<sup>er</sup> confinement] « Clairement, la question de l'accompagnement social n'existe plus. Il s'agit de pallier au plus pressant, et les accompagnements concernent aujourd'hui : soit raccompagner quelques personnes sur leurs lieux d'hébergement, soit - pour ceux qui ont un suivi psy - leur permettre de retourner au CMP ou à leur service de référence pour la bonne continuité de leur prise de traitement. Hier, j'ai appris que bon nombre de services psychiatriques étaient en train de fermer. Donc les personnes les plus mal en point sont réorientées sur des services encore ouverts, ceux pour qui les médecins estiment que leur situation est stabilisée, avec un traitement adapté, c'est dehors (sortie sèche)» [travailleur social]*

**Les difficultés liées à l'accès aux droits** sociaux sont également venues s'ajouter à celles que nous venons d'exposer, dues aux mêmes raisons de restriction d'ouverture des services, de démarches à réaliser à distance, de l'arrêt des permanences dans les accueils de jours ou en CAARUD, mais aussi aux craintes de déplacements des usagers. Notons ici que les usagers en situation d'illégalité sur le territoire, sans-papiers, ont été particulièrement mis à mal dans cette période qui multipliait considérablement les risques pour eux d'un contrôle, lequel ne se solderait pas « uniquement » par une amende potentielle mais par le risque d'une interpellation et *in fine* d'une potentielle expulsion du territoire.

*« Ce qui était compliqué c'est que comme toutes les structures étaient fermées, et alors, effectivement les personnes étaient invitées à prendre rendez-vous, téléphoniques ou par Internet, mais bon quand t'es dans une grande précarité, t'as pas forcément la possibilité de téléphoner, t'as pas forcément les connaissances, t'as pas forcément d'ordinateur etc. etc. Donc t'avais plein de gens qui, par rapport à des démarches, se sont retrouvés en difficulté ».* [intervenant en CAARUD Bourg-en-Bresse]

*« On a aussi beaucoup géré les rendez-vous à la préfecture et tout ça, c'était très compliqué, parce que tous les rendez-vous étaient annulés, décalés, du coup les gens étaient vraiment angoissés par rapport à ça, du coup il y avait un moment où on a géré que ça. »* [intervenant en CAARUD – Lyon]

Les mêmes craintes ont également restreint leurs démarches de santé, pouvant conduire à une dégradation de leur état de santé psychique et physique.

### 3) Consommations et accès aux produits pour les usagers en grande précarité

Comme nous l'évoquions précédemment dans la partie trafic, la circulation et la diffusion des différentes drogues n'ont été que peu impactées par les mesures de confinement, pour les usagers en précarité comme pour les autres. Pour l'ensemble, les produits sont restés relativement disponibles, malgré un accès parfois plus compliqué du fait de difficultés financières, et de quelques fluctuations de prix (ou de moindres quantités servies pour des prix similaires).

Il faut également rappeler que les témoignages et commentaires d'usagers sur les prix des produits et la facilité, ou non, d'accès, dépendent d'un grand nombre de paramètres (lieux de résidences, moyens de déplacement, risques jugés acceptables ou non, etc.), et de ce fait, les retours ont parfois été relativement variés, voire contradictoires. Néanmoins, quelques tendances ressortent plus massivement et font consensus, avec quelques variations en région en rapport avec l'environnement géographique (département plus ou moins rural, petite ou grande ville, etc.).

Les usagers résidant dans les régions les plus reculées et ayant l'habitude de faire de nombreux kilomètres pour se rendre jusqu'à un point de vente ont été particulièrement concernés par la difficulté d'accès au produit.

*« C'est un public des fois qui sont à cinquante bornes du point de deal, donc le mec il va pas faire cinquante bornes pour deux grammes de coke ou même dix grammes, ... il s'est avéré qu'un certain nombre d'usagers qui faisaient le déplacement ont été verbalisés, pour un grand nombre »* [intervenant en CAARUD]

*« Y'en a qui avaient vu le confinement arriver donc ils avaient pris en conséquence, en se disant bon ben je tiendrai le plus longtemps possible, et puis il s'est avéré qu'à un moment donné, ça a pas suffi, et du coup effectivement ils ont eu un problème d'approvisionnement. Pas tant que c'était la pénurie mais surtout en termes de justificatifs de déplacements, pour pouvoir aller au fin fond de l'Ardèche chercher un truc ou au fin fond du Cantal chercher un truc, ça commence à devenir compliqué, parce que pour le coup, les dealers faisaient pas d'attestation de déplacement ».* [intervenant en CAARUD]

Rappelons néanmoins les adaptations des revendeurs pour rendre les produits accessibles (cf. partie I.A trafic), qui ont aussi concerné les usagers en grande précarité du centre-ville de plusieurs agglomérations, ou des territoires plus reculés.

*« Nous, on appréhendait un peu, on s'était dit ouais y'a des gens qui vont se retrouver en manque, et tout ça, et c'est absolument pas ce qui s'est passé quoi [...] Ben les dealers ont fait comme nous, c'est à dire qu'ils faisaient du drive, c'était livraison à domicile [...] Les usagers nous ont dit qu'ils avaient tous reçu des textos de leurs dealers en mode : "pour affronter ces périodes difficiles, n'hésitez pas à nous contacter, offres promotionnelles, etc.", donc c'était presque même plus accessible que d'habitude, à partir du moment où y sortaient un gros billet quoi »* [Intervenante CAARUD Ardèche]

Les déplacements étant souvent soumis à des quantités plus importantes, pour certains usagers, cela a pu entraîner une hausse des consommations du fait de stocks plus conséquents difficiles à gérer.

Voici les tendances observées, produit par produit :

**Un net report sur l'alcool** a été constaté (notamment à Lyon où des professionnels ont noté une alcoolisation plus massive au sein de plusieurs groupes d'usagers à la rue) **ainsi que sur certains médicaments (notamment benzodiazépines)**, soit pour compenser le manque d'accès à d'autres

produits (le cannabis, parfois la cocaïne ou l'héroïne) principalement au premier confinement, soit également pour amplifier des états d'ébriété recherchés en lien avec la situation : conjurer l'angoisse, l'ennui profond, etc.

*« Je me suis remis à boire le matin, parce que je m'ennuie. Y'a plus personne ici » [usager]*

*« Je picole plus, y'a que ça à faire » [usager]*

Et puis, toujours en fond, sur un ton quelque peu ironique, s'énonce une certaine idée de la protection et de la robustesse acquises après de nombreuses années de vie à la rue et de mise à rude épreuve du corps, y compris par les produits :

*« Je suis trop bourrée, comme ça, l'alcool ça me protège » [usagère]*

*« on a tellement léché le bitume, que nous on craint rien dans une situation comme ça » [usager]*

A l'inverse, l'usage de médicaments a parfois été à compliqué pour certains usagers, quand ils avaient l'habitude de les acheter au marché noir et que ce dernier a pâti, un temps durant, des contrôles plus importants dans la rue.

*« Ceux le plus en difficulté sont ceux qui consomment des médocs et qui n'ont pas d'ordo. En plus du manque de thune, la vente de rue est plus compliquée, et là, ça craint. On devrait néanmoins pouvoir mettre en place des traitements de substitution en urgence, ça se met en place entre les CAARUD et les CSAPA. Du coup, soit certains sont en mode sevrage sec, soit d'autres se déportent sur quelques médocs encore trouvables ou l'alcool » [travailleur social]*

**Le cannabis reste le produit principalement concerné par une augmentation conséquente des prix** (cf. partie I.A Trafics), qui ont quasiment doublé pour la résine, et ce constat a été fait presque partout en région par des usagers de CAARUD. La difficulté à obtenir des petites quantités, ou, au contraire, des quantités plus importantes (en fonction des réseaux présents, des stratégies employées par certains, etc.) a également été notée. Des usagers ont ainsi indiqué se grouper à plusieurs pour réunir l'argent nécessaire pour la quantité minimale imposée par le revendeur. L'amplification de la consommation de cannabis a été constatée chez beaucoup d'usagers, comme stratégie de gestion de l'angoisse, à l'instar de l'alcool par exemple.

**La cocaïne est, quant à elle, restée très disponible tout au long de l'année** : seules des pénuries temporaires, limitées et très localisées, ont été évoqués. A noter que la cocaïne est particulièrement peu chère sur le sud de la région - notamment dans la Drôme - avec des prix cités parfois en dessous de 50 € le gramme.

La cocaïne est souvent injectée ou sniffée, mais aussi toujours consommée fumée sous forme de base, pratique très répandue chez les usagers fréquentant les CAARUD, qui la cuisinent eux-mêmes à l'ammoniaque (cf. partie II Cocaïne, pour des informations sur l'accompagnement en RdRD à ce sujet). A noter que cela concerne différents profils d'usagers, d'âges et de nationalités divers, dont des usagers en provenance de pays de l'Europe de l'Est, ainsi que des usagers d'origine afro-caribéenne, mais aussi des usagers de France métropolitaine. Mentionnons aussi quelques témoignages constatant la revente, entre usagers, de matériel pour fumer la cocaïne délivré dans les CAARUD (pipe-à-crack / kit-base), qui dénote probablement de l'ampleur du phénomène de consommation, ces pratiques étant constatées dans des secteurs particulièrement fréquentés par des usagers de crack à l'échelle nationale (Paris, Seine-Saint-Denis.).

**L'héroïne est, elle aussi, restée disponible partout en région, sans augmentation notable de son prix.**

A noter là encore que les prix constatés sont particulièrement bas dans la Drôme, descendant jusqu'à 20 ou même 10 € le gramme pour les qualités les plus faibles quand, à Lyon, ces mêmes qualités sont rarement vendus à moins d'une trentaine d'euros (ou à 20 € pour les « zips » de 5 g des réseaux albanais). Nous pointons également la forte prévalence de l'héroïne fumée dans certains territoires



dont le sud de la région, où les professionnels rapportent que nombreux sont les usagers qui se sont mis à fumer l'héroïne cette année, qu'ils aient été ou non injecteurs par le passé. L'augmentation importante de la délivrance de papier d'aluminium servant à la pratique (pour « chasser le dragon ») a d'ailleurs été soulignée dans le CAARUD drômois.

**Le Skénan® (sulfate de morphine)**, opiacé consommé de longue date par les usagers en précarité dans certaines villes, dont Lyon, **en injection, est toujours impacté par les mesures prises au niveau de la Sécurité Sociale** afin de limiter les prescriptions hors cadre, que ce soit à l'encontre des médecins (mesures mentionnées comme « chasse aux prescripteurs » par certains professionnels) ou des usagers (opérations de déremboursements, avec des délais très courts pour se sevrer<sup>58</sup>). Mais il est à noter que ces difficultés sont très inégalement constatées sur le territoire régional, de même que l'usage du Skénan® en tant que tel. Ainsi, certaines villes connaissent une consommation importante des usagers à la rue (Lyon, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne) mais avec une disponibilité et un prix au marché noir qui peuvent fluctuer en fonction de ces mesures de restrictions, alors qu'à Grenoble ou Bourg-en-Bresse, aucune difficulté n'est notée à ce propos (au contraire même, à Bourg-en-Bresse la file active des usagers de Skénan® a quasiment triplé). Certains territoires, quant à eux, ne sont pas du tout concernés par l'usage de Skénan®, notamment le secteur transfrontalier, probablement du fait d'une héroïne très disponible (cf. partie I. B. Transfrontalier).

La situation à Lyon peut donner lieu à de vives tensions entre usagers et/ou entre groupes, autour de la revente de Skénan®, car il s'agit d'un marché principalement alimenté avec des vendeurs qui sont eux-mêmes des consommateurs et qui revendent une partie de leur prescription, marché qui a pu être perturbé par les restrictions initiées par la Sécurité sociale.

*« On a vu des gros conflits entre les groupes liés à ça, notamment avec les augmentations des prix. Parce que c'est souvent, enfin la vente de Skénan®, elle se fait au sein d'un groupe d'usagers qui se connaissent déjà, en tout cas en ce moment, dans l'année 2020, j'ai pas l'impression que ce soit des vendeurs qui soient extérieurs, c'est vraiment des gens qui sont usagers de Skénan®, qui gravitent avec le groupe, qui sont usagers et du coup, ça fait des conflits intra-groupe. Et effectivement, l'augmentation des prix, entre 8 et 10 € un cachet. [intervenante en CAARUD - Lyon]*

Des cas de reventes de cuillères ayant servi à préparer du Skénan® pour l'injection (où il reste généralement un peu de produit) ont été observés, ce qui incite à penser que la difficulté d'accès est réelle, et qu'elle débouche, comme souvent, sur des pratiques beaucoup plus risquées en termes de RdRD.

La possibilité effective d'un relais vers la méthadone pour ces usagers est mis en questionnement, vu la difficulté d'accès à ce traitement dans les CSAPA de la Métropole (délai d'attente très longs, cf. précédemment) et quand les services d'addictologie n'ont pas été concertés par ceux de la Sécurité Sociale avant la mise en place de ces restrictions. Par ailleurs, le passage à la « méthadone de rue », voire à l'injection de gélules de méthadone en remplacement du Skénan®, est une pratique qui tend à se développer dernièrement auprès d'usagers de différentes villes.

En effet, **l'injection de méthadone-gélule est revenue régulièrement dans les discours** des usagers et des professionnels cette année, alors qu'il s'agissait d'une pratique jugée très marginale les années précédentes. Des usagers expliquent avoir connu la pratique par d'autres, qui leur ont transmis leur

---

<sup>58</sup> De quelques mois tout au plus. A noter que ces protocoles d'arrêt relativement abruptes ont pu également concerner des médicaments benzodiazépines ou d'autres antalgiques opiacés. « C'était beaucoup pour les benzos, aussi, où ils [service du médecin conseil de la Sécurité Sociale] nous disaient : « on l'a contacté mais on va prendre notre temps pour l'arrêter... » et quand je disais : « mais, ça veut dire quoi prendre votre temps ? » [rires dépités] ils me disent « Ah, ben, à la fin du mois c'est fini ! » et je dis « ah bah d'accord !!! » Donc, c'était... voilà, quoi. Pour eux, prendre le temps, c'est la fin du mois !.. » [médecin en CSAPA]

méthode de préparation. Nous commençons à documenter le phénomène et poursuivrons sur l'année à venir : techniques de préparation à l'alcool principalement (déjà décrites dans le précédent rapport), initiation entre usagers, problématiques veineuses associées (avec des veines qui semblent très vite s'abîmer).

De son côté, le **Subutex®** semble de moins en moins consommé, même si celui-ci est toujours présent dans les villes comme Lyon. Il est généralement injecté par les usagers, disponible au marché noir, avec des prix constatés légèrement augmentés durant le confinement (jusqu'à 5 € le cachet, plus souvent à 2 ou 3 € d'ordinaire).

Enfin, le dernier produit notable concernant les usages des personnes en grande précarité en région est la **kétamine, qui a été particulièrement présente cette année**, notamment auprès des jeunes (mais pas uniquement), alors que ce produit faisait moins partie du paysage dans ces espaces de marginalité urbaine auparavant. La diffusion de la kétamine dans les espaces festifs observée depuis plusieurs années trouve peut-être un prolongement auprès de ces usagers, dont un certain nombre fréquentent également des espaces festifs alternatifs. Elle est généralement sniffée, plus rarement injectée.

#### 4) Adaptation des activités et services de RdRD

##### *a) Adaptation continue pour maintenir l'accès au matériel*

La volonté majeure de favoriser le plus possible l'accès au matériel de RdRD pour les usagers a conduit les dispositifs à s'adapter aux diverses contraintes évoluant avec le temps. Face aux restrictions d'accès dans les locaux, et parfois au manque de personnel (arrêts maladie pour cas ou suspicion de Covid, ou pour vulnérabilité spécifique, ou arrêts pour garde d'enfants du fait de la fermeture des écoles), différentes stratégies ont été employées pour maintenir cet accès au matériel : livraison, drive aux portes des locaux ou dans des cours intérieures, développement des maraudes dans la rue ou dans des squats, dépôt de matériel à des partenaires (CHRS, accueils de jour, cabinets de médecins), envoi de colis postaux...

*« Trois accueils par semaine à la porte, après les usagers appelaient pour passer commande à l'avance ou ils passaient directement au local, et des fois on repréparait un petit carton de matériel à disposition en mode drive à la porte... [...] et beaucoup de PES, de livraisons en pharmacie, beaucoup de livraisons à domicile. Beaucoup d'appels téléphoniques [...] on a fait des livraisons à des personnes qui venaient en temps normal, beaucoup de livraisons dans le département de l'Ain, des fois on faisait une heure ou deux de route, c'est un peu vaste du coup. Ou quand les gens venaient, c'était pour faire des courses au centre-ville de Bourg, du coup en même temps, ils prenaient beaucoup de matos voilà : pour un mois ou deux. »* [intervenante en CAARUD - Bourg-en-Bresse]

*« On a fermé les locaux mais on se déplaçait, on s'approchait des domiciles en général, donc plutôt des visites proches du domicile, sur rendez-vous. On a maintenu un lien régulier aussi par SMS avec les usagers, des fois des coups de fil »* [intervenante en CAARUD - Ardèche]

*« Tout de suite on a mis en place un drive, un peu globalement comme tout le monde, avec des commandes, on était à Mc Do... et puis on mettait des numéros de commande et tout ça, et puis les gens, ils venaient sonner à l'interphone, on leur ramenait ....[...] quand on amenait le*

*matériel, on essayait quand même de discuter un moment avec eux, on était à moitié dehors-dedans [...] et là, on pouvait récolter pas mal de témoignages. Après, quand on a « ré-admis » les personnes au local, on fonctionnait plus en circuit, [...] avec un fléchage [...] quand je dis en circuit c'est pas comme si y avait un flux en fait, on faisait pas d'accueil et on le fait pas encore tout à fait, même si on déroge un petit peu à la règle mais voilà c'est vraiment un passage à l'accueil, pour prendre une boisson, après y a un passage, soit par la salle de dépistage soit dans la salle de matos ... et puis on sort par l'arrière, c'est en mouvement quoi. [intervenante en CAARUD - Grenoble]*

*« Pendant le premier confinement, on s'est dit, bon ben voilà, on peut pas tout arrêter, il faut quand même qu'on ait un service minimum pour les usagers, parce qu'évidemment c'est pas le confinement qui va arrêter les gens de baiser ou de consommer. [...] je me suis particulièrement occupé des auto-tests (VIH) via les plateformes comme Grinder et Planet Roméo, où on discutait avec les gens, on essayait de leur demander quels étaient leurs besoins, là, immédiatement pendant le confinement et on a envoyé un nombre considérable d'auto-tests VIH, on a explosé toutes les moyennes nationales » [intervenante de l'association AIDES Lyon]*

Les associations de RdRD ont donc développé d'autres modalités d'action, et ont intensifié l'aller-vers, en élargissant leur territoire d'intervention.

L'accentuation de l'accompagnement individuel a parfois été permis par le temps dégagé ; du fait de l'absence d'accueil collectif, il a pu s'agir de temps d'échange plus longs lors d'un passage, ou bien également le fait d'entretenir des liens par téléphone (avec des usagers avec qui le lien pouvait être même plus distant auparavant), avec la mise en place de permanences téléphoniques également, y compris via le télétravail. Cette *individualisation* du lien décrite par certains intervenants s'est aussi faite en parallèle de l'arrêt quasi-total de toutes dynamiques de groupe et de rencontres, pourtant originellement caractéristiques de l'accompagnement et des actions de RdRD (partage /circulation des connaissances, valorisation des compétences, des savoirs des usagers et du travail pair, implication des usagers dans les actions, « comités d'usagers », etc.). L'impossibilité de se réunir le soir par temps de couvre-feu et les restrictions quant aux moments de convivialité auront rendu difficile voire impossible la tenue de tels moments d'échanges collectifs.

En parallèle, la période a également conduit à l'arrêt de nombreuses activités, comme souvent les dépistages (par absence de bonnes conditions pour réaliser des TROD ou par absence de permanences CEGIDD, comme évoqué précédemment), les permanences diverses d'accès aux soins et aux droits sociaux (permanences vétérinaires, CPAM...), et ce sont aussi toutes les interventions en espaces festifs ou le travail auprès des saisonniers qui ont été mis à l'arrêt.

Beaucoup d'accompagnements ont aussi été empêchés du fait de la fermeture des dispositifs sociaux, et les permanences RdRD dans d'autres lieux ont aussi été difficiles à maintenir, du fait que ces espaces restreignaient l'accueil de partenaires (nombre de personnes et/ou inadaptation des locaux).

*« Sur la fin du premier confinement à partir de juin, tout cet été, on a pu aller dans les lieux de drague en extérieur, on a pu reprendre les maraudes dans le quartier de la Guillotière etc., on a pu reprendre des permanences au local de AIDES, par contre, y a plein d'actions qui ont sauté parce que y a beaucoup de partenaires, soit qui n'avaient pas les locaux adaptés pour, soit qui refusaient qu'il y ait trop de monde ou trop d'interventions externes, et du coup, qui nous ont refusés [...] on ne peut plus aller en boîte de nuit, on peut plus aller au sauna parce qu'ils ont pas d'ouvertures aérées des locaux entre deux dépistages et du coup, notre propre protocole nous l'interdit » [professionnel de l'association AIDES Lyon]*

L'activité sur site des CAARUD a également été complexe, et conduite au travers d'une succession de fermetures et de réouvertures progressives en adaptant continuellement les protocoles (évolution du nombre de personnes autorisées, protocole d'accès et de désinfection des douches et des vêtements, de délivrance de nourriture, système d'aération, alignement ou non sur les protocoles d'autres lieux publics tout en faisant valoir la spécificité d'un établissement de santé, mais aussi le pragmatisme de la RdRD, etc.), et en modifiant régulièrement les horaires avec les couvre-feux. Ces changements multiples, sans anticipation possible, et sur plus d'un an et demi, ont déstabilisé les professionnels (avec des débats interminables sur le bienfondé des règles établies), tout comme les usagers dont certains ont cessé de se rendre au CAARUD (cf. plus bas) par trop de déconvenues (trouvant porte close ou ne pouvant accéder au service escompté). De plus, la forme « rendez-vous individuel » souvent proposée afin d'aménager des possibilités d'accueil ne s'est pas révélée plus opérante que d'ordinaire vis-à-vis d'un public très précaire qui est souvent en difficulté pour tenir des cadres horaires.

*« Nous, pour le coup, on a conservé les douches/machines à laver mais que sur rendez-vous et en minimisant au maximum. Au tout début, on a arrêté la douche, puis après on a repris c'était une personne par créneau et après il y avait trois douches par jour. [...] Mais les rendez-vous pour douche, ça a été ingérable parce qu'en fait les usagers prenaient rendez-vous mais venaient pas ou ne prenaient pas rendez-vous, enfin ça a été très compliqué à mettre en place [intervenant en CAARUD - Lyon]*

*« Pendant le premier confinement, on n'avait pas le droit dans l'immédiat de faire rentrer des personnes... on n'avait pas le droit d'accueillir du public. Et là, actuellement, c'est encore assez fermé puisque c'est uniquement des rendez-vous en one by one, avec une personne par heure...[...] en désinfectant à chaque fois, on a un protocole assez strict. [...] Puisqu'on n'avait plus le droit d'accueillir des personnes pour délivrer du matériel, ils avaient soit la possibilité de se déplacer et on leur donnait à la porte, mais principalement mon collègue prenait des RDV pour livrer du matériel sur Lyon. » [intervenant AIDES Lyon]*

Les pratiques de RdRD, réduites au minimum, ont également dû intégrer de nouveaux discours et conseils en lien avec le contexte épidémique<sup>59</sup> : professionnels et bénévoles, y compris ceux des associations d'autosupport en milieux festifs, ont informé les usagers (via Facebook, leur site Internet, des affiches dans leurs locaux, des SMS aux usagers...) sur la nécessité d'accroître la vigilance sur les gestes de RdRD mais aussi d'étendre le non-partage de matériel à l'ensemble des outils de consommation et aux contenants (ne pas faire tourner de cigarette/joint, de canettes, ne pas partager les supports sur lesquels sont faites les traces... conseils rarement mis en avant en temps normal). Il s'est agi aussi « d'en remettre une couche sur les risques d'overdose » [Intervenant en CAARUD], plus importants en période de reprises de consommation (si difficulté d'accès au produit) ou de surconsommation (en cas de consommation importante du fait de l'anxiété), deux dynamiques communes à la sortie de toute période de privation<sup>60</sup>. La plupart des associations se sont ainsi employé à promouvoir plus encore la naloxone. A noter que si la forme spray intranasal commercialisée sous la marque Nalscue® n'était plus disponible à la fin de l'année 2020<sup>61</sup>, c'est la forme injectable

<sup>59</sup> Voir à ce sujet le fil twitter de l' *International Network of People Who Use Drugs* (Réseau International des Consommateurs de Drogues, INPUD), un réseau mondial pour les droits et la santé de la communauté de consommateurs de drogues, et les conseils dispensés pour la réduction des risques aux personnes qui consomment des drogues pendant la crise sanitaire du COVID19 : <https://www.talkingdrugs.org/fr/covid19-reduction-des-risques-pour-les-consommateurs-de-drogues>

<sup>60</sup> Les parallèles sont nombreux avec la condition des personnes incarcérées : la (sur)consommation comme seul recours pour gérer des émotions et des angoisses parfois amplifiées, quand elles sont privées d'autres ressources pour y faire face comme les activités physiques, les relations amicales/familiales..., le report sur des produits par manque d'autres (médicaments en premier lieu), le sevrage forcé, etc. Cf. N. TISSOT, « Prise et déprise : faire usage de drogues en prison », *Rhizome*, Vol. 62 n°4 2016, pp 13-15

<sup>61</sup> Arrêt de sa commercialisation jugée trop peu rentable par le fabricant, les derniers lots périmant en novembre 2020.

intramusculaire Prénoxade® qui était distribuée, laquelle a suscité beaucoup de débats sur son adaptation ou non (notice jugée complexe, forme pouvant être repoussante, difficulté à estimer la dose, etc., ou au contraire aisance à l'administration de plusieurs doses, efficacité de l'injection, etc.). Et souvent, le constat a été fait que les usagers pouvaient être moins réticents que les professionnels quant à cette forme, qu'ils estimaient plus efficace, par l'analogie avec l'injection de drogues procurant par ailleurs des effets plus intenses. Certains « *pouvaient même se sentir roulés si on leur donnait une forme intranasale* » [professionnelle en CAARUD]).

#### Association de RdRD en milieux festifs : adaptations au contexte sanitaire

Les associations intervenant en milieu festif ont également dû, pour un temps, mettre en pause leurs actions, faute d'événements à couvrir ou faute de cadre suffisamment sécurisé au plan sanitaire pour intervenir. Les permanences menées dans les locaux étaient également peu fréquentées (restriction d'accueil et d'horaires du fait du couvre-feu, à l'instar des autres structures du secteur médico-social). Si des adaptations ont été mises en œuvre via des formes inédites pour ces structures (maraudes, colis alimentaire avec envoi de matériel), des dynamiques naissantes ont aussi pu être entravées (développement des actions sur de nouveaux territoires, travail collectif sur des problématiques spécifiques comme le harcèlement et le consentement), et des pratiques ont été quasiment mises à l'arrêt (collecte de produits pour analyse et dépistages, pour les mêmes raisons que dans les CAARUD).

Ce sont donc principalement des mises à disposition de matériel qui ont été effectuées, sur place ou en amont des soirées, auprès d'usagers et/ou d'organisateur (certains d'entre eux se sont d'ailleurs tournés vers la RDRD à distance, cf. plus loin), et les stands étaient jugés difficiles à mettre en œuvre pour des questions de respects des mesures barrières.

*« On a adapté le protocole d'intervention pour mettre un protocole COVID, il a été testé une fois et un peu affiné après. D'habitude on met le stand avec un espace pour les intervenants derrière et les gens qui passent devant. On s'est dit que tout le monde qui postillonne au-dessus des outils, c'est pas top, en plus il faut parler fort pour poser les questions donc c'est pas génial. [...] Le port du masque était pas forcément généralisé, donc on a mis les tables au fond du stand pour qu'on parle pas au-dessus, avec les trucs de gel hydroalcoolique sur les poteaux pour que les gens se lavent les mains. A faire les relous à dire "là juste dans cet endroit, porte ton masque et lave-toi les mains avant de toucher les outils". On a préparé des petits pochons pré-faits avec les outils qui passaient le plus. Donc, tu vois, un pochon avec deux carnets de roule-ta-paille, un peu de sérum phy, un tampon d'alcool, ou avec quatre roule-ta-paille, quatre sérums phy, etc. »* [intervenant en RdRD – association d'autosupport]

Les actions au contact direct des personnes étaient également complexes à envisager, à l'instar des pratiques de réassurance<sup>62</sup>.

*« Sur la teuf, avec toutes les assos s'est posée la question de la coordo en amont sur les gens qui voulaient faire de la réassurance, comment ça se passait parce que du coup il y avait une proximité avec l'utilisateur, est-ce qu'on était masqué ? Est-ce qu'on n'était pas masqué ? Il y a eu une session qui a été faite pour dire : ceux qui sont volontaires pour faire de la réassurance se positionnent. Sur les volontaires qui se sont positionnés à ce moment-là, qui est prêt s'il faut qu'il y ait de la proximité avec*

<sup>62</sup> Les interventions en réassurance n'ont pas été mentionnées comme particulièrement plus complexes cette année, mais c'est par contre dans les entourages privés de certains membres d'association d'autosupport que s'est fait sentir un réel mal-être chez des usagers, plus souvent confronté à des angoisses profondes, des badtrips ou la crainte de ceux-ci, des redescentes très difficiles, pour lesquels ils sollicitaient plus souvent ceux de leur proches qu'ils savaient compétents en la matière « *j'ai l'impression de faire des suivis d'anxiété* » [intervenante RDRD autosupport]. A noter que des intervenants en milieu festif gay rapportent les mêmes constats, chez l'entourage des militants/volontaires.

*quelqu'un, si lui a pas de masque, est-ce que vous êtes prêts à être au contact, ou autre. Donc il a fallu prendre un positionnement avant la soirée pour savoir qui était prêt à ça pour avoir un bon turn-over. C'était une façon de montrer qu'on essayait de prendre soin déjà des nôtres, avant toutes choses, pour pouvoir mener l'action à bien, mais ça faisait aussi un problème de planning parce que ça pouvait limiter en nombre de personnes ». [intervenant en RdRD – association d'autosupport]*

C'est globalement aussi l'investissement des bénévoles qui a pu pâtir de la situation (que ceux-ci délaissent les actions par eux-mêmes ou que l'association ne les sollicite plus afin de les protéger), sans événements sur lesquels intervenir, et les permanences dans les locaux, quand elles ont été maintenues, étant à jauge restreinte.

*« Les bénévoles qui étaient là de plus longue date, y en a certains, le protocole devenait trop contraignant, trop pesant, le fait de plus avoir de convivialité, pendant le premier confinement on était en drive : en gros y fallait qu'on soit pas plus de deux intervenants sur l'accueil enfin c'était genre dans le local, donc ouais, vraiment, ça a été frustrant pour beaucoup de gens, nous compris » [intervenante en RdRD auto-support]*

Notons que les discours de RdRD se sont aussi adaptés au COVID en espaces festifs, notamment sur les modes de transmission du virus en lien avec les modes de consommation des drogues majoritaires que sont la voie fumée et la voie intranasale. L'exemple typique étant, en plus de l'échange de paille déjà déconseillé, le non-partage des supports sur lesquels sont préparés les produits.

*« On sait que les supports qui sont utilisés par les usagers sur les espaces festifs, ça va souvent être le téléphone ou le CD qui est dans la boîte à gants. Le téléphone c'est dégueulasse de base, le CD, il est pas forcément nettoyé du week-end, tu vas taper des autres prods qui y a dessus si il y a des traces, ça peut te faire sortir positif au test salivaire par exemple, sur des produits qui peuvent être puissants pour des néo-consommateurs. S'il reste un petit bout trace de K [kétamine] ça peut être dangereux. Donc, on communiquait déjà un petit peu sur l'hygiène des supports. Donc on a utilisé un peu le Covid en disant "bah on sait pas en fait". [...] Ce qu'on a fait au début, c'est une espèce de prototype. C'était juste un bout de papier Canson, enfin de papier cartonné noir qui permettait de bien voir les choses blanches dessus. Qui était dans un petit pochon plastique avec des messages de RdRD.[...] Et on a quand même remarqué sur les inters où on les amenait et où on les laissait à disposition, ça partait super super bien et puis notre taux de distribution de tampon alcool désinfectant a vachement augmenté aussi. » [intervenant en RdRD – association d'autosupport]*

On pourra enfin pointer que, comme nous l'exposerons en partie 1. C, les seuls espaces festifs ayant perduré malgré les mesures de restriction étant ceux qui avaient déjà pour habitude de s'affranchir des réglementations (free-party, squat), les interventions RdRD auront pu continuer de s'y déployer, bien que plus difficilement, alors que le repli sur des formes de fêtes très privées (soirées en appartement) et d'autant plus sporadiques (impossible à couvrir dans leur ensemble et d'y assurer un relais de matériel) n'auront pas joué en faveur des interventions de RdRD.

*« Au final, ce qui a été fait, on a quand même formé des salles, on a formé des personnes relais chez des organisateurs. Mais par contre, après, on s'est plus redirigé en tout cas sur l'Isère, sur des grosses soirées privées qui allaient de 50 à 300 personnes où on allait régulièrement, une à deux fois par mois, et voilà. Ce qui n'était pas prévu à la base.*

*[...] Sur Grenoble on devait faire que du légal et au final, on a fait que de l'illégal » [intervenante en RdRD – association d'autosupport]*



## *b) Changements dans les files actives et pertes de liens*

Des bouleversements dans les files actives ont été notés par la plupart des CAARUD, qui ont, pour certains, perdu de vue une partie des usagers habituellement accueillis, mais qui ont parfois également rencontré de nouvelles personnes du fait de l'orientation différente des modalités d'action.

C'est le cas des CAARUD qui ont « *tout misé sur l'extérieur* » [intervenant en CAARUD], ce qui leur a permis d'aller vers de nouveaux usagers, rencontrés par exemple dans le cadre de maraudes sur des territoires peu investis auparavant (notamment dans de plus grandes villes comme Lyon où le territoire est vaste), ou encore à partir d'un système de drive (permettant à des usagers qui n'osaient pas passer la porte du CAARUD habituellement de venir chercher du matériel) ou encore via la livraison à domicile ou l'envoi de matériel par la Poste. La dématérialisation des échanges, si elle a pu conduire une certaine perte de lien a aussi permis la rencontre de personnes jusqu'alors plus éloignées des dispositifs (cf. encadré RDRD à distance).

*« [...] avant le deuxième confinement, on avait essayé de refaire venir un peu les gens vers nous dans la Boutique et donc d'arrêter un petit peu le système de commandes, parce qu'on voulait justement recréer du lien et puis réenclencher les discussions RdRD avec les gens. Donc, on a arrêté ce système de commandes, où on a favorisé l'aller vers et on a fait beaucoup plus de domicile et beaucoup plus de passages en squats »* [intervenant en CAARUD - Annecy]

*« [l'envoi d'auto-tests VIH et de documentation par la Poste] ça a très très bien marché et ça nous a même permis de capter des publics qu'on n'avait pas jusqu'à présent, des adresses, enfin je me souviens d'avoir écrit des adresses dans la pampa, des gens qui habitaient vraiment dans la campagne loin, quoi. Et qui n'avaient soit jamais réalisé de test de dépistage tout en étant HSH, 50 ans et 10 partenaires par mois ou quelque chose comme ça »* [intervenant association AIDES]

D'autres CAARUD ont vu aussi quelques nouvelles personnes au cours des temps d'accueil restreint dans les locaux, parfois des chemsexuels également, ou des publics géorgiens, peut-être du fait de la désorganisation des habitudes de vie de ces personnes (types de lieux fréquentés d'ordinaires pour l'accès au matériel, à des prestations d'hygiène ou à des dons alimentaires par exemple), et qui sont arrivés au CAARUD, dernier espace dans la ville à maintenir ces services (fermeture de centre de santé sexuelle, fermetures des accueils de jours, etc.).

A noter qu'au premier confinement, quelques personnes non-usagères de drogues ont été reçues, qui se sont adressées au CAARUD car ceux-ci étaient effectivement - dans certains territoires - le dernier accueil possible pour recevoir une écoute face à un état de mal-être important ou pour un dépannage alimentaire.

*(« ) Et c'est vrai qu'il y a des gens enfin... on a été plus tolérant à ça, on reçoit en premier accueil des fois des gens à qui ont dit « peut-être qu'en temps normal tu pourrais pas venir ici, mais là en ce moment, là, on va t'accueillir ».* [intervenant en CAARUD Lyon]

Mais nombreux sont aussi les CAARUD à avoir signifié la perte de vue d'usagers, notamment des usagers non précaires, soit que ceux-ci ne se déplaçaient plus par crainte des contrôles (nous l'évoquons plus haut dans les difficultés des usagers, avec des endroits en région qui ont aussi été plus marqués par les contrôles de police que d'autres, comme la région de Valence par exemple) ce qui a motivé certains à faire appel aux dispositifs de RdRD à distance (cf. encadré plus bas), soit par

incompréhension des changements d'horaires et de conditions d'ouverture des structures (comme évoqué précédemment).

*« Ce qu'il en est ressorti des collègues qui ont fait toute l'année, c'est une certaine frustration, en fait, d'avoir l'impression d'avoir perdu quand même des usagers »* [intervenant en CAARUD – Lyon]

*« Après, nous, on a perdu au niveau de l'accueil je pense. Personne ne venait sur l'accueil, parce qu'on a été trop longtemps fermé, je pense »* [intervenant en CAARUD – Saint-Etienne]

*« Des mecs qui habitent à l'autre bout de Lyon, ils voulaient pas prendre le risque de se déplacer jusque dans le 6<sup>ème</sup> ou quoi...*

*- ils pouvaient cocher motif de santé mais... [coordinatrice TREND]*

*- Nan, mais ça, personne... enfin, les gens s'imaginaient que motif de santé c'était uniquement si t'avais RDV avec ton médecin ou à l'hôpital mais pas pour aller chercher des seringues ou faire un test de dépistage ... et on a eu un effondrement du nombre de dépistages... drastique »* [intervenant AIDES – Lyon]

C'est parfois aussi la perte quasi-totale de contact avec les usagers non-injecteurs qui a été mentionnée par plusieurs CAARUD, ces usagers qui n'avaient plus de raison de venir au CAARUD puisqu'ils n'y trouvaient aucune prestation autre que la délivrance de matériel dont ils n'ont pas la nécessité pour consommer<sup>63</sup>.

Pas de jeunes de passages sur la route des festivals non plus cette année, puisque tous les événements ont été annulés, absence qui a été notable dans certains CAARUD d'Auvergne, qui les voyaient souvent sur la période estivale descendre du Nord au Sud de la France.

D'ailleurs, la fermeture totale d'espaces festifs conventionnels où plusieurs CAARUD avaient l'habitude d'intervenir pour mener des actions de RdRD auprès d'un public très large de fêtards, a également fait disparaître de la file active tous ces usagers, qui n'ont, par là-même, eu que peu de lien avec des associations de RdRD sur l'année (seules les associations d'autosupport ont pu maintenir ces liens dans certaines fêtes clandestines, cf. encadré plus haut). La situation est similaire pour les travailleurs saisonniers, public auprès duquel certains CAARUD avaient aussi l'habitude d'intervenir et dont les actions ont été annulées du fait de la fermeture des stations et donc de l'absence de ces jeunes saisonniers (sur la Haute-Savoie notamment).

---

<sup>63</sup> Les kits-base, RTP (roule-ta-paille) et autres matériels servant à consommer par sniff ou fume, ne constituent souvent pas un matériel jugé suffisamment essentiel par les usagers pour prendre le risque d'être verbalisés en cas de déplacement.

### **RDRD à distance : le sans-contact on ne peut plus d'actualité.**

Le dispositif de « RDRD à distance » est entendu comme l'envoi postal de matériel de RdRD après sollicitation à distance (téléphone, mail) d'usagers, publics visés comme étant eux-mêmes « à distance » des dispositifs classiques CAARUD, pour diverses raisons (géographiques, mais aussi parce que leur mode de vie ou les représentations associées au CAARUD ne leur permettent pas d'accéder à ce type de dispositif, avec ses horaires d'ouverture, son cadre d'accès et le public qui le fréquente quotidiennement vis-à-vis duquel il peut être difficile de s'affilier pour des usagers plus insérés).

Les profils d'usagers ayant recours à la RdR à distance sont souvent des usagers plus insérés, plus de femmes également, et un public de chemsexuels particulièrement apparu sur l'année 2020 via le bouche-à-oreille : ici, comme dans certains CAARUD qui en accueillent beaucoup désormais, tout est parti d'un premier usager osant franchir le pas de la porte ou composer le numéro de téléphone et relayant ensuite l'accueil apprécié à ses connaissances.

*« Sur une file active de 130 personnes, il doit y avoir environ 30 chemsexuels maintenant, et tout est parti d'un usager [...], et cet usager habite à quelques kilomètres de Valence... [et maintenant] y'a des gens qui me contactent de Lyon, de Haute-Savoie, etc. »* [intervenant en RdRD à distance]

Le dispositif de RdRD à distance aura donc été particulièrement adapté à la situation sanitaire de l'année 2020<sup>64</sup>, répondant au besoin de discrétion et de moindre déplacement pour les usagers, pour qui les confinements ont redoublé cette situation « d'éloignement ». A noter également que les pertes de finances pour certains usagers qui avaient l'habitude d'acheter leur matériel en pharmacie a également pu les conduire à faire appel à ce dispositif, auprès duquel ils pouvaient obtenir gratuitement le matériel. Ce sont également des organisateurs de soirées qui se sont adressés à ce service, ne désirant pas se rendre en CAARUD et/ou qui trouvaient closes les portes des structures auprès desquelles ils pouvaient se fournir auparavant (dont des petites associations intervenant en milieu festif qui ont arrêté leurs actions sur l'année, cf. encadré plus haut). Des commandes de quantités importantes de matériel ont été notées, ainsi que des commandes groupées, dès le début du 1<sup>er</sup> confinement.

*« Et la difficulté, c'est que pour le coup, sur la RdRD à distance, j'ai pas mal de gens qui m'appellent, des organisateurs de soirées qui m'appellent pour leur envoyer du matos... je peux le faire de manière très ponctuelle et sur des petites quantités de matos, parce que c'est pas un objectif de fournir les organisateurs, mais plutôt d'envoyer sur les structures locales, mais étant donné que les structures locales ça a été compliqué avec le bénévolat..., donc je parle pas forcément de Lyon, mais pour les plus petites assos de milieu festif ça a été plus compliqué.... Les gars, ils ont compris que plus personne répondait au téléphone... »*

Enfin, le dispositif de RdRD à distance, qui peut orienter vers différents types de services de soins en fonction des demandes (qui peuvent d'ailleurs s'exprimer pour la première fois à cet endroit), s'est trouvé en difficulté pour assurer cette mission, du fait de la fermeture de nombreux services en région. Mais globalement la difficulté d'accès au soin peut résulter aussi du manque de structures de proximité pour des usagers parfois contraints de faire des dizaines voire centaines de kilomètres avant de trouver un CSAPA.

---

<sup>64</sup> Selon l'association SAFE, à l'échelle nationale le dispositif de RdRD à distance a enregistré un net accroissement de son activité pendant le confinement. Plus de 100 nouveaux usagers ont été intégrés au dispositif au cours du mois de mars 2020, contre 33 en moyenne par mois en 2019, ce qui constitue la plus forte hausse mensuelle de la file active depuis la création du programme. Lors des 19 premiers jours d'avril 2020, 59 nouveaux usagers ont rejoint le dispositif. Près de 62 864 seringues ont été fournies (contre 37 186 sur l'ensemble de février 2020). Ces nouvelles demandes proviennent principalement d'usagers réorientés par des CAARUD car ils ne pouvaient pas accéder aux structures ni aux automates de distribution.

Ce sont également les liens plus distendus qui ont été regrettés par les professionnels, que ce soit dans les locaux avec des accueils au compte-gouttes, ou dans des pratiques de maraudes, moins propices à l'établissement de contact et de création de lien.

*« De faire passer un par un dans le sas, du coup, tu discutes un peu moins, je trouve que tu discutes un peu moins avec les personnes, enfin... c'est plus trop le lieu où tu peux créer du lien, où les gens, tu les prends dans le bureau, tu peux discuter et papoter un peu à l'écart des autres ». [Intervenant en CAARUD - Lyon]*

*« Le petit changement, c'est que on faisait plus monter les personnes dans le camion pour la distribution de matériel, avant on essayait toujours de les faire monter pour garantir un espace de discussion un peu confidentiel, là on l'a pas fait, on l'a pas réalisé, que ce soit aussi pour les dépistages ou pour les soins. Du coup, je trouve que on a quand même perdu un petit peu le lien privilégié avec certaines personnes sur ces temps-là » [intervenant en CAARUD Haute-Savoie]*

*« Rencontrer quelqu'un dehors aujourd'hui [premier confinement] c'est quand même étrange. On ne doit pas être à moins d'1m de distance, on ne peut pas filer de clope, prêter son briquet... Ou alors il faut passer par une désinfection des mains, gants, puis une fois l'opération faite après avoir enlevé ses gants, re-désinfection. Donc la manière d'être en lien, elle change radicalement, et c'est pas simple. Et puis t'as pas trop envie de déconner, tant pour toi/ tes amis que pour ceux que tu rencontres... Impossible de savoir si t'es vecteur du Covid, et pas envie de leur refiler non plus. Ça fait faire quelques tours. Et puis toutes les personnes rencontrées n'ont pas la même perception de la chose, certains comprennent ce qui se passe, d'autres absolument pas, et il faut donc expliquer, rassurer... Mais de quoi » ? [travailleur social – Lyon]*

Les rendez-vous extérieurs sont également devenus plus difficiles à mettre en œuvre, alors qu'ils sont pourtant souvent prisés dans ces contextes de travail avec les usagers de drogues (lieu neutre, anonymat, etc.)

*« C'était assez pratique pour mon poste de les voir sur l'extérieur, dans un café, quelque chose comme ça mais là, y'a plus de café... bon on peut se poser par terre, c'est sûr, mais... » [intervenant en CAARUD - Haute-Savoie]*

Contrairement à quelques usagers de CSAPA qui ont semblé y trouver un intérêt, les tentatives de lien par visio au sein des CAARUD ou des associations de santé communautaire n'ont pas été jugées très opérantes non plus, quel que soit le public avec lequel elles ont été faites, en groupe ou de manière individuelle.

*« Et pis on avait essayé avec les chemsexuels, de les coller en visio mais que dalle, ça marche pas. Ça fait un flop à chaque fois. ». [intervenant de l'association AIDES – Annemasse]*

### *c) Réinvention VS souffrance professionnelle*

Pour conclure, deux tendances très contrastées se dégagent concernant les ressentis des professionnels, soit du côté d'une perte de sens notable et d'une souffrance professionnelle, soit du côté d'une énergie nouvelle trouvée dans le redéploiement des modalités de travail et du caractère inédit de certaines actions auprès des usagers. A noter que ces expériences varient d'une personne à l'autre, parfois au sein d'une même équipe, et ont pu aussi être vécues par un même professionnel selon la période de l'année et les segments d'activités commentés.

L'année 2020 aura donc, pour une part, permis à des professionnels de CAARUD, de développer des manières de travailler qu'ils ont pu juger plus opérantes et de qualité (individualisation des liens, développement de l'aller-vers et des rencontres hors les murs, nouveaux territoires investis, développement des partenariats, présence accentuée sur les réseaux sociaux). Le temps dégagé par l'absence d'accueil collectif et l'arrêt de certaines actions (interventions en milieu festif, en prison, stands sur des campus...) a pu être mise à profit pour d'autres actions.

*« On a recentré nos missions, on a utilisé aussi beaucoup les temps un peu de creux pour un peu tout remettre à plat et je pense que ça a vraiment été un temps très très positif pour l'équipe et du coup au niveau de la qualité de l'accueil, je pense que ça nous a fait gagner en qualité ».* [intervenant en CAARUD – Lyon]

*« Je pense qu'avant, on faisait énormément la part belle aux Boutiques et aux temps d'accueil collectif et je pense que, si pour nous en interne, il y a eu une leçon à tirer du confinement, c'est qu'il y a énormément de personnes qui se sont reconnues dans un accompagnement plus individualisé »* [intervenante en CAARUD – Lyon]

*« Ça a même créé des choses intéressantes avec certains usagers, parce qu'on a pu entamer des relations un peu différentes, le fait de se déplacer, ils étaient vachement touchés qu'on vienne à leur rencontre sur cette période un peu particulière, donc ça a vraiment créé des liens de confiance avec certaines personnes avec lesquelles, des fois, on avait plus de mal à fonctionner, des gens qui, maintenant qu'on a réouvert les locaux, viennent alors qu'avant ils venaient très peu par exemple* [intervenante en CAARUD – Ardèche]

Les contraintes ont paradoxalement pu mener à de nouvelles formes de proximité, parfois plus intenses, à la fois entre usagers et professionnels, et entre certains professionnels de différents services également (en CAARUD mais aussi en CSAPA). La file active réduite a pu permettre, dans certains établissements, de prendre un temps plus long avec chaque usager pour échanger, et la communication à distance via le téléphone a pu se révéler être également intéressante pour certains et parfois plus adaptée dans les premiers temps de construction d'une relation d'accompagnement.

*« C'était plus qualitatif que des fois quand on enchaîne les rendez-vous et que c'est compliqué d'aller jusqu'au bout des choses et de pouvoir vraiment faire le suivi correctement alors que là, du coup, en ayant moins de suivi, moi j'avais l'impression que... j'avais plus de temps... c'était plus intéressant du coup »* [intervenante en CSAPA]

*« L'idée des téléphones portables... C'est pas mal pour nous, professionnels, qui n'en avons pas forcément un chacun, parce qu'il y a aussi des personnes, des fois, même si ce n'est pas forcément des appels, mais un texto et des choses comme ça, ça permet de maintenir un lien*

*et d'avoir une continuité. Et du coup, je trouve que c'est un bon système de fonctionnement. Enfin ça, si c'est possible, je trouverais ça pas mal que ça reste.* » [intervenant en CSAPA]

Cependant, à l'inverse des dynamiques positives mentionnées, il faut souligner l'important vécu de souffrance au travail que la période a engendré, à différents égards.

Plusieurs motifs ont été évoqués par les professionnels : la fatigue accumulée et l'ambiance anxiogène (les contraintes liées au confinement les concernant bien évidemment par ailleurs dans leur vie personnelle) mais aussi la difficulté à exercer leur mission d'une manière satisfaisante, avec ces contraintes de distanciation notamment, et plus encore dans le fait de faire face à la grande souffrance des usagers dont nous avons fait mention plus haut (climat de tension, grande solitude, sentiment d'abandon, etc.). Beaucoup de ces usagers ont été en demande d'un soutien psychique auquel les professionnels ont tenté de répondre tant que faire se peut, mais sans être en capacité d'accompagner au-delà d'une écoute attentive. « *Le moral devient très difficile, je ferme le CAARUD de plus en plus tard, les personnes ont besoin de discuter.* » [intervenante en CAARUD]

A ces liens et nécessités d'accompagnement particulièrement intenses, s'est ajoutée la difficulté liée aux conditions de travail bouleversées : présence restreinte dans les locaux, peu de temps d'échanges formels et informels entre collègues, absence de réunions ou réunions à distance peu propices à l'élaboration collective, tout cela ayant conduit à l'atomisation des pratiques et le sentiment de solitude professionnelle.

*« [...] la fatigue des travailleurs sociaux et infirmiers qui écoutent et reçoivent une détresse à laquelle ils ne peuvent proposer aucune solution. Les situations complexes ne sont évidemment pas un fait nouveau. Ce qui est nouveau, c'est la multiplication, la condensation de ces événements, c'est aussi l'isolement des professionnels, le manque d'élaboration que permet une réunion d'équipe (physique) et l'absence d'espaces interstitiels. On a alors du mal à rassembler l'énergie et la réflexion commune nécessaires pour accueillir la difficulté ou la détresse. »* [intervenante en CAARUD]

*« C'est vraiment le truc de la réorganisation et, des fois, le sentiment [...] de se sentir un peu seul, beaucoup moins appartenir à une équipe et à une association. »* [intervenant en CSAPA]

Le télétravail a également pu donner lieu à un sentiment de vacuité, d'inefficacité et de perte de sens des missions de RdRD. Des conflits avec les directions d'établissement ont pu naître quand le télétravail a dû être imposé à des salariés peu disposés à s'y résoudre.

A cela s'est ajouté la culpabilité, pour les professionnels, de ne pouvoir remplir des missions devenues parfois d'autant plus essentielles pour des usagers (accès à l'hygiène par exemple).

*« Si on les lâche maintenant, l'impression que d'un seul coup il y a eu un arrêt brutal des suivis. [...] hyper inquiétant. Pour ma part, parce que moi j'étais chez moi, des gens les plus fragilisés où tu te dis « whaouh mais alors là si y'a plus personne, avec l'angoisse de la situation, le fait de plus pouvoir sortir, plus libre de tes mouvements, et en plus si t'as besoin, y'a plus personne »* [intervenant en CSAPA]

Des services indiquent que la grande majorité du personnel éducatif en arrêt pour garde d'enfants, ou même durant des congés, a gardé allumé son téléphone professionnel, notamment pour pallier au sentiment d'abandonner les personnes :



« Je ne pouvais pas l'arrêter, j'avais besoin de pouvoir rester joignable. » [intervenant en CSAPA]

« Au premier confinement, j'étais en arrêt garde d'enfants, j'avais gardé mon téléphone pour faire du lien et pour faire de la gestion à distance. » [intervenante en CSAPA]

En CAARUD, il a également été mentionné la difficulté de mettre en œuvre un réel travail de RdRD, d'accompagnement des usagers, du fait de l'impossibilité d'établir une proximité spécifique, qui fait partie des modalités de travail souvent propres à ces pratiques professionnelles. La « *distanciation sociale* », que l'on estimerait plutôt physique par ailleurs, se double ici de manière difficilement évitable d'un sentiment de mise à distance « *humaine* ». Cette mise à distance du corps de l'autre s'est en effet révélée contraire aux pratiques habituelles et aux savoirs-faire appris sur le terrain, souvent loin des enseignements des formations en travail social (proximité des corps, toucher - recherche de veines par exemple, se faire la bise, partager un moment sur le lieu de vie, etc.). « *On n'a pas de manuel d'éthique de l'accompagnement social en temps de pandémie* » dit une professionnelle, alors chacun a dû réinventer des manières d'être en lien... et penser la délicate question de ce que peuvent être des gestes de lien plus humains dans ce contexte, plutôt que des gestes-barrières, quand il fallait de plus avancer masqué.

« Au début je n'arrivais pas à garder mon masque. Je le portais en marchant dans la rue, mais dès que j'arrivais à proximité d'un usager, et que nos regards se croisaient, qu'on échangeait un premier mot, je le baissais, il fallait qu'il me voit, il fallait que je l'assure de mon intérêt à venir vers lui, être « *avenante* »... Il paraît qu'on apprend à sourire avec les yeux depuis les masques, mais là je ne savais pas encore faire. C'est tellement important pour moi de sourire dans ce boulot. J'avais l'impression d'être fermée. Alors qu'en fait porter un masque c'était surtout sensé les protéger eux, pas nous ! Mais vraiment je n'arrivais pas à le prendre comme ça. Quand c'est devenu vraiment plus commun pour tout le monde, je me suis habituée. On s'est tous habitué. » [Intervenante en CAARUD - Lyon]

Enfin, le regret d'une perte quasi-totale de dynamique collective qui fonde aussi une partie de la spécificité du travail en RdRD (à partir de l'échange de connaissances entre usagers et avec les professionnels, de partage d'expériences, mais aussi de l'implication des usagers dans les dispositifs avec des collectifs d'usagers par exemple, cf. plus haut) a été évoqué par certains professionnels pour qui l'hyper-individualisation des liens fait courir, de ce fait, le risque d'un appauvrissement des pratiques de RdRD.

A noter que le manque généré par l'arrêt des accompagnements groupaux a également été signifié par le CSAPA intervenant en milieu carcéral, dont des professionnels notent l'intérêt spécifique de ce type de temps, qui permet d'engager des dynamiques pour les détenus (prise en compte de leur difficultés relationnelles, problématiques en lien avec celles des autres participants, rencontre avec un intervenant parfois extérieur à la prison, etc.) qui ne se réalisent pas dans le cadre des entretiens individuels. Les accompagnements, quand ils ont pu se maintenir (les prescriptions de TSO étant assurées par le SMPR, une grande partie des activités du CSAPA a été interrompue durant une partie de l'année 2020), s'en sont trouvés ainsi grandement appauvris.

C'est donc une grande souffrance professionnelle qui s'est exprimée, et s'exprime encore, depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, ponctuée de périodes de perte de sens du travail, et qui contraste avec la dynamique de redéploiement des actions qui a pu également enthousiasmer une partie des professionnels, tout cela dépendant grandement des histoires institutionnelles et des compositions de chacune de ces équipes, ainsi que des territoires d'intervention.

Ce constat double quant aux dommages et aux bénéfices collatéraux de la situation de crise sanitaire est également notable concernant le déploiement de nouvelles dynamiques dans certains services médico-sociaux en lien avec les prises en charge des addictions.

Mise à part en région Lyonnaise, nous avons évoqué **l'hébergement des usagers de manière quasi systématique dans plusieurs villes de la région**, alors qu'en temps normal, un certain nombre d'entre eux étaient contraints de rester à la rue. Des prises en charge débouchant sur des logements autonomes ont aussi été mentionnées et il semble que la situation de crise sanitaire en soit à l'origine. Elle l'est certainement en ce qui concerne les moyens déployés pour que sur certains territoires, **l'hébergement soit spécifiquement adapté aux personnes accueillies, notamment s'agissant des usages de drogues et des addictions**, dans l'optique de « faire tenir » cet hébergement et éviter un retour à la rue en temps de confinement (l'utilisateur quittant le lieu ou étant expulsé). C'est la logique qui a conduit certains CHRS à solliciter des équipes de RdRD pour des accompagnements d'utilisateurs dans les consommations, mais aussi à adapter leurs pratiques concernant la consommation d'alcool à l'intérieur des locaux (dynamique déjà initiée de longue date pour certains d'entre eux), en autorisant celle-ci à l'intérieur (pour éviter les risques de sevrages brutaux<sup>65</sup>, et de rupture d'hébergement, si l'utilisateur avait à sortir régulièrement pour acheter de l'alcool).

*« Ce qui a motivé, ça dépend des structures, à Meyzieu [centre de desserrement], c'était peut-être un peu dans les têtes de tout le monde parce que c'était le bout de l'Univers et le premier commerce, il était vraiment très loin, donc là, ils avaient quand même bien en tête que y'avait des risques en termes de santé, sur la vie des gens... Sur d'autres CHRS en centre-ville, j'imagine qu'ils pensaient pas tout à fait les choses de la même manière, parce que le produit, il est un peu plus accessible. »* [intervenant du Samu Social]

Des pratiques de co-gestion ont pu être formalisées : permettre aux personnes d'avoir accès à leur dose d'alcool sans enfreindre le confinement, par l'approvisionnement via les professionnels, avec des modalités diverses (alcool financé par l'institution ou avance des frais, avec ou non reconnaissance de dette par l'utilisateur pour un paiement futur, etc.). Ces pratiques, parfois existantes avant la crise sanitaire, et qui se sont aussi parfois installées dans la durée, ont été saluées par nombre de professionnels de la RdRD et de l'Urgence Sociale, qui se désolaient souvent de voir des usagers de retour à la rue du fait de l'impossibilité pour eux de se soumettre aux règles de fonctionnement des structures quant à l'interdiction de la consommation d'alcool. Les échanges constructifs entre professionnels et usagers, du fait d'une parole qui a souvent été décrite comme « libérée » à ce propos, ont aussi été notés (par exemple dans les discussions concernant les quantités nécessaires à chacun, les moments de la journée où l'utilisateur boit, le type d'alcool, etc.). Un réel « accompagnement des consommations » dans une optique de RdRD a ainsi pu voir le jour, dans des dispositifs pourtant peu formés à ce type de prises en charge (les CAARUD eux-mêmes étant déjà peu nombreux à proposer des accompagnements spécifiques autour des consommations d'alcool dans leurs locaux).

*« On a fait plein de discussions autour des consos d'alcool, du coup, pour les gens qui étaient en hébergement, même temporaire... [...] moi je trouve que c'était hyper chouette, c'était vraiment quelque chose de nouveau dans la manière de bosser... [...] En fait, avant, moi j'avais l'impression que c'était des choses qu'étaient tellement interdites partout [de consommer de l'alcool dans les lieux d'hébergement] que on pouvait pas penser la projection dedans parce qu'on savait que c'était interdit et que le mec, il devrait le faire en loucedé... mais on pouvait pas co-construire comment il pensait ce truc là... et maintenant, vu que c'est possible de le penser dedans, on peut s'autoriser à le penser... c'est un travail qui peut se poursuivre par la suite en fait. [...] J'ai l'impression que les gens [les professionnels et responsables d'institution]*

---

<sup>65</sup> Dont on rappellera le caractère potentiellement létal, des suites des risques d'hypertension intracrânienne avec épilepsie, et delirium tremens.

*se rendent compte que c'est vachement plus facile de faire ça, plutôt que d'interdire, et d'être dans une posture de flic à aller chercher celui qu'a caché ses canettes ou quoi... au final c'est une vraie économie de moyens pour tout le monde ». [intervenant Samu Social]*

*« On a étendu notre bar en extérieur pour avoir plus d'espace entre les gens.[...] [en temps normal] en gros, 4 fois par jour pendant 45 minutes, on ouvre le « bar », et ceux qui consomment de l'alcool peuvent le faire, soit en ramenant leur conso, soit parce qu'on a fait des stocks préalablement. En temps normal, la règle est une conso par ouverture (ex : une canette de 50 cl). Entre une ouverture et l'autre, beaucoup de résidents vont consommer à Carrefour, ils ont des petits stocks dans leurs chambres... Pendant le confinement, on a proposé de faire les courses alcool en élargissant le nombre de personnes concernées par ce dispositif, pour qu'ils n'aient pas besoin de sortir pour consommer. On leur a demandé d'essayer d'estimer leur consommation réelle. Pour certains, on est monté à 6 canettes par jour. Des personnes qui ne sont pas alcool-dépendantes ont demandé aussi à profiter de ce fonctionnement. Au niveau du budget, ça n'a pas tenu. La structure a avancé les sous des courses, mais en fait, la consommation réelle des résidents coûte beaucoup plus cher que leurs ressources. Donc, ça a été compliqué, certains nous ont remboursé mais n'avaient plus d'argent pour le mois en cours, certains ont mis en place des échéanciers pour rembourser des consos pendant le confinement... « [...] Il y a eu quelques personnes qui ont été mises en isolement car elles présentaient des symptômes, on leur montait leurs bières avec les repas. » [intervenante en CHRS - région lyonnaise]*

Dans les *bénéfices collatéraux* en termes de RdRD, est également citée **la facilitation temporaire de l'accès à la méthadone**, via le renouvellement plus automatique des ordonnances ou leur prolongation au-delà des 14, voire 28 jours maximum habituels, via également les liens tissés avec les pharmacies (quand elles acceptaient de suivre les directives gouvernementales) et parfois même via l'assouplissement des protocoles d'inclusion dans de rares CSAPA. Néanmoins, des professionnels ont indiqué que ces assouplissements des délivrances n'étaient pas indiqués pour chacun des patients concernés, tout du moins ne l'ont-ils pas appliqué de manière systématique.

*« On a augmenté les fréquences quand on pouvait. Mais y'en a même qui disaient... c'était drôle d'entendre ça : « ah bah si, faut que je passe à 28 jours, j'ai entendu » je répondais « non non ! mais vous, vous êtes 2 fois par semaine, vous restez 2 fois par semaine ! » enfin... y'en a qui essayait... Bon, voilà, pour certains, on leur expliquait bien qu'il y avait une mise en danger, donc, s'ils étaient 2 fois par semaine, il fallait bien rester 2 fois par semaine, covid ou pas covid, hein. » [Médecin - CSAPA]*

En Suisse également, l'accès à la méthadone a pu être facilité pour les usagers français, mais cela n'a duré que le 1<sup>er</sup> confinement et a pu poser des problèmes de relais ensuite pour la continuité de la prise en charge du traitement dans des services sur le territoire français.

**Le développement d'équipes mobiles**, créées pour l'occasion ou renforcées, qui vont au contact des usagers dans leur lieu de vie (squat ou CHRS), a également conduit à **rencontrer des usagers inconnus des structures d'accompagnement en addictologie jusque-là** (par exemple, certaines personnes d'origines roumaines consommatrices d'héroïne). La situation de confinement a également permis à ces professionnels d'être sollicités par de nouveaux services, et de créer des liens avec des usagers auxquels ils n'avaient pas, ou peu, accès d'ordinaire (par exemple parce que ces derniers n'étaient auparavant présents que la nuit dans tel ou tel foyer). De nouvelles demandes d'accompagnement ont

ainsi pu se faire, qu'il s'agisse de demandes liées à des usages de médicaments (benzodiazépines, Lyrica®) mais aussi liées à l'alcool (par exemple d'aide au sevrage avec la période de Ramadan, demandes qui n'étaient pas formulées les années précédentes, les sevrages brutaux étant alors nombreux).

Globalement, c'est tout **un travail partenarial et de mise en réseaux de professionnels** qui a été mis en œuvre, ou renforcé, ce qui a été positivement vécu par les professionnels. Ces derniers ont apprécié ces nouvelles proximités et complémentarités, et l'intérêt porté par chacune des structures à coordonner les actions de terrain. Dans la plupart des grandes villes, une organisation et une communication entre différents acteurs du soin (addictologie, et plus largement, de l'Urgence Sociale (Samu social, maraudes alimentaires, Restos du cœur, CCAS, bains douches, etc.) a effectivement pu se mettre en place rapidement au début du premier confinement et a perduré ensuite, notamment via des supports de communication (tableau Excel, pad, etc.) répertoriant les activités des uns et des autres, régulièrement mis à jour. Des professionnels ont également travaillé en plus étroite collaboration, voire ont découvert les missions, ou même l'existence, de chacun, à l'occasion de l'accompagnement de certains usagers. Ces réseaux étaient déjà particulièrement fonctionnels dans certaines villes, plus distendus dans d'autres, mais il semble que partout, ou presque, le confinement a permis, soit de les déployer et de les renforcer plus encore, soit de les voir naître d'une manière inédite.

Nous retiendrons ainsi l'émergence et/ou le déploiement de pratiques professionnelles permettant de répondre à des enjeux qui dépassent largement le contexte de l'épidémie (dynamique partenariale soutenant l'accès aux droits et aux soins, approche globale de santé incluant la question des usages de produits, etc.) et notamment la mise en place de mesures de RdRD qui sommeillaient parfois jusque-là (accompagnement de l'alcool en CHRS, accès facilité à la méthadone, effort de diffusion de la naloxone) et qui se sont révélées particulièrement opportunes ici<sup>66</sup>. Pour de nombreux professionnels, ces actions et partenariats mériteraient d'être pérennisés au-delà des circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire.

---

<sup>66</sup> Cela invite à questionner le fait que des avancées en termes de pratiques de RdRD ne se déploient concrètement sur le terrain avec le soutien de décideurs publics qu'en contexte de crise et d'urgence sanitaire, alors qu'elles étaient parfois revendiquées et portées de longue date par des acteurs du champs. Cf à ce sujet les doléances de la Fédération Addiction -sur l'alcool :<https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/03/RECOMMANDATIONS-MODUS-BIBENDI-COVID-RDRD-ALCOOL.pdf>  
- ainsi que le cannabis : <https://www.federationaddiction.fr/usages-et-addictions-en-temps-de-confinement-tribune/>

## 5) Les Mineurs Non Accompagnés : des signaux toujours importants mais peu de données

Nous continuons de documenter la situation des MNA consommateurs de produits psychoactifs sur la région lyonnaise, bien que ce travail initié depuis 3 ans se heurte toujours à la difficulté d'accès à ce public directement pour les observateurs TREND. Ceux-ci ne peuvent souvent en effet n'être en lien qu'avec des professionnels qui rencontrent ces jeunes, et non pas avec les jeunes directement. Nous ne pouvons ainsi bénéficier du regard de ces jeunes sur leurs propres usages, ce qui limite la portée des analyses.

Nous renvoyons au rapport précédent pour plus d'éléments de cadrage sur les profils des MNA présents sur la région, et spécifiquement ceux consommateurs de produits<sup>67</sup>, ainsi que sur les professionnels qui les accompagnent ou les rencontrent dans des cadres divers<sup>68</sup>. A noter que nous ne parlons donc que de jeunes ayant obtenu le statut de MNA, puisque c'est à partir de là qu'ils seront pris en charge à divers niveaux, et que nous n'avons pas d'éléments sur les jeunes qui n'auraient pas, ou pas encore, obtenu ce statut, qui n'apparaissent ainsi dans aucun service, et qui sont peu présents dans l'espace public à Lyon.

### *a) Consommations et difficultés liées aux conditions de vie*

Les MNA pour lesquels il est rapporté des usages de produits sont essentiellement originaires d'Algérie et parfois du Maroc. Les consommations identifiées cette année concernent toujours les mêmes produits : en plus de l'alcool et du cannabis, le Lyrica<sup>®</sup> et le Tramadol sont le plus souvent cités, en lien avec des consommations antérieures au pays d'origine (Algérie).

*« Y'a ceux qui arrivent, qui avaient une prescription pour X raisons, en Algérie et qui... ça part sur de l'achat comme ça...de rue. Ou qui achètent directement dans la rue en Algérie et qui continuent ici, qui se procurent très facilement »* [infirmière en foyer]

Le Rivotril<sup>®</sup> est également cité. Parfois, l'héroïne et la cocaïne sont également consommées, ainsi que des ecstasys. Pas d'injection a priori, les produits étant gobés ou sniffés (dont le Lyrica<sup>®</sup>), ou fumés (cannabis). Les médicaments sont obtenus sur prescription médicale<sup>69</sup> (en pharmacie, les jeunes ayant théoriquement une prise en charge Puma<sup>70</sup> s'ils sont reconnus MNA) ou achetés dans la rue à l'unité avec l'argent de poche (délivré par l'association de prise en charge) dont ils disposent, ou via l'argent obtenu par des activités illicites dans lesquelles certains sont impliqués (parfois deal), ou via le don de produit.

---

<sup>67</sup> « Il est essentiel de préciser que tous les MNA ne sont pas consommateurs de produits psychoactifs. La quasi-totalité des MNA pour lesquels il est mentionné des usages de produits sont originaires du Maghreb, principalement marocains, et nous avons vu dans les nationalités représentées que le Maghreb, et plus particulièrement le Maroc, ne représente qu'une très faible minorité de ces jeunes », Rapport TREND 2019.

<sup>68</sup> Les professionnels rencontrant des MNA interviennent : soit dans le secteur éducatif/médical lorsque le jeune est pris en charge de son plein gré ou non dans une institution (y compris un établissement pénitentiaire) ; soit dans le secteur de l'application de la loi (police, juge, avocat), lorsque le jeune aura commis des actes délictueux (notamment vols et recels de téléphones portables, et vente de cigarettes, au sein de réseaux plus ou moins structurés).

<sup>69</sup> Les mineurs doivent en général être accompagnés pour une consultation, mais ils peuvent consulter et se procurer une ordonnance et un traitement seuls quand ils fuguent ou si ils ont été pris en charge aux Urgences.

<sup>70</sup> Protection Universelle MALadie

Les professionnels expliquent que beaucoup de ces jeunes ont des rythmes très décalés, « *vivent la nuit, dorment le jour* », en partie aussi parce que la nuit est propice aux activités assurant leur survie (deal ou de recels divers). Dans le même temps, certaines conditions de prise en charge sont aussi peu adaptées à des jeunes adolescents : seuls à l'hôtel, en foyer sans présence éducative permanente (un vigile tout au plus la nuit). Faute d'autres solutions, ils atterrissent parfois en squat dans l'attente de l'obtention de leur statut.

Dans certains endroits, la proximité avec des réseaux de deal peut conduire aux recrutements de ces jeunes pour la vente (charbonneurs, guetteurs, parfois nourrices dans leur chambre d'hôtel). Parfois aussi, ils peuvent être « *embauchés* » pour partir dans une autre ville pour rejoindre un réseau de trafic.

*« Moi, avant je bossais à Vaulx-en-Velin, et on a eu des jeunes comme ça qui ont fugué, on savait pas où ils étaient, et en fait on a appris qu'ils étaient rentrés dans un réseau, on les avait envoyés à Marseille etc. Mais ils étaient nourris-logés en fait. [...] ils rentraient dans un réseau où du coup « bon ben t'es nourri-logé, maintenant faut que tu travailles ». Donc y'a des réseaux qui prennent des jeunes de moins de 16 ans ». [psychologue en foyer pour MNA]*

Certains subissent des violences importantes au sein de ces réseaux, et des professionnels de foyers expliquent qu'ils peuvent revenir quelques temps après leur fugue relativement « *amochés* ».

Mais des bagarres ont aussi lieu entre eux ou avec d'autres jeunes ou adultes, qui peuvent conduire à des blessures physiques plus ou moins importantes, bagarres parfois aussi amplifiées par l'usage de produits. Comme rapporté les années précédentes, il semble que les consommations de produits favorisent des actes de violence, d'auto ou d'hétéro-agressivité.

## *b) Difficultés d'accompagnement pour les professionnels*

Plusieurs services d'addictologie, CSAPA et CJC notamment, évoquent des accueils de plus en plus fréquents de MNA, qu'ils rencontrent, soit à l'occasion d'une orientation par la justice suite à des faits de délinquance (cf. rapports précédents), soit via le dispositif d'hébergement qui les accueille.

*« C'est vrai qu'on a vu arriver cette année des jeunes mineurs non accompagnés, qui étaient recueillis par différentes structures de l'ASE, accompagnés par des éducateurs en général ou des infirmiers... avec ce souci autour des consommations de Lyrica<sup>®</sup>, Rivotril<sup>®</sup>, et un peu de Tramadol, c'est ressorti aussi. Voilà ... c'est très nouveau pour nous d'accueillir ce public. ... certains ont pu revenir et être suivis. Enfin, y'a pu avoir une suite sur le CSAPA. Mais la plupart... c'est volatile, c'est compliqué. Ils ont une situation très très bancal. Très difficile. Donc, voilà, le fait de revenir sur les consultations jeunes, c'est quand même pas simple, hein, » [Educateur en Consultation Jeunes Consommateurs]*

Ces publics sont relativement nouveaux pour ces services, et l'accompagnement peu évident, d'autant plus lorsqu'il se couple à la problématique du Lyrica<sup>®</sup> qui laisse les professionnels assez démunis de manière générale (cf. partie II, Lyrica<sup>®</sup>). Plusieurs raisons à ces difficultés d'accompagnement sont évoquées :

- la communication et le peu de maîtrise du français (les consommateurs sont presque tous arabophones et il n'y a pas d'interprète présent lors des consultations) ;
- le turn-over des jeunes dans les foyers (durées de prise en charge parfois courtes, difficulté de tenir



le cadre éducatif, fugues des jeunes), et qui induit une précarité de l'accompagnement vers le soin et sa régularité ;

*« Nous, on est quand même sur des accueils de MNA... mine de rien, qui restent pas si longtemps que ça. Après y'a eu aussi la période de l'été où il y a eu pas mal de fugues et de choses comme ça, c'est quand même des publics qu'on a du mal à tenir... »* [infirmière en foyer]

- le peu de connaissances des professionnels en addictologie sur les profils de ces jeunes (les parcours migratoires, vécus traumatiques, représentation du soin dans la culture d'origine, etc.), et le peu de formation des professionnels autour de l'accompagnement des usages de Lyrica® hors des indications thérapeutiques.

*« Les psys se renvoient la balle », « Les médecins disent qu'ils ne savent pas accompagner les sevrages de Lyrica® »* [professionnels de foyers MNA]

En amont, le fait que ces jeunes ne soient pas directement en demande de sevrage laisse les professionnels des foyers sans solution apparente, car ils n'ont pas toujours connaissance d'autres modalités d'accompagnement en addictologie que celui d'un arrêt des consommations. Néanmoins, des liens sont parfois initiés avec les acteurs de la RdRD, les CAARUD pouvant être sollicités par différents professionnels (de foyer, de PAEJ<sup>71</sup>) pour des conseils, voire pour des orientations de jeunes, même si les structures CAARUD n'ont pas d'agrément pour accueillir des mineurs. Il s'agit donc de favoriser le lien et l'accompagnement à la RdRD, directement par les professionnels en lien avec ces jeunes, encore faut-il pour cela que les modalités d'accompagnement en RdRD leur soient familières ou qu'ils puissent s'y former. A Lyon, les deux CAARUD ont pu commencer un travail en ce sens avec certains de ces professionnels accompagnant les MNA.

---

<sup>71</sup> Point Accueil Ecoute Jeune

## C) Le secteur transfrontalier avec la Suisse, usages et usagers

Pour rappel, le dispositif TREND AURA a mis en place une extension vers le secteur transfrontalier Suisse, et plus spécifiquement le bassin annemassien-genevois, afin de renforcer la veille spécifique à cette région concernant les pratiques de consommation et la circulation de produits psychoactifs entre la France et la Suisse. Il s'agit de documenter plus finement les profils d'usagers résidants sur la région (usagers en précarité, usagers des espaces festifs, usagers en contexte de travail saisonnier), les produits consommés et leurs modalités d'obtention (y compris en Suisse) par les usagers français, ainsi que les profils de revendeurs opérant sur la région, l'organisation des trafics et la circulation des produits entre la France et la Suisse. A moyens limités, il n'est pas possible de mettre en œuvre l'ensemble des modalités de recueil de données telles qu'elles se déploient sur la région lyonnaise (comme les focus-group réunissant des professionnels du secteur médico-social et de l'application de la loi, ainsi que les observations ethnographiques sur diverses scènes). Les éléments rapportés ci-après sont issus uniquement d'entretiens individuels auprès d'usagers et de professionnels, entretiens qui viennent néanmoins considérablement éclaircir et enrichir la compréhension des phénomènes en lien avec l'usage de drogues sur la région.

### 1) L'attrait de la région en termes de niveau de vie

Qu'elles se soient installées en Haute-Savoie ou directement sur le Canton Genevois, de nombreuses personnes usagères de drogues rencontrées sur le Grand Genève viennent d'autres départements français<sup>72</sup>.

Les motivations et parcours de vie révèlent un attrait particulier de cette région pour les opportunités en termes de niveau de vie, entre autres permises par l'accès à des salaires plus importants en Suisse, par l'accès à du travail saisonnier en France (en stations de sports d'hiver), ou par le fait de vivre même en précarité auprès de population aisées (manche plus généreuse en Suisse). A cela, s'ajoute une région caractérisée par une disponibilité des produits conséquente, notamment pour l'héroïne et la cocaïne (côté français comme suisse), voire pour la méthamphétamine, et à la marge par la possibilité pour les usagers d'accéder à la salle de consommation à moindre risque de Genève, un tel dispositif n'existant pas à proximité en France.

*« Comparativement à celles des autres zones françaises, la population du Genevois français ressort comme l'une des plus favorisées en termes de revenus. Ce niveau de vie élevé est tiré par les hauts revenus perçus par les ménages travaillant en Suisse. L'écart avec la France métropolitaine dépasse même 60 % dans les territoires les plus proches de la frontière franco-genevoise. Toutefois, les différences de revenus au sein de la population peuvent être très importantes. Les inégalités sont particulièrement marquées dans les principales villes situées dans la continuité urbaine de Genève et qui concentrent des populations en situation de précarité financière. Le taux de pauvreté dépasse ainsi 20 % dans des communes comme Annemasse ou Gaillard en 2016. A l'échelle du Genevois français, ce sont 11% des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté, une part inférieure de 1,7 point à celle de la région.<sup>73</sup>»*

<sup>72</sup> 90% de celles rencontrées dans le cadre de la mission transfrontalière viennent d'autres départements que la Savoie et la Haute-Savoie. Cette mission, financée par l'ARS et mise en place par l'association APRETO, vise à développer la collaboration avec l'association Première Ligne à Genève dans le but d'informer, orienter et accompagner les personnes usagères de drogues de nationalité française, fréquentant le Quai 9, vers une prise en charge sanitaire et sociale en France.

<sup>73</sup> <http://www.strategio-francosuisse.net>

A noter également qu'Annemasse est classée à la 4<sup>ème</sup> place des villes les plus inégalitaires de France, selon le dernier rapport annuel de l'Observatoire des inégalités<sup>74</sup>, et « *aujourd'hui, 26 % des emplois genevois sont occupés par des frontaliers, contre 15 % en 2005, et la moitié des actifs d'Annemasse travaille à Genève* »<sup>75</sup>.

De fait, malgré ces disparités économiques d'un côté à l'autre de la frontière, la proximité avec la Suisse offre un certain nombre d'opportunités notamment professionnelles.

Les postes existants dans le Canton de Genève et le Canton de Vaud attirent une main d'œuvre française importante, dont la Suisse est également en partie dépendante<sup>76</sup>.

Beaucoup d'usagers rencontrés dans le cadre de la mission transfrontalière de l'association l'APRETO, et dans le cadre du dispositif TREND, ont occupé un emploi en Suisse dans le milieu de la restauration, même si très peu ont pu bénéficier d'un permis de travail officiel, et nombre d'entre eux ont aussi migré d'autres départements de France pour venir travailler en Haute-Savoie dans la restauration. Cette aspiration à occuper ces emplois, idéalement en Suisse, est décrite comme à la base de leur projet migratoire, et même ceux qui ont perdu leur permis de travail, voire qui ont été condamnés à des interdictions de territoires du fait des ennuis judiciaires en lien avec leur consommation de drogues, continuent d'espérer pouvoir retravailler en Suisse.

*« Là, j'ai des pistes, j'ai rencontré un mec, il cherche deux gars pour faire la maintenance. Mais là j'peux pas, il me faut un traitement [de substitution aux opiacés]. Du coup, j'suis super motivé. En plus ça paye bien et ils font le permis [permis de travail] »* [usager]

*« J'ai pas totalement perdu l'espoir de rebosser en Suisse. Parce qu'en Suisse, je faisais quand même des salaires de ministre et même si faut que j'attende jusqu'en 2025, là... j'vais attendre sagement 5 ans... Parce que je suis interdit jusqu'en 2025, j'ai pris 7 ans d'interdiction. »* [usager]

De fait, les salaires sont beaucoup plus élevés que ceux proposés en France pour le même type d'emploi, et nombreuses sont les personnes qui optent pour la stratégie consistant à travailler en Suisse mais en restant vivre en France, pour ne pas subir le coût de la vie helvète (immobilier et alimentaire). Néanmoins, le niveau de vie étant globalement plus élevé en zone transfrontalière, les personnes qui y travaillent se retrouvent parfois en difficulté pour se loger, souvent contraintes d'accepter des logements précaires et des sous-locations.

La zone est donc caractérisée par une grande disparité des populations et des inégalités en matière de niveaux de vie.

---

<sup>74</sup> Derrière Neuilly-sur-Seine, Paris et Boulogne-Billancourt. [https://www.inegalites.fr/Le-palmares-des-villes-francaises-les-plus-inegalitaires?id\\_theme=25](https://www.inegalites.fr/Le-palmares-des-villes-francaises-les-plus-inegalitaires?id_theme=25)

<sup>75</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/03/a-annemasse-l-argent-suisse-creuse-les-inegalites\\_6082596\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/03/a-annemasse-l-argent-suisse-creuse-les-inegalites_6082596_3224.html)

<sup>76</sup> « *L'économie genevoise est, de manière générale, très dépendante de la main-d'œuvre venant de France, qui constitue sa principale variable d'ajustement pour répondre à la forte croissance de l'emploi. Près de 28% des emplois du Canton sont ainsi occupés par des actifs habitants en Auvergne-Rhône-Alpes. Certains métiers ou compétences sont très recherchés de l'autre côté de la frontière. C'est particulièrement le cas dans l'industrie manufacturière (incluant la haute horlogerie et la mécatronique), dont près de 45% de la main-d'œuvre provient de France (soit 12 000 frontaliers d'Auvergne-Rhône-Alpes). Le recours aux travailleurs de l'étranger est également important dans des secteurs tels que le commerce de détail, la construction ou la restauration. Il l'est également en volume dans les secteurs de la santé et l'action sociale pour lesquels le Canton connaît une pénurie de personnel et s'avère très attractif pour les travailleurs français. En 2016, 12 100 frontaliers de la région exercent dans ce canton un emploi dans ces secteurs, comme infirmiers ou aides-soignants le plus souvent* ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4628543>

Au-delà de l'accès à l'emploi, il semble que pour les usagers français qui vivent pour tout ou partie de la mendicité, la ville de Genève soit également plus intéressante, les chiffres cités allant fréquemment au-delà de la centaine d'euros la journée, contre une soixantaine en France.

Une agglomération importante comme Genève permet aussi l'accès à des dispositifs d'accueil et d'aide alimentaire pour les plus précaires, qui n'existent pas ou pas de manière aussi développée dans les plus petites villes françaises du secteur.

### **Grande proximité et facilité de déplacement**

Faire les allers-retours entre la Suisse et la France est rendu particulièrement aisé du fait de l'offre de transports en commun, notamment la ligne du Léman Express, liaison ferroviaire entre la Haute-Savoie et Genève (CEVA), mise en service en décembre 2019. Mais les usagers français rencontrés n'utilisent que peu le CEVA, préférant le bus ou le tramway, les contrôles y étant moins fréquents (le tramway est tout de même relativement contrôlé également par les Douanes, sur la ligne qui va de Genève à Annemasse-centre). Concernant la voie verte, elle est largement utilisée par les usagers, c'est un accès facile, le passage de frontière est simplifié et les contrôles peu présents.

*« Tout le long du Foron, ils ont créé des passerelles et donc t'as les quatre ou cinq douanes officielles et t'as tous les passages non officiels, entre la voie verte, etc. T'as une quinzaine de passages »* [éducateur – Suisse]

Concernant les usagers natifs de la Haute Savoie, tous mettent en avant le fait d'avoir eu l'habitude très tôt de venir à Genève ou en Suisse. Pour eux, la notion de frontière à franchir n'est que peu marquée. Si l'on sait ce que l'on vient chercher de part et d'autre, *« on pourrait presque oublier que l'on change de pays »* [responsable d'observation], sentiment renforcé par la langue commune entre la France et le Canton de Genève.

### **Les jeunes et l'attirance vers la Suisse**

Nous restituons ici quelques dynamiques apparues lors des entretiens menés auprès de professionnels de la prévention spécialisée en France et en Suisse, concernant les jeunes transfrontaliers et leurs aspirations envers la Suisse, même si celles-ci ne sont pas nécessairement en rapport direct avec les consommations de produits (encore que des intervenants en milieu scolaire indiquent aussi que le niveau de vie des parents et l'argent de poche parfois conséquent - plusieurs centaines d'euros par mois - de certains jeunes se double d'un accès à des produits comme la cocaïne plus aisément que d'autres jeunes moins fortunés).

Beaucoup de ces jeunes manifestent le désir de trouver un emploi en Suisse, qu'ils se représentent comme plus rémunérateur quelque soit leur niveau de qualification, sans besoin donc d'en passer par des études en France, Pour certains éducateurs cela peut être à l'origine d'une forme de *« décrochage scolaire »*.

Un rapport bénéfice-coût s'établit donc, forcément en faveur de la Suisse (*« ne pas être un pigeon et travailler en France »* [éducateur rapportant les propos d'un jeune]), et le statut de travailleur transfrontalier fait ainsi office de *« Graal »* [éducateur], principal objectif d'avenir, certains éducateurs pouvant se désoler d'une ambition limitée à l'aspect monétaire, presque inexorable (*« La Suisse, elle empêche [les jeunes] de faire des choix »*). En effet plusieurs éducateurs mentionnent le peu de considération de nombreux jeunes pour les types d'emplois et les conditions de travail qu'ils trouveront en Suisse, éludant la question d'un marché du travail beaucoup plus précaire, des

licenciements sans préavis, et des emplois disponibles pour eux dans des secteurs les moins bien payés : ménage, livraison, restauration.

Si, d'une manière générale, le fait de réussir pour les jeunes à « basculer » vers la Suisse reste néanmoins perçu comme un « *eldorado* » permettant d'accéder à un avenir plus confortable, l'effet ascenseur social est d'autant plus accentué pour des jeunes issus de familles plus précaires et notamment en lien avec des parcours migratoires. « *C'est des jeunes issus de familles issues de l'immigration, 2ème ou 3ème génération. Je trouve qu'il y a d'une part ce côté de revanche sociale... un peu de « je viens d'un quartier populaire ou d'une famille populaire et je vais accéder à une richesse énorme.* » [éducateur]

« *C'est un rêve qui est international. Je rencontre des jeunes qui ont traversé la Méditerranée sur des bateaux de fortune pour ça. Parce que ceux qui sont arrivés ici via les réseaux sociaux, ils font saliver ceux qui sont en Afrique du Nord ou en Afrique ou au Portugal ou dans d'autres pays.* » [éducateur]

Cette volonté de passer la frontière se fait aussi pour les jeunes issus de l'immigration maghrébine avec le sentiment, plus ou moins en accord avec la réalité qu'ils subiront, d'une moindre stigmatisation liée à leur origine « *ethnique* » en Suisse.

« *Ça se voit d'autant plus avec les jeunes de quartier. En France, j'suis le jeune de quartier qui fout la merde etc... et de l'autre côté, les populations étrangères, c'est les Emirats, l'Arabe n'a pas la même image. Parce que les Arabes qui viennent en Suisse sont pétés de tunes. [...] Comme s'ils pouvaient avoir cette image-là de l'autre côté, du coup ils jouent de ça, ils jouent vraiment de ça.* » [éducateur]

Enfin, pour les jeunes, il est également question d'image de soi et de valorisation à exposer sa réussite potentielle avec l'accès à du travail en Suisse (« *La première question qu'on va te poser quand tu vas à une soirée, tu bosses en Suisse ?* »). Beaucoup de jeunes accédant à ce statut de travailleurs frontaliers vont « *se mettre en représentation* » (exposant leur vêtements, bijoux, véhicules de luxe, etc.) [éducateur]

## 2) L'accès aux produits spécifiques à la région

Nombreux sont les usagers qui sont venus sur la région transfrontalière dans l'optique d'avoir un accès facilité à des produits comme la cocaïne et l'héroïne, mais aussi le cannabis.

Se rapprocher de Genève, ou s'y rendre directement, permet en effet de trouver sur place de **l'héroïne** plus aisément que dans d'autres départements, du fait de l'intensité du trafic local. Au niveau régional, le trafic d'héroïne est en effet particulièrement localisé sur le secteur transfrontalier côté France (22 kg sur 34 kg saisis par les Douanes en région le sont par la seule section d'Annecy, cf. partie I.A trafics), et sur la région genevoise (68 kg d'héroïne ont été saisis sur le Canton de Genève en 2020, le volume le plus important des 10 dernières années, cf. également les chiffres de l'opération Hydra citée dans la partie trafics).

La réputation de la zone pour la disponibilité de l'héroïne, du fait de la proximité avec la Suisse et de l'implantation de réseaux albanais/albanophones, y compris désormais en France depuis plusieurs années (cf. rapport TREND précédents), est bien connue des usagers.

« *A Lyon, j'ai fait trop de créd', en plus j'ai de la prison à faire en France, 9 mois [...] J'suis parti à Annecy, j'ai galéré, j'étais en manque. Après, j'ai vu Annemasse, j'ai dit « ah oui Genève c'est près d'Annemasse, là bas y'a de l'héro.* » Et dès que je suis arrivé, j'ai trouvé de l'héro. » [usager]

Certains n'hésitent pas à faire de nombreux kilomètres pour venir à Genève afin de trouver du produit.

*« J'ai fait une saison à Lyon, je revenais toutes les semaines à Genève par le train chercher mes grips [sachets d'héroïne], j'ai fait une saison dans le Beaujolais, je revenais chercher, j'ai fait une saison en Ardèche je revenais chercher. » [usager]*

*« En station, du produit mais très cher, trop cher, ça valait plus le coup de payer le billet de train et de revenir [sur Annemasse], 50 € le gramme au lieu de 20 ici. Sachant que moi, je venais, je faisais le déplacement des fois pour 500 €, pas venir pour rien non plus. » [usager]*

Pour la plupart des usagers rencontrés, vivre dans ce secteur semble avoir contribué à considérablement intensifier voire modifier leurs consommations, notamment du fait de la disponibilité et des tarifs parfois moins élevés qu'ailleurs en région AURA (y compris au sein même des réseaux albanais, où le grip/zip est à 100 francs suisses soit 90 euros au lieu de 100 euros côté France, et beaucoup moins cher toujours que l'héroïne à 30 ou 40 euros le gramme dans d'autres réseaux) et la disponibilité aussi de très petites quantités à l'achat (0,25 g d'héroïne, 0,3 g de cocaïne, etc.)

*« La façon de vendre et de la consommer est différente. En France, en tous les cas loin d'ici, on vend l'héro, la coke, au gramme. Nous, y a bien des années, des dizaines d'années qu'on entend plus parler de kepa, de 0,25. [...] Quand je suis revenu ici [Annemasse], que je suis allé en Suisse et que j'ai vu les kepas, les 0,25 même des 0,2... Les mecs, ils me faisaient même 5 paquets avec 1 g, ça m'a fait revenir des années en arrière. » [usager]*

**La cocaïne** est jugée très disponible également, parfois au sein des mêmes réseaux, sur la ville de Genève comme sur des plus petites villes côté France (cf. partie I.A trafics) (24 kg sont saisis sur le Canton de Genève en 2020, un taux plus faible que les années précédentes entre 30 et 77 kg mais qui reste conséquent) et nous évoquons également parfois la revente de cailloux de cocaïne déjà basée (crack) sur Genève.

Des produits plus consommés en espace festifs circulent aussi particulièrement, comme la **MDMA ou même la méthamphétamine**, cette dernière étant très peu accessibles ailleurs en région (cf. I.D.4 chemsex).

**Pour le cannabis**, c'est plutôt la France qui attire en partie des usagers suisses, le produit étant plus accessible de ce côté de la frontière (plus de lieux de reventes et à des prix surtout beaucoup plus bas : le gramme de résine en Suisse pouvant aller jusqu'à 10 francs suisses, soit plus de 9 €).

*« On vient se fournir parce qu'on a une soirée et, en même temps, on prend un tacos [sandwich] Après, on s'en va. » [usager Suisse]*

*« Ils [les jeunes] viennent consommer tout court. Ils vont s'acheter les tacos, ils vont s'acheter les vêtements, ils vont beaucoup en France. Ben, tout ce qui est moins cher, ils vont le consommer <sup>77</sup> » [éducateur de rue – Suisse]*

L'acheminement du cannabis par les réseaux entre la France et la Suisse se fait aussi via des « mules », qui transportent par valises parfois plusieurs kilos. Plusieurs interpellations à la frontière ont lieu,

---

<sup>77</sup> Effectivement d'autres services et activités moins chers en France sont aussi prisées des jeunes suisses « Les jeunes qui vont en France voisine, c'est essentiellement dans les bars à chicha. [en Suisse] y'a des bars mais c'est cher ». [éducateur de rue Suisse]. A l'inverse, de jeunes français vont en Suisse pour des loisirs comme les piscines l'été, les balades dans Genève, l'offre culturelle qui y est plus développée ou pour faire des achats moins chers sur la Suisse tel que le tabac, ou encore bénéficier d'activités de prostitution (activité légale en Suisse).



notamment aux abords d'une ville comme Thônex (qui a un poste frontière avec Gaillard en France, ville limitrophe d'Annemasse), où les trafics sont importants. « *C'est une des communes où il y a le plus de saisies, le plus d'échanges. C'est vraiment une plaque tournante.* » [éducatrice de rue – Suisse]

Les réseaux sont aussi en partie communs, de part en d'autres de la frontière, avec des connexions entre les personnes importantes.

*« Y'a beaucoup de liens de toute façon entre les jeunes. Y'en a plein qui se connaissent par rapport à ça, c'est clair. Ils se connaissent très bien ; en fait c'est les mêmes réseaux, dès qu'on remonte au-dessus du consommateur c'est-à-dire aux vendeurs et ils se connaissent tous, ils atterrissent tous à Champ Dollon<sup>78</sup>, les français aussi [...], on s'aperçoit que c'est le même maillage. »* [éducateur]

Mais les modalités de vente peuvent être différentes :

*« A Thônex [Suisse] on n'en est pas comme à Gaillard ou Ville- la-Grand d'ailleurs, où t'as une vente vraiment comme un drive en plein air tout le temps, avec les petits qui chouffent. Ici, c'est plus discret. Ça fait moins... y'a pas la même dynamique de quartier. Ça se fait mais plus discrètement ».*

Cela peut être mis en lien avec les stratégies policières et la pression (policière et douanière) jugée forte sur le secteur, et principalement en Suisse, induisant beaucoup de déplacements. Des éducateurs expliquent :

*« Une très très forte pression policière et douanière qui fait que les jeunes se déplacent sans arrêt. Ils sont très mobiles et ils vont plutôt sur les communes périphériques pour consommer. »*

*« T'as la douane officielle mais t'as la douane volante. Les douaniers sont sans arrêt à circuler sur l'espace public. Il se passe pas une journée sans qu'on croise pas les douanes volantes. »*

*« Une présence policière monstrueuse. Tu peux pas rester 10 mn quelque part sans être déplacé. »*

Le travail policier est, lui aussi, concerné par les enjeux de circulation transfrontalière, des individus et, avec eux, des produits. Les collaborations sont de mise depuis longtemps (cf. opération « Hydra »).

*« Ils travaillent beaucoup avec la France, que ce soit les policiers municipaux ou les cantonaux. Et pis y'a des gardes-frontières tout le long de la voie verte où ils font énormément de saisie. »* [éducatrice de rue - Suisse]

*« Ils font des binômes aussi, ils vont des deux côtés. Le Covid les a quand même pas mal impactés mais ils sont très proches. Thônex, Gaillard, Canton et pis Annemasse. Ils se connaissent, ils se fréquentent, ils échangent et pis... Mais là aussi, les moyens sont pas les mêmes, c'est hallucinant. »* [éducatrice de rue - Suisse]

La répression des personnes impliquées dans le trafic mais aussi des consommateurs se déploie de manière différente en Suisse et en France.

*« [en Suisse] Ils peuvent faire des interdictions de quartier aux jeunes, temporairement... mais ça peut être prolongé jusqu'à trois mois. Donc, en général, si y'en a un qui fait l'objet d'une interdiction de quartier comme ça, pis y'a pas intérêt à tricher parce que si il se fait chopper ça*

---

<sup>78</sup> Champ Dollon est un établissement pénitentiaire de Genève.

*va lui coûter vraiment très cher financièrement, donc toute sa bande se déplace. Du coup c'est très efficace.* » [éducateur en prévention - Suisse]

Les amendes pouvant être converties en jours de prison, les incarcérations sont très fréquentes sur le Canton de Genève, y compris pour les usagers français, assorties parfois de la perte du permis de travail en Suisse, voire d'interdictions de séjour. Néanmoins, le Canton de Genève est réputé moins sévère que celui de Lausanne concernant la répression des usagers de drogues, qui y sont parfois moins ennuyés pour quelques grammes si la quantité de produit saisie peut être imputable à leur seule consommation.

*« Ici [à Genève] si ils t'attrapent avec un zip, y'a moins de 5 grammes, ils savent que c'est ta conso et ils vont te lâcher la grappe. Ils vont pas forcément être aussi durs [qu'à Lausanne]»* [usager]

*« La dernière fois qu'on m'a choppé... qu'on m'a contrôlé et que j'avais quelque chose, il m'a bien dit si t'as ton zip ouvert, ton zip de consommation ouvert, on va te gronder mais voilà on va pas te mettre en prison ».* [usager]

Notons enfin, concernant spécifiquement les périodes de confinement, que la fermeture des frontières avec la Suisse a rendu beaucoup plus difficile l'accès à des produits d'ordinaire obtenus sur place (à Genève principalement), notamment certains médicaments uniquement disponibles au marché noir en Suisse (notamment le Dormicum<sup>®79</sup>, cf. rapport TREND précédent). En effet, ne pouvaient se rendre en Suisse que les personnes justifiant d'un permis de travail frontalier et d'une attestation de l'employeur. Certains usagers ont réussi malgré tout, en passant par des petits chemins ou par la piste cyclable, mais d'autres ont eu des expériences moins chanceuses, qui ont abouti à des interpellations par l'armée Suisse, des reconduites à la frontière et des amendes. Certains usagers français et en grande précarité ont ainsi fait le choix, à l'annonce du confinement et de la fermeture des frontières, de rester en Suisse pour être sûrs de bénéficier des abris de nuit et de l'accès aux produits, ainsi que de l'accès à la salle de consommation à moindre risque de Genève.

---

<sup>79</sup> « Le Dormicum<sup>®</sup>, dit "dodo", est un médicament benzodiazépine hypnotique (la molécule est le midazolam, commercialisé en France sous la marque Hypnovel<sup>®</sup>), habituellement prescrit dans le cadre de maintien de la sédation lors de soins intensifs, qui se trouvent très facilement sur le marché de rue à Genève. Une plaquette de 10 cachets s'obtient pour 30 francs (soit 26,30 €), le cachet à l'unité entre 5 et 7 francs (soit 4,38 €- 6,13€). Il va être injecté, fumé ou sniffé, et induit des effets jugés proches de l'héroïne, certains usagers l'utilisent pour pouvoir dormir, ou « redescendre » d'autres consommations (de stimulants notamment), comme souvent pour les médicaments benzodiazépines, et des consommations importantes sont constatées ». Rapport TREND 2019.

## D) Usages et usagers observés dans les espaces festifs

Nous évoquons dans le précédent rapport comment la distinction entre les événements alternatifs et commerciaux n'apparaissait plus si opérante, du fait qu'un certain nombre de pratiques ordinairement affiliées au milieu alternatif (ambiance plus underground, programmation musicale, références (contre-culturelles)) ne lui sont plus spécifiques et ont été en partie adoptées par les espaces plus conventionnels (clubs, festivals)<sup>80</sup>. Nous constatons également que la porosité entre les espaces et la mixité des publics, parfois des organisateurs, induisait une circulation des produits et des habitudes d'usages. Il perdure pour autant un enjeu de distinction entre certains groupes, qui en passent, entre autres, également par l'usage ou non de certains produits psychoactifs<sup>81</sup>. Nous avons également décrit comment les temporalités des soirées et les types d'espaces où elles se déploient pouvaient influencer sur les usages de produits (les permettant/favorisant, ou non), deux entrées qui peuvent recouper ce qui justement vient troubler les frontières entre les catégories de commercial et d'alternatif.

Le contexte de crise sanitaire et les mesures de restriction qui l'accompagnent (confinement/couvre-feu et fermetures d'un grand nombre d'espaces festifs, notamment ceux proprement « commerciaux » comme les clubs, les salles de concerts et les bars) sera venu bouleverser ces dynamiques, parfois les renforcer plus encore. De nouvelles façons de se retrouver pour faire la fête ont émergé, nécessairement « alternatives » voire « sauvages », « clandestines », a minima sous (de nouvelles) contraintes. Elles s'accompagnent parfois de difficultés pour se fournir en produits psychoactifs mais aussi d'« attentes nouvelles d'effets psychoactifs en adéquation avec les nouveaux lieux de fêtes et les nouvelles possibilités de consommation offertes par ces lieux » [observateur festif TREND].

Notons qu'à l'échelle nationale, très peu d'enquêtes (notamment statistiques, mais aussi qualitatives) seront venues documenter les pratiques festives en temps de confinement (citons tout de même le rapport de l'association Techno+<sup>82</sup> basé sur les retours d'un peu plus d'un millier de répondants). Le dispositif TREND a dû adapter en partie sa méthodologie (par entretiens notamment) pour collecter des données, afin de conserver un regard sur les pratiques festives d'usagers habituellement présents sur des espaces festifs officiels (clubs, bars, festivals). Ceux-ci auront cette année investi d'autres lieux, parfois déjà observés par le dispositif TREND (free-party de petite ou grande taille) et parfois tout à fait privés (soirées en appartement) qui sont plus difficilement investigables par un tel dispositif.

---

<sup>80</sup> « Des soirées en squats rassembl(ai)ent nombre de clubbers aux sorties des établissements commerciaux, des soirées événementielles du milieu gay trouvent leur public dans les milieux alternatifs, comme chez les clubbers sans appartenances préalables au milieu en question, des inconditionnels des free-party et des milieux alternatifs parcourent aussi les scènes commerciales où la programmation s'est faite plus proche de leurs goûts, etc. » Cf. Rapport TREND 2019

<sup>81</sup> « Ainsi, des publics auparavant plus habitués d'une scène ou d'une autre, circulent d'autant plus aisément entre chacune, et cette mixité s'est accompagnée d'une circulation des habitudes d'usages et donc des différents produits entre des scènes où ils y étaient plus spécifiques par le passé : la consommation d'hallucinogènes et notamment de kétamine en milieu alternatif a débordé en milieu commercial, la cocaïne est fortement présente désormais sur l'ensemble des scènes, de même que l'ecstasy, le GHB se consomme hors du milieu gay, le poppers connaît une diffusion massive, etc. Il perdure néanmoins un enjeu de distinction pour les différents usagers, où les uns et les autres peuvent avoir à cœur de se départir de pratiques de consommations, d'affiliation à un groupe plus stigmatisé, ou même d'un milieu en tant que tel, produisant ainsi des formes de hiérarchies entre les espaces et les pratiques (et les produits), ces dernières étant tantôt valorisées tantôt dépréciées ». Cf. Rapport TREND 2019

<sup>82</sup> *Teufs et Covid-19 Tu gères comment depuis le 1er confinement ?* Rapport d'enquête Techno+.  
<https://technoplus.org/sante/6414-teuf-et-covid-tu-geres-comment-synthese-de-lenquete-2020/>

## 1) Évolution des types de soirées, réinventer des espaces festifs dans la ville

### a) Le « commercial » au banc de touche

Ces sont les espaces traditionnellement définis comme commerciaux qui ont été particulièrement impactés par les restrictions, puisque l'ensemble des lieux s'y rapportant ont été fermés et certains n'ont toujours pas réouvert à l'heure où nous rédigeons ce rapport (juin 2021). Tous les concerts furent dans un premier temps reportés puis annulés, des plus gros festivals (Nuits Sonores, Nuits de Fourvière, Evasion Festival, Reperkusound, Woodstower...) aux événements de plus petite taille, faute de lieux pour les accueillir (bars ou petites salles). Aucun club n'a pu accueillir de fêtards depuis mars 2020. A noter tout de même que « *quelques rares opérateurs culturels lyonnais, profitant d'une brèche de liberté offerte par [ le format ] des open airs, et de statuts légaux plus flous ou adaptables, ont cependant réussi à organiser quelques événements, en extérieur, parfois dansants malgré les recommandations sanitaires* » [note d'observation, Observateur TREND festif]. La période d'été fut en effet une mince brèche, sans permettre pour autant aux événements de se dérouler comme prévu. Ces quelques événements n'ont pas compensé la fermeture de nombreux lieux, et les tentatives ont été bien moins conséquentes que sur des agglomérations comme Marseille par exemple. « *La culture locale, aujourd'hui principalement portée par des opérateurs culturels installés et déclarés, semble moins cosmopolite et donc opérationnelle [qu'ailleurs en France] dans des moments de restrictions gouvernementales à la tenue d'événements hors cadre, voire à la limite de la légalité* » [note d'observation, Observateur TREND].

Pour les organisateurs, l'incertitude relative à l'évolution de la situation sanitaire s'est doublée d'une impossibilité de prévoir l'évolution des mesures de restrictions qui s'imposaient à eux tout au long de l'année 2020. L'alternance des ouvertures/fermetures et le changement constant des mesures sanitaires à appliquer, a compliqué les possibilités d'organisation.

*« Le moment le plus dur de l'année, ça a vraiment été la re-fermeture de nos espaces. On avait l'impression qu'on avait à peine eu le temps de vivoter cet été, on est content d'avoir réussi à organiser quelque chose sur trois jours, mais on a bien vu qu'on retournait dans le dur et que personne ne se préoccupait, ni de nous, ni des équipes et lieux qui nous accueillait. [...] D'ailleurs, les équipes flippaient tellement des mesures préfectorales, que pendant les « soirées » en journée cet été, quand ça dansait trop, ils faisaient rasseoir les gens, leur rappelaient que le port du masque était obligatoire, y compris à l'extérieur. C'était parfois un peu lourd, et puis des fois, on voyait que même les équipes craquaient et avaient besoin de lâcher la pression, de retrouver la fête, tout ce qui est leur cœur de métier en temps normal. Mais c'est vrai, que si on a été heureux de pouvoir faire quelques petites choses cet été, et qu'on a eu l'impression de s'en sortir pas trop mal vu le contexte, ça a été dur parce qu'on projetait pas mal de choses en fin d'année, on s'était remobilisé après le premier confinement, et on a dû tout remettre en pause »* [organisateur de soirées]

Pour pallier l'absence quasi totale de représentations, clubs et artistes ont également fait quelques tentatives de livestream<sup>83</sup>, par le biais des clubs ou d'initiatives de collaborations plus larges, qui pouvaient se coupler pour les auditeurs avec une soirée à domicile (cf. soirées en appartement plus loin). Il semble toutefois que ces tentatives n'aient trouvé qu'un faible intérêt, affichant des audiences relativement faibles, même lorsqu'elles émanaient de clubs très fréquentés habituellement.

*« L'espace de la fête n'a pu être retrouvé dans son essence par ce biais chez les personnes habituées de ce type de lieu. Cependant, une partie des personnes interrogées déclare avoir pu se retrouver pour*

<sup>83</sup> Diffusion en temps réel de la vidéo d'un concert / set de DJ, ici sur Internet sur les réseaux sociaux.

*danser, en appartement, accompagnée par des anciens sets ou lives d'artistes. Tous semblent cependant privilégier le pouvoir socialisant de la fête, plus que la recherche musicale, même chez les personnes présentant habituellement une exigence en termes de programmation ».* [note d'observation, observateur Trend]

## *b) Dynamique warehouse freinée*

A mi-chemin entre alternatif et commercial, les soirées de type « warehouse » qui se développaient principalement à Paris et, depuis quelques années, dans d'autres grandes agglomérations dont Lyon et Grenoble notamment depuis 2019<sup>84</sup>, ont pâti également de la crise. Plusieurs soirées se sont néanmoins déroulées durant la période estivale entre les deux confinements. Ces soirées ont eu lieu dans des hangars, loués pour l'occasion mais sans forcément d'autorisation d'y organiser de tels événements. Les participants peuvent acheter un billet d'entrée en prévente sur Internet, le lieu n'étant communiqué que plus tard, s'inspirant en cela des codes de la free-party. Elles se déroulent généralement dans des espaces urbains accessibles en transports en commun (d'où la difficulté à les organiser du fait des contrôles des déplacements en ville).

Elles ont pu prendre des formes différentes selon les événements, les organisateurs, les volontés de discrétion. Certaines des soirées restaient relativement privées, seules des personnes appartenant déjà au milieu de la free-party y étaient conviées.

Des mêmes lieux pouvaient être utilisés pour l'organisation d'événements différents, une usagère compare ainsi deux soirées qui se sont déroulées dans un même lieu :

*« Rien à voir, bah déjà il y avait un immense chapiteau, il y avait plein de constructions, t'avais même une scène dehors. C'était sur une journée en fait, genre ça avait commencé à midi le samedi et genre y avait de la dub, du reggae avec le grand chapiteau. Non, mais c'était énorme. Ah ouais la teuf qu'on est allé après ça n'avait rien à voir, j'ai même pas reconnu le lieu ! Et du coup, ils avaient autorisé trois cents personnes. Dans la soirée, il n'y avait même plus personne pour contrôler, donc tout le monde passait. Mais au début, ils ont fait comme avec nous, tu sais, tu notes ton prénom, ta signature, machin... mais à un moment donné, c'était un peu free style. Sauf que le lendemain, ils faisaient attention de pas faire trop de bruit. Après, ça a vraiment été la jauge des préventes, où après, l'événement a été supprimé. Quand il y avait deux-cent-cinquante personnes, après ils ont bloqué.[....]*

*Je dirais que la première soirée était plus bon enfant, parce que le lendemain il faisait jour, on a fait un barbecue. Et à la dernière soirée, ils étaient beaucoup plus stressés. La dernière fois, ils avaient coupé le son vraiment à la fin, tard dans la journée, alors que là ils étaient en stress, ils ont coupé le son beaucoup plus tôt et ils ont viré les gens beaucoup plus tôt [...] Je crois que la première, ils ont coupé le son vers vingt-deux heures le lendemain alors que là, je crois qu'ils ont coupé le son vers neuf ou dix heures [du matin] ! Bon après, les gens, ils sont restés mais voilà...»* [usagère]

Une observatrice TREND explique dans une note : *« Les rumeurs sur l'instauration d'un couvre-feu circulaient déjà. Les organisateurs savaient qu'ils n'en n'organiseraient pas d'autre avant un bon moment. Ils étaient déjà dans l'illégalité par rapport au nombre de participant.es (deux-cent cinquante personnes). La communication s'est faite via un événement Facebook sur lequel nous pouvions acheter*

---

<sup>84</sup> Des observateurs TREND font également le lien avec la fin des « gros squats festifs » lyonnais qui ont pu, durant plusieurs années consécutives (cf. rapport TREND de 2016 à 2018) réunir plusieurs centaines de personnes et participer de la mixité des publics que nous évoquions en introduction, se trouvant fréquentés à partir du milieu de la nuit par des clubbers en mal d'espaces pour continuer la soirée et attirés par l'ambiance underground de ces lieux (cf. rapport 2018).

des préventes à douze euros l'unité. Il a été supprimé un jour avant la tenue de l'événement. Le lieu et les consignes (notamment pour garer nos voitures sans que cela soit trop voyant et pour nous signifier que toute sortie serait définitive) nous ont été communiqués par mail. Le contrôle des entrées était très strict. Avant même d'arriver au cabanon où il était prévu que l'on contrôle nos billets, deux hommes nous ont interpellés sur le chemin pour nous demander si nous avons bien les tickets ». [note d'observation, Observatrice Trend]

### c) Maintien des free-party et déploiement en ville

#### Free-party classiques

Les free-party à proprement parler, festivités sans contrôle des accès et généralement en espaces extérieurs plus éloignés des centres urbains (mais parfois également dans des hangars ou lieux désaffectés) ont semblé pouvoir se maintenir sur l'année, et plus particulièrement entre les deux premiers confinements à l'été. Des stratégies ont été pensées pour faire face à de nouvelles difficultés liées au contexte d'interdiction et de répression des rassemblements, déjà effectif pour les free-party d'ordinaire mais ici amplifié. Ces stratégies ont pu être différentes, voire opposées : d'un côté la discrétion maximale a été cherchée par le fait de ne rassembler qu'un petit nombre de personnes pour rester « *dans un entre-soi sécurisant* » [usager] (groupes restreint, bouche-à-oreille exclusif) ; d'autres ont cherché à réunir un grand nombre de personnes pour éviter les interpellations grâce à un effet de masse compliquant l'action des forces de l'ordre.

A noter que ces plus petits événements escomptés au départ se sont parfois soldés par plusieurs centaines de personnes au plus fort de la soirée, des organisateurs expliquant s'être fait « *déborder* », (probablement du fait que la rareté des soirées attirait un public plus large) et ceux-ci regrettent alors que « *les infos [aient] trop circulé* ».

« *Pour les petites, au départ ça partait vraiment sur tant de personnes maximum, on diffuse très peu l'info... ce qui au final n'a pas marché... enfin ça a marché pour une mais pas pour les autres que j'ai faites où, au contraire, l'info a carrément circulé peut-être même beaucoup plus que ce qu'elle n'aurait dû, vu que ça s'est retrouvé sur les réseaux sociaux, très très rapidement [...] et qu'ils attendaient 200 personnes, généralement ils se sont retrouvés plus avec 600-700 quoi.* » [usager]

« *Alors tu sens peut-être une moins grande diffusion clairement, c'est moins d'affichage, parce que même avant, en free-party, tu arrivais à avoir un affichage Facebook, ou vraiment des indics Facebook, clairement, pour te rendre sur le lieu. Là, c'est un peu plus compliqué. J'ai finalement retrouvé la sensation d'arriver à la soirée des années 90 en fait, tu vois, où tu courais dans les champs, tu attendais, fallait appeler cette fameuse hotline, ça te donnait un numéro, fallait attendre à un feu, fallait attendre que quelqu'un arrive, tu vois, y'avait tout un codage avant d'arriver, que finalement, pas autant, mais on arrivait à retrouver. Là maintenant, c'est pas si simple de partir de chez toi et d'arriver directement à la soirée, ça nécessite forcément à un moment des prises d'infos ou des appels auprès de quelqu'un pour trouver* » [usager]

Plusieurs free-party plus conséquentes ont eu lieu dans la région, rassemblant des personnes venant plus largement du territoire national.



« On a toujours une multitude de plaques d'immatriculation, de gens qui viennent des fois de très loin, et donc je me dis, même des évènements à l'heure actuelle dans les conditions qu'on vit, ça n'empêche pas ces teufeurs de faire le voyage, comme nous on a pu le faire pour descendre dans le Sud un week-end. Je pensais aussi que ça avait mis une barrière sur le déplacement, mais non, non » [usager]

Néanmoins, la crainte spécifique des contrôles de gendarmerie se faisait sentir pour certains de manière plus manifeste que d'ordinaire, alors que ces évènements se déroulent déjà dans l'illégalité habituellement. Des amendes étaient redoutées par les organisateurs comme par les participants (pour rassemblements illégaux, consommation de produits, stationnement illicite en bordure de routes, etc.), auxquelles se sont rajoutées celles pour non-respect du couvre-feu/du confinement cette année. Plusieurs usagers indiquent avoir reçu de telles amendes, et certains indiquent avoir quelque peu modifié leurs habitudes en rapport avec ces risques (restreindre leur fréquentation de ces fêtes, éviter de prendre leur véhicule, ou quitter la soirée plus tôt que d'ordinaire).

« J'avais plus la montée d'adrénaline, la montée d'adrénaline du petit matin, en me disant ben peut être que tout ce qu'on a pu voir sur les réseaux sociaux et les publications Insta de ces charges de flics, au petit matin, ben c'est vrai que sur le matin t'es un petit peu plus sur la défensive, et à vraiment plus observer ce qui se passe autour de toi, parce que tu te dis que ça peut arriver à n'importe quel moment [...] alors effectivement peut être que ça a abrégé aussi ma matinée. Avant, j'étais plus parti jusqu'à midi et finalement maintenant... vers les 9 h je me dis que c'est peut-être temps d'y aller, avant qu'il y ait sûrement une intervention de flics. » [usager]

Citons enfin la free-party qui s'est déroulée en novembre dans l'Isère sur la commune de Saint Marcellin, dans un bâtiment désaffecté, qui a rassemblé environ 200 personnes, et qui a été particulièrement médiatisée du fait qu'elle s'est déroulée pendant le confinement (ce qui a valu des amendes à une bonne partie des fêtards), les médias jouant sur le registre de la condamnation morale, mais aussi parce que les organisateurs ont enflammé leur matériel à la fin de l'évènement, en signe de protestation contre les mesures prises.



Photo : Electro News

### Les fêtes urbaines « sauvages », plus clandestines que jamais

Plus en marge que les soirées warehouses, et dans un environnement urbain contrairement aux free-party plus classique, des formes de fêtes « sauvages » (parfois dénommées comme telles par les organisateurs ou leurs publics), non déclarées et réunissant de quelques dizaines à plusieurs centaines de personnes, ont continué d'exister cette année, et ont trouvé d'autant plus leur public qu'elles constituaient le peu de festivités accessibles en ville (cf. plus loin « *nouvel attrait pour les free-party et espaces affiliées* »).

Les « calages », réunions de personnes dans des espaces plus souvent extérieurs mais au sein même de la ville (parcs, bords de fleuve), auront été très nombreux sur Lyon mais aussi Grenoble, notamment à l'été où chaque week-end, ou presque, des évènements de ce type pouvaient réunir jusqu'à 200

personnes, parfois même deux événements organisés par des équipes différentes pouvaient avoir lieu dans un même espace.

D'autres événements pouvaient aussi se dérouler en journée, comme des modes de déambulations festives avec des sound-systems portatifs, et réunir plusieurs dizaines de personnes ayant connaissance de l'événement en amont, ou le rejoignant sur le moment en croisant sa route (des personnes vivant à la rue notamment).

Une forme spécifique de réunion festive de rue en journée a également vu le jour durant les premières semaines de l'année 2021, dans le but de revendiquer le droit à la fête et en dénonçant la répression de la free-party du nouvel an de Lieuron en Bretagne (dénommée *La Maskarade*). Ces manifestations du samedi après-midi en soutien aux personnes interpellées prirent le nom de « *Marche des libertés* » et de « *Marche de soutien à la Maskarade* » et ont réuni jusqu'au printemps 2021 plusieurs centaines de personnes à Lyon, mais aussi à Grenoble et Clermont-Ferrand, autour de camions/chars diffusant de la techno. En parallèle de l'aspect revendicatif et de la forme manifestante à l'origine de leur organisation, elles ont été aussi des moments de convivialité accessibles à toutes et tous (centre-ville, journée, week-end). Ces ambiances festives ont cependant pu être mises à mal par les altercations avec la police.



Manifestation lyonnaise de soutien à la Maskarade. Crédit photo Timecatcher

*« Ils ont voulu faire taire les caissons à coup de peines de prison. Résultat 2 mois plus tard : les rues de France vibreront à nouveaux au rythme de la techno » [association d'autosupport en milieu festif lyonnaise.]*

Les organisateurs de ces événements (et les comités de soutien à la Maskarade) revendiquent, par l'intermédiaires de communiqués sur les réseaux sociaux<sup>85</sup> et de pancartes le jour des événements, la défense des libertés telles que celle de se réunir, de faire la fête et plus directement d'une « *fête libre* » comme « *geste politique*<sup>86</sup> » (rappelant au passage ses valeurs *d'entraide, de solidarité, tolérance*, etc. qu'ils estiment inhérentes à ce terme) et dénoncent les formes de répression qui s'abattent sur leurs organisations, et plus largement sur une jeunesse « *laissée à l'abandon* », « *sacrifiée* », « *victimes de politiques sécuritaires* »<sup>87</sup> et plus généralement stigmatisée pour ses pratiques (notamment via une « *culpabilisation incessante* »<sup>88</sup>). Au fur et à mesure des semaines, ces manifestations ont rejoint le mouvement d'occupation des lieux culturels pour défendre le secteur de la Culture et sa mise à mal par les mesures liées à l'Etat d'Urgence Sanitaire. Elles ont également cohabité le temps d'un cortège avec les Gilets Jaunes, fusionnant aussi leurs revendications avec celles, plus larges, contre la loi Sécurité Globale et celles pour le maintien des moyens alloués aux services publics (« *pas de fric pour l'hôpital public, argent magique pour museler la musique* »<sup>89</sup>). Cette démarche est conçue comme une convergence des luttes et/ou la volonté de faire valoir un « *ras-le-bol général*<sup>90</sup> », au moins tout autant

<sup>85</sup> Pour celui de Rhône-Alpes Auvergne : <https://www.facebook.com/groups/317084422955470/>

<sup>86</sup> Tribune des organisateurs de la Maskarade parue dans Libération : « *Nous avons donc répondu à l'appel de celles et ceux qui ne se satisfont pas d'une existence rythmée uniquement par le travail, la consommation et les écrans, seul-e-s chez eux le soir. Notre geste est politique, nous avons offert gratuitement une soupape de décompression. Se retrouver un instant, ensemble, en vie.* ». [https://www.liberation.fr/debats/2021/01/05/rave-party-de-lieuron-une-ardeur-commune-de-vivre\\_1810376/?fbclid=IwAR1-ymvwCAFY\\_6tJzIbV5l10at2mct9uagoGHD1jDrvnEzkBnvUYAjDICUE](https://www.liberation.fr/debats/2021/01/05/rave-party-de-lieuron-une-ardeur-commune-de-vivre_1810376/?fbclid=IwAR1-ymvwCAFY_6tJzIbV5l10at2mct9uagoGHD1jDrvnEzkBnvUYAjDICUE)

<sup>87</sup> Extraits de différents communiqués de comité de soutien à la Maskarade en France.

<sup>88</sup> « *Nous serions les bourreaux irresponsables de nos aîné·e·s et des plus fragiles, grands vecteurs de la propagation du virus. Face à cette culpabilisation incessante, la jeunesse se retrouve réduite à ne voir qu'un obscur brouillard comme seule perspective. Et après le Covid, le climat !* », Cf. Tribune des organisateurs de la Maskarade, op. cit.

<sup>89</sup> Slogan sur une pancarte lors d'une manifestation à Lyon

<sup>90</sup> « *Les teufeurs ne sont pas à part et s'inscrivent « dans un mouvement général de ras-le-bol »* », <https://www.bastamag.net/free-party-rave-sound-system-repression-des-fetes-maskarade-techno-manifestations-loi-securite-globale?fbclid=IwAR2xpi-FSt1i-quTKS8Szg1AIGb9vCpQMzJfj07N4GMD6CNOGOuSIF17Q>

qu'un initial « lâcher-prise<sup>91</sup> ». Enfin on y trouvera des slogans plus généraux aussi, « *techno contre les fachos* », ou d'autres, qui rappelaient la différence de traitement entre ceux qui ne respectent pas la loi selon qu'ils soient « *teufeurs* » ou hommes politiques au pouvoir.

Enfin, à Lyon, certaines fêtes urbaines devenues « *sauvages* » par la force des choses, ont aussi pris la forme d'apéros sur les quais de Rhône ou de Saône, ou dans des rues de la Presqu'île, rassemblant des publics parfois moins habitués des free-party que des clubs lyonnais, néanmoins devenus ici fêtards illégaux. Prévues plus souvent pour un petit comité au départ, certains organisateurs ont pu se faire là aussi « *déborder* » par le nombre de participants et attirer alors les regards médiatiques et policiers, et faire par la suite fait l'objet de poursuites judiciaires, notamment au printemps 2021. Certains d'entre eux ont été mis en examen pour « *mise en danger de la vie d'autrui et organisation d'un rassemblement interdit sur la voie publique dans une circonscription territoriale en état d'urgence sanitaire et devant faire face à l'épidémie de Covid-19* ». L'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique à compter d'avril 2021<sup>92</sup>, officiellement énoncée pour contrer la tenue de ces « *apéros géants* » sera donc également venue renforcer la répression des événements et des participants.



#### Nouvel attrait pour les free-party et espaces affiliés :

Il apparaît, au sein des différents espaces que nous avons décrits, de nouveaux publics qui d'ordinaire ne fréquentent que les établissements conventionnels/commerciaux, ou qui ont plus difficilement accès à des événements alternatifs qui se déroulent plus loin des villes. Ces phénomènes n'ont pas été entièrement initiés par le confinement mais ont pris une nouvelle ampleur du fait de celui-ci.

Si les free-party ont toujours été réputées pour attirer toutes formes de profils sociaux, il n'en reste pas moins que l'attraction pour ces événements se fait aussi à partir de codes culturels spécifiques qui ne sont pas du goût de bon nombre des personnes qui leur préfèrent les ambiances plus « *hype* » du clubbing, ou n'ont même jamais imaginé y participer. La fermeture de tous les lieux festifs conventionnels (bars, clubs) a pu les conduire à se laisser tenter par ces nouvelles expériences souvent au départ « *faute de mieux* ».

*« Les lieux habituels ont fermé, il y a eu d'autres endroits où aller, le mot est passé très très vite et les gens qui allaient plutôt dans des soirées légales se sont retrouvés dans des soirées illégales. »* [intervenante en RdRD – Grenoble]

C'est également le cas pour certains revendeurs de produits qui officient d'ordinaire en club, et qui sont allés chercher une nouvelle clientèle en ces lieux.

En effet, nombreux sont les usagers participant à des free-party qui ont indiqué avoir vu arriver des profils de jeunes à l'apparence « *clubbers* », mais aussi des jeunes ou moins jeunes qui faisaient également « *leur première teuf* » dont certains sont décrits comme « *jeunes de quartier* ».

<sup>91</sup> « *La détermination dont a fait preuve le public pour accéder à la fête n'est que la manifestation d'un désir profond de lâcher-prise* » Cf. Tribune des organisateurs de la Maskarade, op. cit.

<sup>92</sup> Mesure prise en plus de l'interdiction de la vente d'alcool à emporter sur tout le territoire national, le 4 avril 2021.

*« Pas mal de gens avec qui on a discuté, c'était leur première teuf ...[...] Ou bien qui, au début, pensaient juste faire une petite soirée avec leurs copains et pis, du coup sont partis en teuf, parce que y avait quelqu'un qui avait l'info. Ou parce que l'info a circulé sur Internet assez rapidement. Enfin du coup pas mal justement de nouvelles personnes ou de personnes qui y allaient moins, qui allaient plus en club je pense et qui du coup, là, vu qu'y avait pas d'autres espace de liberté... qui du coup se sont rabattues là-dessus quoi. » [usager]*

*« Tu sais que c'est clandestin, tu sais que c'est interdit mais tu vois un nombre de jeunes de tout âge, de toute classe sociale, t'avais même des petits gars de quartier. C'était tout le monde au même endroit, t'avais des bobos, t'avais des drogués, t'avais de tout » [usager]*

Si ce public pouvait déjà fréquenter des événements plus urbains par le passé, cela a été plus manifeste cette année.

*« Les calages qui sont proches de Lyon de façon générale, y a plus de jeunes, de personnes qui vont venir de Vaulx-en-Velin, qui vont pas à ce type de soirées-là [free-party] d'habitude, qui vont venir à ce moment-là parce qu'ils en entendent parler ou quoi. Ça reste quand même les milieux qu'il y a dans les calages proches de Lyon habituellement, même hors pandémie » [usager]*

Les lieux eux-mêmes ont pu chercher à attirer des publics différents, phénomène déjà constaté avec les soirées de type « warehouse ».

*« A Grenoble, c'était assez étonnant ce qu'il s'est passé, il y a eu des soirées tous les week-ends, à peu près, toutes les deux semaines au même endroit. C'était accessible en tram avec un public habitué des soirées légales et d'autres pas du tout... et donc, il y avait une espèce de mélange qui se faisait. Il y avait les personnes qui géraient ces soirées qui, du coup, essayaient de pas avoir une image trop axée soirée alternative qui du coup faisaient des après-midis de concert familiaux donc il y a des gens qui venaient avec leurs gamins, etc. Après il y avait une pause de deux heures et ça repartait en soirée techno jusqu'au surlendemain à peu près. Il y avait des dynamiques assez particulières qui se créaient ou des lieux illégaux qui essayaient un peu de tout faire, de faire du cirque, du théâtre, des concerts, de la techno. » [intervenante en RDRD – association d'autosupport]*

Un public fréquentant d'ordinaire les espaces festifs gay a également pris part à certaines free-party, parfois même des personnes ayant des activités de chemsex, qu'elles ont pu aussi pratiquer sur le lieu de fête. Le rapprochement du public HSH et des espaces festifs alternatifs était déjà effectif dans certains endroits (Lyon et Grenoble notamment) par la tenue d'événements affiliés au milieu « queer » (cf. rapport Trend 2019) mais ici, ce sont directement des free-party traditionnelles qui sont concernées. Et il est noté que si certains les fréquentaient déjà, mais en s'imposant une discrétion totale quant à une partie de leur identité (d'HSH), par exemple par une tenue vestimentaire moins stéréotypée, ils ont pu cette année apparaître de manière plus visible.

*« Y'a une mixité. Moi j'ai vu des teufs où, finalement, tu regardes la piste de danse... tu te crois en club. Si tu regardes que comme ça y'a rien qui te fait penser que t'es en free-party. Y'a des gars en moulant, y'a des gars en fluo, y'a des gars en treillis... c'est vachement plus mixé ». [usager]*

*« En tant que HSH moi-même, jamais je me serais affiché dans une free-party y'a 10 ans, par exemple. [...] y'avait quand même un certain jugement HSH. [...] Là, les dernières soirées que j'ai fait, t'es en train de danser clairement d'un coup y'en a un il te passe une main au cul. Je me crois dans un club, et là je me dis « mais je rêve ou... ? » ...je me dis c'est dingue quand*

*même, c'est dingue. Comment le gars il peut oser me passer une main entre les jambes au milieu d'une foule à la teuf. Y'a une chance sur deux pour qu'il se prenne une pêche quand même. Mais le gars il y va quand même, il tente, je me dis avant y'avait pas du tout ça, c'était un petit regard et encore t'en restais là. Tu restais sur un doute, parce que voilà, [...] c'était vraiment pas une bonne idée d'afficher ta sexualité dans ce cadre-là. [Y'a des gens] clairement ils sont homophobes... Et là vraiment j'ai senti, moi, beaucoup moins ça. J'ai vu des gars clairement voilà s'embrasser en plein milieu de la piste de danse d'une free quoi. Et, j'ai pas senti autour une réaction particulière. »*

La mixité des publics se double d'une diffusion des pratiques de consommation de produits, d'une accessibilité nouvelle parfois, par l'initiation entre pairs ou par la présence de revendeurs non rencontrés auparavant. Certains fréquentant leur première teuf feront leurs premières consommations par la même occasion, les usages étant plus ouvertement possibles dans ces lieux qu'en club, d'autres goûteront certains produits pour la première fois (« *des gars qui te proposent de la 3 [3MMC] en teuf, je suis perplexe, chose que j'ai jamais observée auparavant* » [usager]). A noter que les prix peuvent varier du fait de ces mixités, soit ils s'alignent sur le type d'espaces (« *c'est des prix que tu retrouves dans nos soirées. Avant, dans une free c'est 5-10 le taz ; tu vas en soirée HSH y'avait rien en dessous de 20 €, et maintenant y'a les mêmes prix, tu trouves dans les soirées HSH des taz à 10 €. Avant y'avait pas* » [usager]), soit ils sont réévalués en fonction du type de public (« *la coke ils vont la vendre même à 100 balles, si les mecs qui la choppent en club se pointent là, ils vont pas se gêner les mecs... ,[...] le gars il me dit 90, t'hallucines* » [usagère]).

Des pratiques apparaîtront également du fait des nouveaux publics (il est évoqué quelques pratiques d'injection dans des voitures, par des personnes pratiquant le chemsex) mais elles semblent rester relativement confidentielles au groupe initial et ne pas se diffuser.

D'autres indiquent aussi que c'est la recherche d'un espace où pouvoir consommer qui les conduit en des lieux plus « *permissifs* », qu'ils adhèrent ou non par la suite à l'ambiance générale.

*« Y'en a qui me dise « moi je vais là parce que je retrouve la facilité d'accès aux produits, de pouvoir me défoncer avec plein de gens autour de moi, mais moi les punks à chien, danser dans la boue, pampampam, c'est pas mon truc. » voilà, donc lui clairement, il est venu pour le produit, mais j'ai senti aussi d'autres, qu'ils ont découvert un univers nouveau, et qui m'ont dit clairement « j'adore et ça va devenir, un de...je vais faire ça le week-end » » [usager et intervenant en RdRD]*

A la marge de ces phénomènes, notons certains retours d'usagers qui ont vu dans l'arrivée de nouveaux publics également une dégradation de ce qu'ils jugent comme les « *valeurs de la teuf* » (mais la critique n'est pas récente, cf. rapports TREND précédents) et qui mettent sur le compte soit d'un trop grand nombre de personnes, soit d'individus en particulier (« *des intrus qui viennent là juste parce qu'il n'y a plus de boîtes [de nuit]* », « *des kékés qui n'adhèrent pas aux valeurs de la teuf*», « *des mecs habillés en tenus de soirées, tout beau tout propre [...] qui ternissent un peu l'image*»). Différents types de problématiques sont évoquées, parfois tous azimuts : deal (entendu comme différent de la revente « *habituelle* » entre pairs, par la présence de revendeurs exclusivement venus pour ça), drague agressive (voire rumeurs de viol), agressions, vols, voitures brûlées...



## d) Des soirées qui privilégient l'entre-soi

### Des lieux alternatifs plus précaires que jamais

D'autres formes de soirées festives ont eu lieu cette année, qui n'ont pas été marquées par une diversification des publics, bien au contraire, plutôt par un repli sur un entre-soi imposé du fait de l'enjeu accru de discrétion lié aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

C'est d'ailleurs cet enjeu dont nous tenons compte également dans ce rapport, et qui nous conduit à ne les évoquer que très globalement sans donner plus d'éléments de contexte (emplacement géographique et/ou spécificité des lieux), afin de garantir l'anonymat de ces espaces.

Ainsi, quelques soirées en squat ont été organisées, mais sur un mode beaucoup moins « ouvert » que par le passé, bien que réunissant parfois une ou deux centaines de personnes.

*« On a pu refaire la fête un peu, y compris pendant le premier confinement, on a toujours fait ce qu'on voulait dans ces espaces, et de fait, c'est très discret. » [usager]*

D'autant plus discret cette année que l'illégalité et le risque de « perdre le lieu » [par une procédure d'expulsion] se faisaient plus manifeste et imminent en cas de surveillance policière. A fortiori s'agissant de grosses soirées concerts :

*« T'as pas le droit de faire d'activité, donc si t'es dans un lieu illégal et si en plus, tu balances publiquement que tu organises des trucs, enfin politiquement parlant[...] les risques que t'endures derrière, c'est quand même pas rien. Tu peux faire fermer ton squat encore plus vite, tu te chopes un délit de mise en danger de la vie d'autrui, [...] ça va loin. » [usager]*

La problématique s'est également posée pour des salles de concert alternatives, qui n'ont pu organiser aucune soirée officielle, et seulement quelques soirées privées mais qui n'en restaient pas moins non-autorisées et qui auraient pu mettre le lieu en péril si elles avaient été rendues publiques (diffusion de l'information sur les réseaux, etc.). Le bouche-à-oreille s'est donc fait dans un cercle strictement limité, les invitations étant nominatives le plus souvent, pour des personnes habituées ou des connaissances du milieu : « Aucune annonce officielle ou invitation publique ne fuite... c'est des trucs très très privés » [observateur TREND]

*« Depuis septembre, les choses, elles se sont un peu durcies et à partir du 2<sup>ème</sup> confinement, y'avait toujours pas de concert mais y'a pas mal de gens qui se sont organisés pour pas subir en tout cas comme la première fois [...] y'a eu à nouveau l'apparition de soirées clandestines, [...] ça s'est transformé par des bouffes entre les gens du lieu, avec les amis proches, premier cercle... du coup jamais plus d'une vingt-trentaine de personnes. Et qui se terminait en boom toute la nuit, et .... jusqu'à maintenant où là y'a à nouveau l'organisation de concerts sous le manteau, qui sont annoncés mais pas rendus public. Et où l'accès se fait sur connaissance, histoire d'ouvrir un peu, parce que là c'était dans un truc un peu consanguin, où y avait que les gens qui se connaissaient, là, à nouveau, ça commence... ça permet un peu de brassage, mais les gens font très attention, parce que si jamais y a une descente et tout, c'est, bah voilà, c'est la mort du lieu quoi ». [observateur TREND]*

*« Se pose la question d'organiser des choses mais plus en journée, pour permettre aux gens de venir plus facilement. Mais après y'a toujours ces questions de jauges, et d'interdiction de musique amplifiée et tout. Du coup, tu peux pas... tu peux pas trop faire le mariole avec ça en fait. » [observateur TREND]*



L'enjeu quant au risque pris par certains de ces lieux n'a d'ailleurs pas manqué de générer des débats au sein des collectifs qui les gèrent, en plus des discussions animées autour des risques sanitaires liés au COVID, et le sens politique conféré à chacune des positions tenues.

*« Y a quand même une vraie peur de... en tout cas pour les salles alternatives quoi, de d'organiser un concert et pis de se faire sauter, avec la pression... »* [usager]

Quelques concerts ont pu être organisés durant une période de relâche à la rentrée de septembre, mais qui se retrouvaient aussi en difficulté pour faire venir des groupes, peu d'entre eux ayant pris la décision de maintenir des tournées aux dates très incertaines.

*« Plusieurs groupes, à cette période, devaient venir jouer sur Lyon, mais se sont vus devoir annuler leurs tournées, soit à cause du COVID car certains membres de groupes sont malades, soit parce qu'aucun lieu ne peut ou n'ose les accueillir dans le reste de la France »* [Observateur TREND]

### Le repli « à domicile »

#### Entre grandes propriétés...

Quelques soirées organisées dans des propriétés privées permettant d'accueillir jusqu'à une centaine de personnes, parfois dans des caves appartenant à des associations ou à des individus (hors squat), ont également eu lieu, sorte de « festival à la maison » pour pallier au manque de lieux. Une programmation musicale pouvait être annoncée à l'avance.

*« Ça organisait des fêtes à 40, 50, 80 peut-être 100, chez des copains qui avaient des terrains [...] En fait c'est festival à la maison, j'ai pu en faire trois l'année dernière »* [usagère]

*« Des personnes qui organisent la Fête de la Musique parce qu'ils avaient des potes, un terrain, de quoi faire un parking, un camion et mettre deux scènes dans la cour et faire un truc qui durait tout le week-end, je pense qu'il y a beaucoup de trucs organisés comme ça parce que les événements festifs étaient interdits et les gens se sont démerdés en mode « Do it yourself ». Ils ont fait leur truc chez eux, quoi. »* [usager]

Des soirées en ville ou en bordure, parfois plus reculées à la campagne, qui existaient déjà mais qui ont pris cette année une fonction de repli pour les participants, et le contexte lié à la crise sanitaire a favorisé leur mise en œuvre :

*« Le sentiment d'ennui et le refus de rester sans rien faire poussent à de nouvelles orgas. Il s'agit alors de soirées privées ou sur invitation, bouche-à-oreille restreint. De fait, l'ensemble des participants se connaissent ou font partie de cercles proches »* [Observateur Trend]

Ici encore, la discrétion étant de mise, des messages envoyés à l'attention des principaux invités mettaient souvent en garde sur le fait que les personnes non officiellement invitées ne seraient pas acceptées à la soirée.

*« Il s'agit principalement de bouche-à-oreille, amis des musiciens, même si plusieurs groupes ne se connaissant pas a priori se retrouvent. L'ensemble des participant dorment sur place, dans leurs camions ou voitures dans parking accolant ou bien chez eux ou chez des amis dans le village ». [Observateur TREND]*

*« Pour la soirée du nouvel an qui rassemblait une centaine de personnes, toutes sur invitation, avec pour obligation de venir avant 19h, et de ne pas quitter le lieu avant 6h du matin »*  
[observateur TREND]

Du fait du risque d'intervention policière sur dénonciation d'un voisin, les forces de l'ordre sont intervenues à certaines occasions : directement au seuil de la porte du lieu avec une injonction à stopper toutes festivités, parfois couplée à des amendes, ou bien à proximité, imposant l'arrêt de la diffusion de la musique (par exemple une soirée dans une cave à Lyon, où la musique a été interrompue durant 2h le temps que la police reparte).

Les habitués des festivités alternatives décrivent l'année comme ayant été très « pauvre », et particulièrement difficile à vivre à différents égards : manque de liens humains, d'énergie collective, de rencontres.

*« Après le temps de la stupeur et de l'enfermement, et si l'été a permis quelques à-côtés laissant la part belle à des fêtes d'envergure, les dimensions humaines ont changé : là où on était 500 nous ne sommes plus que 150, multiplication des soirées entre amis chez les uns ou les autres, lente réappropriation de lieux collectifs dont le but premier ne peut plus être porté de la même manière. »* [observateur TREND]

...Et appartements comme repli/ palliatif

Précisons que nous ne pouvons proposer une analyse DES soirées en appartement, celles-ci auront été probablement aussi diverses que nombreuses, et à géométrie très variable en termes de nombre de convives, d'ambiance, de plages horaires, de stratégies face au COVID, et de consommations de drogues (type de produits, fréquences, antériorité des pratiques/initiations, etc.). Ainsi, nous ne documentons que quelques-unes de ces soirées qui nous permettront déjà d'entrevoir des traits similaires mais aussi des dissemblances notables.

Ces soirées – dont on rappelle qu'elles ne sont pas illégales, puisque le fait de se rassembler à domicile ne peut être interdit<sup>93</sup> - n'en revêtent pas moins un caractère clandestin en ce qu'elles doivent composer avec des restrictions (de déplacement en amont et à l'issue de l'événement sur les horaires de couvre-feu) et des risques (de dénonciation et d'amende pour tapage nocturne, et plus globalement du jugement du voisinage au risque de gâcher les relations).

Ainsi des stratégies ont également été employées pour la tenue de ces fêtes : proximité des participants, rotation entre les appartements, dormir sur place, adapter les horaires...

---

<sup>93</sup> Comme le rappellent des juristes, « On peut être 60 dans un appartement, ce n'est pas illégal ». « Le renforcement des contrôles pendant la crise sanitaire contre les « fêtes clandestines », annoncé par le gouvernement, se fait en dehors de tout cadre légal spécifique. « On ne peut pas sanctionner le fait d'être à 30 dans un appartement », rappellent les juristes, sauf pour tapage nocturne ou non-respect du couvre-feu, s'il est bien constaté. La mise en danger de la vie d'autrui « ne tient pas » non plus sur le plan du droit. » <https://www.publicsenat.fr/article/societe/fetes-clandestines-on-peut-etre-60-dans-un-appartement-ce-n-est-pas-illegal-187446>

« A l'intérieur, la « règle des six » n'est pas illégale : les forces n'ayant aucun pouvoir d'intervenir, sauf en cas de tapage nocturne par exemple. Et le Conseil Constitutionnel, dans une décision rendue le 11 mai 2020, avait indiqué que les dispositions de l'urgence sur les établissements recevant du public « ne s'étendent pas aux locaux à usage d'habitation ». <https://www.publicsenat.fr/article/politique/reunions-a-plus-de-six-personnes-sur-quoi-repose-l-interdiction-188254>

« Si au début on a été un peu stupéfaits comme beaucoup, j'avais la chance d'être en colocation, dans un immeuble avec pas mal d'étudiants, qui s'est vidé assez rapidement, parce que les gens sont rentrés chez leurs parents. Donc très rapidement, avec mes colocs, puis avec des potes, on a, très vite, organisé des soirées. [...]... À peine deux-trois semaines après le début du confinement, on organisait déjà notre première soirée avec des potes qui habitaient pas trop loin, et qui restaient dormir » [usagère]

« On essaye de tourner un peu, parfois c'est ici [son appartement]. Après bah... là par exemple, pour prendre l'exemple d'hier, j'ai un pote, ses parents, ils ont une baraque dans les Monts du Lyonnais, genre isolée de tout le monde, donc pratique pour le coup. Tout le monde peut dormir sur place, donc trop cool. » [usager]

La problématique majeure fut ici aussi le risque de conflit de voisinage :

« À force de faire des soirées dans nos appartements, on commence vraiment tous à avoir des problèmes avec nos voisins... les gens sont enfermés, sont encore plus là, puis avant tu sais t'allais en boîte, du coup tu faisais un before mais du coup à minuit t'étais parti pour prendre le dernier métro... » [usager]

Avancer les horaires en après-midi (« on fait des soirées en journées ») a pu être une stratégie, d'autant qu'elle convenait à ceux qui voulaient rentrer en dehors des horaires de couvre-feu. Certains avaient aussi le choix de prolonger la fête jusqu'au petit matin. Et pour les organisateurs de telles « soirées », qui cumulaient les deux options, l'amplitude des festivités s'est alors trouvée grandement étendue.

« Disons que maintenant, les soirées commencent très tôt, ça va plus être le soir à vingt heures, la soirée elle peut commencer à quatorze heures quoi. Mais c'est toujours dans un contexte festif. Mais le fait que les gens soient confinés fait que le contexte festif se retrouve un peu plus souvent qu'avant. » [usagère]

En effet, les soirées en appartement ont été jugées plus nombreuses par des personnes qui se sont retrouvées en télétravail, ou qui ne travaillaient plus du fait du COVID.

« Là, entre le confinement et le couvre-feu, c'est soirée en appart tout le temps parce que de toute façon personne [dans mon groupe d'amis] ne travaille, donc... » [usager]

Celles-ci se sont révélées être avant tout des palliatifs au manque d'autres opportunités, beaucoup d'usagers - y ayant pris du plaisir par ailleurs - ont regretté le manque de nouvelles rencontres que cela impliquait et qui a pu susciter une certaine lassitude. Il fallait en effet restreindre les participants, quelques amis seulement, tout au plus deux, voire trois, dizaines pour les plus grands appartements.

« En appart, tout en appart. Je t'avoue qu'avant, j'en faisais déjà des soirées en appart mais maintenant on n'a plus le choix. Mais il y a eu un moment où on en a fait beaucoup, mais ça lasse un peu, enfin moi ça me lasse un peu. [...] ce qui est cool quand tu sors dans un club ou quoi, c'est que tu rencontres des gens. Là, on n'en rencontre pas trop pendant cette période-là. Et voilà, ce que j'aime bien justement, par exemple, sur la MD, l'esprit de partage. Tes potes c'est cool, enfin tu vois c'est cool de faire des soirées avec ses amis aussi mais parler avec des gens que tu reverras jamais.... C'est aussi une partie super cool des soirées. C'est voir plein de gens, stimuler de ouf ton esprit, avoir plein de choses à repenser après, enfin tu vois. Après tu refais les mêmes soirées au final. Si tu me demandes de raconter les trois dernières soirées, je pense que j'interviendrais plein de choses tu vois. J'ai l'impression que c'était la même soirée [...] » [usager]

Nous verrons comment les usages de drogue ont pris une part particulière dans ces dynamiques, à la fois de recherche d'intensité, mais aussi de lassitude (cf. plus loin).

## 2) Des craintes et des stratégies face à la répression... et face au COVID

**Les risques de répression** (amendes, confiscation du matériel, inculpation judiciaire), déjà existants pour l'ensemble des types d'événements que nous avons cités, se sont amplifiés du fait du confinement/couvre-feu et des restrictions et contrôles qui l'ont accompagné. Les amendes pour non-respect des mesures (sorties en dehors des horaires, des périmètres et des motifs autorisés et éventuellement absence de port du masque) sont ainsi venues s'ajouter aux précédents motifs de répression (rassemblements non-déclarés, diffusions de musique sonorisées en extérieur sans autorisation, etc.).

Ainsi la présence policière s'est faite plus massive pour contrôler les free-party, y compris celles réunissant quelques dizaines de personnes et qui habituellement faisaient moins l'objet d'intervention.

*« Y a eu une forte présence policière rapide au début de l'événement. Il y a eu une inter' où ils sont arrivés avant, il y a eu embrouille, le propriétaire du terrain est venu aussi. L'événement a eu lieu quand même, ça se passait super bien, on était moins de 500 et on sait pas trop pourquoi le Préfet a voulu qu'il y ait une présence policière constante, ce qui a plus foutu le boxon qu'autre chose... du coup, les flics y se faisaient chier alors ils faisaient des maraudes sur la teuf, mais bon quand t'as deux uniformes qui passent au milieu du dancefloor ça passe pas forcément bien. Ceux qui jouent au con, ceux qui veulent les suivre, leur dire de dégager... On a les secouristes qu'ont été appelés, mais alors sans raison, ils sont venus faire des rotations à partir de dimanche matin. Ils se faisaient chier comme des rats morts parce ça se passait bien. [...] J'ai fait une autre teuf où là, c'était le comité d'accueil à la sortie, mais il y avait beaucoup de keufs, beaucoup beaucoup beaucoup comparés au nombre de présents, ils ont arrêté la teuf un peu plus tôt que prévu et ils ont vidé le truc, sans violence en soi. Ils étaient fermes, mais il y a eu de la provocation aussi un peu en face et puis ils n'ont pas réagi ». [Intervenant en RdRD – association d'autosupport]*

*« il y a dans la chaine de commandement une volonté de mettre beaucoup plus la pression et ça se sent parce que chaque fois ils étaient présents, et tôt et en nombre....genre « on marque une vraie présence et vous inquiétez pas, à la sortie on vous met tous une prune ». [Intervenante en RdRD – association d'autosupport]*

Les risques d'amendes ont été particulièrement craints par des organisateurs comme par des participants, celles-ci pouvant se cumuler jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Même des centaines d'euros peuvent être des sommes non négligeables pour des organisateurs, plus encore pour des participants. Certains organisateurs indiquaient ainsi avoir prévu en amont de s'assurer une situation financière qui leur permettrait d'assumer par la suite le coût engendré par la tenue d'une soirée si elle venait à subir une intervention policière. Les inculpations individuelles ont également été un élément dissuasif pour certains organisateurs, qui ne souhaitent pas encourir de risques aussi importants, du fait du contexte (inculpation pour « mise en danger de la vie d'autrui » en particulier).

Pour les mêmes raisons, certains lieux de festivités ont également redouté tout particulièrement des mises en accusation quant à la tenue d'événement illégaux en période d'état d'urgence sanitaire, au

risque que ce soit leur établissement qui soit mis en péril (cf. plus haut concernant les squats et salle de concerts alternatives).

A noter qu'à l'été 2021, ce sont des associations de RdRD qui ont été concernées par un risque de répression, après s'être vu intimer l'ordre de livrer les informations dont elles disposaient quant à l'identité des organisateurs des soirées dans lesquelles elles avaient pu intervenir<sup>94</sup>, avec la menace d'une amende de 3750 euros en cas de refus de coopérer. L'association Keep Smiling a depuis mis en place un numéro de communication via une application plus sécurisée (messagerie Signal) pour les organisateurs d'événements non déclarés qui solliciteraient son intervention.

Les forces de l'ordre sont également parfois intervenues dans des soirées privées, menaçant d'amendes pour tapage nocturne, ou de saisir du matériel (saisies qui auraient été réalisées hors cadre légal s'agissant d'un événement au domicile, mais qui faisaient redouter aux organisateurs le temps et l'énergie perdus à récupérer le matériel par la suite).

Il faut noter comment le contexte sanitaire a également fait peser un poids nouveau sur ces risques de répression, laquelle pouvait prendre une tournure plus morale encore que d'ordinaire, à la fois dans les discours des forces de l'ordre, dans le relais médiatique, et parfois même au sein des groupes de pairs.

*« Avant, c'était pas malin ou moral, et maintenant ils considèrent ça carrément dangereux pour les gens [...] ils voient qu'il y a eu une soirée avec 40 personnes, en fait c'est pas seulement « je comprends pas ce qu'ils font c'est nul, c'est chiant, etc. » C'est genre « c'est dangereux, ça me met en danger moi » Y'a un motif de plus à créer de la colère » [Intervenante en RdRD – association d'autosupport]*

*« Et dans le discours policier aussi. En plus du « vous êtes des preneurs d'otages de terrains agricoles », il y avait aussi le « et puis en plus là c'est la crise sanitaire, vous êtes irresponsables de vous retrouver à plein, je vois très bien que tout le monde porte pas de masques » » [Intervenant en RdRD – association d'autosupport]*

*« Moi je l'ai retrouvé aussi dans les discours de fêtard à fêtard. C'est-à-dire que des gens qui allaient faire une teuf, puis ça allait mal se passer, du coup au lieu d'avoir un peu un soutien, t'entends d'autres fêtards qu'ont fait deux semaines avant la même soirée, ce sont pas fait péter et là tout d'un coup ils vont dire « ils l'ont bien cherché ». [...] Les gens se tiraient un peu plus dans les pattes quoi, là typiquement des personnes sont allées en garde à vue et tout le monde a dit « ouais en même temps fallait qu'ils s'y attendent... » » [Intervenante en RdRD – association d'autosupport]*

A l'échelle nationale, le contexte spécifique a pu conduire à la remise en cause du bien-fondé de l'intervention d'associations de RdRD sur ces événements, par des représentants politiques ou des journalistes<sup>95</sup>. Il nous semble pertinent de mettre ce constat en vis-à-vis de celui des avancées en termes de RdRD que nous citons en partie I.B.c de ce rapport (accompagnement des usages d'alcool sur le lieu d'hébergement, facilitation d'accès aux traitements de substitution, au matériel de consommation à moindre risque, à la naloxone, et dans d'autres régions parfois même, ouvertures

<sup>94</sup> <https://www.facebook.com/KeepSmilingAsso/photos/a.590664944282741/5036608779688313/>

<sup>95</sup> <https://www.20minutes.fr/paris/2946531-20210106-rave-party-lieuron-techno-plus-association-parisienne-prevention-viseur-droite> « Dans un courrier adressé à Anne HIDALGO en début de semaine, Rachida DATI (LR) interroge la maire sur « les subventions régulièrement accordées à l'association Techno Plus, qui disposait d'un stand lors de la rave party organisée illégalement » ». Techno + intervient particulièrement sur des événements tenus illégalement, comme toute rave-party selon la définition même du terme, depuis sa création. « Lors de la fête à Lieuron, en plus de leur mission de prévention liée à l'usage des drogues, plusieurs bénévoles étaient présents en proposant notamment des masques, du gel hydroalcoolique et des conseils sur la conduite à tenir ».

temporaires d'espaces de consommation dans des CAARUD...). Si ces dernières ont été probablement avant tout motivées par la nécessité d'éviter des contaminations au COVID - comme auparavant d'autres mesures de RdRD ont été approuvées pour empêcher la propagation du VIH - c'est que chacun de ces virus concernent également l'ensemble de la population et pas uniquement les usagers de drogues, et les mesures se sont donc fait une place dans le débat public certainement plus respectable. Suspecter les interventions en RdRD de favoriser les comportements à risques de contamination (les usages de drogues de manière globale, et ici, la tenue d'événements au sein desquels ils se déploient), la rhétorique n'est pas nouvelle mais se réactualise avec une charge morale importante (ciblant les jeunes, les drogues, les musiques électroniques, les fêtes illégales, et les interventions associatives et d'autosupport).

Organisateurs et participants ont donc dû porter un poids spécifique de crainte dans ce contexte, qui pouvait sembler plus lourd encore que celui directement lié aux risques sanitaires.

*« Si tu te fais péter, t'as une fermeture administrative, t'es encore plus dans le collimateur, du coup ça te met des bâtons dans les roues pour la suite, il faut vraiment naviguer un peu entre deux eaux. Et un lieu comme XXX aujourd'hui, si il tombe, c'est quand même, des années de travail, une dynamique qui est déjà compliquée à mettre en place mais qui là exploserait [...] Enfin tu vois c'est plus ce poids là que... j'ai l'impression... que les gens portent, que la véritable peur de rendre 150 personnes malades. Pas que les gens s'en foutent de ça mais c'est que, dans les milieux, je pense que les gens décident petit à petit de vivre avec ce truc et d'avoir cette éventualité-là de tomber malade et de préférer penser ça plutôt que de vivre dans la peur, et de rien faire. C'est quand même pas facile. » [usager]*

Néanmoins, si des stratégies ont donc pu être adoptées pour limiter ces risques de contrôle quand les événements se tenaient malgré tout (communication plus discrète (bouche-à-oreille, hors réseaux sociaux), entrée/sortie à heure fixe, invitation nominative, organisation de concerts en journée...), **des stratégies ont également été mises en place face au COVID pour limiter les risques sanitaires et conséquences de la tenue d'événements rassemblant du public.**

Celles-ci ont été quasiment partout présentes, bien qu'elles se soient déclinées différemment et avec plus ou moins de rigueur selon les événements.

Dans la plupart des free-party, il a été constaté la distribution (par des associations de RdRD ou non) de gel hydroalcoolique et de masques, que beaucoup de personnes portaient.

*« Ouais ouais ouais, les organisateurs, depuis qu'il y a le COVID, il y a pas un calage ou une teuf où il y a pas des masques, des trucs, du gel hydroalcoolique. Après, en général, sur les flyers, ils demandent de venir avec, mais il y a toujours la petite asso du coin ou un stand de prévention ou même, des fois même, la Croix-Rouge. » [usager]*

Des formes d'auto-régulation avaient également cours, des personnes indiquant ne pas se rendre sur des événements si elles se sentaient malades. Lors de cas de personnes informées de leur positivité au COVID après un test, celles-ci pouvaient prévenir les organisateurs par une chaîne de remontée de contacts, redescendant ensuite via les mêmes rhizomes que pour l'annonce de la soirée, sorte de chaîne alternative à la chaîne officielle de l'application Stop Covid (qui n'a pas rencontré grand succès auprès des usagers rencontrés dans le cadre de TREND...) et plus rapide que celle des ARS.

Difficile d'aller jusqu'à parler de « *teufs sanitaires irréprochables* » [usager], tant « *les consignes de distanciation sociale vont à l'encontre même de la plupart des comportements propres à la teuf : danser, flirter, discuter, être proches, etc.* »<sup>96</sup>. Néanmoins, au-delà du port du masque, de l'usage de

<sup>96</sup> <https://technoplus.org/actualites/4851-teuf-et-coronavirus-interview-techno-par-trax/>



gel, et de la retenue en cas de symptômes (et parfois d'isolement à la suite de fêtes avant d'aller voir des parents âgés), des adaptations dans les pratiques ont pu également se faire, notamment quant au partage de matériel lié à la consommation de produits (non partage de paille, non partage de support de trace).

*« Le discours sur les pailles est vachement plus renforcé, sur les Roule-ta-Paille, je trouve qu'il était vachement plus renforcé, même sur le plateau, le fait de partager un plateau ou pas, j'ai entendu des débats là-dessus mais, genre, pendant des heures ! » [usager]*

*« Moi j'ai vu, on tire la trace et hop ! coup de lingettes désinfectantes sur le plateau, on essuie et puis tac tac, quoi. » [usager]*

Ces stratégies ont évolué aussi au cours de l'année<sup>97</sup>, en rapport avec l'évolution de la situation sanitaire elle-même et de la meilleure connaissance des modes de transmission du virus. Au niveau national, un certain nombre d'associations (dont l'association d'autosupport lyonnaise Keep Smiling) ont fait valoir dans les premiers temps (mars/avril 2020) que l'époque ne semblait pas à la fête face au peu de visibilité sur la situation sanitaire. *« Nous vous rappelons que pendant le confinement, aucune free-party n'a été faite, pour un mouvement amateur et revendicatif par nature, cela est une preuve de grande responsabilité. »*<sup>98</sup>. Puis, au fur et à mesure des possibilités de prise en compte des différents paramètres, et de la disponibilité d'accès aux outils de prévention (masque, tests, etc.), des stratégies ont pu être mises en place, ici aussi. Ce que rappelait également le communiqué des organisateurs de la Maskarade<sup>99</sup>, et qui n'est pas sans rappeler les constats réalisés par les chercheurs ayant étudié la diffusion des gestes de RdRD chez les usagers de drogues dans les années 90 et mettant en exergue le fait que, comme tout un chacun, et loin d'une logique mortifère, ces derniers souhaitaient également préserver leur santé lorsqu'on leur en donne les moyens.

Concernant les autres types de rassemblement festifs, plus confidentiels, à domicile ou dans un entre-soi plus limité, les attitudes face au COVID ont pu être variées, probablement moins tournées vers le port du masque, et avec d'autant plus de difficultés à maintenir des distances avec ces autres qui sont ici, avant tout, des proches.

---

<sup>97</sup> On pourra lire le rapport de l'association Techno+ à propos de la gestion des risques liés au Covid dans le cadre de soirées, avec plus de 1000 répondants. Il pointe notamment que *« 40% des répondants n'ont tout simplement pas participé à une fête depuis le début de l'épidémie »*, et liste diverses stratégies mises en œuvre par les autres : *« Les gens ont fait la fête moins souvent que d'habitude et quand ils l'ont fait, elles étaient de plus petites tailles (- de 50 personnes), les partages de verres, joints, pailles et bouteilles et autres contacts physiques ont très nettement diminués, 58% ont porté un masque soit en permanence, soit quand la situation le nécessitait. Et parmi ceux qui n'en ont pas porté, 35% s'isolent systématiquement 7 jours après avoir fait la fête, près de 40%, se sont isolés au moins 7 jours après la fête avant de voir des personnes vulnérables, 26% ont fait un test après la soirée, 95% des fêtards qui ont eu connaissance d'un cas de COVID lors de la fête ont transmis l'info aux autres participants. Or seuls 15% déclarent avoir été au courant. Nous en concluons que peu de fêtes ont été des cluster »*. <https://technoplus.org/sante/6414-teuf-et-covid-tu-geres-comment-synthese-de-lenquete-2020/>

<sup>98</sup> Message des associations de RdRD présentes à la free party en Lozère les 8-9-10 août 2020.

<https://technoplus.org/actualites/5243-message-des-associations-de-RdRD-presentes-a-la-free-party-en-lozere-les-8-9-10-aout-2020-un-cas-decole-de-free-party-bashing/> Voir aussi : *« C'est du bon sens d'arrêter nos fêtes » : la free party réagit en bloc face à l'épidémie mondiale* : <https://www.traxmag.com/free-party-bloc-epidemie-coronavirus/> (21/03/2020)

<sup>99</sup> *« Dès les premières communications, nous avons donné une place primordiale à la prévention sur le Covid. Des consignes strictes de dépistage et d'isolement ont été données en amont, à l'entrée, pendant et après. Quelques milliers de masques et des dizaines de litres de gel étaient distribués à l'entrée et disponibles en libre-service. Avec l'aide précieuse de l'association Technoplus, les adresses de centres de dépistage ainsi que de nombreuses autres informations liées aux pratiques festives en temps de pandémie ont été communiquées aux participant·e·s. Le choix du site s'est fait en calculant les volumes d'air et l'aération, conditions principales pour réduire au maximum les risques de contamination. »*, communiqué des organisateurs de la Maskarade, op.cit.

« On se fait plus la bise... en vrai c'est complètement con parce qu'au bout d'5 minutes, on se parle d'hyper près [...] au début du premier confinement on faisait gaffe, genre, quand on arrivait, on se lavait directement les mains... ça, on l'a perdu après » [usagère]

Mais là aussi, « si personne contaminée il y a, l'information circule vite et sans appréhension » [observateur TREND] et le choix pour certains a pu être fait de ne se rassembler qu'avec des personnes assez proches qui pourront s'informer en cas de cas-contact. De même, la limitation du nombre d'invités s'est aussi souvent faite au motif de réduire les risques de contamination : « L'idée, c'était pas de faire des clusters non plus ». [usager]

### 3) Evolution des consommations en espaces festifs

Nous abordons ici les usages au sein des différents événements festifs observés, en précisant comment ils auront été, ou non, bouleversés par cette année particulière.

Deux tendances nous semblent à retenir : le peu de variations dans les soirées de types free-party et assimilées, et l'adaptation des usages en soirées en appartements ou en espaces privés, pour des profils d'usagers ordinairement plus habitués des clubs ou de plus grands événements alternatifs. Le cas de la diffusion de la 3MMC hors des milieux chemsex est particulièrement notable et spécifique, nous le traiterons de manière transversale dans la seconde partie du rapport (partie II. 3MMC).

Enfin, ce sont aussi les modes d'achat qui ont pu s'adapter à la situation de confinement, nous l'avons brièvement évoqué dans la partie I.A trafics, mais nous y reviendrons plus en détails ici.

#### a) Des consommations classiques en free-party et espaces assimilés

**Alcool, cannabis, stimulants (cocaïne, MDMA, amphétamines) et hallucinogènes (kétamine, LSD, champignons)**, restent les produits majoritairement consommés et sans variations notables dans les modalités d'usages cette année.

**La MDMA** est toujours principalement diffusée sous forme **d'ecstasy**, sans évolutions notables des types de logos observés, aucun n'étant en rapport avec la situation sanitaire.

**La kétamine** a été particulièrement disponible cette année encore, et l'on notera les mélanges fréquents de ce produit avec d'autres (cocaïne, MDMA, ou LSD), pour obtenir des effets spécifiques.

**Le 2cB** est toujours cité également, et plusieurs fois ce qui est vendu comme de la mescaline ou mescaline de synthèse a été mentionné, sans plus d'informations sur la composition exacte du produit (2cB, mescaline, ou autres drogues de synthèse).

**Le poppers** est toujours présent également, souvent repéré aussi par les non-consommateurs par son odeur spécifique.

**Les opiacés se font toujours rares**, d'usage confidentiel, les représentations associées étant encore de vigueur (association avec l'injection, le risque d'addiction, la figure du junkie, etc.).

Enfin, notons quelques produits plus rares : **le 1P-LSD et le 4f MPH**, généralement achetés via Internet par des usagers connaisseurs ou désireux d'expérimenter de nouvelles molécules (cf. seconde partie du rapport pour plus d'information : II.NPS).

## *b) Variation des consommations en espaces privés*

Deux tendances majoritaires sont apparues, dans des directions opposées et directement en lien avec la situation de confinement :

- d'une part, certains usagers ont largement augmenté leurs consommations et ont testé de nouveaux produits ;
- d'autre part, le contexte a conduit d'autres usagers à réduire notablement leurs usages, voire à abandonner totalement certaines consommations. La seule période faisant suite au premier confinement aura déjà vu des différences notables entre les usagers, et les rapports à la fête et aux consommations auront déjà été bouleversés.

*« Il y a eu une différence sur les soirées post-confinement, de ceux qui avaient bien picolé pendant le confinement et ceux qui avaient tout arrêté et qui se sont retrouvés après pour faire une grosse soirée et qui étaient dans deux dynamiques totalement différentes, les gens surentraînés et d'autres pas du tout » [Intervenant en RdRD – association d'autosupport]*

### Augmentation des consommations et essor de nouveaux usages

L'ambiance jugée « difficile », « morose », « plombante » de la période de confinement aura pu inciter des usagers à avoir d'autant plus recours à des produits pour « égayer » leurs soirées.

*« Mais surtout, l'évolution [...] pendant le premier confinement, c'était limite par ennui en fait. Pendant le premier confinement, j'ai connu vraiment un bond de ma consommation et même, je n'avais aucun remord sur ça alors que bizarrement... je me disais « ouais c'est pas grave on est confiné ». Et même, j'avais même envie, tu vois. Et même le confinement, ça m'a donné envie de prendre de la drogue pour avoir un point de vue artistique, créatif, parce que, au final, on a un peu rien à faire. » [usager]*

*« En fait, en ce moment, c'est tellement compliqué parce que t'as tellement envie de faire la fête, t'as tellement envie de revivre les années folles que tu dis « bah écoute, c'est une petite soirée ? On va prendre un petit truc quand même », c'est juste pour rendre ça un peu plus fofou. » [usager]*

La consommation plus importante est également mise en lien avec le type de soirées en appartement qui ne se suffisaient pas en elles-mêmes comme exutoires propres à la fête, en comparaison avec celles fréquentées d'ordinaire par les personnes interrogées.

*« Pour un public amateur de concerts dans des lieux à grande jauge, avec un volume sonore et des installations son et lumières importantes, le retour à des soirées entièrement en appartement se traduit par un manque cruel d'animation » [observateur TREND]*

*« Ouais, ouais, ben du coup [dans ces soirées] t'as qu'à foutre, donc tu prends traces sur traces. » [usager]*

Egayer des soirées de moindre intensité, c'est spécifiquement la fonction qu'ont pris différents produits hallucinogènes pour des usagers qui n'en consommaient pas habituellement, ou qui avaient l'habitude d'en faire usage dans d'autres contextes. « *Faute d'autres espaces d'évasion, on s'évade à l'intérieur* » [usagère]. Le LSD est cité par certains usagers pour des soirées en appartement, alors qu'il était d'ordinaire plus souvent réservé aux longues nuits de fête en extérieur, où l'environnement jouait aussi en faveur d'un vécu agréable des effets et au fait de pouvoir en profiter au maximum. Certains auront trouvé dans des hallucinogènes aux effets plus courts que le LSD, comme la DMT, une opportunité intéressante et bien adaptée au contexte.

*« J'ai pris de la DMT pendant le premier confinement. [...] ah ouais, tu t'échappes, tu voyages, tu peux pas sortir de chez toi, tu voyages dans ta tête et c'est cool. C'est cool, tu vois, parce qu'un acide, j'ai entendu des gens prendre des acides chez eux pour s'occuper après c'est un peu long quand même. Tout seul dans ton appart' tu peux pas sortir, ça peut être un peu stressant. La DMT, ça dure pas longtemps, tu fais ton voyage dans ta tête, c'est complètement antidépresseur »* [usager]

La kétamine a pu être citée pour les mêmes raisons, pour ses effets extrêmes dissociatifs, ou même avec une recherche d'effets beaucoup plus légers, qualifié par certains de « *stimulation chamallow* » quand elle a été consommée en très petite quantité tout au long de la soirée (cf. kétamine en partie II), des effets également jugés « *rigolos chez toi mais que t'as pas forcément envie d'avoir en club, c'est un coup à passer à côté de ta soirée.* » [usagère]

*« Pour l'anniversaire d'une pote, on était une dizaine et on avait pris trois grammes [de kétamine]. Et on avait une espèce d'énorme saladier qu'on se faisait passer. On était tous en tailleur à écouter du son de hippies... c'était complètement WTF. On était vraiment dans un autre délire. Et puis le lendemain, on était là « waouh c'était trop bien » [...] en ce moment, c'est plus par besoin de liberté d'esprit et besoin d'évasion. Enfin, je sens vraiment que j'en ai besoin parce que sinon je pète un plomb. Et puis tout le monde est heureux après... alors que d'habitude c'est pas du tout toutes les deux semaines que j'en prends normalement. Mais là, vraiment besoin de ça, besoin de s'évader. Putain, ça fait du bien quand même. Il y a peut-être d'autres possibilités de le faire de s'évader, mais alors là, moi j'en vois pas [...] »* [usager]

*« Avec la kétamine pour se faire de grosses soirées à deux personnes qui prennent ça en mode détente, déconnade et décompresser. C'est quelque chose qui est arrivé aussi à des gens qui le faisaient normalement pas. Qui le limitaient à des ... c'est pas parce qu'on est deux qu'on va prendre de la kétamine, mais du coup là ça faisait, de toute façon on sera pas plus nombreux donc il y aura pas de meilleure occasion. Du coup, ce côté, ça dure pas trop longtemps, ça peut se faire en semaine tranquillement...*

*- C'est ça, t'as rien à faire le lendemain, ou pas grand-chose, tu te fais chier, t'as un peu d'anxiété. Suffit que ton collègue, il arrive « ce soir on se met un bamboul' de ouf » Bon, bah, voilà.. »* [usagers]

De fait, l'absence de cadres liés au travail (période de chômage partiel, télétravail) ou aux études (cours à distance) a aussi pu conduire des usagers à participer à un nombre plus important de soirées et à consommer davantage.

*« Plus de taf, la rouille... c'est ... enfin c'est pas que ça, c'est aussi que d'avoir la gueule dans le cul le matin à 7h, ou à 10h, en fait peu importe l'heure parce que y'a plus la contrainte d'être d'aplomb. Rien que se coucher avant minuit, c'est... en fait rien que se coucher des fois, c'est compliqué ! »* [usager]

*« Moi j'ai la chance de pouvoir aller travailler parce que du coup j'ai un rythme, mais pour des personnes le week-end c'est toute la semaine, tu vois plus grand monde, t'es un peu enrhumé chez toi, enfin des fois, prendre des drogues, ça va être un peu ta seule échappatoire. J'ai pas mal de potes qui prennent très très régulièrement à cause de ça ». [usagère]*

A noter qu'à l'inverse, ceux dont le travail était un environnement propice aux consommations, par exemple s'ils occupaient un emploi dans la restauration, les bars et autres établissements nocturnes, ont, pour une part, diminué leurs consommations du fait de l'absence de ces contextes les poussant à consommer d'ordinaire<sup>100</sup>, même si certains ont compensé en consommant plus durant les quelques soirées qu'ils fréquentaient. Des usagers décrivent ainsi avoir pris conscience de leur addiction aux produits via le changement d'environnement et la nécessité à consommer qui se maintenait.

Les consommations en journée sont également devenues plus communes pour certains usagers, du fait du temps vacant soudain et de l'absence de contraintes sociales, mais aussi par le fait que certaines retrouvailles festives se déroulaient sur des temps d'après-midi. *« Maintenant, on prend de la drogue en journée parce qu'on fait des soirées en journée tu vois ! »* [usager]

Mais c'est aussi le contexte très privé des appartements qui a pu conduire des usagers à consommer plus que lorsqu'ils fréquentaient des établissements publics (clubs, bars), notamment du fait de l'absence de contrôle et de nécessité de cacher ses usages. La cocaïne a ainsi pu être consommée en plus grande quantité : plus besoin d'aller chacun seul aux toilettes d'un club pour préparer et sniffer une trace, celle-ci peut se faire allégrement au milieu du salon, et l'opération se répéter à l'envie toute la soirée.

*« On consomme de plus petites traces mais bien plus nombreuses. La consommation est bien plus conviviale et partagée car elle se fait en groupe, là où la consommation de cocaïne en club se fait seule (ou à deux, grand maximum) cachée dans les recoins des boîtes de nuit »* [observatrice TREND]

L'alcool a également pu être d'autant plus consommé qu'il était disponible toute la nuit, à plus faible coût qu'en club où il était nécessairement acheté sur place et à prix fort. Les usagers avaient généralement anticipé l'achat de quantités importantes, et si pour certains le réapprovisionnement entre 18h et 6h aura été impossible, d'autres ont trouvé à se fournir même au milieu de la nuit dans quelques superettes restées clandestinement accessibles par des arrières-portes discrètes.

Comme pour l'alcool, si l'approvisionnement en cocaïne a généralement été prévu en amont, le recours à un achat en cours de soirée était même d'autant plus aisé que de nombreux revendeurs continuaient d'opérer en livraison, y compris de nuit (cf. partie 1.A Trafics), livraison même plus facile qu'en club (où il fallait pouvoir sortir de l'établissement) et potentiellement moins onéreuse (les tarifs pratiqués par les revendeurs dans l'enceinte des clubs pouvant être légèrement plus élevés qu'ailleurs). La cocaïne peut d'ailleurs être décrite comme se mariant bien à des *« petites soirées de type apéros »*, produit jugé *« tranquille »* par certains au regard d'autres produits (cf. rapports

---

<sup>100</sup> Nous décrivions dans un précédent rapport les liens entre consommations de produits et certains contextes de travail en particulier : *« Les contextes de consommation de drogues au travail sont mentionnés par différents observateurs, usagers comme professionnels, et concernent tout autant des personnes insérées que d'autres plus précaires qui occupent des emplois occasionnels, mais qui toutes font usages de produits notamment stimulants pour répondre aux conditions particulières de leur cadre de travail. C'est le cas d'usagers de CAARUD qui amplifient leur consommation de cocaïne ou d'amphétamines sur la période des vendanges, mais aussi leurs consommations plus festives (ecstasy, kétamine, LSD) du fait du contexte spécifique de socialisation qui s'y rapporte, de même que le public saisonnier, plus ou moins inséré, pour les autres temps de récoltes de fruits, ou encore en station de ski. D'autres usagers qui sont livreurs à vélo consomment également de la cocaïne pour tenir le rythme, mais aussi des personnes travaillant dans la restauration. [...] Enfin, notons aussi que les organisateurs de soirées ou autres professions du monde de la nuit (barman, etc.), sur les scènes commerciales ou alternatives, sont aussi un public qui peut être amené à faire usage de drogue pour mener à bien sa mission (salariée ou bénévole) »* - rapport TREND 2018.

précédents), même si d'autres regrettent ses effets qui rendent leurs amis consommateurs soit « *trop agressifs* », soit « *trop autocentrés* » (« *les gens s'écoutent parler* »), sans compter le craving important qui rythme toute la session de consommation et qui peut déplaire à ceux qui l'observent de l'extérieur.

A noter que l'alcool est le produit principalement cité également dans le cadre de consommations seul à domicile, lors d'*apéro-visio* par exemple, pour des usagers qui ne consommaient jamais seul d'ordinaire<sup>101</sup>. Notons d'ailleurs que ces usages qui n'ont pas l'apparence d'être solitaires rendent tout de même les usagers entièrement seuls et parfois bien ivres lorsque la visio se termine, et potentiellement plus vulnérables dans le cas d'une surdose (« *tu t'endors bourré sur ton canapé...Et y'a personne pour te tenir les cheveux si tu vomis* » [usagère]), ou d'un bad-trip dans le cas d'usages d'autres produits par exemple (les messages de RdRD invitant généralement les usagers à ne pas consommer seuls...).

En dehors de ce cadre d'apéro à distance, un certain nombre d'usagers ont expliqué avoir pu être amenés à consommer seuls différents types de produit, dont l'alcool et le cannabis, principalement par ennui, alors qu'ils réservaient auparavant cet usage à des moments de convivialité. Le cannabis était aussi acheté parfois en plus grande quantité du fait de la crainte de pénurie (cf. partie I.A), cette quantité devenant difficile à gérer pour des usagers quotidiens, ou même plus occasionnels.

A l'occasion de la réouverture temporaire des bars entre deux confinements, des usagers semblent avoir réalisé que leurs usages étaient effectivement moins massifs lorsque les soirées se déroulaient dans des lieux publics, mais aussi quand les horaires fixes de ceux-ci pouvaient asséner une fin aux festivités.

*« C'est assez marrant, parce que la réouverture des bars m'a plutôt calmée au début. On avait vraiment pris l'habitude de se retrouver au moins une fois par semaine avec les potes en appart, on buvait et on prenait pas mal de trucs, à toutes les soirées. Et en fait, quand on a pu retourner dans les bars, on était en terrasse, posés, et finalement y'avait pas mal de soirées qui se terminaient comme ça, où à la fermeture de ces derniers on rentrait chez nous, assez sagement, et où on n'avait rien pris ».* [usagère]

Les usages de protoxyde d'azote, qui sont transversaux à différents espaces festifs et populations, ont été beaucoup plus visibles cette année, notamment par la présence de cartouches dans l'espace public (dont de grosses bonbonnes peu observées auparavant, cf. partie II). La réputation qu'il avait déjà d'un produit relativement facile d'usage et accessible (facilité d'obtention, de gestion des effets, et moindre stigmatisation) s'est bien accommodée des types de festivités adaptées aux restrictions.

Enfin, notons que l'usage de 3MMC a également fait son apparition de manière plus conséquente cette année, chez des personnes non issues des milieux du chemsex (hommes hétérosexuels, femmes, en contextes festifs, en lien ou non avec la sexualité), même si la proximité des publics a pu être à l'origine de cette diffusion. La 3MMC prend souvent la fonction d'une alternative à la cocaïne/à la MDMA, voire aux amphétamines, bien moins coûteuse et aux effets (stimulants, euphorisants et empathogènes) jugés particulièrement adaptés à la sociabilité festive (Cf. partie II.NPS.3MMC pour plus de détails à ce propos).

---

<sup>101</sup> Pour plus d'informations sur ce phénomène, cf. <https://technoplus.org/sante/5435-fete-et-alcool-pendant-le-1er-confinement/>



## Des consommations freinées par le contexte des soirées à domicile

Contrairement à la dynamique de renforcement des usages que nous venons d'évoquer, les soirées en appartement auront été jugées par d'autres usagers peu propices aux consommations de produits, ou de certains produits.

C'est le cas pour des hallucinogènes relativement puissant comme le LSD, mais aussi des stimulants comme la MDMA/les ecstasys :

*« Et moins de prises de LSD dernièrement, mais du coup je pense du fait de l'enfermement. Le LSD c'est quand même plus un truc de drogue de l'été quand t'es dehors mais même dans des soirées quand tu peux sortir. Et là, j'ai l'impression que le fait d'être enfermé ça incite moins les gens à prendre ce genre de produits. » [usager]*

*« La MD par exemple, j'en prenais que dans les clubs avant. Ce que j'aimais, c'est la musique, la foule, les autres. En appart' avec des potes, c'est pas la même, donc j'en prends plus depuis le début de la crise grosso modo, alors qu'avant c'était au moins 2-3 fois par mois. » [usager]*

A noter que les ecstasys ont été très rarement cités dans ces soirées en appartements, sauf quand ils étaient offerts par le revendeur/livreur de cocaïne, pratique rapportée par plusieurs groupes d'usagers.

Pour des usagers qui avaient l'habitude de consommer au gré des opportunités et des revendeurs rencontrés dans l'espace de fête, de manière très régulière ou très occasionnelle sur l'année, le contexte tout autre et l'absence de revendeurs de circonstances a conduit à restreindre les consommations de certains produits, souvent alors limitées à l'alcool<sup>102</sup> et parfois au cannabis, obtenu via d'autres réseaux.

Les consommations pour égayer au départ les soirées en appartement, ou même la vie tout court en ces temps moroses, ont également pu rapidement - pour certains usagers - faire l'objet d'une forme de lassitude, devenant elles-aussi répétitives dans le même mouvement que les festivités restreintes (moins diversité des ambiances, des rencontres, etc.) et l'usage de drogues participait de cette impression de routine.

*« J'ai pas mal consommé jusqu'à novembre, grosso modo. Après, je commençais vraiment à être lassé, on faisait toujours les mêmes soirées en appartement, souvent avec les mêmes personnes, on prenait les mêmes choses. Et puis, comme on avait pas trop de rythme, car pas de travail ou en télétravail, on se limitait pas trop. A un moment, je me suis aperçu que j'étais vraiment crevé alors que je faisais plus rien d'intéressant de ma vie. Alors j'ai quasiment tout arrêté de manière brutale. Là, ça fait quelques mois que j'ai rien pris, et j'ai réussi à faire pas mal de choses, et je crois que ça me va bien » [usager]*

---

<sup>102</sup> D'ailleurs l'alcool a été rapporté comme particulièrement consommé dans des espaces festifs alternatifs comme les squats ou d'autres lieux alternatifs aux premiers temps du confinement, alors que les revendeurs de produits ont été momentanément moins présents. « Sur les consos, y'avait, surtout au début, pas mal d'alcool. Après, on est revenu sur des consos plutôt standard, avec le retour des revendeurs. » [usager-revendeur]

## Quelques évolutions des modes d'achats

Si le marché des produits a peu varié (cf. partie I.A Trafics), le contexte a néanmoins conduit à quelques évolutions dans les pratiques, à la fois d'achat. Les usagers ont souvent privilégié des achats groupés pour diverses raisons : limiter le nombre de déplacements, atteindre une somme<sup>103</sup> suffisante pour un achat ou une livraison, partager des plans s'il en manquait à certains, etc., ou plus généralement des achats de quantités plus importantes en prévision d'une pénurie ou pour limiter le nombre de déplacements/contacts.

*« une personne qui va sonder qui dans ton entourage allait en avoir, en prendre plus pour d'autres personnes qui sont en galère, et avoir moins à se déplacer » [usagère]*

*« j'ai l'impression... il y a eu en premier les annonces de confinement et tout ça, les gens ont fait des stocks, si jamais ils sortaient pour aller choper des prods, moi le discours que j'ai entendu c'est que t'en prenais pas juste pour une soirée, t'en prenais pour un moment. Donc en fait, t'avais un lot similaire, du coup il y avait moins de « un gramme par-ci, un gramme par-là, je change de vendeur » des choses comme ça. [...] t'avais l'impression que les gens ont moins papillonné avec des revendeurs différents. Ils ont acheté des lots en fait. » [intervenante en RdRD]*

Les usagers ont également particulièrement sollicité la livraison, et nombreux sont les revendeurs, appartenant à des petits ou plus importants réseaux, qui ont développé leurs pratiques à ce niveau, les usagers indiquent avoir reçu des textos réguliers pour annoncer la possibilité de livraison si elle n'était pas encore effective, ou son maintien durant les confinements successifs, avec des précisions sur des horaires qui pouvaient se restreindre ou s'étendre plus encore, des quantités minimales ou non, etc. (cf. partie 1.A trafics).

*« Les seules anticipations, là, c'est avec le couvre-feu. Y'a pas mal de dealers qui livrent plus après 18h30 on va dire. Enfin, ils finissent leur tournée au maximum, ils essayent de finir au plus proche de 18h » [usager]*

*« on a acheté pendant le premier confinement très facilement. Moi j'avais fait un énorme stock de weed, je m'étais dit au cas où. Au final, aucun problème, tu fais semblant de faire ton jogging si tu dois bouger, mais souvent les gens viennent en voiture en fait. Et d'ailleurs, c'est aussi vachement intéressant... bah plus sur le cannabis, comment ça s'est super uberisé tu vois. C'est tellement facile en fait maintenant. T'envoies un message et c'est bon. » [usager]*

L'amplification du phénomène a pu conduire également à une forme de concurrence entre revendeurs/réseaux, qui, au-delà des relances clients régulières, ont pu faire exister ce sentiment auprès des usagers. En effet, certains ont noté une forme de pression de la part des revendeurs, mais aussi le contrôle des livreurs pour éviter que ceux-ci ne profitent du lien avec les clients pour s'autonomiser dans la revente (exemple de textos reçus par les clients : « est-ce qu'il [le livreur] t'a proposé autre chose ? »).

---

<sup>103</sup> Rappelons que les prix mentionnés par les usagers des espaces festifs ne semblent pas avoir connu de tendance à la hausse sur la globalité de l'année (quelques augmentations temporaires, la cocaïne parfois dépassant les 80 € le gramme alors qu'elle se trouvait à 60 plus communément ces derniers temps), exception faite de la résine de cannabis qui s'est monnayée sur la quasi-totalité de l'année à des tarifs plus élevés, jusqu'à 10 euros le gramme, et sans décroître avec la quantité (qu'il n'était pas toujours possible d'obtenir, cf. partie I.A Trafics). Les ecstasys ont été tantôt donnés en cadeau, tantôt revendus à des prix maximums de 10 euros le cachet au détail, comme classiquement sur les espaces festifs, bien que parfois la quantité augmentée ne voyait pas toujours baisser les prix non plus.

## Relation dealer-client, le contrat de confiance...

Il s'agit généralement pour les réseaux d'apparaître le plus professionnel possible, au sens d'une disponibilité, d'une fiabilité sur les horaires et la qualité, les prix associés, et éventuellement de diversifier la gamme de produits proposés (souvent désormais aussi de la MDMA, parfois des NPS, et de la kétamine de plus en plus régulièrement) pour s'assurer d'une fidélité des clients et tirer aussi son épingle d'un jeu devenu plus concurrentiel. Cet aspect n'a rien de nouveau, ni de propre à la revente par livraison, mais relève de stratégies habituelles du commerce.

*« Il vendait de tout, il vendait de l'héro au carton, au speed [...] moi quand j'ai essayé quand j'ai acheté de la ké, il avait tout, de la coke de l'héro du speed, des ecstas, de la DMT, [...] Bah après il avait pas forcément tout dans sa bagnole mais moi, le soir où je l'ai vu, il avait tous les trucs principaux... [Pour le cannabis] il s'était acheté une petite machine sous vide... il fait ça bien » [usager]*

*« le gars il me sort un panel de truc [...] avait une pleine mallette. [...] Avec les logos estampillés avec des codes dessus, pour qu'il prenne à chaque fois le bon cube, tu vois... C'est très pro. Après c'est toujours mieux qu'un truc sorti du fond d'une poche » [usager]*

Les critères de confiance pour juger des revendeurs sont généralement les mêmes d'un usager à l'autre, sauf peut-être le fait que les revendeurs consomment eux-mêmes les produits qu'ils vendent (ce qui importe à certains acheteurs, et pas du tout à d'autres) et le degré de proximité qu'ils s'autorisent avec les clients (certains appréciant une franche camaraderie, d'autre préférant une certaine distance). Bien sûr, la question du prix et de la qualité tient une place importante, mais elle peut être reléguée au second plan si d'autres points apparaissent plus essentiels.

*« Sa coke, elle est pas top, mais bon voilà le mec son G, il y est, et il est fiable sur les horaires » [usagère].*

*« Les autres dealers à qui j'achète de la coke de temps en temps, ils sont... on peut pas dire spécialement sympas, mais en même temps, ils sont tout le temps à l'heure, réglos.*

*- ultra professionnels*

*- enfin professionnels, et pis en fait c'est un business, ils le font bien et en fait c'est pas des potes, c'est pas non plus des mecs qui te regardent comme... comme juste, un lapin tu vois. Y'a un truc ou en fait chacun, moi je me drogue, toi tu vends, c'est clair quoi en fait. Et on se fait confiance et pis basta. T'es pas dans un truc où t'as... où faut montrer patte blanche alors qu'en fait, tu lui files du fric et qu'en plus, le mec, il t'arnaque derrière quoi. C'est pas cool... » [usagers]*

Des aspects plus en lien avec la personnalité du revendeur peuvent aussi être source soit de confiance, soit de rejet, indépendamment de la qualité du produit

*« - une pote a été commander, direct, il a mis la main sur sa cuisse, machin et tout. On s'est dit ouais c'est vraiment qu'un gros connard. [...] Dès que c'est des meufs qui y vont c'est... y'a des trucs pas cool, Nan, c'est pas possible, on ne l'appelle plus lui »*

*« C'était un vieux roublard, c'était un vieux dealos de free-party impossible à saquer [...] moi je l'ai vu qu'une fois mais j'ai vraiment pas apprécié, je l'ai jamais rappelé.*

*- [coordinatrice] : pourquoi ?... toi, tu dis pour une histoire humaine, de lien humain?*

*- Bah ouais parce que, en fait, humainement, il m'a fait des sales blazes, ça m'a saoulé et secondo, bah je lui avais acheté 2 g de ké et il m'a fait des sachets à 0,8 et en fait c'est pas de l'or quoi... [...], je veux bien que dans ton paquet t'aies 0,95-0,96 mais 0,2 en moins c'est quand même une trace en moins, pour 40 balles je trouve que c'est vraiment du foutage de gueule. [...] j'aime bien me la coller mais si c'est pour filer du fric à des connards, c'est vraiment pas mon truc. D'autant plus que c'est des trucs, qu'avec les potes, on les partage, enfin je veux dire, on en a vu passer des litres, je veux dire personne pinaille pour un 0,2. Du coup, soit ce jour-là il était vraiment trop à l'Ouest et il a vraiment mal fait ses pochons, mais c'est pas sérieux. Soit il se fait une gratte en plus sur le dos des gens... » [usager]*

#### 4) Les usages en contexte de Chemsex

Les pratiques d'usage de drogue liées au *chemsex* sont déjà apparues de nombreuses fois dans les précédentes sections de ce rapport, signe que la porosité entre les scènes étudiées, leurs publics et les pratiques de consommations associées, est toujours plus manifeste.

Nous maintenons néanmoins une partie qui lui est spécifiquement consacrée, même si nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des paramètres que recouvre le chemsex (définitions, pratiques, profils des usagers, historique de la pratique et son évolution les dernières années à Lyon et sur la région). Les deux derniers rapports reprennent en effet de manière relativement exhaustive l'ensemble de ces points, et notamment les motivations à la consommation (axées autour du diptyque plaisirs corporels - pratiques spécifiques et intensité- et sociabilité), les enjeux au sein des communautés (stigmatisation et rejet, ou valorisation et intégration), le caractère multidimensionnel du phénomène (« *qui regroupe des profils et des trajectoires individuelles d'une extrême diversité, ainsi qu'une hétérogénéité dans les situations d'initiation, d'implication et progression dans les pratiques* »<sup>104</sup>) et les dommages sanitaires et sociaux qui peuvent en résulter et plonger ces usagers, comme tant d'autres, dans des paradoxes à la gestion de soi entre des pratiques procurant force de plaisirs et multitude de risques.

Nous souhaitons exposer ici ce que le contexte particulier et les mesures sanitaires de l'année écoulée ont pu induire comme évolutions quant à ces pratiques, de manière particulière ou commune à d'autres dynamiques déjà pointées précédemment.

Deux tendances nous semblent tout à fait notables :

- d'une part, celle d'un maintien des pratiques de chemsex sur l'année, en dépit de la fermeture des espaces festifs fréquentés par nombre des chemsexuels en parallèle des soirées ;
- et d'autre part, celle d'une diversification des lieux de pratiques, notamment un élargissement du périmètre géographique et le renouveau des lieux de drague en extérieur.

##### *a) Pas de baisse des pratiques malgré le confinement et la fermeture des espaces festifs*

Le chemsex est une pratique qui peut avoir lieu dans le cadre d'une organisation spécialement dédiée (des groupes d'amis ou de partenaires projetant spécifiquement de se rencontrer dans cet objectif), mais qui peut aussi servir d'after ou de suite de soirées dans des établissements festifs. Cela pouvait être le cas chez une partie du public à la fin de soirées LGBTQIA+ lyonnaises par exemple, également dans des lieux dédiés (Bar LGBT, saunas, sex-clubs...), mais aussi en after d'événements grand public, tels que les festivals de musique, et les clubs. On aurait donc pu s'attendre à constater une baisse de la pratique pour nombre de ces chemsexuels, du fait de la fermeture de tels lieux qui structuraient une partie des soirées chemsex.

Cela ne semble pas avoir été le cas, et les personnes qui ont évoqué une baisse de leurs pratiques ne l'ont pas directement mise en lien avec ce facteur (parfois, à l'inverse, l'absence d'autres types de

---

<sup>104</sup> Rapport TREND 2019, en référence à l'Etude APACHES, Maitena Milhet, OFDT mai 2019, commandité par la DGS en lien avec la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030.

soirées a concentré les motivations à la fête dans les « *plan chems* »). Ce sont plutôt des organisations parfois différentes qui ont été soulignées, tout autant que le maintien des soirées chemsex plus classiques, via les applications de rencontres. La diversité des motivations et des attitudes individuelles constatées (poursuite des pratiques, augmentation ou diminution de la fréquence et ajustement aux circonstances), ont été tout aussi variées pour les chemsexuels que pour n'importe lesquels des groupes d'utilisateurs dont nous avons précédemment décrit les pratiques.

Si certains chemsexuels n'évoquent pas de changements particuliers, hormis la nécessaire discrétion dans leurs déplacements, d'autres pointent une intensification de la pratique de ce fait. Limiter leurs allers-et-venues a en effet conduit une partie d'entre eux à rester plus longtemps dans les sex-parties qui pouvaient plus encore que d'ordinaire s'étaler sur l'entièreté du week-end, voire commençaient parfois dès le jeudi, ou encore plus tôt dans la semaine. Les bouleversements dans l'activité professionnelle (télétravail, période de chômage partiel) induisant une nouvelle temporalité et un moindre contrôle social, ont conduit certains à amplifier leur fréquentation des soirées et leurs consommations.

*« Alors, le confinement... [...] ça a rien changé, au contraire ! Moi, c'est ce que je leur ai dit [à mes patients], au début, j'étais naïf « ça doit être dur maintenant ? » « Ah bah non ! On a plus de temps, on travaille tous à domicile, du coup, on a que ça à faire... » Et ils décrivent des trucs où y en a un qui conduit, les autres sont sous les sièges ou dans le coffre, et puis ils partent en partouze... ou alors, ils restent 3-4 jours ou plus, parce que, du coup, maintenant qu'il y a le couvre-feu, ben ils disent « au lieu de rester 1 soirée, on reste 3 jours, 4 jours... » et pas de problèmes d'approvisionnements. ».* [infirmier - CSAPA]

*« Autrefois, on voyait pas sur Grindr le mardi ou le mercredi des gens qui étaient encore perchés du week-end.... sauf que là, t'as vraiment en plein milieu de la semaine... t'as des gens qui n'ont pas décroché du week-end ... et qui sont encore dans la fin de session »* [intervenant association AIDES]

*« Et puis, avec le télétravail et les nouvelles modalités au taf, j'avais plus de temps seul, y compris sur les horaires de journées, avec une réduction de la charge de travail. Donc, je savais que les jours où je bossais pas ou pas vraiment, c'était plus dur. Des fois, quand je m'apercevais que j'avais le temps, j'étais obnubilé par ça. Alors même que j'avais désinstallé les applis pour éviter de recraquer, je ne pensais qu'à ça. Alors, sur un coup de tête, je ré-installais Grindr et dans les 5 minutes, je trouvais quelqu'un qui me proposait un plan ».* [utilisateur]

Les sex-parties, et en leur sein les consommations, plus fréquentes qu'à l'accoutumée ont pu prendre plus encore que d'ordinaire la forme d'un exutoire aux frustrations de l'époque, comme nous l'avons aussi pointé s'agissant des utilisateurs des espaces festifs.

*« Il n'y avait rien d'autre à foutre pendant le confinement, alors même si c'était interdit, c'était une des seules façons de s'échapper de tout ça. Et ça permettait de voir du monde. Et comme on avait rien à faire, bah on se retrouvait plus souvent, et on passait plus de temps aussi à chercher des partenaires ».* [utilisateur]

*« Perso, j'ai connu un gros glissement pendant le confinement. Au début je voulais rien faire, un peu comme tout le monde, j'avais peur du virus. Et puis, quand j'ai vu que mes potes continuaient, j'ai repris assez rapidement. Et à partir de là, on a pas mal enchaîné... »* [utilisateur]

L'activité liée au chemsex qui est donc restée bien présente sur Lyon, et des usagers indiquent que la ville est restée une référence en termes d'accès à ces soirées, réputation qu'elle avait déjà de par le dynamisme des espaces festifs gay et grâce à sa proximité avec Genève (cf. rapport Trend précédent).

Soulignons néanmoins que, pour certains, la période aura aussi été à la mise en pause momentanée des usages, principalement sur les premiers temps du confinement au printemps 2020, « *probablement autour d'un mécanisme de stupeur, comme cela a pu être le cas en population générale, face à un virus globalement inconnu à ce moment-là et source d'une anxiété généralisée.* » [observateur TREND], avec diverses raisons mentionnées : « *plus faible disponibilité ou recrutement plus complexe de partenaires, complexité à l'approvisionnement des produits ou baisse de la libido dans un contexte anxiogène, etc.* » [observateur TREND].

D'autres usagers auront également fait évoluer leurs pratiques en rapport avec la pandémie et le confinement, restreignant leurs rencontres à des partenaires très proches (amis, voisins, ou au sein du couple exclusivement), ou mettant cette période à profit pour tenter une mise à distance des consommations de produits.

*« Moi, je connais des gens qui ont vraiment respecté le confinement de A à Z, et d'ailleurs, ça les a plutôt tirés vers le haut, pour certains, dans les entretiens que j'ai pu avoir. Et d'autres, clairement, qui m'ont dit « moi je n'ai pas vécu de confinement, la seule vision du confinement que j'ai, c'est les rues de Lyon vides, mais moi, personnellement, ça n'a pas changé, ni ma façon de vivre, ni mon quotidien, ni mes espaces festifs, ni mes consommations, ni mes rapports sexuels ». Donc clairement, pour ceux qui disent ne pas avoir vécu de confinement, ils auraient plutôt, d'après ce qu'il me semble, intensifié leurs prises et finalement en me disant « tu sais le confinement pour moi c'est comme une parenthèse », y'en a un qui m'a dit « le confinement je l'ai vécu comme une parenthèse de la vie, c'est un moment de vide et ce moment de vide je l'ai exploité pleinement par des prises de produits, par des défonces très exagérées, j'ai voulu... ça a été un temps mort en fait, je suis pas au travail et y'a pas d'heure, je dois rien à personne, tout le monde est chez soi, clos, du coup, moi, je fais ce que je veux en fait » [intervenant en santé sexuelle]*

Pour bon nombre d'usagers ayant restreint leurs pratiques au premier temps du confinement, une envie de « *ratrapper* » une période vécue comme difficile et « *gâchée* » s'est faite jour, et le calme des premières semaines a laissé place à une reprise d'autant plus intense par la suite.

*« Sur le premier mois et demi, ça s'est vraiment vu que les gars, y'en avait moins, y'avait moins de sollicitations, les gars me répondaient souvent « ben non, on fait rien, y a le covid » « on en profite pour faire une pause », et après par contre, effectivement, ça a augmenté les... ça a pris dès jeudi en fait, c'est vrai que finalement lundi mardi mercredi, c'est relativement calme pour eux, mais à partir de jeudi... » [intervenant de l'association AIDES]*

*« Ainsi, beaucoup sont ceux qui nous ont précisé qu'en mai, la reprise s'est faite progressivement, ils ont été nombreux à nous signifier que « cet été, c'était n'importe quoi », traduisant des consommations plus fréquentes, mais aussi plus intenses, et plus longues. Y compris pour certains de manière majorée, par rapport à la période pré-crise. Dans les représentations, le chemsex est devenu une « référence » en termes de soirées, les modalités habituelles n'était pas repropoées (soirées en club, festivals, Fête de la Musique...) et le chemsex devenant ainsi un des rares moyens de faire une « grosse fête ».» [observateur TREND]*



Seuls espace-temps organisés pour se retrouver, certains usagers et observateurs indiquent aussi la présence dans des sessions chemsex de personnes qui ne les fréquentaient pas - ou moins - d'ordinaire, et qui se sont initiés à la pratique dans ce contexte particulier de fermeture de tous les autres lieux de sociabilité gay.

Nous pouvons ajouter que si les soirées chemsex, rares espaces de sociabilité toujours effectifs, ont pu attirer des publics d'ordinaire moins habitués de ces espaces, c'est que rompre ici la solitude et l'isolement était vital pour des personnes qui, pour une part, ne jouissent pas toujours de liens affectifs forts en dehors des cercles de rencontres communautaires (des ruptures familiales et le peu d'entourage proche du fait des facteurs de stigmatisation sociale ont pu conduire à leur isolement). Ce constat est souvent fait par des hommes homosexuels, usagers ou non de produits, à propos de la grande souffrance spécifique qu'ils ont pu vivre du fait de la fermeture des lieux de sociabilité gay.

## *b) Nouveaux territoires du chemsex*

### Elargissement du périmètre géographique

Si les établissements festifs qui servaient parfois de prémices aux soirées chemsex ont été fermés, précisons néanmoins que certains événements qui se sont déroulés en espaces extérieurs au sein de la ville de Lyon ont tout de même pu constituer des moments de retrouvailles pour des usagers qui allaient ensuite prolonger la soirée avec des pratiques de chemsex. Certains appartements de la Presqu'île et alentours ont continué d'accueillir des soirées, mais le centre-ville a perdu une partie de son intérêt initial que de concentrer le maximum de participants chemsexuels potentiels (habituellement déjà sur place pour la fréquentation d'établissements festifs).

La recherche d'espaces plus grands, et surtout plus discrets en ces temps de restrictions, a émergé particulièrement cette année, et a donné lieu à l'organisation de soirées de plus grande envergure, dans des lieux plus excentrés de la ville.

*« Les logements de périphérie, grands appartements ou même maisons avec jardin, en particulier cet été, ont eu, il semblerait, un regain d'intérêt particulier pour ce type d'événements. L'avantage de ces lieux pouvait aussi résider dans le fait qu'au-delà de leur accès plus difficile, ils pouvaient représenter des espaces moins à risques en termes de contrôle policier, de risques de tapage nocturne, et pour certains, se retrouver à proximité de certains lieux connus de deal. Ce déplacement de soirées pouvait particulièrement se retrouver au sein de groupes de chemsexuels déjà constitués, qui présentaient des habitudes communes quant à leurs pratiques et l'envie de re-constituer le groupe qui pouvait rythmer leur vie pré-crise. »*  
[observateur TREND, note d'observation]

Le déplacement se faisant pour un temps plus long, ce sont aussi parfois des formules « *all inclusive* » qui ont été décrites, incluant le gîte, le couvert, et l'animation (mise en lien de participants, et disponibilité des produits)

*« Sans pouvoir signifier s'il s'agissait d'un phénomène répandu, des usagers nous ont également fait part de week-ends organisés sous forme pack, presque en « all-inclusive/séjours tout compris », où des organisateurs louaient des habitations sur Airbnb et où l'ensemble des frais étaient communs et partagés, dont les frais en termes de location, de produits, de nourriture, plus ou moins avec un bénéfice pour l'organisateur »* [observateur TREND, note d'observation]

Il s'agissait ainsi de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes, même si l'enjeu de limiter les risques perdurait et pouvait aussi limiter le nombre total de convives.

La durée prolongée des sessions, paradoxalement du fait des restrictions, a conduit également des chemsexuels à se déplacer d'une ville à l'autre, le temps d'un week-end entièrement dédié au chemsex, et désormais sans lien direct avec les espaces festifs de la ville puisque ceux-ci étaient fermés. Lyon, Clermont-Ferrand ou encore Saint-Etienne, qu'importe la ville, du moment qu'il s'y organisait des festivités dans un lieu pouvant accueillir les participants sur plusieurs jours. Précisons que les déplacements le temps d'un week-end constituaient déjà une pratique effective, mais celle-ci a semblé d'autant plus indiquée à certains usagers cette année.

## Aller chercher de nouveaux territoires de libertés

### S'accommoder des free-party

La fréquentation des free-party par des publics HSH, dont nous avons parlé précédemment, et plus spécifiquement par des chemsexuels, fait suite à une même volonté de trouver des espaces de fête, des lieux de retrouvailles où il sera possible de danser, consommer et, éventuellement, avoir une sexualité, sur le moment (voiture, camion, recoin de nature) ou à la suite (rentrer à un domicile à proximité avec des invités). Là aussi, rappelons que la dynamique n'est pas entièrement initiée par le contexte de confinement, certains y trouvant déjà un intérêt auparavant, notamment du fait du moindre contrôle ici qu'en établissement.

*« Moi, je parle avec mes potes slameurs et chemsexuels. Je leur demandais, du coup, comment eux ils voyaient ça et ils me disaient « tu sais maintenant nous on prend plus le risque de consommer dans les établissements »... et même tous leurs potes consomment bien moins en établissement, parce que y'a eu cette vague d'arrestations, cette vague de décès. Ils se savent surveillés, ils ont aussi enfin pris conscience que faire ça dans les établissements qu'ils aiment, c'est aussi mettre en péril l'établissement. Et après, moi, j'expliquerais ça, je me dis y'en a certains, ils se sont reportés sur les soirées free, parce que de nouveau, tu peux réafficher ces injections, dans le mode festif, sans finalement te retrouver chez toi dans un appart' à devoir inviter des gens [...]. Moi, ils me disaient « on ne consomme plus dans les établissements, c'est des soirées privées, chez des gens ». Et du coup, ils retrouvent ce côté de permission, en passant de l'autre côté, du côté free, où là, ils seront pas inquiétés d'une injection dans le cadre festif, parce qu'on est pas dans un établissement. Et ils ont bien moins la crainte de... ben, de tout ce qui y'a pu se passer y'a quelques années. Et des arrestations qui ont encore lieu, là, récemment » [usager] (cf. rapports TREND précédents 2018 et 2019 à propos de l'enquête judiciaire ayant mené à des arrestations).*

Dans une même recherche d'espace de liberté, il nous faut noter l'engouement, spécifiquement pointé cette année par diverses sources, pour les lieux de drague gay en extérieur, au sein desquels peuvent prendre place des pratiques de consommation de produits.

Nous n'avons jamais évoqué ces espaces par le passé dans nos rapports Trend, il nous faut donc en donner une courte définition, et en pointer les spécificités au fil de l'analyse, même si elles ne sont pas toujours en rapport direct avec les pratiques de consommations de produits.

Il s'agit donc d'espaces publics, extérieurs, non officiellement dédiés à des rencontres sexuelles, qui sont particulièrement investis par des hommes souhaitant avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes. Ils peuvent être situés au cœur de la ville ou être plus périphériques, parfois en bordure de route, en campagne. Généralement relativement discrets, ils prennent néanmoins corps au sein d'espaces pensés par ailleurs pour diverses fonctions (parcs, berges aménagées ou non, lieux de villégiature), et doivent ainsi s'adapter continuellement aux évolutions de l'aménagement urbain, ce qui peut conduire à leur fréquentation ou à leur délaissement, selon les périodes. Les types de territoires jouent donc à plein dans ces phénomènes, le sociologue Laurent GAISSAD relevant l'« *étonnante labilité des territoires du désir des hommes, ce mouvement où les lieux et les moments sont constamment redéfinis, et les formes urbaines subverties* [...]»<sup>105</sup>.

Redéfinis, et réinvestis, les sites de la région l'ont été particulièrement en 2020. En effet, le phénomène concerne non seulement l'agglomération lyonnaise, qui a vu « *le grand retour des LRE (lieux de rencontre extérieurs)* » [intervenant AIDES] et/ou leur regain d'attractivité (des lieux historiques de drague gay comme le parc de Miribel ou celui de la Feyssine, des bords de Rhône à proximité d'Interpole, des rues de Gerland, etc.), mais aussi dans des villes plus petites comme Grenoble, Annemasse, Valence, où des observateurs indiquent la nouvelle fréquentation de ces espaces, dont certains étaient tombés en désuétude et laissés parfois à l'abandon depuis plusieurs années.

*« C'est des choses qui avaient disparu [...] ces rencontres pleine nature dans des zones bien définies, et là, le confinement et le déconfinement ont fait... ça a repris, ça a repris en action à partir du déconfinement où les gens avaient besoin de se rencontrer... [...] pas de soirées possibles, besoin de se rencontrer et de nature, donc en fait, ils se donnent rendez-vous à la lisière du Rhône, là, dans les bois, et, y'a même un lieu en particulier, une espèce de petite boîte où les mecs mettent du matos à l'intérieur, propre, où un chemsexeur met du matériel propre pour ceux qui arrivent et qu'ils puissent se rencontrer et faire leurs affaires là-bas, quoi ».*  
[usager - Lyon]

*« Cette année, j'ai un peu halluciné parce que ça a repris du poil de la bête, y'a même des LRE qui étaient très moribonds, qui étaient un peu laissés à l'abandon »* [intervenant AIDES - Lyon]

D'autres lieux, qui n'avaient pas disparu mais qui étaient peu fréquentés d'ordinaire, ont suscité un engouement important lors du déconfinement, y compris pour des pratiquants de chemsex.

*« Les lieux de rencontre extérieurs ont fait un boum terrible !... le retour aux sources, on a appelé ça ! (rires). Moi, je suis dans l'association depuis trois ans, je fais les lieux de rencontre extérieurs ... où, banalement, on rencontrait cinq personnes grand maximum... là, l'année dernière, c'était... mais... waouh ! c'était le technival quoi, on y était quoi. Y'avait des voitures de partout, y avait du monde de partout dans les bois, c'était waouh... j'avais jamais vu ça.... Tout en sachant aussi que sur les lieux de rencontre extérieurs, si ils sont un petit peu excentrés*

---

<sup>105</sup> Laurent GAISSAD, *Hommes en chasse. Chroniques territoriales d'une sexualité secrète*. Ed presse universitaires de Paris Nanterre, 2020, p 63

*dans les bois tout ça, la soirée chemsex, elle est là.* [intervenant de l'association AIDES - Annemasse]

« -T'avais le LRE de XXXX, c'est le lieu de drague qu'il y a sur les quais, alors ce lieu-là, c'était désert l'année dernière, y'avait pas grand monde, et là, cette année pfffff... explosion !  
- [Coordinatrice] : hors confinement ? Ou alors même pendant le confinement...  
- après le confinement, parce que les gens ont de nouveau eu l'autorisation de sortir, c'était l'été, il faisait beau et chaud, en plus pendant deux mois, trois mois, c'était ceinture... donc libération sexuelle et en plus, les boîtes à cul étaient fermées parce qu'ils avaient pas l'autorisation légale d'ouvrir, donc tous les paramètres étaient ouverts pour que ça tourne. Et ça a très très bien tourné. Et des lieux de drague comme [XXX], qui étaient laissés à l'abandon, alors cet été, c'était l'explosion... [...] c'était de nouveau ultra fréquenté » [intervenant AIDES – Lyon]

Des usagers indiquent ainsi que « *la carte a énormément bougé cette année* », et si ces « *dynamiques de recomposition territoriale* <sup>106</sup> » ont en partie à voir avec le confinement, elles ont également pour partie indépendante de celui-ci. En effet, d'autres formes de bouleversements ont cours du fait des politiques urbaines d'aménagement du territoire (réaménagement de berges et élagage de la végétation par exemple), et conduisant à des co-présences, heureuses ou non, avec d'autres personnes.

Ainsi, par exemple, un quartier de Lyon particulièrement investi par des hommes en quête de rencontres furtives a été, de ce fait, rejoint par beaucoup de femmes travailleuses du sexe<sup>107</sup>, qui cherchaient un endroit où elles seraient moins isolées et ainsi en partie protégées (d'agresseurs potentiels). Mais les dragueurs n'ont pas apprécié, voyant dès lors leurs espaces trop fréquentés et par des publics qui ne les/qu'ils n'intéressaient pas (hommes en recherche de relations hétérosexuelles). Ils ont fini par quitter le quartier au profit d'autres espaces.

L'enjeu de discrétion est commun à diverses pratiques illicites, mais peut se décliner différemment selon les groupes et les risques d'interpellation ou d'agression. La marge peut ainsi être étroite entre la visibilité minimale et l'exposition trop manifeste : chercher l'anonymat et se fondre dans la masse, tout en sachant où se trouver...

La discrétion se décline donc différemment, notamment la nuit du jour, souvent pour la première dans des « *lieux et à [des heures] ou la réciprocité des intentions fait peu de doute* <sup>108</sup> », alors que la journée, promeneurs, coureurs à pieds, et autres activités en solo ou en collectif peuvent parfois coexister avec les hommes venus draguer, et parfois les lieux sont-ils choisis par les uns et les autres en partie pour les mêmes raisons : le « *besoin de nature* », apprécier les paysages, le calme, ou au contraire une forme d'animation... Il leur faudra donc effectivement se trouver, car les « *dragueurs de la journée ne jouissent pas de ce que la nuit procure dans les mêmes lieux : la marge temporelle et l'évidence d'une communauté d'intention* <sup>109</sup> ». Il sera donc souvent question de portions de territoire spécifiques, « *enclave réservée* » (comme dans les parcs de la Feyssine ou de Miribel) et alors avec les autres badauds « *s'ignore[r] poliment dans un côtoiement parfois périlleux mais presque toujours indifférent* <sup>110</sup> » tout en profitant de « *se glisse[r] discrètement au cœur de la routine* », et en « *se superpos[ant] aux autres activités ordinaires, s'y invisibilise[r]* <sup>111</sup> ».

Notons que sur les applications de rencontres, la lisibilité des intentions est aussi souvent favorisée par la temporalité : on ne s'y trouve pas par hasard à telle heure de la nuit ou de la journée, certains

<sup>106</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op.cit, p 167

<sup>107</sup> Nous renvoyons au rapport TREND précédent pour plus d'éléments sur la présence des travailleuses du sexe sur le quartier de Gerland.

<sup>108</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.86

<sup>109</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit p.107

<sup>110</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Préface de Catherine Deschamps, Op.cit. p 11

<sup>111</sup> *Homme en chasse*, GAISSAD, Op. cit p.107

jours de semaines, semble-t-il. En tous cas, certains usagers affirment « *que ceux qui sont connectés à ce moment-là, c'est pour des plans chems', pas autre chose* » [usager]. Géographie de l'espace et du temps, qui favorise ou non la discrétion, dans le monde réel comme virtuel<sup>112</sup>.

Cette quête de discrétion se double d'une recherche d'anonymat, qui, poussée plus loin encore, prend souvent la forme d'un désir de s'affranchir des identités revêtues habituellement. Pour ces lieux de drague extérieurs cela se fait plus aisément encore que sur les applications de rencontres, sur lesquelles avant même que ces rencontres n'aient lieu, il a déjà fallu exposer une partie de ses « *attributs* », et plus directement se « *vendre* » et annoncer la/toutes les couleurs permettant d'évaluer le physique et la « *technicité sexuelle de chacun* »<sup>113</sup>, le reste des appartenances identitaires (emploi, condition maritale, etc.) pouvant être tues. Dans les lieux de drague extérieurs, cette volonté de n'apparaître sous aucune identité préalable est très précieuse pour beaucoup d'hommes, « *interstices où l'on a peut-être, pour quelques instants, la possibilité de se dévêtir de l'arsenal de ses identités pour ne les récupérer qu'à la sortie*<sup>114</sup> », en plus d'une recherche d'inédit (et l'excitation psychique qui en découle).

Ainsi, quelque chose d'autre semble se jouer dans ces espaces que ne permettent pas les applications de rencontres, également du côté d'une aisance à la rencontre justement, quoi que les deux puissent procéder d'une forme de démarche hasardeuse, « *flânerie* », au gré des entrevues (réelles ou virtuelle) - d'ailleurs le terme *cruising* vient-il de « *la navigation à vue* »<sup>115</sup>).

« - Les lieux de drague... c'était très intéressant cette année, parce que, historiquement, les vieux HSH, y compris moi d'ailleurs, on voit les évolutions avec les applis, que c'est de plus en plus en désuétude ... Maintenant tout est virtuel, t'as plus besoin de te déplacer, t'as besoin de ton téléphone, t'as un mec dans le quart d'heure si t'es suffisamment bankable. La vieille drague dans les bars, *cruising* dans les bars ou dans les lieux de drague, ça se fait de moins en moins parce que tu comprends, c'est loin, c'est fatiguant, et pis ça oblige en plus à t'exposer, alors qu'avec le virtuel c'est tellement plus facile. Sauf que, les gens commencent à en avoir marre du virtuel parce que tu perds beaucoup de temps, c'est très chronophage et pis... c'est pas forcément très rentable alors que dans le lieu de drague, tu vois la personne en vrai, alors si elle te plaît, tu lui parles en direct live et si il doit se passer des choses, ça se passe.

- [Coordinatrice] : C'est moins risqué ?

- c'est plus bénéfique, en termes de rentabilité.... tu as beaucoup plus de probabilités d'arriver à tes fins sur un lieu de drague que sur du virtuel. Parce que le virtuel, le profil d'à côté, il est toujours

---

<sup>112</sup> Sur les applications, la nécessaire discrétion pour les plans chemsex du fait de l'illégalité (risque d'éviction de l'application, risques légaux et risque de rejet d'une partie de la communauté) prend corps, là aussi, par la multiplicité des personnes connectées, qui sont loin de toutes chercher des plans chemsex, et qui permettent ainsi de flâner ici sans être automatiquement repérés comme usagers de produits, exceptions faites de quelques failles temporelles, nous l'avons dit.

<sup>113</sup> D'ailleurs l'origine ethnique et plus directement la couleur de peau est un des critères de sélections sur la plupart des applications, qui, à l'inverse d'autres catégories, n'est pas modifiable et améliorable pour se rendre plus attractifs sur le marché concurrentiel des profils et de leurs multiples classifications. « *Le sexe ? Ce n'est pas essentiellement une question de désir, d'intimité, de reconnaissance, de tendresse, de fantasme, d'élection, c'est un ensemble de techniques corporelles qui fondent un savoir-faire. Tout aussi objectivement qu'à chaque individu est attribuable une note physique, une technicité sexuelle est mesurable chez chacun. La combinaison de ces deux notes confère une note globale, indépassable, qui fixe une position sur le marché ultra-compétitif des amants. Il ne s'agit pas de s'en plaindre : il s'agit d'optimiser sa note physique par le sport, sa note sexuelle par la pratique. La république de la baise est une méritocratie.* » Olivier CHEVAL, « *Un trou de souris, Divagations sur le libéralisme avec ou sans Guillaume DUSTAN* », paru sur le site Internet Trou Noir le 28 février 2021. <http://trounoir.org/?Un-trou-de-souris-Divagations-sur-le-liberalisme-avec-et-sans-Guillaume-Dustan>

<sup>114</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.30

<sup>115</sup> « *Ce second terme suggère le nomadisme du regard et de la marche, une flânerie érotique idéale que tout oppose au script contraint et calculateur du dragueur urbain* ». *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.25, citant Emmanuel REDOUTEY, *Ville et sexualités publiques, un essai d'ethno(géo)graphie*. Thèse de doctorat en urbanisme, institut d'urbanisme de paris, Paris 2009.

*beaucoup plus beau, enfin tu me diras dans les lieux de drague c'est pareil, le mec d'à côté il peut être plus beau mais... le virtuel, finalement, on y va parce qu'en plus y'a rien d'intéressant à la TV donc on préfère glander sur son Grindr. Mais finalement, c'est pas forcément pour passer à l'acte... Et puis on discute, le mec d'à côté, il a des photos encore pluus intéressantes, etc. etc. donc finalement, ça se mord un peu la queue et on y va juste pour glander et il se passe pas grand-chose au final, pas forcément. Alors que sur les lieux de drague, c'est du concret, les gens y vont parce qu'ils ont les dents du fond qui baignent, qu'il faut qu'il se passe des choses et au bout de trois quatre, tu vois à quoi ça ressemble en vrai et... youp la boum !... » [usager, Lyon]*

A noter également que l'échange sur les applications et sur les lieux de drague ne se fait pas de la même manière, quand il s'agit d'indiquer ses attentes, son consentement, ses envies, y compris vis-à-vis de l'usage de produit. D'une manière générale, un jeu de drague non-verbale caractérise les rencontres sur les lieux extérieurs<sup>116</sup>, et les échanges « *peuvent tour-à-tour y signifier l'engagement ou l'évitement, le refus ou le consentement. Cette rationalisation dans le choix des partenaires en situation correspond ainsi à un horizon d'attente qui passe par un dialogue corporel organisant concrètement les rencontres*<sup>117</sup> », « *comme dans la rue, les distances d'emblée convenues sont en jeu, et se déplacer, comme une parole, un geste, un regard, fait transaction*<sup>118</sup> ». La parole adviendra bien à un moment, pour que « *s'évalue alors la réciprocité d'un désir, s'énonce en quelques mots ce que l'on aime, s'affirme le rôle que l'on préfère, avant que d'engager son corps* »<sup>119</sup>, et rajoutons pour qu'éventuellement se partage un produit à consommer ensemble. Mais cela reste semble-t-il relativement rare (quoi que plus fréquent durant certaines soirées post-confinement où parfois les lieux très fréquentés l'ont été par des groupes de personnes consommant aussi ensemble), les usages de drogues étant plus souvent individuels et en amont du temps de rencontre physique avec un autre, au domicile avant de sortir, et/ou à l'arrivée dans son véhicule ou dans un recoin protégé des regards.

*«- Pour le peu que j'ai eu en entretien, en face à face, ce sont un peu des cavaliers solitaires. C'est des gens qui consomment avant, et peut-être certainement un peu pendant, mais j'imagine qu'ils viennent... c'est un peu le même principe que quand tu te bourres la gueule pour aller en boîte de nuit tu sais, c'est cher en boîte de nuit alors tu te charges avant ; là j'ai l'impression que c'est des gens qui vont consommer avant d'aller sur le LRE, qui arrivent perchés, qui veulent avoir du sexe en étant perchés, sans pour autant consommer avec leurs partenaires, ou demander l'avis de leurs partenaires.*

- [coordinatrice] : *parce que on pourrait imaginer qu'en boîte, ou au même titre que dans des soirées, il y a des gens sur place qui amènent du produit avec eux ou qu'ils le proposent à l'achat.... ou au don...*

- *alors certainement mais ... dans les LRE, y'a peu de phénomènes de groupe si tu veux, les gens sont très seuls en LRE... parce que chacun vient chercher ce qu'il a à trouver, mais y a très peu de bandes d'amis. Y'a souvent des couples ou des sex-friends qui viennent en deux par deux... mais d'une manière commune, c'est souvent des gens seuls qui viennent.* [intervenant AIDES – Lyon]

A noter qu'ici, plus encore qu'ailleurs, la pratique du chemsex viendra redoubler chacune des dimensions de clandestinité et des représentations négatives associées :

---

<sup>116</sup> « *La drague entre homme à ciel ouvert n'est-elle pas une quête silencieuse, une séduction par économie de mots ?* ». *Hommes en chasse*, GAISSAD, Préface de Catherine Deschamps, Op.cit. p 13. « *Il y a des situations qu'on aimerait bien voir parler d'elles-mêmes, faire sens spontanément sans que le moindre commentaire vienne dénaturer leur banalité si radicalement humaine* » *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.30

<sup>117</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.25

<sup>118</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.77

<sup>119</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.84



- en premier lieu à une sexualité dans l'espace public, « *rentrant alors en conflit avec l'effort de normalisation légale [...] de l'homosexualité* <sup>120</sup> » et plus encore au temps du confinement et des injonctions à l'effort sanitaire de tous (déjà martelées au temps du VIH pour les personnes homosexuelles, dont il a souvent été estimé « *qu'[elles] vivent leur homosexualité que sur le mode précaire et primitif de la promiscuité sexuelle, de l'anonymat, de la clandestinité et du silence, d'emblée interprétés comme autant de facteurs de risques* <sup>121</sup> »).

- et en second lieu, via l'usage de produits psychoactifs, illicites, réputés dangereux, et par extension faisant des usagers des individus eux-mêmes dangereux au-delà du risque sanitaire individuel.

La pratique du chemsex en espaces publics extérieurs coche ici toutes les cases...

### *c) Les produits consommés en contexte de chemsex*

Peu de changement concernant les produits consommés dans les chemsex parties de la région : nous retrouvons les classiques de la scène chemsex avec la 3MMC, le GHB/GBL, le poppers, la cocaïne, un petit retour de la 4MEC et une percée importante de la kétamine ; quelques molécules sont citées à la marge (MXE et DMXE, NEP, alpha PVP) ; sont mentionnés comme d'ordinaire le Cialis<sup>®</sup> et Viagra<sup>®</sup>, de même que quelques benzodiazépine (Lexomyl<sup>®</sup>, Xanax<sup>®</sup>) pour pallier les effets secondaires des autres produits (pertes d'érection, difficultés à dormir, angoisses). La méthamphétamine est toujours extrêmement rare, sauf sur le secteur transfrontalier avec la Suisse.

**Le GHB/GBL a connu un regain de consommation** après une période moins propice à la suite des nombreux décès survenus durant les années 2017 et 2018. Depuis l'an dernier, il ne semble plus faire l'objet d'une réticence particulière, et se trouve largement consommé dans les soirées chemsex. Souvent acheté par les usagers eux-mêmes sur Internet, il s'agit donc de GBL la majorité du temps, qui s'obtient sous forme liquide à des prix très bas (revenant à quelques centimes d'euros la dose de 1ou 2ml). D'autres usagers l'achètent en fiole auprès de connaissances.

Aucun décès n'a été porté à la connaissance des informateurs TREND sur l'année écoulée.

Un certain nombre d'usagers expliquent avoir restreint leur usage de GHB/GBL au profit de celui exclusif de la 3MMC, jugée aussi efficace/très proche en termes de sensations recherchées, mais à moindre risque de surdosage (d'autant que l'interaction avec l'alcool n'est a priori pas aussi dangereuse qu'avec le GHB-GBL).

**La 3MMC est donc toujours la principale molécule consommée** dans ces soirées, largement devant les autres substances. Prise en sniff, injectée dans le cadre du slam, elle peut aussi être consommée en plug par certains usagers. Les quantités consommées sur une seule session peuvent être conséquentes, d'autant plus que les prix relativement bas en rapport avec d'autres drogues (10-20 € le gramme, et les promotions sont nombreuses sur les sites de revente notamment en période de confinement, cf. partie II. 3MMC de ce rapport) conduisent parfois les usagers à faire des stocks importants.

*« Et y'en a qui achètent que par Internet, des grosses doses, des 25 g à la fois... C'est beaucoup plus des quantités qui sont plus importantes qu'avant, ouais. Avant, ils prenaient 5 g souvent.*

---

<sup>120</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.23

<sup>121</sup> *Hommes en chasse*, GAISSAD, Op. Cit. p.23

*Ceux que je voyais. Et là, ils vont commander des plus grosses quantités. Pensant bien innocemment qu'en en ayant beaucoup, ça va leur coûter moins cher et qu'ils vont en avoir plus longtemps, mais ça marche pas ! Même avec plus, ils en consomment plus, forcément »*  
[infirmier – CSAPA]

Un syndrome de tolérance au produit se manifestant relativement rapidement (au cours d'une même soirée) est régulièrement évoqué par des usagers, notamment ceux consommant par voie intranasale.

Auparavant souvent rencontrée en même temps que la 3MMC, la **4MEC** avait été délaissée durant un temps, et on n'entendait presque plus parler de « 4 » dans les réseaux, au profit exclusif de la 3MMC. Il semble qu'elle soit réapparue plus régulièrement cette année.

**La kétamine a été particulièrement citée cette année.** Déjà présente dans les sessions chemsex par le passé, parfois réservée à la pratique du *fist*, elle se trouve désormais également largement consommée, sniffée ou injectée. Elle peut être occasionnellement associée à la cocaïne, mais aussi à la 3MMC dans la même prise, et le mélange 3MMC-Kétamine prend parfois alors le nom de « 3k », prononcé « 3000 » pour l'association de « 3 » et « mille » en rapport avec « K » = kilo (comme Ke pour kilo-euros). Parfois proposée par des revendeurs habituels de cocaïne en livraison, elle trouve donc ici de plus en plus son public.

**Pour la cocaïne**, rien de particulier, elle est toujours sniffée, injectée, et occasionnellement fumée, même si le basage reste une pratique rare dans les milieux du chemsex.

Il semblerait que les **ecstasys et la MDMA** aient été moins consommés dans ce contexte puisque ces substances étaient souvent achetées dans un contexte festif, et notamment de clubbing.

**Le Cialis® et le Viagra®** font toujours partie du paysage également, achetés sur Internet ou prescrits pas un médecin, certains indiquent également l'obtenir via d'autres usagers (achats ou dons), dont parfois des escortes, et ils sont aussi parfois proposés à la vente sur des sites de rencontre. On trouve sur ces sites d'ailleurs des personnes préférant se procurer ces produits de manière non-officielle, quand la pratique pour laquelle ils utilisent ces molécules est tout à fait cachée à leur proches.

**Les médicaments benzodiazépines (Lexomyl®, Xanax®)** consommés pour limiter les effets désagréables des périodes de « *redescence* » post-soirées, sont eux aussi achetés sur Internet, échangés entre usagers (ou obtenus dans la pharmacie d'un proche) ou bien prescrits par un médecin. Un marché noir existe en centre-ville pour ces molécules, certains usagers peuvent se les y procurer également, mais cela reste marginal pour ce public.

**La prégabaline** a été citée cette année mais de manière très anecdotique.

De même quelques autres molécules, nouvelles ou non, semblent apparaître au gré des opportunités ou des recherches de nouveauté de quelques usagers<sup>122</sup>, voire à l'occasion de promotions ou de cadeaux des sites Internet qui les envoient avec la commande initiale de 3MMC, l'utilisateur n'ayant pas toujours connaissance de la molécule exacte « *Tu sais pas ce que c'est, y'a juste écrit « free paquet » dessus* » [usager]. Citons ici la **MXE**, la **DMXE** et le **2-FDCK** (en alternative à la kétamine), l'**alpha PVP (ou PHP)** (pas toujours très apprécié, les effets étant jugés très forts), mais aussi la **NEP** (appréciée comme alternative à la cocaïne), le **4F-MPH** et la **Nipp** (stimulants), qui sont toutes citées pour la

---

<sup>122</sup> « *Les autres produits cités, plus anecdotiques tels que 2-FDCK, la 4F-MPH, le Kratom et la DMXE semblent pour la majorité avoir été commandés sur Internet, souvent suite à une recherche documentée, avec l'envie de nouveaux effets et/ou une volonté de tester un nouveau produit. Il est souvent question d'usagers ayant déjà une bonne connaissance des produits. "Quand j'ai testé la 4F-MPH, l'idée c'était de retrouver un autre stimulant. Je trouvais que je consommais trop de MDMA, donc j'ai voulu essayer ça pour pas reprendre de MD que j'essaie d'arrêter ou de garder comme exceptionnelle."* [usager] » note d'observation TREND.

première fois dans notre réseau d'informateurs. (cf. partie II – NPS pour plus d'informations sur ces produits).

Enfin, la **métamphétamine**, qui n'est, rappelons-le, citée que dans les milieux du chemsex sur la région, reste diffusée principalement en région transfrontalière du fait de la proximité avec Genève, d'où elle provient généralement (cf. partie I.C Secteur transfrontalier). Elle s'obtient entre 200 et 300 francs suisses le gramme (180-270 euros), et est généralement consommée fumée. Des intervenants en RdRD estiment qu'elle est en train de prendre une place plus importante et pérenne dans ces milieux, comment en témoignent ceux travaillant à l'association AIDES sur le secteur d'Annemasse :

*« La crystal est en train de faire sa place. Ça commence à s'installer vraiment, surtout sur Lausanne. Si ça commence à venir sur Lausanne, ça va arriver sur Genève et ça va arriver ici. »*

*« Ça va devenir accessible »*

*« J'en entends de plus en plus parler »*

*« On me demande des pipes à crack pour fumer la met' ».*

### *Quelques problématiques spécifiques cette année*

Nous ne reprendrons pas les éléments généraux concernant les dommages rencontrés par les usagers dans le cadre des pratiques de chemsex, qui restent similaires aux années précédentes (cf. rapports de site antérieurs), mais nous pointons ici quelques aspects qui nous semblent spécifiques à l'année 2020, en lien ou non avec le confinement.

Nous avons cité la **solitude importante vécue** par certains usagers pour qui les lieux festifs gay (bars, boîtes) constituaient parfois de rares espaces de sociabilité, et parfois les seuls espaces où pouvoir assumer leur homosexualité. Les chemsex-parties ont pu représenter alors pour eux les rares moments possibles de rencontre avec d'autres (notamment aussi sur des plus petites villes où elles étaient moins développées auparavant), et concentrer ces échanges autour de la prise de produit, ce qui a pu mettre certains en difficulté dans la gestion de leurs consommations, devenant plus fréquentes, ou plus difficilement évitables.

Des initiations ont pu être pointées comme relevant de ce contexte particulier, des usagers (jeunes ou non) débutant des consommations de produits à ces occasions, ou bien même la pratique du slam/l'injection, mais sans que l'on puisse attribuer au seul confinement ces phénomènes, puisqu'ils ont également lieu en période normale. Néanmoins, des intervenants soulèvent l'importance que cela a pu prendre cette année, rapportée en particulier sur le secteur transfrontalier.

*« Y'a quand même une recrudescence du slam et c'est inquiétant. Moi je pense que c'est vraiment inquiétant parce que c'est des personnes qui ne le pratiquaient pas du tout... et qui sont passées directement au slam. [...] Et là, après le confinement ça a été pour plusieurs personnes comme ça. Pis, de ce que j'entends des personnes qui viennent chercher le matos, oui y'en a de plus en plus »*

*« C'est quelqu'un qui, avant le confinement, consommait en per OS exclusivement. Il faisait pas de snif, pas de plug et il est passé direct à l'injection, c'était très étonnant. »*

*« L'année dernière, on a distribué 2 000 seringues, ce qui est 3 fois plus que l'année précédente. » « J'ai récupéré 3 000 et quelques... on avait un dépassement de 11 %, on a 11% de plus que ce qu'on avait donné. »*

[intervenants AIDES - Annemasse]

Certains usagers ont également indiqué avoir **consommé seuls, chez eux, pour la première fois** cette année, et mettent en lien cette évolution avec le confinement, qui a pu les conduire à moins de cadre, « *moins de garde-fous* » [usager] habituels, et plus d'anxiété propice aux usages.

Le **mal-être important des usagers**, rapporté par toutes les sources (intervenants, chemsexuels), a pu être mis en lien par certains avec des formes de **violences physiques et psychiques**, ou du moins un sentiment que de telles violences auraient été plus effectives cette année, mais sans pouvoir les caractériser précisément.

Il faut souligner comment un **sentiment de honte** a aussi pu prendre place chez certains chemsexuels, du fait de la poursuite d'une pratique stigmatisée en tous points (prise de drogue et sexualité à partenaires multiples) et plus encore durant une période de consignes sanitaires drastiques. Un **sentiment de culpabilité** a ainsi été évoqué par de nombreux usagers sur les différentes périodes de confinement, mais surtout la première, et la peur du jugement a même conduit certains à ne pas oser venir chercher du matériel de consommation à moindre risque, craignant de se voir reprocher la poursuite de ces pratiques. La culpabilisation et la dénonciation des entraves aux mesures sanitaires ont souvent pour habitude de se porter spécifiquement sur des personnes déjà stigmatisées par ailleurs (usagers de drogues, teufeurs, fêtards gays), le rejet social déjà effectif s'auto-légitimant de nouveau. Un article paru dans un quotidien local a pu, à ce titre, faire l'objet de vives critiques par une partie de la communauté gay<sup>123</sup>, regrettant des propos maladroits ou maladroitement retranscrits qui laissaient penser à la plus grande propension des personnes homosexuelles à enfreindre les règles sanitaires (article titré : « *Les rencontres ne restent pas virtuelles dans le milieu gay* ») du fait d'une « *sexualité hyperactive* », et sans mise en « *perspective [avec] des pratiques tout genre et orientations amoureuses confondues, en période de confinement* » [propos du Président de SOS homophobie].

Nombreux sont ceux qui, durant ces mois de confinement, se sont vus dans l'obligation de répéter que « *tous les gays qui vont mal ne consomment pas* », et que « *tous les gays qui consomment ne vont pas mal* »...

S'agissant des **prises de risques liés aux consommations et à leur gestion**, cette année comme les précédentes, les situations sont extrêmement variées d'une soirée à l'autre et d'un usager à l'autre. A la grande méconnaissance des uns (« *les mecs ne savent mêmes pas ce qu'ils prennent, ils disent de la 3, mais de la 3 quoi ?* », « *les jeunes prennent ce qui passe, ils n'ont aucune idée de ce que c'est* » [usagers]...) peut s'opposer la spécialisation des autres (des usagers très renseignés - parfois professionnels du secteur (para)médical par ailleurs) pouvant réaliser les pratiques d'injection, informer les autres chemsexuels sur les produits, etc.) (cf. rapports TREND précédents). Si des usages et pratiques peu maîtrisées et fortement à risques ont lieu (partage de matériel, mélange de produits, prise de quantités importantes, perte de gestion de soi-même et vis-à-vis d'autres) d'autres sont ici, et parfois plus qu'ailleurs<sup>124</sup>, extrêmement contrôlés (consignation des heures et des quantités prises par chaque personne, séparation claire du matériel de consommation, mesure précise des doses...). Des situations aux extrêmes opposées donc, mais aussi tout un panel intermédiaire. A noter que les suites de l'enquête judiciaire (cf. rapport TREND précédent), toujours présent dans les esprits des personnes rencontrées, peuvent aussi conduire à des attitudes opposées : d'un côté ne pas alerter les secours en cas de problème pour ne pas risquer une intervention policière, de l'autre des personnes qui souhaitent plus que jamais faire attention les unes aux autres et « *au milieu* », d'une manière générale,

---

<sup>123</sup> <https://tribunedelyon.fr/salade-lyonnaise/article/deux-associations-portent-plainte-contre-le-progres-pour-diffamation-homophobe/>

<sup>124</sup> Nous n'avons pas rencontré ces pratiques dans d'autres sphères collectives pour l'instant, au-delà de pratiques individuelles d'usagers expérimentateurs. Par contre, nous rencontrons des situations de non-prise en compte des risques, pour soi-même et pour l'entourage, partout ailleurs (coma éthylique d'étudiants, etc.)

celles traumatisées par les décès et par les conséquences judiciaires (arrestations, auditions, gardes-à-vue...).

S'agissant des risques de contamination virale, si les préservatifs restent peu utilisés, le traitement prophylactique pré-exposition (PrEP) est de plus en plus développé et connu des usagers, même si tous n'y ont pas recours, et qu'il peut susciter aussi pour certains le rejet pour divers motifs<sup>125</sup>.

*« Des gens qui passent chercher du matos au local, du coup on discute avec eux et c'est là où je m'aperçois que parmi les chemsexuels, y'en a quand même beaucoup qui n'ont aucune stratégie de prévention. Et ce qui me fait toujours hurler, c'est que quand t'essayes de les « convaincre » que la PrEP, ça peut être intéressant, ils disent « ooh, la chimie ! » (rires) comme si la drogue c'était bio ! Mais bon, pardon, mais après je peux comprendre que s'ils ont l'impression d'avoir déjà beaucoup de chimie avec les produits, ils veulent pas en rajouter encore une couche avec la PrEP » [intervenant AIDES]*

Le confinement aura également eu des **conséquences négatives sur l'accès aux soins et aux dispositifs de prévention** (dépistages, délivrance de PrEP) du fait de la fermeture temporaire de services primo-prescripteurs et de certains lieux de dépistages (premières consultations annulées ou reportées), ainsi que la mise à l'arrêt des permanences CEGIDD dans des établissements associatifs (au motif de la restriction du nombre de personnes sur place, arrêt des accueils collectifs, etc., cf. partie I.B.2), même si, à l'instar des médicaments de substitution aux opiacés, le traitement PrEP a bénéficié des mêmes possibilités de renouvellement automatique d'ordonnance. Néanmoins, les usagers n'étaient pas toujours informés de cela.

*« Ils s'imaginaient que c'était que pour les trucs vitaux, qu'on pouvait pas réclamer de la PrEP sans avoir de renouvellement ; et ben j'ai interrogé mon pharmacien et il m'a dit « non non, personne le fait » » [intervenant AIDES]*

Et comme nous l'avons déjà pointé s'agissant d'autres publics (cf I.B.2), la crainte de se rendre dans un établissement de santé, y compris une pharmacie, était également réelle lors de la première période de confinement.

*« Mais les gens ne voulaient plus avoir affaire au système de santé, parce que c'est là où on chopait le COVID... et hors de question d'aller faire des dépistages, même chez nous. [...] on est identifiés comme centre de santé, et c'est là où y'a des gens malades qui traînent, donc faut surtout pas y aller. » [intervenant AIDES]*

Nous avons néanmoins évoqué le fait que des chemsexuels pouvaient avoir trouvé recours dans le service de RdRD à distance (cf. partie I.B.4), généralement par bouche-à-oreille, de même que dans certains CAARUD, ou encore auprès de l'association AIDES.

*« On en a eu un, et derrière t'en a trois quatre qui arrivent, parce que t'as le bon mot, parce que t'as le bon matos, parce que tu files la carte qui faut au bon moment et du coup souvent c'est le bouche-à-oreille qui fonctionne. » [intervenant RDR à distance]*

---

<sup>125</sup> « Puis rapidement la PrEP est arrivée et nous, en tant que communauté, avons commencé à vivre une libération, pour beaucoup, inattendue. Tellement inattendue que cette pilule bleue fait encore peur à de nombreux gays qui ne veulent pas s'y mettre parce qu'elle pourrait les désinhiber dans leur sexualité. C'est dire comme le poids du VIH est ancré en nous. Au point d'intégrer que la seule chose qui peut nous retenir de baiser, c'est d'être soumis à la menace de la contamination et de toute l'histoire que le virus accroche derrière nous ». Thibaut JEDRZEJEWSKI, « L'urgence du chemsex chez les hommes gays en temps de Covid », article paru sur le site Internet Slate, le 4 mars 2021. <http://www.slate.fr/story/204533/tribune-urgence-chemsex-hommes-gays-temps-covid-19-sexe-drogues-consommation-aides-medicales>

« [...] le CSAPA de la Croix-Rousse a, quant à lui, vu augmenter progressivement sa file active de personnes en demande de soin par rapport à la pratique du chemsex, pour atteindre son plus haut niveau, s'approchant d'environ 100 personnes consultant pour ce motif. Un chiffre à prendre avec prudence cependant, tant il est difficile d'en expliquer précisément les causes, où la disponibilité de la PrEP dans ce CSAPA aurait pu également renforcer son attractivité par exemple » [note d'observation, Observateur TREND]

## Les difficultés des associations de santé sexuelle

Nombreuses ont été les difficultés rencontrées cette année par les associations de RdRD et de santé sexuelle dans leur travail auprès des chemsexuels, notamment dans le maintien des liens et dans la rencontre avec de nouveaux publics.

Nous avons évoqué les difficultés des accueils sur site (cf. partie I.B.2 et I.B.4) et les protocoles mis en place qui ne permettaient plus de recevoir les personnes à la hauteur des besoins (absence d'accueil collectifs, passages rapides uniquement pour le matériel, etc.). Les équipes se sont aussi resserrées uniquement sur les salariés, y compris pour le développement du travail sur l'extérieur, et les bénévoles se sont retirés - volontairement ou non- peu à peu des actions (cf. difficulté évoquée pour les associations d'autosupport en contextes festifs, partie I.B.4.)

« Les volontaires de l'association, ça a mis un terme définitif, on n'a pas reçu grand monde depuis, sur la trentaine de personnes qui gravitaient... y'en a plus que deux qui viennent encore de temps en temps » [intervenant AIDES]

« On attend la vaccination [au Covid] parce là, c'est un peu compliqué, parce qu'entre les volontaires qui sont un peu en mode pandémie dans leur vie parce que un jour y sont en télétravail, un jour ils ont plus de boulot, enfin c'est un peu compliqué, et au-delà de ça on n'a pas grand-chose à leur offrir parce que du coup, nos seules actions actuellement, c'est de faire de l'accueil au local et du coup y'a pas besoin de volontaires... deux salariés « suffisent » à faire des permanences [...] en plus, même si y avait pléthore de volontaires qui voulaient venir, on leur dirait non parce que on peut pas être plus de quatre dans le local » [intervenant AIDES]

Il est également évoqué comment certains bénévoles, eux-mêmes concernés par les consommations de produits, ont pu également être en grande souffrance du fait des contraintes et restrictions, ou bien aussi comment ce sont les entourages très consommateurs de certains qui allaient particulièrement mal, cela rejaillissant sur le moral des militants.

« Cet été, y'a des militants qui m'ont rapporté que, dans leur cercle, y'avait des drames terribles. Des gens qui avaient complètement perdu les pédales pendant le premier confinement et qui n'arrivaient plus à s'en sortir et qui étaient dans des cravings absolus et qui perdaient complètement pied. Et ça a pesé sur le moral des militants, oui. Y'a beaucoup de militants qui ont souffert de voir leur entourage choir dans des situations catastrophiques. Sans pour autant pouvoir faire quelque chose » [intervenant AIDES]

La fermeture de certains services partenaires, où les associations avaient pour habitude d'intervenir et/ou d'orienter des usagers, a également entraîné des difficultés d'accès aux soins et la perte de vue de certains usagers, ou encore le déclin de la file active et l'absence de rencontres avec une partie du public concerné par les usages de drogues en lien avec les pratiques sexuelles. C'est le cas des



établissements festifs (sexclubs, saunas, bars, clubs, fermés ou ne permettant plus l'action de RdRD du fait des restrictions du nombre de personnes sur place) mais aussi de certains services de santé délivrant la PrEP et pratiquant des dépistages ou encore la fermeture temporaire du Centre de Santé Sexuelle à Lyon (qui n'est pas en lien avec le confinement mais qui prive de nombreux usagers d'un accès à divers soins - dépistage, PrEP, matériel de RdRD).

Les associations se sont donc adaptées, de la même manière que les CAARUD, en développant plus encore l'aller-vers, la livraison de matériel, mais aussi la présence sur les réseaux sociaux et sites de rencontre, déjà pratique courante pour elles. Néanmoins, ce travail en ligne apparaît de plus en plus compliqué pour ces associations, du fait des restrictions imposées par les sites : il n'est pas possible de parler ouvertement de drogues, de pratiques d'injection, de matériel de RdRD pour les profils privés comme pour les associations (qui ne peuvent d'ailleurs pas avoir des profils ouvertement associatifs mais en passent par des profils individuels), au risque de se voir bloquer les comptes. C'est ce qui a pu arriver à plusieurs intervenants. De plus, le repérage de l'adresse IP implique alors que l'ensemble des comptes utilisés sera également bloqué, y compris le profil personnel de l'intervenant s'il était également utilisateur du site pour sa vie privée. Les systèmes bloqueurs de GPS semblent ne plus fonctionner non plus sur certains sites, et les intervenants ne peuvent donc plus s'adresser qu'à quelques personnes dans un périmètre restreint autour d'eux... Ces éléments compliquent considérablement le travail de RdRD de ces associations et sont regrettables, d'autant plus quand il s'agit du seul moyen de s'adresser à des personnes qui sont totalement inconnues des dispositifs d'accompagnement par ailleurs.

*« - [on parle avec tout le monde sur Grindr] et en fonction de la discussion, sur mesure, si le mec nous dit qu'il consomme, on va discuter chemsex, s'il nous dit qu'il est VIH, on va discuter traitement ou autre, voilà, en fonction de ce qui... mais non, on met pas de message spécifique chemsex. Parce que tous les profils sur Grindr ne consomment pas forcément et en plus les mecs ne l'affichent pas forcément sur leur profil... [...] Parce que de plus en plus, ils ont une politique assez drastique de de blocus, où tu es banni de l'appli, et c'est très compliqué parce que, personnellement pour discuter avec mon compte perso avec des usagers en disant « ooh mais j'connais une association .. » j'ai dû écrire trois fois le mot drogues, j'me suis fait bloquer, ils relèvent ton adresse IP et t'as plus qu'à te racheter un téléphone parce que, à moins d'être expert informatique, sinon tu dois changer d'adresse IP et sinon... même si t'effaces l'appli et que tu la réinstalles...[...] c'est vraiment la merde, hein, parce que alors en plus autrefois on avait une application « Fake GPS » qui nous permettait de fausser la géolocalisation de l'appareil... et du coup on pouvait discuter avec des mecs qui étaient à tataouine, bien au-delà des cinquante profils de ton entourage, et même ça, avec les mises à jours de l'appli, tu peux plus faire .. [...] alors t'as le droit de discuter avec les cinquante péquins qui sont autour de toi... donc euh bon, quand t'es dans le sixième t'as vite fait le tour, au bout d'un moment...*

*- [coordinatrice] : il faut faire une maraude mais virtuelle...te déplacer dans Lyon en maraude virtuelle.*

*- le virtuel c'est ultra chronophage, ça a très très bien marché pendant le confinement, et on sait que c'est que l'on doit travailler à faire des choses, sauf que, pendant le confinement on n'avait que ça à faire et c'est pour ça qu'on a pu le faire, parce qu'on a eu le temps pour. Mais dans le timing de la vie on peut pas, c'est trop chronophage » [intervenant AIDES]*

## 5) Conclusion sur les espaces festifs

### Maintenir la fête, tenir (à) la nuit

Nous avons souligné la fonction exutoire de la fête, particulièrement amplifiée cette année par le contexte, la fête étant vécue comme une « *bouée de sauvetage* » ou comme un espace de revendication plus encore qu'elle ne l'était déjà sous certaines formes (des fêtes déjà auparavant revendiquées comme *libres, sauvages*, etc.). Investir la nuit au temps des couvre-feux, enfreindre plus encore le cours du temps<sup>126</sup> et ses frontières nouvellement imposées, et pour beaucoup « *plutôt vivre avec le virus que de vivre dans la peur* » [observateur TREND], la fête est restée plus que jamais un *grand courant d'air dans le clair obscur quotidien*<sup>127</sup>, à l'heure où précisément la circulation même de cet air constitue une menace.

Maintenir les fêtes a été aussi une manière de conserver certains rituels, familiers, quand tout s'ébranle autour, et pour certains usagers l'enchaînement de festivités aura aussi constitué le seul point de continuité dans une année bouleversée (avec quelques changements dans leur déroulement néanmoins<sup>128</sup>). Avec pourtant aussi un goût nouveau de clandestinité, inévitable quand toutes formes de festivités étaient interdites, à tout le moins déconseillées.<sup>129</sup>

Pour autrui, nous avons vu comment les participants à ces fêtes vivaient également de multiples tiraillements vis-à-vis de la situation sanitaire, ayant conscience pour la plupart que leur besoin d'intensité et de lâcher-prise pourraient avoir un certain nombre de conséquences sanitaires (des conséquences qui ne concernent désormais plus seulement le fait de faire usages de produits potentiellement toxiques, mais également de participer à la mise en œuvre de contextes sociaux décrits en tant que tels comme dommageables, « *clusters potentiels* »). S'agissant du chemsex spécifiquement, la « *morsure du paradoxe* » que nous évoquions dans le précédent rapport à propos des dissonances cognitives à vivre des plaisirs et, du même temps, leurs conséquences négatives parfois dramatiques, a pu être reprise par un observateur TREND en ces termes : « *Le maintien, voire la diffusion plus large de la pratique, dans un contexte où l'anxiété et la dépression de toute la société ont malheureusement connu une apogée en 2020, replace le chemsex, malgré sa composante sexuelle très forte, comme répondant aux mêmes mécanismes que d'autres consommations de produits : un dilemme parfois insoluble entre un exutoire nécessaire face à l'adversité d'une situation encore inimaginable il y a un an, et la recherche d'un plaisir ultime, dont la répétition et la surenchère rendent ce dernier inaccessible et source de multiples souffrances* » [note d'observation, Observateur TREND].

---

<sup>126</sup> « *Nuit disruptive enfreint le court du temps, grise ce qui ailleurs a moins de saveur... Nuit alternative offre une brèche, une suspension, autorise pour certains un autre rapport aux gens, devenir ce personnage qu'ils chérissent, mais n'osent pas le jour durant. Et les drogues comme la nuit soutiennent les envies d'autrement. Errer en noctambules à contretemps, risquer de nouveaux appareils, la nuit, quand "seul ceux qui savent se perdre ne s'égareront pas"* », TISSOT Nina « *La Nuit, un autre monde ?* », in *Rhizome* numéro 77, 2020. [https://www.orspere-samdarra.com/wp-content/uploads/2021/01/rhizome\\_77-19.pdf](https://www.orspere-samdarra.com/wp-content/uploads/2021/01/rhizome_77-19.pdf)

<sup>127</sup> Le Carnaval des enfants sauvage, cité dans *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21ème siècle*, collectif Mauvaise Troupe, Ed. L'éclat (coll. Premiers Secours), 2014

<sup>128</sup> Des modifications de temporalité, d'environnement, de personnes... Nous avons ainsi souligné à quel point cette diversité avait pu être modulée par la crise, les restrictions limitant le déploiement de certaines fêtes, poussant parfois à un entre-soi, alors qu'à l'inverse certains espaces voyaient se côtoyer nouvellement des personnes qui n'auraient probablement pas quitté leurs établissements habituels s'ils n'avaient pas été administrativement fermés.

<sup>129</sup> D'ailleurs le caractère « sauvage » de ces fêtes aura-t-il souvent été extrapolé du côté de la « sauvagerie » dans les commentaires de différents médias, avec un champ lexical utilisé « *pour souligner le caractère clandestin de ces rassemblements, par opposition avec ce qui est autorisé, à savoir, le petit lieu clos de son chez soi, de sa famille [...] Ainsi, on parle des gens arrêtés comme des suspects. La figure du teufeur devient absolument suspecte dans notre société actuelle* », plus suspecte encore que jamais. Cf. Emmanuelle LALLEMAND, sur *France Culture, Affaires en cours*, 14 décembre 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/affaire-en-cours/affaires-en-cours-du-lundi-14-decembre-2020>

S'agissant plus globalement des regroupements de grands nombres de personnes et sans nécessairement pouvoir maintenir l'ensemble des gestes barrières édictés, le poids moral a été particulièrement ressenti par des usagers, faisant comme tout un chacun face au paradoxe de la responsabilité individuelle *Versus* l'entrave aux libertés de tous.

Les consommations de produits ont continué de prendre place dans les divers contextes festifs, prenant pour partie une nouvelle fonction en cette année particulière, et une forme de dérégulation des usages a pu aller de pair avec le bouleversement des habitudes.

Comme la fête en elle-même, l'usage de drogue comme exutoire, voire accompagnant l'envie de rattraper la période vécue par certains comme « *gâchée* » du premier confinement, a été plus que jamais d'actualité cette année.

*« Cet été surtout. J'étais vraiment dans ce mood où je sais pas de quoi demain est fait, donc tout ce que je m'interdisais en mode « pas la semaine, pas le machin, pas là, pour ma santé », [...] Dans le sens où c'est peut-être pas très bon mais dans le sens « on a qu'une vie ». Maintenant même pour la clope, et bah je me dis « Eh bah tant pis si je dois tomber malade », on sait pas de quoi est fait demain.... C'est mardi ? et ben aller pourquoi pas un apéro... [...] Le contexte actuel, genre, j'ai l'impression, tu sais, qu'il faut profiter à fond. Tous ce que je m'autorisais pas avant bah...demain ça se finit et du coup pfff... allez, on y va ! » [usagère]*

*« Plus l'année 2020 a avancé, plus les soirées se sont rapprochées, et plus la consommation de toxiques a retrouvé des niveaux au moins similaires à ceux des années précédentes. C'est le schéma qui nous a été très majoritairement rapporté. Une conséquence collatérale des messages politiques du « vivre avec le virus » et d'une envie de « re-normalisation » de la situation » [observateur TREND]*

Le « *lâchage total* » [usager], particulièrement attendu et apprécié après les périodes de contraintes a pu être redoublé du fait que les fêtes pouvaient prendre des formes plus souples : moins de surveillance, de condamnation des usages, des limites horaires qui ne dépendent plus de la fermeture d'établissements, etc.

Des usagers ont privilégié certains produits au détriment d'autres, à la recherche d'effets plus en adéquation avec leur environnement (stimulants et hallucinogènes sont particulièrement concernés par ces variations), voire à la recherche d'effets tout court, pour générer une intensité spécifique destinée à pallier l'appauvrissement de l'ambiances de soirées vécues comme « *palliatives* ». Grande variabilité donc des dynamiques et des stratégies déployées par les usagers autour de la consommation de drogues, sans compter que les effets des produits peuvent varier considérablement d'un individu à l'autre<sup>130</sup>.

Les consommations en solitaire au domicile dans le cadre d'apéros-visio par exemple ont aussi été révélatrices de la fonction « exutoire » des produits, qui peut s'affranchir même de la recherche de

---

<sup>130</sup> On rappellera que, si ce sont en partie les mêmes effets qui sont recherchés en contextes festifs (désinhibition, stimulation, euphorie), ce ne sont pas toujours les mêmes produits qui permettent de les obtenir selon les individus (les uns jugeant le LSD inadapté à la sociabilité, d'autres s'en accommoderont pleinement, certains trouveront leur compte avec l'héroïne sur des temps festifs alors que les opiacés sont rarement des produits jugés festifs, d'autres estimeront insupportable l'effet de MDMA dans un salon, etc.). Le changement de mode de consommation peut aussi influencer grandement sur les effets ressentis, au-delà de la pharmacocinétique, simplement du fait des habitudes et des perturbations que tout changement occasionne (passer du fait de sniffer au fait de fumer par exemple, alors que la seconde voie est théoriquement plus efficace, l'usager peut néanmoins au départ ressentir moins d'effets du fait de l'absence de certaines sensations (drip au fond de la gorge, etc.)).

sociabilité directe (c'est-à-dire hors écran). Cela a pu également conduire certains usagers à réaliser que, malgré ce changement de contexte, se maintenait pour eux la nécessité de consommer chaque soir, alors qu'auparavant ce besoin pouvait être dissimulé par les habitudes sociales qui l'entourent. Pour certains chemsexuels pour qui l'association sexe et produit s'est faite en solitaire devant des vidéos pornographiques tout au long du confinement, le constat d'un rapport addictif au produit a parfois été bien amer également. Néanmoins nous avons rappelé que la fonction exutoire des produits peut également être d'autant plus amplifiée par le contexte anxieux du confinement, et se faire plus impérieuse encore, y compris en solitaire, pour des usagers qui n'auraient pas eu d'ordinaire ce besoin de consommation quotidienne. Ainsi, si le changement de contexte peut occasionner des addictions, qu'il peut également en révéler, mais parfois aussi aider à les contenir, un changement de contexte peut également ne pas toujours suffire à se défaire d'une addiction ; *« Beaucoup des usagers que nous avons interrogés pour ce travail nous ont rappelé la force des habitudes et de l'addiction, en prouvant que même un contexte aussi exceptionnel que celui que nous avons traversé, ne peut pas toujours modifier de manière substantielle des comportements qui ont une forte fonctionnalité exutoire. »* [observateur TREND]

## Conclusion générale sur les usages de drogues en temps de confinement

Les périodes de confinement ont engendré de nombreux bouleversements des contextes et habitudes de vie (domestique, professionnelle, amicale...) et la fonction des consommations s'en est trouvée bouleversée pour de nombreux usagers.

A l'échelle nationale, nombreux ont été les commentaires et articles parus (dans les grands médias ou dans les revues spécialisées) qui ont pointé les troubles psychiques générés ou aggravés par le confinement, que les consommations ont pu amplifier, quand elles constituaient néanmoins parfois aussi une réponse à ces difficultés, d'autant plus que les autres stratégies ordinaires étaient pour beaucoup entravées (loisirs, pratique sportive pour décompresser, gérer le stress, etc.).

Difficile alors pour certains usagers de ne pas centrer autour du seul produit leur attention (une partie de la définition de l'addiction), y compris dans une démarche d'auto-médication. On retrouve ainsi la dialectique cause/conséquence<sup>131</sup> impliquée dans les usages de drogues en général mais qui s'est exprimée aussi de façon spécifique cette année du fait de la situation du confinement (et qui concerne aussi particulièrement les personnes en grande précarité<sup>132</sup>, ou celles détenues<sup>133</sup>).

Parallèlement, certains ont pu pointer que « *la question n'est pas de savoir si le confinement va avoir des répercussions sur les habitudes de consommation de la population, mais plutôt ce qu'il va révéler des pratiques déjà existantes* <sup>134</sup> ». En effet, pour une partie des usagers, le contexte de confinement a rendu visibles des consommations qu'il n'était plus possible de dissimuler (auprès des parents, du conjoint, du colocataire...). Le contexte sanitaire a également eu des conséquences au plan médiatique, les grands médias (quotidiens locaux ou nationaux, émissions radiophoniques de grande écoute...) donnant une visibilité aux motivations des consommations (des addictologues y ont souvent été invités à s'exprimer sur le sujet), alors qu'habituellement la focale est plutôt mise sur les risques/dangers/méfais/troubles à l'ordre public imputés à l'usage de drogues. Le tôle généré par les projets d'interdiction de l'alcool<sup>135</sup>, esquissés puis vite abrogés (sauf en Polynésie), est révélateur d'une soudaine compassion des médias pour les personnes en situation d'addiction, du moins pour les produits licites.

L'alcool est un exemple intéressant qui a permis de pointer tout à la fois le recours au produit comme stratégie d'adaptation (faire face à l'ennui, décompresser et/ou gérer le stress et l'anxiété, report par difficulté d'accès à d'autres produits...), mais aussi la dérégulation des usages (parfois devenus plus solitaires, moins festifs), ou encore leur diminution drastique, voire l'arrêt total (du fait de l'absence de contextes propices, ou de l'occasion saisie par certains pour tenter une période d'abstinence). La multiplicité des tendances observées est probablement due au fait que l'usage d'alcool concerne des

---

<sup>131</sup> L'OFDT dans une synthèse évoque le « *caractère potentiellement pathogène du confinement* », en rappelant par ailleurs « *le risque de perte de contrôle de la consommation et d'évolution vers une addiction est majoré en cas de stress, d'anxiété, de dépression ou de mal-être. De surcroît, les difficultés d'accès aux produits ou aux soins peuvent précipiter la rechute d'usagers abstinents en donnant lieu à des surconsommations après un « sevrage forcé* ». Les addictions en France au temps du confinement, *Tendances* numéro 139, septembre 2020.

<sup>132</sup> « *Les consommations sont alors le reflet -en plus d'être intrinsèquement causes et conséquences- de conditions de vie extrêmement précaires, auxquelles elles ont pu parfois conduire mais qu'elles peuvent également aider à supporter (les douleurs, le froid ou la chaleur, l'angoisse, etc.), et contribuer à égayer (sociabilités spécifiques de par la consommation collective ou les réseaux de revende, trocs, dépannages, économie interpersonnelle, contre-culture, éthique de solidarité, plaisir...)* » TREND 2017

<sup>133</sup> Les usages de drogues « *participent d'une « économie interne du sujet » qui y trouve un moyen de gestion psychique de sa détention, lorsque cette consommation est paradoxalement l'élément sur lequel il a le plus de prise en prison* ». N. TISSOT, « *Prise et déprise : faire usage de drogues en prison* », *Rhizome*, Vol. 62 n°4 2016, pp 13-15 (Op. cit).

<sup>134</sup> Journal ASUD

<sup>135</sup> <https://www.capital.fr/economie-politique/le-prefet-de-laisne-interdit-la-vente-dalcohol-puis-y-renonce-dans-la-journee-1365668>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan-l-arrete-anti-alcohol-fort-met-sous-pression-6816063>

profils d'usagers extrêmement variés et donc autant de variabilité des manières de faire avec le produit. Les grandes enquêtes nationales ont d'ailleurs permis de constater comment, pour presque chacun des produits (cf. conclusion de la Globale Drogue Survey,<sup>136</sup> et autre études<sup>137</sup>) des évolutions étaient à l'œuvre dans chacune des directions : à la hausse, à la baisse, et des stabilités de l'usage également. Aucun produit n'a, semble-t-il, fait l'objet d'une seule tendance (même si certains médicaments de type benzodiazépines ont connu d'importantes augmentations de prescription<sup>138</sup>), reflétant par-là des motivations personnelles à l'usage très diverses pour chaque produit et des capacités d'approvisionnement différentes, également en fonction des usagers. C'est particulièrement le cas du cannabis, dont les tendances à la hausse, à la baisse et à la stagnation se sont révélées relativement proches<sup>139</sup>, probablement du fait qu'il y a pour le cannabis, au même titre que l'alcool, des profils de consommateurs extrêmement variés (pas « *tout le monde* » en termes statistiques, mais potentiellement « *n'importe qui* »...), des motifs de consommations très divers (festif, autothérapeutique, etc.) et des modalités d'approvisionnement très différentes également (accès autonome ou non, accès à un marché de proximité ou non, etc.). Et de fait, les stratégies d'approvisionnement et d'usage ainsi que leurs évolutions « *dépendent d'un ensemble d'éléments interdépendants : le lieu et le contexte dans lesquels les usagers sont confinés, le type de consommation antérieure au confinement (en termes de produits consommés, de niveau d'usage, de mode de consommation), le profil socio-démographique des usagers, les conséquences du confinement sur leur ressources économiques, etc.* »<sup>140</sup>.

Ainsi, la fonction adaptative des drogues a été plus que jamais mise en évidence par les enquêtes statistiques et par les observations des dispositifs d'enquêtes qualitatives (ethnographiques entretiens<sup>141</sup>) menées ces 18 derniers mois, et nous allons, pour finir, synthétiser globalement les différents comportements adoptés par les usagers à partir des retours recueillis sur la région, toutes population TREND confondues.

## Dérégulations et stratégies adaptatives, chez les populations observées par TREND

**Consommer plus :** parce que les usagers auront fait des stocks qu'ils auront eu tout loisir d'épuiser rapidement (ou grande difficulté à ne pas épuiser rapidement...), la situation y invitant/le permettant :

- La situation anxiogène du confinement pousse à l'usage de produits pour réguler les émotions, l'ennui conduit à d'avantage de consommations (« *évasion chimique* », « *sortir de la routine du confinement* » [usagers]), cf. partie I.D.3 et I.D.4. Quand d'autres repères vacillent et ne remplissent plus leur fonction, le produit devient béquille, aidant à tenir, quitte à ce que ce ne soit pas toujours debout... Les périodes de relâchement des contraintes sanitaires (entre-deux confinements), l'été, les vacances de Noël, ont été autant d'occasions de festivités et de consommations à la fonction exutoire.

<sup>136</sup> Conclusions de la Globale Drug Survey, publiée dans Swaps n° 96-97, op. cit. .

<sup>137</sup> Enquête Cannabis Online 2020, OFDT. <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxab2ac.pdf>

Enquête CANNAVID : Modifications de la consommation de cannabis chez les usagers quotidiens en période de pandémie de Covid-19, Psychotropes 2020/2-3 (Vol. 26)

<sup>138</sup> « *Selon le dispositif Epi-Phare, qui a réalisé le suivi de la consommation des médicaments sur ordonnance délivrés en ville pendant et après le confinement, les anxiolytiques et les hypnotiques ont été massivement prescrits, avec respectivement + 1,1 million et + 480 000 traitements délivrés par rapport à l'attendu, entre mai et septembre* ». <https://www.epi-phare.fr/rapports-detudes-etpublications/covid-19-usage-des-medicaments-de-ville-en-france>rapport4. Cité dans SWAPS n° 96-97, op. cit

<sup>139</sup> Dans l'étude Cannabis Online de l'OFDT on peut constater : une hausse de l'usage pour 27% ; un usage inchangé pour 26% ; une diminution de l'usage pour 16% + arrêt pour 4% = 20% à la baisse.

<sup>140</sup> Bulletin TREND-Covid de l'OFDT, n° 2, <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Bulletin-TREND-COVID-2>.

<sup>141</sup> Cf. les 2 bulletins TREND Covid de l'OFDT, op. cit.



- La possibilité de consommer à tout moment (et notamment durant des temps de télétravail), alors que d'ordinaire des limites étaient (im)posées par la présence de tiers (collègues, amis, famille), également aussi dans les soirées en appartement (cf. partie I.D.3), a pu conduire à des augmentations de consommation, qui n'ont pas toujours diminué lors de la reprise d'un cadre « normal » par la suite. Des consommations se sont déployées pour certains de manière aussi plus solitaire, plus quotidienne, quand les stratégies de régulation ne tiennent plus, et qui engendrent ou révèlent une addiction dissimulée jusque-là par l'enchaînement des contextes festifs qui leur accordaient volontiers une autre fonction<sup>142</sup> (cf. conclusion espaces festifs).

**Consommer moins**, parce que le produit a été plus difficilement trouvable (par pénurie, par difficultés à rencontrer un revendeur, à passer la frontière avec la Suisse, ou du fait du prix devenu trop important) (cf. partie I.A trafics), parce que le contexte ne se prêtait pas à des usages qui étaient d'ordinaire collectifs/festifs (« *le confinement n'a rien de festif* », « *je n'en ressens pas le besoin* » [usagers] ) (cf. partie I.D.3) ou liés à la fin de la journée de travail (pour l'alcool ou le cannabis notamment, « *je n'ai plus le réflexe bédo de fin de boulot* » [usager]). Consommer moins parce que le contexte professionnel qui favorisait ces usages (emploi dans la restauration, dans un établissement festif, etc.) aura changé (période de chômage partiel), consommer moins aussi car la situation de confinement a imposé des restrictions de possibilités de consommation (confinement avec des personnes n'étant pas au courant /ne tolérant pas ou peu les consommations<sup>143</sup>). Il a pu aussi s'agir d'une volonté de profiter du confinement pour réduire des usages, avec diverses raisons invoquées : « *se tester* », « *saisir l'occasion* », « *laisser le temps à l'organisme de se reposer* » [usagers] et grâce aux moindres contextes « *incitatifs* » accolés aux sphères festives...

**Consommer différemment**, en alternant à la fois des périodes de fortes consommations et des périodes de pauses plus longues que d'ordinaire (notamment pour les personnes qui avaient fait des stocks avant le confinement et s'en sont tenues à cela, sans chercher à se réapprovisionner). Ou, à l'inverse, « *lisser* » les consommations dans le temps : « *La semaine n'est plus bornée par le week-end, donc ma consommation est plus régulière mais un peu moins conséquente* » [usager]. Il a pu aussi s'agir de consommations à d'autres moments de la journée qu'à l'accoutumée, du fait de la proximité avec des personnes à qui il fallait cacher l'usage (ex : tôt le matin ou tard le soir). Pour certains, la situation a conduit à la fois à consommer d'avantage du fait du confinement, mais avec la nécessité aussi de « *se limiter* » dans les sessions de consommation afin de s'assurer d'avoir du produit durant tout le

<sup>142</sup> Des professionnels de CJC ont pu faire des constats similaires dans le discours des jeunes. « *Majoritairement, c'est quand même toujours le cannabis et l'alcool qui sont vraiment plus prégnants auprès de jeunes qui viennent, nous, dans nos consultations. Après, y'a quand même vraiment un gros changement. Par exemple, ce sont des consommations qui sont devenues solitaires. Beaucoup. Beaucoup plus. C'est-à-dire que, sur toutes les consommations festives, on n'en a pratiquement pas eu [des consommations de MDMA, de speed] [...]. Par contre, ce qu'on a vu arriver, c'est quand même des consommations de cocaïne, de cocaïne basée, solitaires, [...]. et des jeunes qui ont beaucoup utilisé, finalement, des médicaments détournés. Enfin, qu'ils ont détournés, eux, [...] en tapant dans la pharmacie familiale, on va dire, en surconsommant donc des médicaments non prescrits pour eux. Ou alors en ayant des prescriptions qu'ils ont surconsommées de différentes façons, on va dire. Alors, beaucoup de jeunes, quand même, qui ont des tranches d'âge entre 20-25, donc plutôt bac et post-bac. Sur des études secondaires où ils sont en panne, complet. Où ils surconsomment, où le confinement révèle ces surconsommations de cannabis. Ce qui passait sous le coup de la fête ou de choses comme ça, et qui, finalement, commence à poser un problème... ça révèle ça.... Donc alcool-cannabis-médicaments. Dans les médicaments, du Seresta®, du Valium® » . [intervenante en CJC]*

<sup>143</sup> Diminution des consommations ou non, ce sont des problématiques relationnelles qui ont aussi pu découler de ces contextes de promiscuité. « *Alors, l'effet confinement a été plutôt pour ceux qui étaient en couple. Là, en revanche, chez les chemsexuels, là où le conjoint ne consommait pas, y'a eu beaucoup de difficultés mais pas QUE pour les chemsexuels... Et là, plutôt sur les produits pris à côté, notamment l'alcool. Du coup, avec des grosses prises d'alcool pour les personnes qui... qui du coup avaient peut-être moins de possibilités de consommer régulièrement ou à domicile, et le conjoint... où y a eu des difficultés de conjugopathie* » [infirmier – CSAPA]

temps du confinement et ne pas risquer d'être en manque durant celui-ci : « *On consomme de manière plus raisonnée, environ 2 fois moins, sûrement parce qu'on veut qu'il nous en reste : le confinement sans drogue, ça fait un peu flipper.* » [usagère]

**Consommer volontairement de la même manière**, par exemple en conservant des temps de polyconsommation ou de « *surconsommation* » le week-end, pour maintenir un usage festif et/ou excessif auquel l'usager tient (« *se mettre la tête à l'envers régulièrement... c'est vital* » [usager]), mais aussi pour conserver un rapport au temps indépendamment du confinement (« *je bois plus le week-end... justement pour me sentir en week-end !* » [usager])

**Des phénomènes de vase-communiquant entre les produits (cf. I.B.3 et I.D.3)** ont souvent été observés : plus d'alcool pour compenser un moindre usage de cannabis, plus de cannabis pour compenser un moindre usage d'héroïne (y compris pour des patients sous TSO qui avaient maintenu une consommation d'héroïne occasionnelle), plus de cocaïne car c'est le seul des produits habituels qui est resté disponible pour certains (quand auparavant il y avait aussi des usages de speed et de LSD par exemple) ou plus d'hallucinogènes (LSD, DMT) pour s'évader plus encore à domicile, augmenter le dosage des benzodiazépines pour compenser la baisse de consommation de cannabis, et parfois consommer des opiacés et/ou des benzodiazépines plus régulièrement du fait de l'augmentation des « *cuites* » à l'alcool dont il s'agissait de contrer les effets secondaires le lendemain...

En conclusion, c'est globalement une **période de forte dérégulation des usages qui est constatée**, rendant les usagers d'autant plus vulnérables face aux risques inhérents aux consommations et spécifiquement à celui de l'addiction. Cet état de fait s'est doublé de **la moindre possibilité de rencontres de professionnels en charge d'accompagner ces usagers** (cf. partie I.B.4) et, même en amont, des **moindres occasions de rencontres avec des personnes en mesure d'orienter ces usagers vers les dispositifs adéquats** (cf. la fermeture des établissements accueillant des permanences ou des stands de RdRD, cf. partie I.B.2, I.B.4, et I.D.4, mais aussi fermetures des établissements scolaires<sup>144</sup>). La crise économique résultant de la crise sanitaire fait craindre l'amplification de ces dérégulations, d'autant plus pour des usagers cumulant des critères de vulnérabilité (du fait de leur situation socio-économique, cf. introduction de la partie I.B.2.b), le constat invitant à renforcer plus encore les dispositifs existant plutôt que les laisser subir du même temps la crise, au risque de les voir se déliter et au risque d'accroître plus encore les dommages sanitaires et sociaux des drogues.

---

<sup>144</sup> L'isolement et l'absence de cadre scolaire ayant pu amplifier les consommations des jeunes, c'est aussi la possibilité de rencontrer des adultes pour évoquer ces usages qui a été réduite sur cette même période. « *Après, y'avait plus d'école, y avait plus les contraintes de tout ça, donc peut-être que c'est ça qui fait qu'ils étaient moins demandeurs. Parce que souvent, y'a parfois aussi l'école qui peut aussi inciter à ce qu'ils viennent en CJC. Mais en tout cas, vraiment, moi, là, sur le premier confinement, ça a vraiment été le silence radio.* » [intervenante en CJC]

## II) Données par produits

### A) Tableau récapitulatif des prix au détail signalés en 2020

	Prix relevés	Commentaires
<b>Héroïne</b>	Prix courant au détail : 30-40 €/g au zip : 100 €/5g	Pas d'héroïne blanche. Prix bas 20€/g– haut 60€/g selon qualité et provenance. Réseau albanais zip de 5g à 100 €
<b>BHD</b>	<i>Subutex® : cachet 8mg :</i> Prix courant : 3 € (5 durant confinement) Boite de 7 cachets : 15€	Prix constatés en centre-ville lyonnais
<b>Méthadone</b>	Fiole de 60mg : Prix courant : 10 € Prix haut : 15 €	Très peu de ventes observées cette année à Lyon
<b>Sulfates de morphine</b>	<i>Skénan® : gélule de 200mg</i> Prix courant : 5-10 € Boite de 14 : 50 €	Prix courant à 5 euros mais fréquent à 10 euros en fonction des périodes (liées aux restrictions de prescription)
<b>Benzodiazépines</b>	<i>Valium® :</i> <i>boite de 10 cachets de 10mg : 4 €</i>	Prix constatés en centre-ville lyonnais
<b>Opium</b>	30 € /g	Très peu observé cette année
<b>Cocaïne</b>	Prix courant : 60 €/g Prix bas : 40 €/g Prix haut : 80 €/g	Jusqu'à 90-100 €/g durant confinement Moins de 40 €/g dans certains réseaux
<b>MDMA</b>	<i>MDMA poudre et cristaux</i> Prix courant : 50-60 €/g 10 euros le parachute	Très peu de ventes observées cette année
	<i>Ecstasy (comprimé)</i> Prix courant : 10€	Prix dégressif si achat de plusieurs comprimés.
<b>Amphétamine</b>	Prix courant : 15 €/g	Variabilité du prix selon degré de proximité avec les revendeurs (10-20 €/g)
<b>LSD</b>	Prix bas : 5 € Prix haut : 15 € Prix courant : 10 €	Vente à la goutte ou au buvard, prix dégressif.
<b>Kétamine</b>	Prix courant : 40 €/g Prix bas : 30 €/g	Revente sous forme de poudre déjà cuisinée. Légère augmentation durant le 1 <sup>er</sup> confinement à 50 euros.
<b>Cannabis</b>	Résine : 4-5 €/g et jusqu'à 10 euros (durant le confinement) Herbe : 6-10 €/g et jusqu'à 14 euros	Fluctuation importante durant l'année.

## B) Analyses de produits réalisées en région

### Précaution d'interprétation des données :

Les données présentées ici sont indicatives, et non représentatives de l'ensemble des produits en circulation, elles ne peuvent ainsi constituer tout à fait un *état des lieux du marché*, puisque les échantillons collectés via le dispositif SINTES le sont en fonction de critères spécifiques<sup>145</sup>, et ceux qui ont pu être collectés via le laboratoire régional CCM<sup>146</sup> ne sont également pas suffisamment nombreux pour être significatifs (cette technique d'analyse ne délivre pas toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une composition exacte et quantitative).

Nous restituons également les données issues des saisies de police à l'échelle régionale (et nationale pour une mise en perspective), mais celles-ci ne permettent pas d'isoler les saisies inférieures à 10 grammes, qui sont bien plus représentatives de l'état du marché, puisqu'elles interviennent en général après les opérations de coupage, sur des produits directement destinés au consommateur, contrairement aux saisies de volumes plus importants où le produit pouvait encore être destiné à être coupé (pour les poudres).

Néanmoins, il est intéressant de rendre compte ici des données recueillies via ces dispositifs, car elles renseignent sur la récurrence de certains produits de coupe, indiquent pour SINTES des taux de concentration dans des échantillons consommés « *en bout de chaîne* » (destinés à être consommés et ne faisant plus l'objet de coupe), et attestent également de la présence de certains NPS, associés ou non à des arnaques. C'est à ces éléments seulement que nous restreindrons l'interprétation de ces résultats.

Sur l'année 2020 et le début d'année 2021, une centaine de collectes SINTES ont été réalisées dans le cadre du volet veille (cf. encadré p 11), ce qui double presque le nombre d'analyses en rapport avec l'année précédente. La crainte quant à des produits spécifiquement coupés durant le confinement, ainsi que l'apparition des cannabinoïdes de synthèse en adultération du cannabis, sont les deux phénomènes principaux qui nous paraissent expliquer cette augmentation des demandes d'analyses.

Le nombre d'analyses réalisées par le laboratoire régional CCM (210) a été moins important sur l'année 2020 qu'en 2019, du fait des restrictions d'accès aux structures collectrices (CAARUD) et des moindres possibilités de collectes (voire d'analyses) au sein d'événements festifs, du fait du contexte sanitaire. Néanmoins durant les 6 premiers mois de 2021 et avec le desserrement des restrictions, déjà 218 collectes ont été réalisées.

---

<sup>145</sup> « Les teneurs moyennes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES sont indicatives et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible pour lui conférer une représentativité. Cependant, confrontées à d'autres données, en particulier celles du dispositif TREND et les analyses des saisies effectuées par les Douanes ou les Services de Police, ces teneurs constituent des signaux qui viennent renforcer la perception d'un phénomène ou apporter des éléments particuliers de compréhension » Le point SINTES n° 6 : <https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/LePointSINTES06.pdf>

<sup>146</sup> La CCM, pour chromatographie sur couche mince, est une méthode de séparation de mélanges ; elle est basée sur les différences d'affinité des substances à l'égard de deux phases, l'une stationnaire ou fixe, l'autre mobile. La phase mobile migre de bas en haut, par capillarité, le long de la phase stationnaire en entraînant les constituants du mélange déposé sur la plaque. Les taches révélées à la fin de la migration correspondent chacune à un constituant. Cette technique délivre des informations qualitatives (détection des substances pharmacologiquement actives) et non quantitatives. Un laboratoire régional d'analyse par CCM existe sur la région AURA depuis 2018, porté par le CAARUD Pause Diabolo (association Le Mas) à Lyon, qui peut analyser sur place les échantillons déposés directement par les usagers, ou ceux collectés par des intervenants des dispositifs de RdRD de toute la région. Le laboratoire peut également être déplacé sur un espace festif le temps d'une soirée pour y réaliser les analyses directement auprès des usagers, et délivrer ainsi un résultat en direct et possiblement en amont de la consommation.

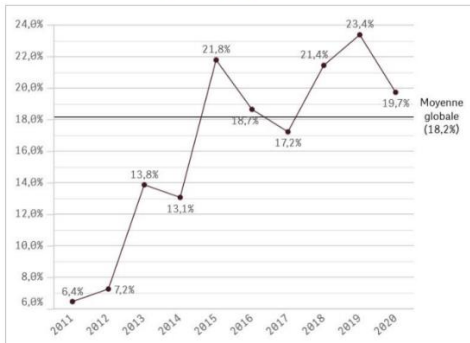
## Héroïne

Les héroïnes analysées via SINTES sont toujours relativement faiblement dosées lorsqu'elles sont collectées au sein des réseaux albanais, rarement au-dessus de 15%, constamment coupées avec le mélange paracétamol et caféine. Cela contraste avec d'autres héroïnes saisies dans d'autres réseaux, qui peuvent parfois dépasser les 50 ou 60% de taux de pureté (les motifs de collectes sont alors généralement liés à des effets de surdoses). Certains réseaux de cité, ou leur extension en centre-ville, peuvent mettre sur le marché ce type d'héroïne, mais certaines qui sont collectées en leur sein sont également faiblement dosées, il n'est donc pas de rapport absolument direct. Ces héroïnes fortement dosées collectées sur la région lyonnaise (notamment sur le secteur de Vaulx-en-Velin), sont un phénomène constaté relativement récemment, et nous serons probablement en mesure de le commenter plus en détail l'an prochain.

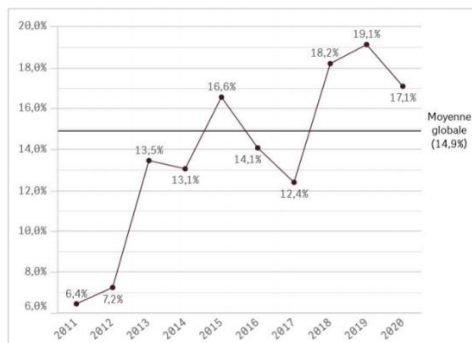
Pour information, la teneur moyenne au niveau national dans des saisies d'héroïne brune, en 2020, est de 20,3 %, en augmentation par rapport à 2019 (19,5 %). C'est le plus fort taux enregistré depuis 10 ans. Nous rappelons que ce taux n'est pas spécifique aux saisies inférieures à 10 g, et qu'il ne reflète donc pas directement l'état des lieux du marché en bout de chaîne, mais indique néanmoins une tendance à la hausse.

Sur la région, les héroïnes saisies et analysées par le LPS d'Ecullly sont dans la moyenne nationale, à hauteur de 20%, avec un taux maximal mis en évidence de 64%. A noter que 93% des héroïnes sous forme de base (quelques héroïnes sous forme chlorhydrate sont saisies mais de manière très marginale) sont coupées par le mélange caféine et paracétamol, avec un taux moyen de 46% pour le paracétamol, et de 24% pour la caféine.

Teneur moyenne en héroïne base (en %) sur les 10 dernières années



Teneur moyenne en héroïne base (en %) sur les 10 dernières années dans les mélanges coupés



Graphiques issus des données du LPS d'Ecullly, sur les héroïnes saisies en région.

A part le paracétamol et la caféine (dont on notera que le mélange est parfois teinté en poudre beige pour imiter l'héroïne-base, alors que ces poudres sont originellement blanches), d'autres produits de coupe ont pu être trouvés de manière marginale dans les héroïnes collectées via SINTES et via le laboratoire CCM :

- La griséofulvine, une molécule utilisée comme antifongique, a été détectée durant le premier confinement, dans une collecte SINTES réalisée à Lyon. La griséofulvine a été rencontrée une fois seulement depuis l'existence du dispositif SINTES (1999), en 2015. Un rapport de l'OCRTIS la mentionne néanmoins comme produit de coupe relativement récurrent en 2005, où 12 % de l'héroïne saisie en contenait, mais elle semblait avoir disparu depuis lors.
- Du DXM (dextrométorphan, une molécule utilisée comme antitussif), a été détecté via le laboratoire CCM dans une héroïne collectée en région lyonnaise.
- Plus récemment, au printemps 2021, il a été identifié, dans au moins deux collectes d'héroïne, de la xylozine, un produit anesthésiant vétérinaire. Ce produit a auparavant été rencontré une fois

seulement dans la région par SINTES en 2015 dans une collecte de kétamine. Il est cependant de plus en plus détecté dans certaines régions des Etats-Unis (et plus anciennement encore à Porto-Rico) depuis plusieurs années comme coupe de l'héroïne, et notamment dans des analyses toxicologiques réalisées après des overdoses mettant en évidence la présence de fentanyl<sup>147</sup>. Les collectes ont été réalisées hors réseau albanais, sur deux points de deal différents de la région lyonnaise, les usagers ayant rapporté des effets de somnolence importants et jugés différents que d'ordinaire.

Les demandes d'analyse sont fréquentes pour des motifs relatifs à l'aspect du produit, une forme caillou extrêmement compacte ou bien aussi la présence de points noirs, parfois collants (qui peuvent être envisagés par les usagers comme des technique marketing<sup>148</sup>, ou par d'autres comme suspects quant à la pureté du produit). A noter qu'aucune analyse n'a révélé d'éléments particuliers en rapport avec cela, mais que les produits inertes (non pharmacologiquement actifs, de type talc, sable, etc.) ne sont pas identifiables, ni via la CCM, ni via SINTES (en routine, des exceptions sont possibles).

Certaines poudres d'héroïne contiennent également des résidus issus du processus de synthèse de la diacétylmorphine (acétylcodéine, monoacétylcodéine, acetylthébaol, 6-monoacétylmorphine), ou des alcaloïdes présents dans le pavot et qui n'ont pas été totalement transformés au cours de la synthèse<sup>149</sup> (papavérine, noscapine, méconine). Certaines de ces molécules ont une action opioïde non négligeable et peuvent participer de l'intensité des effets.

## Cocaïne

Une vingtaine d'analyses de cocaïne collectée via SINTES ont mis en évidence des taux de pureté compris entre 29% et 84%, dénotant toujours une variété très importante des cocaïnes en circulation.

Au niveau national comme régional, nous attirons l'attention, ces dernières années, sur les taux de pureté importants de la cocaïne (cf. rapports précédents), et qui semblent très légèrement décroître sur l'année 2020, peut-être en lien avec le confinement mais sans que cela ne puisse être établi avec certitude. En 2020, la teneur moyenne des échantillons de cocaïne analysés par le Service National de Police Scientifique (SNPS) s'élève à 63,5 % contre 66 % en 2019. Pour les saisies réalisées sur la région et analysées via le LPS d'Ecully, la teneur moyenne est de 58%, contre 62% en 2019 (rappelons que les saisies peuvent concernées des poudres qui sont destinées à être de nouveau coupées avant d'être vendues aux consommateurs).

---

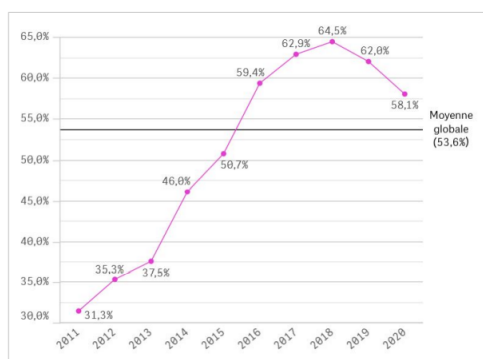
<sup>147</sup> « Xylazine, a veterinary tranquilizer, detected in 42 accidental fentanyl intoxication deaths », *The American Journal of Forensic Medicine and Pathology*, mars 2021, vol. 42.

<sup>148</sup> « Mais c'est la nouvelle mode, en ce moment, tout le monde veut du caillou, du caillou. » [usagers - secteur transfrontalier]. « Ils la chauffent comme quand t'as une goutte sur l'aluminium, ça fait... tu sais... marron, ben voilà ben en fait les gens ils veulent des points noirs parce que c'est l'opium et tout mais c'est purement marketing. Les mecs, ils étalent sur une table, ils mettent un coup de chalumeau, ils pressent et ça fait des points noirs. » [usager]

<sup>149</sup> « Ces produits ne sont pas des produits de coupe, ils ne sont pas ajoutés à l'héroïne. Ce sont des intermédiaires de synthèse ou des produits de dégradation qui témoignent de la qualité de la synthèse de l'héroïne, ainsi que de sa purification. Cependant, ces produits, selon leurs quantités et leurs proportions respectives, peuvent participer à l'effet psychoactif ressenti par l'usager. » Le point SINTES n°6, op. cit.



Teneur moyenne en cocaïne HCl (en % éq base) sur les 10 dernières années



Teneur moyenne en cocaïne base (en %) sur les 10 dernières années



Graphiques issus des données du LPS d'Ecully, sur les cocaïnes saisies en région.

Concernant les produits de coupe de la cocaïne :

Le lévamisole (une molécule utilisée en médecine vétérinaire comme antiparasitaire<sup>150</sup>) revient fréquemment, et des dosages très importants ont été constatés via des collectes SINTES durant le premier confinement (60 et 68%), alors que la moyenne dans les échantillons collectés via SINTES hors période de Covid en 2020 était de 23,5 %. A noter que ce produit est fréquemment observé à l'échelle nationale dans les saisies STUP également, 53% des cocaïnes coupées en contiennent.

Des mélanges « prêts à l'emploi » sont utilisés fréquemment, indique le LPS d'Ecully, des poudres blanches constituées de lidocaïne et/ou de caféine et/ou de phénacétine. Dans les collectes SINTES, plusieurs fois la lidocaïne et l'ibuprophène ont également été constatés.

De manière plus marginale, il a été retrouvé également dans les collectes SINTES une coupe à la procaine (un anesthésique local, utilisé ici pour mimer l'effet de la cocaïne sur les muqueuses), une coupe au naltrexone (le naltrexone est un inhibiteur des opiacés, qui peut être utilisé dans le traitement de la dépendance à l'alcool), et une coupe à l'inositol (commercialisé comme complément alimentaire en vitamine).

Les analyses réalisées sur les produits collectés via le laboratoire CCM ont également mis en évidence principalement du lévamisole et de la phénacétine, et plus rarement de la lidocaïne et de la caféine, ainsi que de l'hydroxyzine. Une arnaque concernant une poudre de Tramadol vendu pour de la cocaïne a également été révélée.

Comme nous l'indiquions l'an dernier, de manière marginale, des résidus d'alcaloïdes présents dans la plante de la coca (tropacocaïne et cinnamoylcocaïne) apparaissent dans les résultats des analyses SINTES et indiquent simplement que la cocaïne a été mal « rincée » lors de sa fabrication.

<sup>150</sup> Pour des raisons de toxicité, le lévamisole a été retiré de la pharmacopée en France en 1998. Il est généralement ajouté à la cocaïne dans les pays de production, avant exportation. Des flyers réalisés par des associations de RdRD concernant les produits de coupe, indiquent pour le lévamisole : « [Utilisé en produit de coupe de la cocaïne], il permet d'augmenter ses effets stimulants et euphorisants par son action sur la dopamine, [...] et peut prolonger ses effets plus longtemps. [...] L'utilisation chronique de cocaïne coupée au lévamisole peut être responsable d'événements indésirables chez les consommateurs réguliers. Elle peut notamment être à l'origine de nécroses dermiques préférentiellement situées sur le nez, les joues et les oreilles. Une exposition régulière au lévamisole peut également être à l'origine d'épisodes d'anorexie (perte d'appétit), de nausées, vertiges, de troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements) et/ou de réactions allergiques. Le lévamisole présente également une action immunodépressive. De fait l'usager régulier s'expose à un risque accru d'infections bactériennes, virales et fongiques (champignons).[...] Son métabolite actif, l'aminorex, peut également causer des événements indésirables, notamment une hyper-tension artérielle pulmonaire ».

## MDMA/ Ecstasy

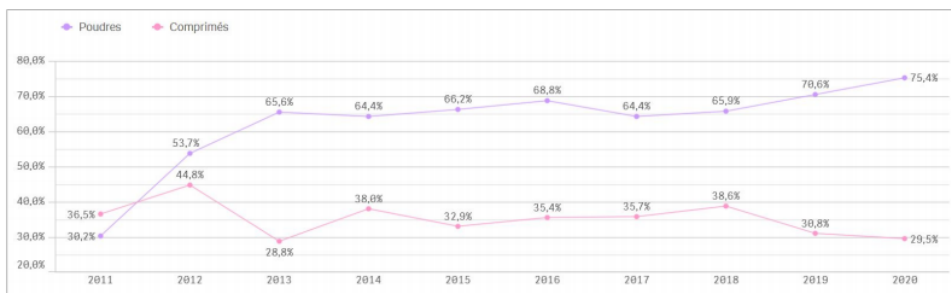
Très peu d'analyses sont réalisées via SINTES sur ce produit, 3 cachets sur l'année 2020-début 2021, avec des teneurs en MDMA de 26,3%, 35,3% et 43%. Sur les deux derniers comprimés ayant pu être pesés, les dosages en MDMA sont respectivement de 150mg et de 136mg.

Au niveau national, les données obtenues via les saisies analysées par les Laboratoires de Police Scientifique en 2020 donnent une teneur moyenne des comprimés de MDMA s'élevant à 33,3%, le même niveau qu'en 2019, avec une dose moyenne par comprimé de 154mg.

Pour les données des saisies de la région, la moyenne est de 30%, avec une maximale observée à 48%. Sous la forme poudre, la MDMA présente une teneur moyenne de 75% en équivalent base, avec une teneur maximale observée à 84%.

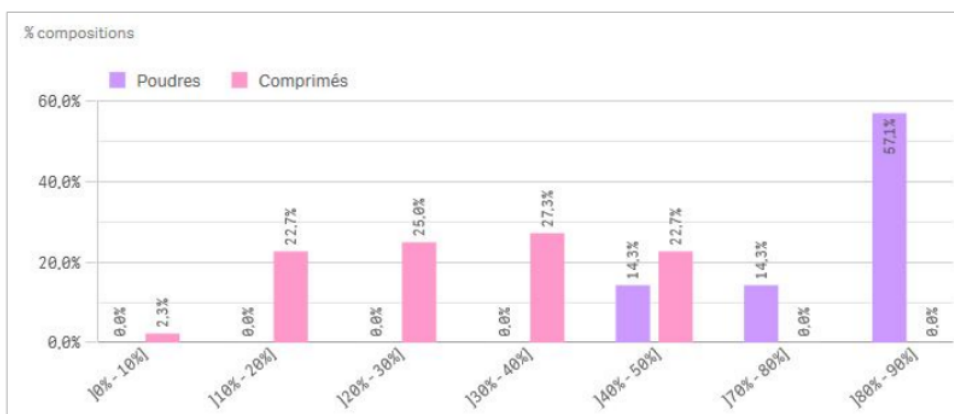
A noter que les analyses réalisées par le laboratoire CCM rendent des résultats généralement conformes à l'attendu, les cachets d'ecstasy étant majoritairement non-coupés avec d'autres produits pharmacologiquement actifs.

Evolution de la teneur moyenne en MDMA (en % eq base) pour les poudres et les comprimés



(Règle de calcul : les teneurs = 0 ne sont pas prises en considération dans le calcul des moyennes)

Répartition des poudres (% fiches) et des comprimés (% fiches) de MDMA selon leur teneur en 2020



Graphiques issus des données du LPS d'Ecully, sur les poudres et comprimés de MDMA saisis en région.

## Cannabis :

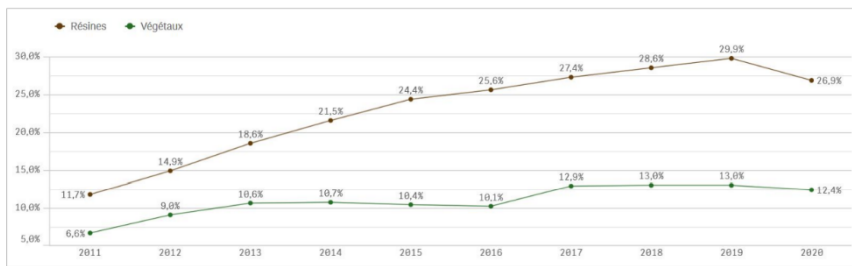
Les herbes et résines de cannabis sont des produits très peu collectés habituellement dans le cadre du dispositif SINTES, tout au plus deux ou trois analyses chaque année à la suite d'effets indésirables, qui généralement mettent en évidence des pourcentages de THC très élevés. Cette année, beaucoup plus d'herbes ont été collectées, du fait du phénomène lié à l'adultération par cannabinoïde de synthèse, nous les traitons plus loin de manière distincte. Une seule résine de cannabis classique (non adultérée par CS) collectée par SINTES s'est révélée avoir un taux de THC très important (33%).

### Pour information, s'agissant des saisies de police :

**Au niveau national**, la teneur moyenne en THC de la résine de cannabis saisie est en légère baisse en 2020, 26,7 % contre 28,7 % en 2019. Le taux moyen de THC dans l'herbe est en légère diminution et s'établit à 13 % en 2020 contre 13,5% en 2019.

**Pour la région AURA**, la teneur moyenne en THC reste haute également avec 27% dans les résines et 12% dans les herbes. La teneur maximale en THC mise en évidence dans les résines est de 39%, et de 34% dans les herbes.

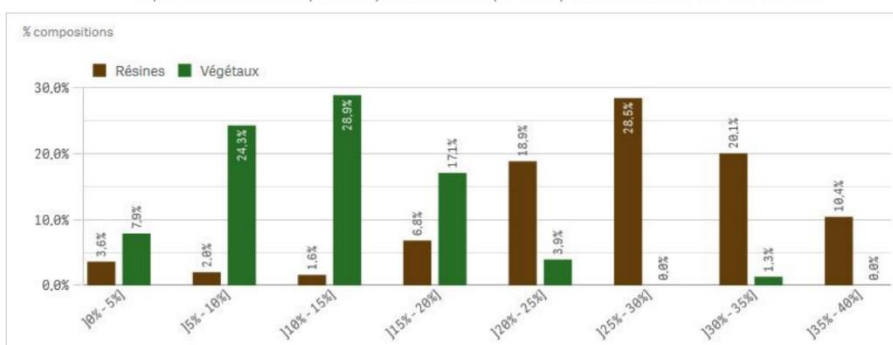
Evolution de la teneur moyenne en THC dans les échantillons de cannabis (en %)



(Règle de calcul : les teneurs THC = 0 et THC < CBD ne sont pas prises en considération dans le calcul des moyennes)

Graphiques issus des données du LPS d'Ecully, sur les échantillons de cannabis saisis en région.

Répartition des résines (% fiches) et des herbes (% fiches) selon leur teneur en THC en 2020



Les herbes à CBD ont été très présentes cette année dans les demandes d'analyses au LPS par les services de police (cf. précédemment partie I.A Trafics, et partie II-CBD plus loin), définies par celui-ci comme herbe-CBD à partir du moment où le taux de CBD est supérieur à celui de THC dans l'échantillon. Les herbes à CBD ont une teneur moyenne de 10% de CBD, avec une teneur maximale de 16%, et une teneur moyenne en THC de 3% avec une maximale à 7%. Pour les résines à CBD, la teneur moyenne en CBD est de 14% avec une teneur maximale de 25%, et une teneur moyenne en THC de 2%, avec une teneur maximale de 4%. A noter que le bilan annuel national STUPS 2020 du SNPS

opère, pour la première fois, la distinction THC/CBD et observe également un arrêt de la tendance à la hausse des teneurs en THC dans les résines et herbes<sup>151</sup>.

Notons qu'une analyse SINTES de e-liquide CBD a détecté du THC à l'état de trace, la purification complète du CBD étant une opération complexe, et un très faible taux de THC peut positiver un test urinaire ou salivaire (cf. partie II CBD) en fonction des niveaux d'usage du produit.

### Cannabinoïdes de synthèse

Une vingtaine de collectes de cannabis (principalement d'herbe) en région (lyonnaise notamment) ont mis en évidence des adultérations avec un cannabinoïde de synthèse, sur une période d'environ 9 mois entre l'automne 2020 et le printemps 2021.

Cette méthode d'adultération a été décrite dans plusieurs autres pays d'Europe (Suisse, Autriche) depuis l'été 2019, ainsi qu'à Mayotte et à La Réunion où l'herbe est vendue sous l'appellation « *la chimique* »<sup>152</sup>, mais on ne connaissait pas un tel phénomène en France Métropolitaine jusqu'alors. « *C'est en février 2020 qu'un tel produit a été analysé pour la première fois dans le cadre de la veille SINTES, vendu sous forme d'une résine portant l'appellation de « Katmandou Hash » par un revendeur d'Île-de-France qui vantait la puissance de son produit sur un réseau social* »<sup>153</sup>. En septembre, ce sont les analyses de trois échantillons d'herbe de cannabis collectées dans les régions Provence-Alpes Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté qui mettent en évidence la présence d'un même cannabinoïde de synthèse : le MDMB-4en-PINACA. D'autres échantillons révéleront des résultats similaires par la suite à différents points du territoire (l'OFDT a produit une note sur le sujet<sup>154</sup>, consultable en ligne).

Sur la région AURA, la première identification a eu lieu à Grenoble en septembre 2020, puis à Lyon en octobre, et depuis fin décembre 2020 de nombreuses collectes réalisées principalement en région lyonnaise ont permis de mettre en évidence sa présence, à la fois dans des herbes, mais aussi dans des résines (2 collectes). A proximité, sur le canton de Genève, le phénomène a aussi été rapporté par l'association Nuit Blanche.

Les réseaux de revente sont mal identifiés, avec des usagers qui indiquent, dans le cadre des collectes SINTES, des achats le plus souvent par livraison suite à des contacts via Snapchat ou par téléphone directement, mais aussi parfois des achats sur des points de deal, dans différents quartiers de l'agglomération lyonnaise. Par ailleurs, des saisies de produits par les forces de l'ordre ont eu lieu à la fois en zone police et en zone gendarmerie. A noter également une saisie en région lyonnaise de plaquettes entières de résine adultérées avec cette même molécule (MDMB-4en-PINACA), qui se trouvaient stockées avec d'autres plaquettes de résine de cannabis classique.

Les usagers indiquent n'avoir pas reçu d'information particulières de la part des revendeurs sur une quelconque qualité ou nature particulièrement puissante du produit vendu, sauf à de rares exceptions. A noter tout de même la mention « *medicinal marijuana* » sur l'une des plaquettes de résine adulturée saisie par la police.

---

<sup>151</sup> cf. Le point SINTES n°7

<sup>152</sup> « *La consommation de « chimique » est apparue à Mayotte au début des années 2010. Des cannabinoïdes de synthèse sont ajoutés à un mélange de tabac (parfois d'herbe) trempé dans de l'alcool* ». Voir CADET-TAÏROU A., GANDILHON M., « L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte: une étude qualitative ». OFDT, 80p., mai 2018.

<sup>153</sup> Cf. Le point Sintes n° 7.

<sup>154</sup> [https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir\\_19102020\\_Cannabis.pdf](https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_19102020_Cannabis.pdf)

Les profils des herbes incriminées sont relativement similaires : pas de THC ou un taux extrêmement faible (moins de 1%), un taux variable de CBD (entre 1% et 14,5 %) <sup>155</sup>, et à deux reprises des taux indétectables de ces deux cannabinoïdes, laissant même penser à du chanvre industriel. Des herbes probablement donc obtenues à faible coût, sur lesquelles il est pulvérisé une substance très active qui donnera l'impression d'un cannabis très puissant pour des consommateurs bernés par la manœuvre... jusqu'à ce qu'ils en ressentent, pour certains, des effets jugés particulièrement indésirables. Les symptômes décrits ont alerté les usagers car la plupart étaient des consommateurs très habitués de cannabis et pouvaient ainsi juger de leur caractère non-conformes ou trop intenses (effets « *trop forts pour de la weed* », « *cannabis pas normal* »). Souvent également, c'est le fait que des proches qui consomment avec eux et ont également ressenti des effets similaires, qui les a conduit à attribuer au produit la responsabilité des expériences vécues. Néanmoins le fait que la molécule puisse être répartie de manière non-homogène sur l'herbe a également pu conduire certains usagers à ressentir des effets très différents les uns des autres, et ne pas s'alerter immédiatement de ce que le produit pourrait être en cause.

Concernant ces effets :

La tachycardie revient presque toujours (palpitation, accélération du rythme cardiaque...), avec parfois des douleurs/pressions thoraciques, de même que des vertiges (« *étourdissement* », « *peur de l'appel du vide* », associée parfois à une grande pâleur), des maux de tête, des malaises, parfois jusqu'à la perte de connaissance, ainsi que des nausées et des vomissements. Des sudations importantes (« *montée de sueurs* », « *sueurs importantes* », « *bouffées de chaleur* ») sont fréquemment rapportées, de même qu'une fatigue conséquente, des douleurs musculaires diffuses, des pertes d'équilibre (« *difficulté à tenir debout* », « *sol mouvant* »), des tremblements, des paralysies diverses (musculaires, jambes, visage) et des difficultés à bouger, à articuler voire à parler, des anesthésies corporelles (« *perte de sensation dans le corps* »), des fourmillements, des pertes de vision partielles (« *vue brouillée* ») associées parfois à des mydriases), la perte des moyens cognitifs, l'obligation d'interrompre toute activité, la désorientation (perte des notions d'espace (effets décrits comme dissociatifs, avec parfois un rapprochement fait avec les effets de la kétamine ou du LSD)). Sont aussi mentionnés une fois : sensation de « *mousse* » dans la bouche, glaires très noires, une incontinence suite à une perte de connaissance, les oreilles qui sifflent, des hallucinations visuelles (fractales / couleurs intenses), et des fou-rires intenses.

Au niveau psychologique, sont mentionnés plusieurs fois des pensées paranoïaques et une très grande anxiété, des délires de persécution, et parfois une perte de sommeil et perte de l'appétit, des idées noires, et à la marge, une attitude violente difficile à contenir.

Certaines de ces expériences ont pu conduire à des prises en charge aux urgences, du fait de la grande inquiétude manifestée par le consommateur lui-même ou par son entourage témoin des effets, quand bien même ceux-ci pouvaient disparaître relativement rapidement après la consommation.

En effet, la plupart du temps les effets sont décrits comme n'excédant pas une durée de quelques dizaines de minutes, et disparaissant soudainement. Néanmoins quelques usagers décrivent des sensations qui perdurent bien plus longtemps.

---

<sup>155</sup> Les taux relevés étant les suivants (0,8% THC – 6,3% CBD) (0% THC – 3% CBD) (0% THC – CBD 2% : plusieurs fois ce dosage) (0,6% THC - 4,9% CBD) (0,5% THC – 8,8% CBD) (0% THC – 1,5% CBD) (0,6% THC – 14,4% CBD) (0% THC – 3,6% CBD) (0% THC - 1,6% CBD (par 2 fois)) [0% THC - 14 % CBD) (0 % THC– 1,2 CBD) (0% THC - 1% CBD).



A Lyon, l'association d'autosupport Keep Smiling a produit un support de communication auprès des usagers de la région, afin d'inviter les usagers à la vigilance en cas de symptômes, et informant sur les possibilités d'analyse de produits (via SINTES et/ou CCM). Ils délivrent également des conseils de RdRD dans le cas d'exposition à ces molécules de Cannabinoïdes de synthèse.

Le produit identifié :

Il s'agit donc systématiquement du MDMB-4en-PINACA<sup>156</sup>, en cours d'évaluation au niveau européen et mondial. Sa structure mère, le 5F-ADB ou 5F-MDMB-PINACA est classée sur la liste 2 des psychotropes de la convention de 1971. Elle a particulièrement été repérée dans les e-liquides utilisés dans le Nord-Ouest et Nord-Est de la France comme arnaque au CBD, via des collectes SINTES et des cas répertoriés par les CEIP.

Le MDMB-4en-PINACA est un agoniste puissant et sélectif des récepteurs cannabinoïdes CB1, et il n'existe pas d'études toxicologiques permettant d'établir les doses de toxicité.

A noter toutefois l'identification d'un autre CS dans un mélange d'herbe à fumé, le CUMYL-THPINACA, dans un produit collecté au mois de mai 2020, et cédé à un usager sous l'appellation « d'herbe légale ». Rappelons qu'il n'en est rien puisque toutes les familles de CS actuellement répertoriées sont classées au tableau des stupéfiants en France (depuis 2017).

<sup>156</sup> Les noms des cannabinoïdes de synthèse, comme ceux d'autres NPS, peuvent être en lien avec différents éléments : (sources : psychowiki, et EMCDDA).

- Le nom du scientifique qui a découvert la molécule ex: composés «JWH» pour John W. HUFFMAN, et les composés «AM» pour Alexandros MAKRIYANNIS.
- L'établissement qui a synthétisé la molécule : « HU » pour l'université hébraïque (Hebrew University) de Jérusalem, le «CP» d'après Carl Pfizer.
- Une référence culturelle pour promouvoir le produit : l'«AKB-48» (noms alternatifs de l'APINACA) du nom d'un groupe musical féminin japonais populaire et «2NE1» (APICA) autre groupe féminin sud-coréen, ou encore XLR-11 nom du premier moteur-fusée à carburant liquide développé aux États-Unis
- Une dénomination par acronyme (comme la méthadone qui est : 6-diMETHylAmino-4,4-Diphenyl-3-eptanONE), ex de l'APICA d'après N-(1-adamantyl)-1-pentyl-1H-indole-3-carboxamide et APINACA d'après N-(1-adamantyl)-1-pentyl-1H-indazole-3-carboxamide, ce qui permet de pointer la façon dont les composants (la queue, le noyau, la section de liaison et le groupe lié) sont assemblés.



## Cathinones

L'ensemble de ces produits analysés par SINTES ont été achetés sur Internet par les usagers, la molécule ayant directement été commandée ou bien reçue en cadeau à l'achat d'un autre produit :

De la N ethyleptedrone / eutylone, de l'Alpha PVP (alpha-Pyrrolidinovalerophenone), de l'alpha PHP (alpha-pyrrolidinohexiophénone), de la N ethylosedrone, de la 3 CEC (reçu en cadeau) pour la première fois identifiée par SINTES, et de la 3MMC une molécule identifiée en France pour la première fois.

Deux poudres achetées sous l'appellation *synthacaine*<sup>157</sup> et *synthacaine lith* ont également révélé la présence de 3MMC, associés à de la benzocaïne (un anesthésique local), avec ajout de caféine concernant la *synthacaine lith*.

### Quelques arnaques :

Sur des produits classiques :

- de la cocaïne à la place de MDMA
- une cocaïne à la place d'amphétamines achetées pourtant sur Internet
- de la desloratadine (un antihistaminique) à la place d'un ecstasy
- de la 3MMC à la place d'un cachet d'ecstasy (à noter la rareté des comprimés de 3MMC, cf. partie 3MMC plus bas)
- de l'amidon seule dans une poudre vendue pour de la cocaïne
- du paracétamol seul pour de l'héroïne
- une poudre vendue pour de l'héroïne ne contenant aucun produit psychoactif.

Sur des NPS :

- de la N ethylpentylone (ephylone) à la place de 3MMC
- un produit vendu comme du DCK (contenu supposé 2-PHENYL-2 (methylamino) Cyclonexan) se révélant être de la deschlorokétamine, un analogue "NPS" de la kétamine.

**D'autres produits analysés SINTES se sont révélés conformes :** De la kétamine, des amphétamines, du LSD, de la MDMA, de la méthamphétamine (pure à 100%), et de la 3MMC notamment en comprimés (les poudres étaient dosées entre 73 % et 93% de taux de pureté, alors que la moyenne se situe plutôt autour de 60%, et un comprimé à 24% et l'autres à 47% (acheté pour de la MDMA, cf. plus haut)).

---

<sup>157</sup> L'appellation *synthacaine* est un nom commercial qui ne correspond à aucune molécule en elle-même mais à un mélange de molécules.

## Cannabis

Le cannabis (ou chanvre) est une plante, aux usages divers (textile, isolation, etc.) mais dont les variétés destinées à la consommation sont principalement choisies pour leur taux plus élevé en THC (tétrahydrocannabinol,  $\Delta^9$ -THC), le principal composant psychoactif du cannabis, et en CBD (cannabidiol, voire plus bas). Ce sont les sommités fleuries qui sont principalement consommées, ou la résine extraite de celles-ci, l'huile (extrait de la plante très concentré en THC) ainsi que d'autres produits d'extraction (wax, etc.) sont beaucoup moins fréquemment observés. La résine peut être nommée « *haschish* », « *hasch* » « *shit* », « *teushi* », « *teush'* » « *boulette* », « *bédo* », « *chocolat* », « *marron* », « *zetla* », ou encore « *taga* » « *gras* », « *tamien* », « *teuteu* » ; l'herbe peut être nommée « *weed* », « *beuh* », « *beuher* », « *ganja* », « *marie-jeanne* ». L'herbe peut également être nommée par un nom de variété (« *bubble gum* », « *AK47* », « *Haze* » ou « *White Widow* », etc.).



Pieds de cannabis femelle, TREND-Lyon 2019

Le cannabis est principalement fumé sous forme de cigarette confectionnée artisanalement et contenant du cannabis additionné à du tabac (nommée « *joint* », « *ouinj* », « *pétard* », « *pèt'* », « *tarpé* », « *spliff* », « *beuz* », « *cône* » ou « *pilon* »). D'autres modes de consommation sont observés plus à la marge : le cannabis peut être fumé, dans une chicha et autres pipes à eau plus ou moins artisanales (appelés « *bangs* » ou « *bonghs* ») ou vaporisé à température moyenne (à l'aide d'un vaporisateur, portable ou fixe) pour éviter les effets nocifs de la combustion, et il peut également être cuisiné et mangé (« *space cake* »). Le cannabis est très souvent consommé pour ses effets de détente, bien être et euphorie, parfois en automédication pour la gestion des douleurs, de l'appétit, etc. Il peut aussi être consommé en parallèle d'autres produits pour en moduler les effets.

Nous avons développé dans la première partie du rapport les phénomènes notables, quant à la circulation sur le territoire du cannabis résine et herbe (cf. partie I.A Trafics, y compris sur la région transfrontalière cf. Partie I.C), sa disponibilité et son usage par les usagers en grande précarité (I.B.3), et son usage en espaces festifs (I.D.3) y compris avec le développement des autres formes de cannabis concentrées, et l'adultération de cannabis par des cannabinoïdes de synthèse dans la présentation des analyses en région (II.B).

Pointons simplement l'actualité particulière au niveau national, quant à la mise en œuvre de la délivrance de cannabis thérapeutique au printemps 2021 (premier patient au CHU de Clermont-Ferrand le 31 mars), ainsi que le travail mené par la Commission Parlementaire<sup>158</sup> visant à faire évoluer la loi et les prises de paroles de représentants politiques, qui ont été l'objet également de réflexions par les usagers et les professionnels, même si la méconnaissance du cadre légal<sup>159</sup> (cf. plus loin avec le CBD) reste manifeste chez beaucoup d'entre eux. D'autant qu'au niveau mondial, les législations ont particulièrement bougé ces dernières années (légalisation dans certains Etats des USA, bientôt au Mexique, pendant qu'au Canada, le cannabis est passé en l'espace de 3 ans de produit illégal, à régulé, puis à essentiel (les boutiques étant restées ouvertes durant le confinement)).

<sup>158</sup> Trois rapports ont été publiés (cannabis thérapeutique, cannabis bien-être=CBD, et cannabis récréatif).

<https://www2.assemblee-nationale.fr/15/missions-d-information/missions-d-information-communes/reglementation-et-impact-des-differents-usages-du-cannabis/>

<sup>159</sup> Une méconnaissance qui se retrouve aussi dans d'autres secteurs. Clermont-Ferrand, 11 juin 2021 (AFP) « *Des centaines de plants en pot étiquetés "cannabis" ont été saisis dans des grandes surfaces et jardineries du Puy-de-Dôme, a annoncé la gendarmerie. [...] L'enquête a permis d'identifier un fournisseur dans le Puy-de-Dôme qui aurait revendu 400 plants d'origine italienne aux différentes enseignes. [...] L'affaire pourrait s'expliquer par "une méconnaissance liée au contexte législatif. Certaines personnes pensent que le cannabis est légalisé, alors que cela reste une drogue dangereuse", a indiqué le militaire* ». [https://www.liberation.fr/societe/police-justice/dans-le-puy-de-dome-des-centaines-de-plants-etiquetes-cannabis-vendus-en-grandes-surfaces-20210611\\_V3C4OFJLWZEPVLUGJXL6BPXAI/](https://www.liberation.fr/societe/police-justice/dans-le-puy-de-dome-des-centaines-de-plants-etiquetes-cannabis-vendus-en-grandes-surfaces-20210611_V3C4OFJLWZEPVLUGJXL6BPXAI/)

## Cannabidiol (CBD)

Le CBD (cannabidiol) est un cannabinoïde présent dans la plante de cannabis mais entraînant des effets bien moindres que le tétrahydrocannabinol (THC). Il a des propriétés anxiolytiques, relaxantes, voire sédatives. Certains usagers déclarent en consommer afin d'arrêter ou de réduire leur consommation de cannabis (herbe ou résine), avec des motivations à l'usage visant par exemple la santé, ou la limitation de l'impact de la consommation sur l'activité professionnelle.

Le CBD peut être consommé comme le THC sous la forme de sommités fleuries, de résine, de poudre, d'huile ou encore d'e-liquide à vapoter.

Quelle que soit sa forme, le CBD est souvent acheté sur Internet mais il est possible de s'en procurer dans des boutiques de vapotage, dans des « *concept stores* » ou « *coffee shops* » dédiés<sup>160</sup>. Il est également parfois revendu sur le marché de rue, ou en livraison.

Le CBD est l'un des produits qui a été particulièrement l'objet d'attention cette année, de la part de l'ensemble des professionnels interrogés, aussi bien du côté de l'application de la loi que du secteur médico-social, reflétant pour ces derniers un intérêt manifeste des usagers accompagnés pour ce produit. A noter pourtant, le flou qui subsiste quant à son statut légal selon ses différentes formes (huile, e-liquide, herbe, résine...) et l'incertitudes des usagers sur le sujet, mais aussi de ces professionnels concernant le discours à tenir aux usagers et les mesures à prendre en termes de répression. Les incertitudes des professionnels concernent aussi la détection ou non du THC dans les tests salivaires/urinaires après une consommation de CBD seul sous forme d'herbe. Beaucoup n'ont pas connaissance du fait que le taux de THC est impossiblement neutre dans la fleur (et plus encore dans la résine qui est déjà une concentration des principes actifs), et que même minime il peut être suffisant pour positiver un test. A quoi s'ajoute la probabilité non négligeable que l'extraction du CBD (dans des produits finis comme des e-liquides ou de l'huile) ne soit pas entièrement exempte de traces de THC, ce qui, là encore, peut positiver un test salivaire ou urinaire, qu'il soit réalisé dans un centre de soin ou par des services de police/gendarmerie. Ces résultats peuvent alors laisser perplexe l'utilisateur, et lui causer un tort certain lorsque le verdict du résultat conditionne la récupération de son permis de conduire, ou l'accès à d'autres services, mais aussi dans son lien avec les professionnels soignants.

---

<sup>160</sup> Rappel des évolutions de la réglementation jusqu'à récemment : le CBD, en tant que molécule, n'est pas classé stupéfiant par la réglementation française : s'il est obtenu de synthèse, le CBD est totalement licite. De même, il peut être légalement extrait de la plante cannabis, mais seulement en suivant ces critères cumulés : il doit provenir d'une liste de variétés autorisées de cannabis, lesquelles doivent contenir moins de 0,2% de THC dans la plante à maturation, le produit fini (quelle que soit sa forme) ne devra contenir aucune trace de THC, et le CBD ne devra avoir été extrait qu'à partir des graines ou des fibres de la plante. Ces points ont été rappelés par la MILDECA en 2018. La législation est en train d'évoluer à partir des Arrêtés de différentes juridictions (Cour Européenne de Justice et Cour de Cassation en France) qui somment l'Etat français de se mettre en conformité avec le droit européen (libre circulation des marchandises légalement produites dans un Etat Membre, donc y compris CBD extrait des fleurs), mais aucune modification n'est effective à l'heure où nous rédigeons ce rapport (juin 2021). De plus, l'Etat Français s'oriente pour l'instant vers une légalisation du CBD effectivement produit à partir de n'importe quelle partie de la plante, mais entend maintenir l'interdiction de commercialisation des fleurs, au motif d'une inadéquation avec les messages de Santé Publique dans la lutte contre l'usage de la voie fumée et du tabagisme (les fleurs étant souvent fumées et mélangées à du tabac), et au motif du risque de troubles à l'ordre public engendré par l'impossibilité de différencier des fleurs contenant ou non du THC, notamment en cas de contrôle de police.

Arrêté de la CJUE (novembre 2020) : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2020-11/cp200141fr.pdf>

Communiqué de la MILDECA (novembre 2020) : <https://www.drogues.gouv.fr/actualites/cannabidiol-cbd-point-legislation>

Arrêté de la Cour de Cassation (juin 2021) :

[https://www.courdecassation.fr/jurisprudence\\_2/chambre\\_criminelle\\_578/810\\_23\\_47345.html](https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_criminelle_578/810_23_47345.html)

Pour les Services des Douanes, le CBD a pu être décrit comme « *le phénomène de l'année* », tant il aura occupé une place importante à la fois dans les saisies (des flux conséquents ont été interceptés en fret routier, qui sont souvent en transit pour d'autres points du territoire, voire d'autre pays, ou en fret postal), mais aussi dans les procédures (qui sont généralement remises en cause par les auteurs via des cabinets d'avocats spécialisés, lesquelles attaquent également les techniques d'analyses établissant des taux systématiquement au-dessus de 0,2% de THC). La crainte de l'installation, via le CBD, d'un marché du cannabis plus ou moins légal est également mentionnée par d'autres Services de police et de gendarmerie, qui peut de plus « *compliquer l'AFD* » [policiers]. La nécessité d'établir la composition de l'herbe ou de la résine saisie entraîne effectivement un alourdissement des procédures, un allongement des délais et engage des moyens financiers, le Laboratoire de Police Scientifique expliquant avoir été particulièrement sollicité pour ce type d'analyses l'an dernier (plus de 1/8 des fiches concernent des herbes à CBD).

Les services de police notent également des « *carottes* » au CBD, entendues comme le fait que des clients pensant acheter du cannabis classique (avec THC) se retrouvent avec des herbes à CBD sans le savoir, et parfois, le revendeur lui-même (« *charbonneur* » de rue ou livreur) n'est pas au courant de la tromperie. Nous pouvons mettre ce phénomène en lien avec celui de l'adultération d'herbe de cannabis CBD avec des cannabinoïdes de synthèse (cf. partie II. Analyses de produits en région).

Concernant les services médico-sociaux, là aussi, le CBD a été particulièrement mentionné dans les entretiens et focus-groupes (en CSAPA, CJC, services d'hôpital psychiatrique et en CAARUD), traduisant l'intérêt particulier des patients pour ce produit, notamment en alternative au cannabis classique, dans des projets de sevrage (« *Mais ceux qui avaient de très fortes consommations de beuh, vraiment avec le THC, ben... le CBD, ça leur a permis, à certains, de décrocher quand même* » [infirmière, CSAPA]), de réduction de la consommation (des CAARUD commencent ainsi à travailler sur des projets d'accès au e-liquide CBD), voire d'alternative légale (mais avec toutes les retenues que nous évoquions sur le fait que l'herbe ne le soit pas, et qu'un usage intense de CBD puisse positiver un test de THC si la molécule restait à l'état de trace dans le produit). En région transfrontalière, la proximité avec la Suisse où la culture et la vente de plantes de cannabis sont autorisées - à condition que le produit contienne moins de 1% de THC - le flou peut être encore plus important pour les professionnels et usagers.

Les usagers de CBD rencontrés par les différents informateurs TREND ont des profils variés, plus ou moins insérés, fumeurs importants ou non de cannabis, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes. Cette même variété de profils de consommateurs de CBD se rencontre également sur les espaces festifs, où l'on évoque également des usages de CBD en alternative au cannabis pour éviter des effets jugés indésirables durant la soirée (angoisse, défonce trop importante, mauvaise réaction au mélange avec l'alcool ou d'autres produits), et dont certains ont aussi un usage du CBD au quotidien pour d'autres raisons : aide à l'endormissement, gestion de l'anxiété, etc.

Le « *cébédo* » [usagère] remplace ainsi de plus en plus souvent les traditionnels joints de cannabis THC, l'herbe est la plupart du temps achetée sur Internet ou dans une boutique, mais aussi peut-elle être achetée auprès d'un revendeur ou auprès d'un proche qui la cultive lui-même.

*« CBD, à balle, partout. Du coup, même des gens qui maintenant, quand les pétards tournent se posent la question : "c'est de la beuh ou c'est du CBD ?". Avec des gens qui veulent pas fumer de la weed normal au THC ou qui veulent fumer de la weed au THC et qui s'en foutent un peu du CBD, parce que ça leur fait rien ».*

[intervenant en RdRD – association d'autosupport]

« Moi, j'ai vu deux types de personnes, soit les personnes qui veulent réduire leur consommation de weed en général et qui se tournent vers le CBD pour s'apaiser, ou soit les personnes qui fument occasionnellement, mais qui sont dans des milieux où ça consomme beaucoup de shit/weed et qui, du coup, veulent quand même fumer quelque chose un peu. C'est des gens qui vont fumer occasionnellement deux-trois taffes sur un pétard, mais qui du coup vont se rouler des joints de CBD, y'en a qui veulent avoir le plaisir de fumer sans être défoncés parce qu'ils ont pas une grosse tolérance, des choses comme ça » [intervenante en RdRD – association d'autosupport]

En plus des sites Internet entièrement dédiés à la vente de produits CBD (fleurs, huiles, résines, cosmétiques, alimentation...), sur les sites Internet de vente de graines de cannabis<sup>161</sup> les variétés CBD se sont également fait une place notable depuis quelques années, dénotant l'intérêt pour une recherche autre que le taux de THC maximum (appellations 1 pour 1 (autant de THC que de CBD), weed médicale, médicinale... etc.)

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE GRAINES DE CANNABIS



Captures d'écran de sites Internet de vente en ligne de graines de cannabis



Graines de cannabis, dont CBD, et leur sachet d'emballage, achetées sur un site Internet. TREND – Lyon 2020



<sup>161</sup> Cf. rapport TREND 2017 pour plus d'éléments sur ce type de sites.



## Opiacés-Opioïdes

Les opiacés constituent une famille de produits dérivés de l'opium, substance provenant du pavot somnifère. La morphine (ou sulfate de morphine) est le produit de référence de cette famille. Le terme opioïde désigne toute substance ayant un effet de type morphinique /morphino-mimétique, c'est-à-dire activant les récepteurs opioïdes dans le système nerveux central. Cela concerne les substances d'origine naturelle (extraites du pavot, comme l'opium, la morphine, la codéine), semi-synthétique (héroïne/diacétylmorphine, oxycodone...), ou obtenues entièrement par synthèse (fentanyl, tramadol, méthadone...), et qu'il s'agisse donc de substances licites ou illicites. Les médicaments opioïdes sont caractérisés par deux grands types d'utilisation : les médicaments indiqués dans le traitement des douleurs intenses et/ou rebelles aux autres analgésiques (codéine, sulfates de morphine (Skénan<sup>®</sup>), fentanyl...), et les médicaments de substitution aux opiacés (méthadone et buprénorphine haut dosage/BHD (Subutex<sup>®</sup>)). Les opiacés/opioïdes ont pour caractéristique d'entraîner une tolérance et une accoutumance au produit importantes, et présentent le risque sanitaire majeur de conduire à une dépression respiratoire en cas de prise trop importante, autrement nommée overdose. C'est un risque propre aux substances « *dépresseur* » du système nerveux central, comme le sont également certains médicaments (benzodiazépines) ainsi que l'alcool (qui peut conduire au coma éthylique).

## Opium-Rachacha

L'opium est une substance végétale obtenue à partir du latex du pavot somnifère (*papaverum somniferum*), généralement récupéré après incision des bulbes. Il se présente sous la forme d'une pâte marron plus ou moins compacte, et se consomme essentiellement fumé, à l'aide d'une pipe, ou ingéré, et beaucoup plus exceptionnellement par voie intra-rectale.

Le Rachacha est une préparation d'opium se présentant sous la forme d'une pâte marron rouge, de consistance molle ou parfois sous forme liquide.

L'opium est obtenu à partir d'une transformation artisanale du pavot généralement préparée par les usagers eux-mêmes à partir de pavots locaux, ou qu'ils obtiennent dans des pays voisins (Espagne).

Il est classé comme stupéfiant.



Bulbes de pavot incisés,  
TREND-Lyon 2019

Pas de phénomène notable sur l'opium cette année.



## Héroïne

L'héroïne (ou diacetylmorphine) est un opiacé semi-synthétique découvert en 1874 et commercialisé au début du 20<sup>ème</sup> siècle par la firme Bayer comme médicament pour différentes affections respiratoires, dont la tuberculose.

En France, elle circule associée à des produits de coupe (principalement du paracétamol et/ou de la caféine), et peut être désignée sous les appellations « héro », « dré », « dreu », « came », « bourrin », « cheval », « pedo », « dope », « poudre », « dreupou », « meumeu », « chnouff », « cheuha », « Hélène », etc.). On distingue deux formes d'héroïne : la variété appelée « blanche » (ou « cheblan », « thāï », ou encore « T4 ») qui est la forme chlorhydrate, soluble dans l'eau. La forme base, nécessitant l'adjonction d'un acide pour se solubiliser, est appelée « brune » (ou « rabla »,



Héroïne brune, TREND-Lyon 2019

« brown », « marron », « neubru », « rheub' », « brown sugar », « moka » ou encore « paki »). Cela étant, des héroïnes chlorhydrates peuvent aussi être de teinte brunâtre (voire rosée, grise...)<sup>162</sup>.

L'héroïne se consomme en sniff, à l'aide d'une paille : les usagers utilisent alors des outils mis à disposition par les structures de RdRD (« Roule-ta-Paille », carnet de feuilles à usage unique) ou se fabriquent des pailles eux-mêmes (billet de banque, feuille de papier, etc.).

Le produit peut également être injecté. Il est alors dissout dans de l'eau (fiole d'eau PPI distribué par les structures de RdRD) et s'il s'agit d'héroïne brune avec de l'acide citrique, ascorbique ou du jus de citron, afin de favoriser la dilution. Ce mélange est ensuite chauffé puis filtré (à l'aide d'outils tels que le filtre mis à disposition avec le Stericup<sup>®</sup>, le Sterifilt<sup>®</sup> ou les filtres « toupies », mais certains usagers utilisent parfois des filtres de cigarettes), avant d'être injecté.

L'héroïne brune peut être fumée selon la méthode dite de la « chasse au dragon », consistant à utiliser une feuille d'aluminium sur laquelle est déposé le produit pour le chauffer afin qu'il se transforme en liquide, une goutte navigue alors sur l'aluminium. L'utilisateur utilise ensuite une paille large afin d'inhaler les vapeurs émanant du liquide.

L'effet de l'héroïne consiste en un état d'euphorie et de plaisir suivi d'un effet sédatif. L'héroïne est parfois mélangée avec un stimulant comme la cocaïne : on appelle alors ce mélange « speed-ball ». L'héroïne est aussi utilisée par certains usagers pour réguler des effets d'autres produits, notamment pour gérer les « descentes » des hallucinogènes et des stimulants.

Les phénomènes en lien avec le trafic et la consommation d'héroïne sont tous décrits dans les parties précédentes du rapport (I.A trafics, I.B.3 usagers en grande précarité, I.C. usagers de l'espace transfrontalier, I.D.3 usages en espaces festifs).

<sup>162</sup> Certains usagers nomment ainsi « brune » ou « blanche » en fonction de la couleur, d'autres en fonction de leur solubilité dans l'eau, semant la confusion sur les variétés d'héroïne disponibles.

## Buprénorphine Haut dosage

La buprénorphine haut dosage (BHD) est un médicament de substitution aux opiacés (MSO). Autorisé en France en 1995, il est commercialisé depuis 1996 sous la marque Subutex® – d'où son appellation par les usagers de « *sub* », « *subu* » ou « *bubu* » (mais aussi « *lubia* » qui signifie haricot en arabe) – et depuis 2006 sous sa forme générique. La buprénorphine n'est pas inscrite sur la liste des stupéfiants, mais sa délivrance est assimilée à celle des médicaments stupéfiants<sup>163</sup>. La buprénorphine est un agoniste partiel des récepteurs opioïdes permettant de réduire le risque d'overdose : les effets du médicament atteignent un plateau au-delà duquel ils ne progressent plus en intensité, même avec une autre molécule. Ses propriétés antagonistes peuvent ainsi produire un syndrome de manque pour certains usagers consommant d'autres opioïdes durant une même période.

Un traitement par BHD peut-être initié en médecine de ville pour une durée maximale de 28 jours, renouvelable. La BHD existe sous forme de comprimés à laisser fondre sous la langue (sublingual), dosés entre 1 et 8 mg. Ces dernières années, de nouvelles formes de BHD ont été commercialisées, sous l'appellation Suboxone® (association de BHD et de naloxone) puis Orobupré® (forme orodispersible de la BHD).

Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, qu'il soit obtenu sur le marché noir ou légalement sur prescription, le Subutex® peut être consommé en injection, en sniff ou même fumé, les usagers pouvant alterner ces modes d'administration avec la voie sublinguale. Lorsqu'il est fumé, le comprimé est effrité, mélangé à du tabac (parfois du cannabis) et roulé dans une feuille de papier à cigarette. Pour être injecté, il est simplement mélangé avec de l'eau, puis filtré afin d'en retirer le maximum d'excipients. L'injection de BHD peut-être à l'origine de complications sanitaires (notamment d'œdèmes lymphatiques ou « *mains de Popeye* », ainsi que des endocardites). L'utilisation de filtres plus performants que le filtre coton (Sterifilt®, filtres « *toupiés* ») permet de réduire ces risques.

Pas de phénomène notable concernant la buprénorphine cette année.

---

<sup>163</sup> Sa prescription doit être établie sur ordonnance sécurisée, mentionnant systématiquement le nom du pharmacien ou de la pharmacie d'officine.

## Méthadone

Le chlorhydrate de méthadone ((du nom de sa molécule la 6-di**METHYL**Amino-4,4-Diphenyl-3-eptan**ONE**) est un opioïde, agoniste morphinique commercialisé en France comme médicament de substitution aux opiacés (MSO) depuis 1995 sous l'appellation méthadone. Il se présente sous la forme de sirop, ainsi que sous forme de gélules depuis 2008 et sa durée d'action (par voie orale) peut aller jusqu'à 28h. Inscrite sur la liste des médicaments stupéfiants, la délivrance de méthadone est soumise à une primo-prescription par un médecin exerçant dans un CSAPA ou un service hospitalier spécialisé (unité d'addictologie, ELSA...). Le relais de prescription peut ensuite être effectuée par un médecin de ville, pour une durée maximale de 14 jours pour la forme sirop, et de 28 jours pour la forme gélule. La prescription de la forme gélule n'est officiellement possible qu'à l'issue d'un an de stabilisation du traitement sous forme sirop. Qu'elle soit obtenue sur le marché noir ou légalement sur prescription, la méthadone peut être consommée hors protocole médical. Il peut alors s'agir, pour la forme sirop comme pour la gélule, d'usage par voie orale ou en injection. Les formes galéniques de ces médicaments étant volontairement conçues afin d'éviter les usages « détournés », leur injection provoque des dommages physiques difficiles à réduire même par les moyens habituels (filtration, utilisation d'un matériel stérile, accompagnement des usagers à l'injection).

Aucun phénomène n'est notable quant à l'usage hors-cadre thérapeutique de méthadone cette année, à l'exception des pratiques d'injection de méthadone sous forme de gélules (l'injection de forme sirops étant toujours effective chez les mêmes profils d'usagers le plus souvent géorgiens, cf. rapports précédents). Cette pratique, ultra-marginale les années précédentes, est revenue régulièrement dans les discours des professionnels de certains CAARUD et CSAPA. Ils le mettent également en lien avec la difficulté d'accès au Skénan<sup>®</sup> qui entraîne un report sur ce produit, pour en tirer des effets similaires (de défonce et/ou pour ne pas subir de manque) en maintenant le mode de consommation habituelle (l'injection). Certains usagers expliquent également injecter occasionnellement la méthadone-gélule, alternant avec des prises per os.

*« On a noté justement à Lyon en ce moment, enfin sur toute l'année 2020, il y a eu une difficulté d'accès au Skénan<sup>®</sup>, notamment avec les médecins conseils, les arrêts de remboursement etc. Et du coup, on a vu des reports de consommation et notamment sur la métha-gélule »*  
[intervenante en CAARUD – Lyon]

Nous avons donné quelques exemples de techniques de préparation des gélules de méthadone pour l'injection dans le précédent rapport, les usagers employant parfois le terme de « soupe » pour parler de cette cuisine particulière, nécessitant le plus souvent l'usage d'alcool pour séparer les excipients. Les techniques se transmettent entre usagers, certains s'aident de descriptions sur des forums Internet, d'autres ont fait seuls leurs expériences, qui étaient généralement décrites comme peu concluantes les années précédentes et qui sont, depuis 2 ou 3 ans, plus souvent mentionnées comme satisfaisantes.

Peu d'informations ont été répertoriées sur la revente de gélules au marché noir, quelque prix ont été cités (plaquette de 10 mg (7 cachets) à 10€, de 40 mg à 20€).

Cette pratique semble être à l'origine d'abcès importants, des problématiques veineuses associées sont citées, « des veines qui s'abîment très vite » [intervenante CAARUD]. Si des overdoses ont été mentionnées, rappelons qu'à l'échelle nationale, ce sont quelques dizaines de cas de surdoses rapportés, dont un tiers de décès.<sup>164</sup>

<sup>164</sup> Cf. *Suivi des surdoses et décès dus à l'abus de méthadone, de médicaments opioïdes et de substances non médicamenteuses lors du confinement et à sa sortie. Chiffres clés* – en date du 1er juillet 2020, en ligne sur le site de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-dispositif-renforce-de-pharmacovigilance-et-daddictovigilance>

## Sulfates de morphine (Skénan®)

Le Skénan® est le nom commercial d'un médicament antalgique, de pallier 3, contenant du sulfate de morphine. Celui-ci est indiqué pour soulager les douleurs persistantes ou rebelles aux autres analgésiques, notamment les douleurs d'origine cancéreuse. Il peut être possiblement prescrit comme médicament de substitution des opiacés (MSO) dans un cadre précis, bien qu'il ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché officielle pour cela. En effet, la circulaire (dite « *circulaire Girard* ») de 1996 autorise son usage dans le cadre d'un traitement de substitution lorsque les autres MSO (méthadone et BHD) ne peuvent être prescrits pour diverses raisons, mais avec des restrictions de prescription, celles-ci devant se faire via des médecins addictologues uniquement. La demi-vie du Skénan® (2 à 6h) est relativement faible, ce qui ne permet pas de soulager les symptômes de manque des usagers pour l'ensemble de la journée en une prise quotidienne. Le Skénan® est en outre classé sur la liste des médicaments stupéfiants (ce qui implique des mesures de contrôle telles que la prescription par ordonnance sécurisée).

Le Skénan® (surnommé « *skén'* », « *neuneu* » ou « *neuské* ») se présente sous forme de gélules contenant des microbilles de morphine à libération immédiate (ActiSkénan®) ou prolongée (Skénan® LP), destinées à être avalées.

Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, le Skénan® est très majoritairement injecté et parfois consommé par voie orale, la voie nasale restant très marginale. Certains usagers alternent entre ces modes de consommation. La forme galénique du Skénan® LP est conçue pour rendre difficile les usages « *détournés* » du médicament. L'étape de filtration nécessaire à l'injection est ainsi délicate pour les usagers, ceux-ci optant parfois pour une filtration minimum, qui peut s'accompagner d'un risque de détérioration du système veineux.

Les évolutions concernant les usages de Skénan® et sa circulation sur le marché de rue sont décrites dans la partie I.B.3.

## Autres médicaments opioïdes

Mis à part le Skénan® et les médicaments de substitution précités, d'autres médicaments contenant des opioïdes peuvent faire l'objet d'usages hors cadre thérapeutique. Ils peuvent être naturels, semi-synthétiques (synthétisés à partir d'une molécule naturelle) ou de synthèse. Le pouvoir antalgique de ces molécules varie et est classé selon les analgésiques faibles ou forts. Les médicaments opioïdes dits « *forts* » (oxycodone, fentanyl, fentanylloïdes) sont classés sur la liste des médicaments stupéfiants, comme le Skénan®. Les médicaments opioïdes dits « *faibles* » (tramadol, codéine, de pallier 2) ne sont pas classés comme stupéfiants, mais leur délivrance nécessite une prescription médicale. En plus des TSO et du Skénan®, ce sont principalement les médicaments opioïdes dit « *faibles* » qui font l'objet d'usage hors protocole thérapeutique, plus rarement des opioïdes dit « *forts* ».

Les prescriptions sont de plus en plus suivies par le réseau d'addictovigilance et font l'objet actuellement d'attention du fait de la situation aux Etats-Unis et de l'épidémie d'overdoses, qui fait craindre - ou du moins incite à la vigilance - en France quant à une évolution similaire de la situation, du fait d'un nombre important de prescriptions à l'échelle nationale et de l'augmentation des décès liés à des surdoses les impliquant.

**La codéine** est, comme la morphine, un alcaloïde extrait du pavot somnifère. Elle est utilisée comme analgésique, soit seule (Dicodin<sup>®</sup>, Codenfan<sup>®</sup>), soit combinée à d'autres molécules (Codoliprane<sup>®</sup> par exemple) ou présente dans des sirops ou comprimés antitussifs (par exemple Néo-Codion<sup>®</sup>). Disponible en vente libre jusqu'en juillet 2017, la codéine est depuis uniquement accessible sur ordonnance, après que les risques d'usages hors protocole thérapeutique et de surdoses aient été considérés comme trop importants par les autorités sanitaires, du fait notamment de l'engouement de certains jeunes pour l'usage de Purple Drank. Popularisé par la culture hip hop américaine depuis les années 90, le Purple Drank est un cocktail réalisé à base de sirop codéiné (ou à base de dextrometorphane) et de prométhazine (antihistaminique), associé à un soda, parfois potentialisé avec de l'alcool, qui provoque des effets euphorisants et une sensation de « *plane* » grâce à la codéine, mais également des démangeaisons (propres à la codéine) que l'antihistaminique vient réduire.

**Le tramadol** est un médicament utilisé dans la prise en charge de douleurs modérées à intenses et commercialisé sous les noms de Topalgic<sup>®</sup> ou Contramal<sup>®</sup>. Il s'agit d'un antalgique central agissant à la fois sur les récepteurs opioïdes et sur la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline provoquant un effet légèrement antidépresseur. Il s'agit d'un antalgique « faible » avec un pouvoir analgésique qui reste toutefois plus fort que celui de la codéine. Son cadre de délivrance a été restreint à 3 mois depuis avril 2020 du fait des risques d'accoutumance et de décès par surdose (il est la 1<sup>ère</sup> cause de décès par antalgique en France actuellement, et le 2<sup>ème</sup> médicament faisant l'objet d'ordonnances falsifiées en France à la fin des années 2010).

**Le fentanyl** est un médicament utilisé pour des douleurs chroniques intenses, résistantes aux autres antalgiques et/ou d'origine cancéreuse. Il peut être prescrit sous forme de patchs transdermiques (Durogesic<sup>®</sup>), de comprimés ou de spray. En milieu hospitalier, il peut également être utilisé en injection. Le fentanyl est classé sur la liste des médicaments stupéfiants, comme la plupart de ses analogues médicamenteux (alfentanil, sufentanil, remifentanil et carfentanil) utilisés en tant qu'anesthésiques et analgésiques en médecine humaine et/ou vétérinaire. Ce produit n'a pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en tant que produit de substitution aux opiacés (TSO). Mais certains médecins et certains usagers ont déjà fait l'expérience de l'utilisation comme TSO, notamment avec les patchs.

Sa durée d'effets est limitée, mais ses propriétés analgésiques chez l'homme sont 50 à 100 fois supérieures à celles de la morphine. Ses dérivés, notamment acétylfentanyl, ofentanyl et carfentanyl sont encore plus puissants, jusqu'à 1 000 fois plus que la morphine. Ainsi, le fentanyl est un produit actif même à des doses très faibles, de l'ordre du microgramme, ce qui rend son usage dangereux (risques de dépression respiratoire, bradycardie, hypotension, rigidité musculaire, etc.). Le fentanyl peut être utilisé hors cadre thérapeutique, par injection, par ingestion orale de comprimés, ou en machant des patchs. De la poudre ou des patchs de fentanyl peuvent également être fumés ou absorbés par voie nasale. Les usagers recherchent alors des effets sédatifs et anxiolytiques (euphorie, bien-être, somnolence, etc.). Le fentanyl peut être prescrit, ou bien obtenu au marché noir (revente de prescriptions, échanges...) ou encore acheté en ligne via le Darknet.

Pas de phénomène notable concernant les médicaments opioïdes ou leurs dérivés cette année.

## Stimulants

### Cocaïne/crack

La cocaïne est un alcaloïde extrait de la feuille du cocaïer, un arbuste cultivé en Amérique du Sud (Colombie, Pérou, Bolivie principalement). Son extraction s'effectue en plusieurs étapes pour obtenir un sel, le chlorhydrate de cocaïne. C'est sous cette forme chlorhydrate (poudre blanche), contenant souvent des résidus de synthèse et mélangée à des produits de coupe (principalement le lévamisole et la phénacétine) que circule la cocaïne (souvent appelée « coke », « CC », « C », ainsi que des prénoms commençant par C (principalement Caroline), ou encore « neige » ou « blanche ») que la cocaïne est sniffée ou injectée. Le sniff s'effectue avec des pailles (distribuées par les intervenants RdRD ou fabriquées par les usagers) ou en utilisant la main ou le coin d'une carte de crédit lorsque l'utilisation d'une paille est impossible. Elle s'injecte après dilution dans l'eau (eau PPI dans l'idéal) et filtration (à l'aide d'un outil de filtration distribué par les services de RdRD. cf. héroïne). Le recours à l'injection suscite un craving<sup>165</sup> plus important que l'usage en sniff et conduit souvent les usagers à multiplier les prises. Lorsqu'elle est injectée, la cocaïne peut être associée à l'héroïne, ce mélange est nommé « speed-ball » et est utilisé afin de ressentir les effets de l'héroïne tout en diminuant la somnolence du fait de la stimulation de la cocaïne, et l'héroïne « adoucissant » également la descente de la cocaïne.

La cocaïne se présente également sous une forme base obtenue après adjonction de bicarbonate de soude ou d'ammoniaque (produisant ainsi une forme solide, appelée « caillou » ou « galette »), destinée à être fumée<sup>166</sup>, plus rarement injectée. Cette opération nécessite un peu d'eau, la base choisie (ammoniaque ou bicarbonate), un récipient, un ustensile pour mélanger, et une source de chaleur. Des gouttes visqueuses apparaissent alors à la surface de la solution. En séchant, celles-ci se solidifient pour donner un produit qui a l'aspect d'un caillou blanchâtre. Cette forme basée est appelée crack (« kekra ») ou free-base (ou « cocaine basée » ou juste « base »), selon qu'elle est vendue directement sous cette forme ou que l'usager réalise lui-même la transformation, mais aussi en fonction des représentations des usagers en question (le free-base jouissant généralement d'une meilleure réputation que le crack).

Puissant stimulant du système nerveux central, la cocaïne agit sur les systèmes dopaminergiques, sérotoninergiques et adrénnergiques. C'est aussi un vasoconstricteur périphérique (rétrécissement des vaisseaux sanguin, d'où les risques cardiaque et d'AVS). Lorsque le produit est fumé, il gagne très rapidement le cerveau, induisant des effets puissants et courts. A ce « flash » décrit comme euphorique et stimulant succède après quelques minutes une « descente », un état très désagréable et violent mêlant sentiment d'irritabilité ou d'anxiété. Ces effets entraînent chez le sujet une envie irrésistible de renouveler la prise (craving). La cocaïne, chlorhydrate ou base, n'induit pourtant pas de syndrome de sevrage physique à proprement-parler, comme c'est le cas avec les substances opioïdes ou l'alcool.



Cocaïne (chlorhydrate),  
TREND-Lyon 2019

<sup>165</sup> Terme anglo-saxon désignant l'envie irrésistible de consommer le produit.

<sup>166</sup> La température de vaporisation de la cocaïne sous forme chlorhydrate étant élevée et proche de son point de combustion, celle-ci sera totalement ou partiellement dégradée avant d'être vaporisée, d'où la nécessité d'une transformation préalable de la cocaïne destinée à être fumée.



Les tendances concernant les trafics de cocaïne sur la région sont exposées dans la partie I.A trafics, et les usages en contextes festifs dans la partie I.D.3. En outre, ce que nous retiendrons cette année, ce sont les problématiques engendrées par la cocaïne auprès des publics accueillis en centre d'hébergement ou dans certains lieux de soin, ainsi que celles de l'accompagnement en RdRD autour du basage par les professionnels de CAARUD, deux aspects déjà évoqués les années précédentes mais qui se maintiennent toujours particulièrement cette année 2020 et 2021.

L'équipe mobile intervenant au sein de CHRS note ainsi toujours les fortes consommations de cocaïne, qui peuvent entraîner des effets secondaires indésirables en termes sanitaires, mais aussi ébranler les cadres de vie de personnes déjà très précaires, et qui s'endettent fortement et/ou mettent à mal l'accueil du fait de cet usage.

*« Que ce soit au CSAPA ou dans les centres suivis par notre équipe mobile... dans les centres d'hébergement, c'est un gros gros problème, que ce soit en termes de consommations, en termes de trafics... dans les centres d'hébergement, c'est vraiment un gros problème. Beaucoup de passages à l'acte, probablement sous cocaïne, passages à l'acte violents qui remettent en question les hébergements. Donc, il y a pas mal de fins de prises en charges... On a connu, certes, beaucoup de cas d'alcool, mais là... la cocaïne trône de manière de plus en plus importante » [médecin – CSAPA]*

L'équipe mobile indique également l'augmentation des demandes de prescriptions de médicaments benzodiazépines, sollicitées par les usagers afin de gérer les redescendes de cocaïne, jugées particulièrement difficiles.

De même que les deux années précédentes, des services d'hôpitaux psychiatriques indiquent eux aussi la forte consommation de cocaïne de certains patients, qui peut déstabiliser l'accompagnement et le parcours de soin, d'autant plus lorsque la cocaïne se trouve disponible dans l'enceinte des établissements (cf. rapport précédents).

*« Explosion de la cocaïne, là, qui commence vraiment à poser souci. Qu'on retrouve jusque dans les services avec des patients surpris en train de consommer, donc voilà... ce qui vient poser la question du trafic, aussi, à l'hôpital [Infirmière, ELSA hôpital psychiatrique]*

Concernant l'accompagnement à la RdRD des pratiques de basage (pratiques très répandues auprès des publics CAARUD, cf. partie I.B.3, et rapports TREND précédents), les professionnels de la plupart des CAARUD travaillent toujours à promouvoir l'usage du bicarbonate pour remplacer l'ammoniaque, afin de réduire les risques liés à l'inhalation de ce dernier. Depuis plusieurs années, les équipes se questionnent sur les modalités les plus opérantes en la matière (affiches, flyers explicatifs, délivrance de sachets de bicarbonate, réalisation de vidéos montrant les différentes techniques...), et finissent par buter sur l'un des aspects les plus pragmatiques de la RdRD : l'accompagnement en situation réelle. Celui-ci peut exister concernant l'accompagnement à l'injection (recherche de veine, préparation du produit, filtration, protocole de désinfection, techniques d'introduction de l'aiguille, etc.) et est souvent jugé comme la manière la plus efficace de permettre aux usagers de modifier leurs pratiques, puisque ceux-ci pourront être accompagnés point par point. Néanmoins, concernant le basage de la cocaïne au bicarbonate, si quelques professionnels ont déjà pu proposer ce type d'accompagnements au domicile des usagers, il s'agit d'une pratique loin d'être simple à mettre en œuvre (encore faut-il qu'un professionnel maîtrise la technique), d'autant plus au sein des locaux des CAARUD (ce qui implique de laisser l'utilisateur manipuler un produit illicite<sup>167</sup>) quand aucune réglementation ne précise de cadre formel pour ce type d'accompagnement. Pourtant, la législation

---

<sup>167</sup> Dans tous les cas, au sein des locaux ou ailleurs, le professionnel ne manipule jamais le produit, tout au plus guide-t-il l'utilisateur dans la réalisation des gestes, qu'il s'agisse du basage de cocaïne ou des accompagnements aux gestes de l'injection.

ne stipule pas non plus son interdiction, et certains services estiment que les décrets autorisant la « *supervision de pratiques de consommation* » (loi de santé de janvier 2016) pourraient, en toute logique puisqu'ils ne se restreignent pas à l'injection, tout à fait permettre ces dispositifs.

Il reste néanmoins la question de la formation des professionnels à la pratique du basage au bicarbonate (qui n'est enseignée dans aucun parcours professionnel, contrairement à l'injection pour les infirmiers par exemple, et plus largement via les formations AERLI), sans quoi le risque de gâcher du produit, si l'opération venait à échouer, est beaucoup trop important au risque de mettre à mal leur lien avec les usagers. Et contrairement aux ateliers menés autour de la filtration de médicaments, lesquels peuvent être fournis pour démonstration par le CAARUD (Skénan® entre autres), impossible ici de manipuler une vraie cocaïne, moins encore de l'obtenir légalement pour l'établissement. La question d'un substitut légal demeure (cf. rapport précédent) mais n'a pour l'instant pas abouti.

Des CAARUD se posent également la question de favoriser ici l'accompagnement par les pairs, constatant que, pour beaucoup de ceux qui basent actuellement au bicarbonate, c'est un proche qui a pu les initier à la technique.

*« On a toujours un peu des difficultés, les mêmes difficultés pour expliquer enfin à quelqu'un comment pouvoir réellement baser la cocaïne avec du bicarbonate, même en montrant des vidéos, même... voilà... je trouve que quand même les gens qui consomment seuls, en tout cas, se lancent pas trop dans le basage au bicarbonate sans qu'il y ait un autre usager qui leur montre réellement comment faire »* [intervenant en CAARUD]

Des professionnels estiment donc que des usagers pourraient ainsi occuper un rôle de « *formateur à la RdRD liés au basage* » pour d'autres usagers de la structure, sur la base d'un échange de connaissances, qui fait aussi partie des fondements initiaux de la RdRD, dans - ou hors - les institutions.

Nous notons l'an dernier également que, quand bien même les conditions seraient réunies d'un usager acceptant de modifier ses pratiques, d'engager son produit, et d'un professionnel ou d'un autre usager en mesure de l'accompagner, reste la problématique des locaux où réaliser cet accompagnement, quand pour les usagers à la rue il n'est pas envisageable dans l'espace public, moins encore pour l'usager de s'y essayer seul quand les conditions de rapidité et de discrétion lui feront toujours opter pour la technique la plus efficace pour lui, de longue date maîtrisée. « *Ce qui fait penser à certains professionnels qu'au même titre qu'une salle d'injection à moindre risque, il serait de bon augure de créer des « espaces de cuisine à moindre risque », permettant aux usagers de pratiquer dans de meilleures conditions et ainsi d'opter pour des pratiques moins délétères* » (rapport TREND 2019). Le projet de SCMR en cours d'élaboration à Lyon travaille ainsi autour de cette possibilité que d'accompagner les pratiques de basage au sein d'une potentielle salle.

Le service de RdRD à distance note que le passage de l'ammoniaque au bicarbonate a pu se faire pour des usagers plus insérés, voire très insérés, qui ont de fait plus d'argent pour se permettre de perdre quelques grammes de produit lors des premières tentatives, et qui bénéficient d'un environnement adapté (appartement).

*« Les gens qui passent facilement au bicar, c'est des gens qui vont pas facilement avoir peur d'en perdre un peu de la coke [...] moi j'ai quelques gars, là, y sont à vingt, trente grammes de coke par mois, quarante grammes de coke par mois, qu'ils achètent en une seule fois, si tu veux... ils ont les moyens financiers qui permettent d'aller gâcher un peu d'produit quoi [...] et pis ils ont le temps, c'est à dire que c'est beaucoup plus facile d'apprendre à baser le bicar quand t'es posé chez toi sur ta table basse, tranquillement une fois que les gamins sont couchés plutôt que quand t'es dans un camtar à la va-vite ou même quand t'es dehors à la va-vite ... t'as appris une méthode qui est pratique, enfin qui est rapide, que tu maîtrises »* [intervenant en RdRD à distance]

## MDMA-Ecstasy

La MDMA (Méthylène-Dioxy-MéthAmphétamine) est un dérivé amphotaminique découvert en 1912 par la société Merck et dont la consommation récréative est historiquement associée au développement de la scène techno. Ce produit est disponible sous différentes formes : comprimés, cristaux et poudre.

Les comprimés aux couleurs et logos divers sont appelés communément ecstasy, ou « *ecstas* » ou « *taz* », « *tata* », « *X* », « *plomb* ». Consommés par voie orale, ces comprimés sont parfois fortement dosés, justifiant souvent la présence d'un trait de « *sécabilité* » au dos de certaines séries.

Les cristaux translucides ou de couleur grise ou brune sont dénommés « *MDMA* », « *MD* », « *D* » et consommés en « *parachute* » (le produit est enroulé dans une feuille de papier à cigarette) ou dilués dans une boisson (alcoolisée ou non) puis ingérés. La poudre de couleurs variées peut être issue du concassage de cachets ou de cristaux. Elle est consommée « *en parachute* », en sniff, diluée dans une boisson et beaucoup plus rarement en injection.

La MDMA/ecstasy est consommée pour ses effets stimulants, euphorisants, empathogènes (désinhibant et facilitant les contacts) et entactogènes (amplification des sensations permettant notamment un ressenti particulier du toucher et du son, donc de la musique).

Nous avons décrit les tendances se rapportant à la MDMA sous forme de poudre et sous forme de comprimés d'ecstasy dans la partie I.A trafics et I.D espaces festifs. Nous n'exposons pas cette année de photos de différents ecstasys en circulation sur la région, notons simplement qu'ils sont toujours autant diversifiés, de taille toujours très imposante, de forme en relief la majorité du temps, parfois les deux faces sont exploitées avec des logos différents et/ou complémentaires et/ou avec des indications sur la composition. De ce fait, les cachets sont rarement sécables de manière précise. Néanmoins, certaines formes se prêtent bien à la section du cachet en plusieurs morceaux, comme les têtes d'animaux à oreilles par exemple, les graphiques relevant évidemment plus d'une optique marketing que d'une visée de RdRD... Marketing qui d'ailleurs peut représenter pour des usagers le gage qui s'agit bien là d'un ecstasy, ou du moins pas d'un vulgaire médicament manufacturé...

*« Moi, j'achèterais jamais des ecstas sans dessin.... Y'a trop de risques que ce soit des cachets, des médicaments » [usager]*

Notons quelques arnaques sur des comprimés qui ont pu être constatés par les dispositifs d'analyse de produits (SINTES et CCM, cf. partie II Analyses), sans possibilité pour les usagers de déceler la tromperie à l'œil nu.

## Amphétamine-Speed

L'amphétamine est une molécule synthétisée pour la première fois en 1887. Elle possède principalement des propriétés stimulantes et anorexigènes.

Utilisée de façon thérapeutique par le passé, l'amphétamine n'est plus prescrite qu'en cas de syndrome d'hyperactivité de l'enfant (Ritaline®)<sup>168</sup> et en cas de narcolepsie chez l'adulte, uniquement par des spécialistes hospitaliers. Ce produit fait l'objet d'usages hors protocole médicale, notamment en sniff, par voie orale et plus rarement en injection ou inhalée. L'amphétamine est vendue sous forme de poudre, de pâte ou de comprimé, et souvent dénommée « speed », « spi », « deuspi ». Elle peut aussi exister sous forme de liquide, mais cette forme est très rarement observée.

La consommation d'amphétamine entraîne une sensation de désinhibition, d'euphorie, de diminution de la sensation de fatigue et une exacerbation des sens. Les amphétamines ont aussi un effet coupe-faim, peuvent provoquer une déshydratation, des hallucinations visuelles ou auditives. Les amphétamines peuvent également provoquer des troubles digestifs, neurologiques et cardiovasculaires.

Pas de phénomène notable concernant l'usage d'amphétamine cette année.

## Méthamphétamine

La méthamphétamine est un dérivé synthétique puissant de l'amphétamine découvert au début du 20<sup>ème</sup> siècle et commercialisé par une société pharmaceutique allemande sous la marque Pervitin®. Elle est aujourd'hui surnommée « ice », « cristal », « cristal meth », « tina » ou « yaba » et se présente sous forme de cristaux ou poudre cristalline, plus ou moins fine ou transparente. Principalement consommée aux États-Unis et dans certains pays d'Asie et du Pacifique, son usage est restreint en France, en dépit de la forte médiatisation dont elle fait l'objet. On la retrouve plus souvent dans certains milieux spécifiques, et associée à des pratiques particulières, notamment autour du chemsex. La méthamphétamine induit une dépendance physique et psychique et a un fort potentiel neurotoxique lorsqu'elle est consommée de manière répétée.

La méthamphétamine est consommée fumée, sniffée ou injectée.

Les éléments concernant l'usage et la circulation de méthamphétamine sont évoqués en partie I.C (circulation des produits sur le secteur transfrontalier) et I.D.4 (usage en contexte de chemsex).

---

<sup>168</sup> cf. « autres médicaments »

## Substances hallucinogènes

### Les champignons hallucinogènes

Les champignons dit « *hallucinogènes* » contiennent des substances dont les effets psychotropes induisent des distorsions des perceptions sensorielles, auditives, spatiales, temporelles, voire des hallucinations. Ils peuvent prendre l'appellation de « *psi* », « *psilo* », « *champ'* », « *champi* », « *champax* », « *champotte* », « *magic mushroom* ». Ils sont presque exclusivement consommés par voie orale, frais ou séchés, tels quels, ou avalés avec une boisson, ou encore introduits dans une préparation culinaire (infusion, omelette, macération dans un alcool...). Il en existe plusieurs variétés dont certaines poussent en France au moment de l'automne et sont accessibles par la cueillette. D'autres variétés étrangères (« *mexicains* ou *hawaïens* ») sont principalement accessibles via Internet. Il est également possible de se procurer des kits sur Internet, afin de procéder à leur culture à domicile.

Pas de phénomène notable concernant les champignons hallucinogènes cette année.

### LSD

Le diéthyllysergamide (LSD, LSD-25) est un psychotrope hallucinogène synthétisé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1938 par la société Sandoz, dérivé de l'acide lysergique naturellement produit par l'ergot de seigle, un champignon qui pousse sur les céréales. Le LSD se présente sous forme liquide, souvent apposé sur un morceau de buvard portant un dessin (cette forme est la plus répandue et est appelée « *carton* », « *buvard* », « *toncar* », « *peutri* », « *peupeu* », « *L* »), ou d'une micro pointe (ressemblant à une mine de crayon, les usagers parlent alors de « *micro pointe* » ou « *micron* »). Le LSD peut être également directement consommé sous sa forme liquide (on parle alors de « *goutte* ») ou de gélatine. Il se consomme par voie orale à des doses de l'ordre du microgramme. Des cas exceptionnels d'usages par voie intraveineuse existent.

L'usage de LSD entraîne des modifications sensorielles intenses, des hallucinations et une perte plus ou moins marquée du sens des réalités. Comme pour les champignons hallucinogènes, le plus souvent, la consommation de LSD n'entraîne ni dépendance, ni tolérance, en particulier du fait de sa consommation en séquences relativement espacées. Les complications aiguës de l'usage sont principalement des « *bad trips* » ou des épisodes « *délirants* » et des traumatismes.

Pas d'élément notable pour le LSD cette année, au-delà des points exposés dans la partie I.D.3 de ce rapport.

### Kétamine

Le chlorhydrate de kétamine, synthétisé pour la première fois en 1962, est un médicament utilisé en médecine humaine et vétérinaire depuis les années 1960 comme anesthésique. En France, elle est aussi utilisée pour le traitement de la dépression résistante depuis 2020 (Spravato<sup>®</sup>).

Dénommée « *kéta* », « *ké* », « *K* », « *spécial K* », « *poney* », « *kate* », « *Hobi One* », la kétamine se présente sous forme liquide incolore et inodore, qui une fois « *cuisinée* » (évaporation du liquide)

pourra prendre la forme de très fins cristaux ou de poudre de couleur blanche. La forme en gélule est beaucoup plus rare. L'usage hors cadre médical de kétamine a conduit à son inscription sur la liste des stupéfiants en 1997. Les préparations injectables de kétamine sont inscrites sur la liste des substances classées comme stupéfiants depuis 2017.

La kétamine est très majoritairement sniffée, mais peut également être injectée par voie intraveineuse ou intramusculaire. Elle est consommée seule ou associée à d'autres substances, le plus souvent stimulantes (l'appellation « *Calvin Klein* » désignant le mélange avec la cocaïne, mais des associations avec de la MDMA et des amphétamines, ou encore du LSD, sont également observées). A forte dose, la produit possède des propriétés anesthésiques et analgésiques. À dose plus faible, son usage est susceptible d'entraîner des effets hallucinogènes (et notamment de distorsion de la perception visuelle et corporelle), dits « *dissociatifs* » et, à très forte dose, des effets de décorporation (sentiment de quitter son corps et de l'observer de l'extérieur), voire des pertes de conscience (appelée K-hole). C'est au bout de 10-15 minutes que les effets se font ressentir lorsque le produit est inhalé, au bout de 30 minutes lorsqu'il est ingéré.

Si nous récapitulons les différents éléments évoqués tout au long du rapport autour de la kétamine, nous constatons qu'elle continue de se diffuser dans l'ensemble des milieux étudiés par TREND, présente auprès des usagers en grande précarité et sur l'ensemble des scènes festives observées, de plus en plus évoquée aussi par les jeunes rencontrés en CJC, et les pratiques de revente se diversifient également, notamment via la livraison (appels téléphoniques directs ou via l'application Snapchat).

*« La ké, elle a vraiment explosé cette année, y'a de plus en plus de dealers qui vendent de la ké, notamment cocaïne et ké. »* [usager, à propos des revendeurs en milieu festif alternatif]

Plusieurs raisons à son usage sont évoquées, nous relations déjà l'an dernier plus spécifiquement l'une d'entre elle, concernant la non détection au test salivaire, toujours mise en avant cette année par certains usagers.

*« Y'a un très grand engouement autour de la ké aussi parce que ça se détecte pas, en fait, et que du coup, les gens, ils peuvent se mettre minables en soirée, en teuf, et reprendre le volant le lendemain... »* [usager]

Appréciée comme hallucinogène dissociatif (en free-party, mais aussi en appartement pour une recherche d'intensité indépendamment du contexte, (c. partie I.D.3)), et en contexte de chemsex pour ses effets anesthésiants en lien avec certaines pratiques sexuelles également (cf. I.D.4), c'est aussi un usage beaucoup plus « *doux* » de la kétamine qui est mentionné par certains usagers, permis par la prise de quantités beaucoup plus faibles (cf. « *stimulation chamalow* » partie I.D.3).

*« Y'a eu un changement de visage de la ké, les gens et les jeunes qui consomment qui se sont mis à la ké dernièrement dans les milieux que je fréquente, en fait, consomment pas du tout de la même manière. Du coup, ils vont prendre des toutes petites traces, qui vont plus être euphorisantes et légèrement stimulantes. Mais vraiment des petites traces, quand tu passes derrière, t'as l'impression d'être... bref. En fait c'est des gens, moi j'y vais pas avec le dos de la cuillère mais quand même c'est du simple au quadruple. C'est pas du tout la même recherche de défonce, pas le même truc... [...]. Et moi, je trouvais ça vraiment marquant parce que dans tous les potes, tout ceux qui prennent de la ké, on y va vraiment pas avec le dos de la cuillère mais du coup c'est pas les mêmes soirées, c'est tout de suite un peu plus glauque. Alors que là, c'est un usage qui permet de quand même garder la maîtrise, de pas se transformer en crabe et qui rend le truc plus acceptable et ... dans l'idée de la danse, tout le monde dit... bah c'est plus cool pour danser quoi. »* [usager, milieu festif alternatif]



« [en free-party] c'est plus marqué qu'y a un peu deux écoles, je trouve. Du coup, ça alterne justement les kétosaures, qui aiment vraiment ça... moi quand j'ai commencé les teufs et maintenant où les gens essayent moins de se mettre complètement à l'envers aussi. Où les gens essayent plus d'être conscient de leurs trucs, et de rester bien tout au long de la soirée, et de moins se mettre complètement minable ». [usager]

Notons que cette tendance est déjà observée depuis quelques temps, et à l'échelle nationale, comme le rapporte la précédente synthèse de l'OFDT (2019, début 2020) : « Si la kétamine reste principalement consommée en free party pour les mêmes raisons, des usages lors de festivals, de soirées en club, de before (temps qui précède la soirée) ou d'after (moment qui poursuit la soirée/nuit) à domicile, voire d'apéritifs, sont toutefois plus fréquemment observés en 2019. Cette diffusion s'accompagne d'une modification des pratiques de consommation, la kétamine est prise de manière parcimonieuse pour obtenir des effets euphorisants, de détente corporelle et de désinhibition, compatibles avec un temps festif limité. Cet usage s'accompagne d'une évolution des représentations du produit : l'image dangereuse de cette substance liée à ses effets puissants et son usage médical d'anesthésiant vétérinaire s'estompe au profit de celle d'un produit adapté au contexte festif ».

## DMT

La diméthyltryptamine ou DMT est une substance psychotrope présente de façon naturelle dans plusieurs plantes, et existe sous forme synthétisée. C'est la principale molécule active de l'Ayahuasca (voir ci-dessous). Sa structure est proche de la psilocine, molécule hallucinogène extraite de divers champignons. La DMT est une substance inscrite au registre des stupéfiants. Synthétisée, la DMT se présente sous forme cristalline ou de poudre et est généralement fumée et dans une moindre mesure administrée par voie nasale. Elle entraîne des effets hallucinogènes quasi-immédiats, et souvent intenses, mais de courte durée (inférieurs à 30 minutes). Ce produit peut être vendu sur Internet, au sein de mélanges d'herbes prêts à fumer ou vaporiser (il prend parfois l'appellation de « changa »).

Pas de phénomène notable concernant la DMT cette année.

## Plantes hallucinogènes

Plusieurs plantes ou préparations à base de plantes telles que le datura, la salvia divinorum, l'iboga, le peyotl ou encore l'ayahuasca – le nom d'une préparation à base de lianes de banisteriopsis – sont consommées en raison de leur effets hallucinogènes. A l'exception de la salvinorine, présente dans la salvia divinorum, la plupart des principes psychoactifs de ces substances sont classés en France sur la liste des stupéfiants.

Pas d'éléments notables cette année sur les plantes hallucinogènes.

## Poppers

Les poppers (aussi appelés « *popo* » ou « *poppy* » par les usagers) désignent des préparations liquides volatiles ayant pour principe actif des nitrites d'alkyle. Initialement utilisés pour le traitement de certaines maladies cardiaques, les poppers sont consommés dans un cadre récréatif en raison de leur bref effet euphorisant (moins de deux minutes) qui s'accompagne d'une accélération du rythme cardiaque et d'une sensation d'ébriété. Les poppers sont également consommés pour leurs propriétés vasodilatatrices qui favoriseraient l'activité sexuelle (amplification des sensations orgasmiques, facilitation des rapports annaux, etc.).

Les poppers sont conditionnés dans des petits flacons que les usagers portent à leur nez pour en inhaler les vapeurs. Ils sont plus rarement dilués dans des boissons gazeuses qui sont inhalées. Le flacon peut également être laissé ouvert dans un endroit clos afin que le produit volatil s'échappe du contenant. Interdits à la vente en 1990, les poppers furent ensuite autorisés partiellement (certains types de nitrites restant interdits), avant d'être de nouveau totalement interdits, pour retrouver finalement un statut légal en 2013. Ils sont vendus en bureau de tabac, dans les sex-shops, dans certains établissements festifs et sur Internet.

Pas de phénomène notable concernant les poppers cette année.

## GHB-GBL

Le GHB (gamma-hydroxybutyrate) est une molécule de synthèse utilisée en médecine pour le traitement de la narcolepsie et comme anesthésiant. Classé dans la liste des stupéfiants en France en 1999, il se présente généralement sous la forme d'un liquide incolore et inodore, plus rarement sous forme de poudre blanche. Lorsqu'il est détourné de son usage médical pour être consommé à des fins récréatives (souvent dénommé « *G* »), ses effets attendus sont l'ébriété, la désinhibition, l'augmentation de la libido, la sédation et l'euphorie.

Le GBL (gamma-butyrolactone, couramment appelé « *G* » également) est un solvant industriel liquide, précurseur chimique du GHB, qui, une fois ingéré, est rapidement métabolisé dans l'organisme en GHB. Cette substance induit des effets identiques à une consommation de GHB, quoique plus rapide et d'une durée plus courte (une à deux heures contre trois à quatre heures). Avant d'être consommé, le GBL est dilué dans un soda ou de l'eau. Du fait de son utilisation courante dans l'industrie, le GBL n'a fait l'objet d'aucune réglementation particulière jusqu'en 2011, facilitant l'accessibilité et le détournement du produit, si bien qu'au cours des années 2000, son usage a remplacé progressivement celui du GHB. Si, dans ce rapport, le terme « *GHB-GBL* » est employé, le GBL reste le produit le plus en circulation et le plus consommé. En 2011, la cession et la vente de GBL est interdite auprès du grand public, ainsi que les produits qui en contiennent à une concentration supérieure à 10% ou en quantité supérieure à 100 ml. Malgré cela, l'approvisionnement en GBL s'effectue facilement par Internet.

A forte dose, le GHB et le GBL ont des propriétés amnésiantes et hypnotiques. Le GBL exige un dosage extrêmement précis (de l'ordre du millilitre) du fait de l'écart étroit entre la dose nécessaire à l'obtention des effets recherchés et l'intoxication aiguë qui peut entraîner des convulsions, une perte de conscience (appelée « *G-hole* ») et une dépression respiratoire. La consommation de ces deux produits peut induire une dépendance, avec un effet de tolérance particulièrement marqué.

Les usages de GHB sont évoqués en partie I.D.4 (chemsex) de ce rapport.

## Protoxyde d'azote

Le protoxyde d'azote, plus communément appelé « *gaz hilarant* » ou « *proto* », est un gaz utilisé dans le milieu médical, en association avec de l'oxygène pour ses propriétés anesthésiques (Meopa, pour mélange équimolaire oxygène/protoxyde d'azote) ou comme analgésique de courte durée (Kalinox<sup>®</sup>). Il est également employé comme gaz de pressurisation d'aérosol alimentaire, comme dans les cartouches pour siphon à chantilly ou les aérosols d'air sec.

Du fait de son usage industriel, le protoxyde d'azote n'est pas classé sur la liste des produits stupéfiants, d'où la facilité avec laquelle ses consommateurs peuvent se le procurer pour des usages récréatifs en raison de son effet euphorisant de courte durée (quelques minutes). Le plus souvent, les usagers utilisent une cartouche de siphon à chantilly dont ils transfèrent le protoxyde d'azote dans un ballon de baudruche pour l'inhaler (d'où l'utilisation de l'expression « *faire/prendre un ballon* »). Des bonbonnes contenant des quantités plus importantes de protoxyde d'azote vendues sur Internet sont également utilisées par certains usagers.

Les usages de protoxyde d'azote, produit largement médiatisé ces 18 derniers mois, sont caractérisés par une plus forte visibilité, notamment dans l'espace public (grosses bonbonnes de plus en plus présentes), et dans certains territoires où il était beaucoup moins constaté d'ordinaire (banlieues).

La consommation en milieu festif n'a rien de nouveau, elle a déjà été décrite (cf. rapports précédents) notamment dans les soirées étudiantes et les free-party, ainsi qu'aux abords d'autres établissements festifs (clubs, bars), et cette année n'a pas fait exception, même si les espaces festifs en question ont été plus circonscrits à quelques lieux. Le protoxyde d'azote prend toujours place dans les pratiques festives, souvent comme un « *petit plus* » [usager] dans la soirée, que son usage soit unique ou réitéré de nombreuses fois. D'ailleurs, un rapport issu d'une enquête menée par des étudiants lyonnais sur l'usage de protoxyde d'azote, réalisée auprès de 171 étudiants entre octobre et novembre 2020, indique à ce propos qu'il est consommé à 95,9 % avec des amis, dans des soirées étudiantes à 65%, ou au domicile, et que le poly-usage y est quasiment systématique : à 94,1 % avec de l'alcool, à 33% avec du cannabis, et à 30% avec du poppers<sup>169</sup>.

L'usage en périphérie des temps scolaires semble être particulièrement relevé cette année également, que ce soit à Lyon, à Grenoble ou à Annemasse. Les professionnels sur le terrain ont constaté que les jeunes en fin de collège et au lycée avaient d'ailleurs une bonne connaissance du produit, et pour beaucoup en avait déjà fait l'expérience.

*« J'ai l'impression que ça s'est démocratisé ou développé. Quand je fais une prévention, je fais un brainstorming, genre... juste pour savoir de quoi ils partent par rapport aux connaissances [...] y'a cinq ans par exemple, protoxyde d'azote/gaz hilarant, il ressortait jamais. Maintenant il ressort à chaque fois ».* [intervenante en milieu scolaire – Annemasse]

*« Ils trouvent ça très drôle de rigoler sans raison de pas arriver à se contrôler par rapport à ça. »* [intervenante en milieu scolaire – Annemasse]

Notons qu'il s'agit là d'une motivation à l'usage bien établi, également s'agissant du cannabis, pour des jeunes consommateurs dans une recherche d'euphorie soudaine, en sortie de cours ou même aux interours.

L'usage de protoxyde d'azote est également constaté sur des territoires où il était moins présent

<sup>169</sup> « Les usages de protoxyde d'azote des étudiants de la région Rhône-Alpes Auvergne » étude réalisée par Roxane Dimier, Elisa Kennicker, Solène Dailcroix, et Alice Pierre-François. Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumières Lyon 2, 2020.

d'ordinaire, notamment dans des secteurs en banlieues de grandes villes (Lyon, Grenoble, Annemasse), les cartouches y étant de plus en plus visibles dans l'espace public également. Son usage est rapporté par des éducateurs de prévention spécialisée qui rencontrent des jeunes l'évoquant, et qui constatent également la présence de ces cartouches au sol. Il est également possible de se procurer du protoxyde d'azote dans certains bars à chicha.

*« Une fois, j'attendais pour aller en soirée, j'ai vu des mecs se garer, à [xxxx], ils avaient tous des ballons. Même le conducteur il était en train de taper du ballon [...] Quand je suis descendu à Lyon, pareil, il y a une petite superette à xxxx, et ils étaient trois-quatre avec leurs ballons devant la supérette ». [éducateur – Annemasse]*

La pratique commence également à se développer en Suisse sur des territoires frontaliers avec la France, le protoxyde d'azote y étant moins cher, de jeunes Suisses viennent s'y fournir.

A noter que l'usage de protoxyde d'azote est également constaté chez des personnes, jeunes ou moins jeunes, impliquées dans des trafics de cannabis et/ou de cocaïne, consommé par des revendeurs de rue, parfois des livreurs, et à différentes échelles du trafic ( « tous les mecs sur écoute ont des ballons » [policier]), et plusieurs services d'application de la loi le mentionnent.

Des jeunes incarcérés pour trafics peuvent d'ailleurs en faire mention, et de manière très exceptionnelle, des ballons de baudruche et des cartouches ont été retrouvés en cours de promenade dans au moins un établissement pénitentiaire de la région.

La présence de protoxyde d'azote sur l'espace public se fait donc plus visible, et les conditionnements ont évolué également, de plus en plus ce sont ces grosses bonbonnes qui sont retrouvées, en centre-ville ou en zones plus excentrées, dans des parcs, des ruelles passantes, sur des boulevards, à proximité de lieux festifs ou d'établissements scolaires, ou encore vers des zones en friche et des parkings.

A l'inverse des petites cartouches en aluminium, ces bonbonnes ne sont pas achetées en grandes surfaces ou en superettes (elles ne peuvent être utilisées pour les siphons à chantilly), mais elles sont commandées sur Internet, ou achetées à un revendeur (y compris via les réseaux sociaux, sur Snapchat notamment).



Pentes de la Croix-Rousse, Lyon 1



Parc Sergent Blandan, Lyon 7



Quartier Mermoz, Lyon 8

Concernant les conséquences sanitaires, le CEIP indique quelques signaux encore cette année et a fait paraître une note en lien avec l'Agence Régionale de Santé, alertant sur les possibles complications neurologiques. A l'échelle nationale un rapport<sup>170</sup> publié en 2020 répertorie les cas (quelques dizaines) documentés par les centres antipoison en France entre 2017 et 2019.

A noter au niveau national également, le durcissement de la législation autour du protoxyde d'azote. Les condamnations pour trafics avaient débuté en 2020, notamment à Nanterre où le Parquet a pu poursuivre des vendeurs pour « *trafic de substances psychotropes* », avec des peines de prison ferme prononcées. Le procureur de Nanterre a ainsi indiqué mobiliser « *l'article L5432-2 du Code la santé publique qui réprime le trafic ou l'emploi de manière illicite de substances psychotropes ou vénéneuses. Et un arrêté de 2001 classe le protoxyde d'azote sur la liste des substances vénéneuses*<sup>171</sup> ». Les personnes ont été relaxées quelques mois plus tard, mais d'autres condamnations ont été prononcées depuis. Après échanges entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, une loi est adoptée et promulguée le 2 juin 2021<sup>172</sup> afin d'interdire « *de vendre ou d'offrir gratuitement à un mineur du protoxyde d'azote, quel qu'en soit le conditionnement* ».

De ces considérations régionales et nationales, nous ne concluons pas directement à une grande hausse des usages, mais plutôt à leur diversification et l'augmentation de leur visibilité. De plus, les conséquences sanitaires, si certaines sont particulièrement graves (cf. complications neurologiques), restent relativement limitées en termes d'incidence au vu de la prévalence de l'usage (on parle de quelques dizaines de cas, pour un produit fréquemment expérimenté). Nous renvoyons à l'article de Clément Gérôme paru dans la revue *Swaps*<sup>173</sup>, qui pointe le hiatus entre d'un côté la réalité de quelques rares cas de complication graves, et de l'autre la panique morale et l'emballement médiatique et politique autour de ce produit. Les « *ravages* » de la consommation de protoxyde d'azote annoncés par certains médias ne sont pas constatés sur le terrain, ni par les soignants, ni mêmes par les jeunes consommateurs eux-mêmes<sup>174</sup>. S'il est important de relayer les informations sur les dommages occasionnés sur quelques personnes, l'essentiel est aussi pour les acteurs de la prévention et de la RdRD, de ne pas outre-passer la nécessaire mesure des phénomènes et ici, en l'occurrence, des risques, au risque justement de se décrédibiliser auprès des consommateurs (qui généralement disqualifient les discours jugés trop alarmistes). L'effet de surmédiation a aussi des conséquences parfois regrettables sur la popularisation d'une pratique.

Plutôt que la mise en accusation d'un produit en particulier, pointer les risques spécifiques de certains types de pratiques (les quantités consommées qui risquent d'être augmentées avec l'usage de ces plus grosses bonbonnes, l'usage à même la cartouche avec les risques de brûlures, les risques liés aux associations de produits, et les risques de chutes du fait des pertes d'équilibre occasionnées), et les stratégies pour les réduire, reste au fondement même des actions de RdRD qui ont fait leurs preuves depuis longtemps, le protoxyde d'azote n'ayant a priori pas de raison de se voir traité différemment.

---

<sup>170</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/Toxicovigilance2019SA0216Ra.pdf>

<sup>171</sup> Cf. Le parisien 8 octobre 2020.

<sup>172</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043575111>

<sup>173</sup> Clément GEROME, « Développement des usages de protoxyde d'azote, retour sur une panique morale », *Swaps* N° 96-97, Hiver 2020-2021. <https://vih.org/20210325/developpement-des-usages-de-protoxyde-dazote-retour-sur-une-panique-morale/>

<sup>174</sup> Ainsi, par exemple, le rapport des étudiants lyonnais établi que 90% des consommateurs déclarent ne pas avoir eu de problèmes avec leur travail ou leurs études, leurs amis, la justice, la police, leur entourage, leurs loisirs, leurs situations économiques, une quelconque dépendance, ou des troubles d'ordre physique ou psychologique.

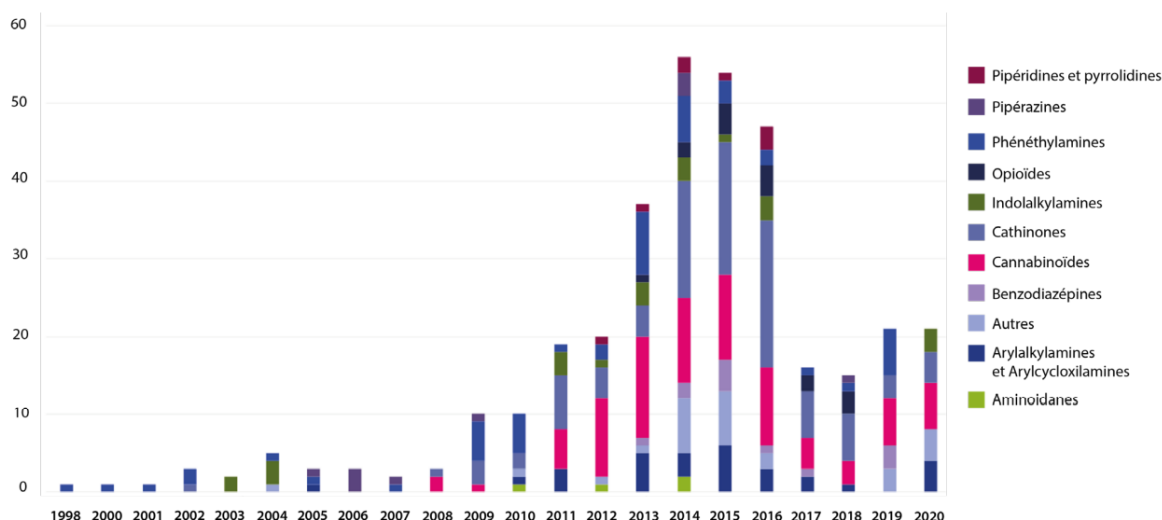


## Nouveaux produits de synthèse

Apparues aux alentours de 2008, les appellations « *nouveaux produits de synthèse* » (NPS) ou « *nouvelles substances psychoactives* » (NSP), ou encore « *RC* » (pour Research Chemical), « *smart-drugs* », « *party-pills* », « *designer drugs* », « *sels de bain* », « *encens* », « *legal highs* », désignent un éventail hétérogène de molécules consommées pour leurs effets psychoactifs. On distingue plusieurs familles, avec, dans chacune d'elles, des molécules aux noms divers, souvent acronymes de leur composition moléculaire mais pas nécessairement : les cathinones (3MMC, etc.), les phénétylamines (2cB, etc.), les opioïdes de synthèse (fentanylloïdes, etc.), les cannabinoïdes de synthèses (JWH-018, UR-144, MDMB-4en-PINACA...).

Généralement achetés sur Internet, les NPS sont vendus, soit par leurs noms chimiques, soit à travers des noms commerciaux. Les structures moléculaires de certains de ces produits, copiant les substances illicites sans être tout à fait identiques, leurs permettaient, le plus souvent, de contourner pendant un temps la législation et de n'être pas encore classés comme stupéfiants. Cependant, les autorités s'attachent désormais à classer une famille de molécules plutôt qu'une molécule unique, afin de contrer au mieux la croissance du nombre des nouvelles substances mises sur le marché. Les molécules, une fois classées en France, peuvent continuer d'être commercialisées sur Internet, quand elles ne sont pas illégales dans le pays hébergeant le site de revente<sup>175</sup>. Les molécules classées sont, par ailleurs, disponibles sur le Darknet.

Figure 16. Évolution du nombre de nouvelles molécules psychoactives identifiées en France entre 1999 et 2020



### LE POINT SINTES N° 7

<sup>175</sup> C'est le cas des cathinones, la classe entière de molécules ayant été classée en 2012 mais elles continuent d'être vendues sur des sites hébergés aux Pays-Bas, par exemple.



## Cathinones (3-MMC, 4-MEC)

La 3-méthylmethcathinone (3-MMC) est une substance de synthèse de la famille des cathinones. Le chef de file de cette famille est la molécule de cathinone ( $\beta$ -kétamphétamine), un alcaloïde sympathicomimétique<sup>176</sup> provenant des feuilles du khat (*Catha edulis*), un arbuste africain, dont elle constitue le principe actif. Elle possède des caractéristiques proches de celles des amphétamines. Les cathinones, molécules synthétiques aux effets stimulants et empathogènes, constituent une des familles de molécules intégrées à l'ensemble des nouveaux produits de synthèse (NPS). Parmi les cathinones, la 3-MMC est la substance la plus fréquemment observée, suivie par la 4-MEC. Un diminutif est maintenant largement utilisé par les usagers qui évoquent la « 3 » (pour 3-MMC), tout comme la 4-MEC peut être nommée « la 4 ». Ces cathinones sont vendues sous forme de cristaux ou de poudre, de couleur variable (blanc, translucide, jaunâtre). Elles peuvent être consommées sous forme de « parachute », en sniff (mais plus rarement pratiqué car les produits sont très agressifs pour les muqueuses nasales) ou en injection (pratique désignée sous le terme de « slam » en contexte de chemsex) après dilution dans de l'eau. Plus rarement, la pratique de la prise intrarectale est constatée (dénommée « plug »), après dilution dans un faible volume d'eau.

Nous avons mentionné la diffusion de la 3MMC au-delà de la sphère du chemsex (cf. partie I.D.3), sa consommation étant rencontrée de plus en plus souvent dans d'autres contextes festifs, et chez des profils d'usagers très différents.

Pour rappel, les cathinones de synthèse, à l'exception de leurs expérimentations par les psychonautes, ont d'abord été l'apanage exclusif des usagers de la scène chemsex, mais il apparaît effectivement depuis quelques temps des signaux indiquant l'usage de cathinones, 3MMC en particulier, en dehors de ces sphères.

C'est spécifiquement cette molécule qui est mentionnée, car elle est déjà largement plébiscitée dans les milieux chemsex (cf. partie I.D.4.c), et est ainsi connue des usagers et des revendeurs qui ont des proximités avec ce public. Ainsi, au départ, c'est via une forme de porosité entre les mondes (cf. rapports TREND précédents) que l'on a pu trouver son usage dans des espaces mixtes (soirées festives mélangeant les publics), et plus récemment en free-party (cf. partie I.D), mais elle peut être désormais également consommée dans des groupes d'usagers qui n'ont plus rien à voir avec les publics en question.

Plusieurs déclinaisons de sa diffusion sont ainsi constatées cette année :

- Au-delà des pratiques sexuelles pour le public consommateur sur les scènes LGBT qui la connaissait déjà :

*« Il semblerait que les consommations se soient aussi normalisées dans des milieux LGBT non chemsexuels ou en dehors des partouzes, orgies ou plans, y compris lors de soirées festives »* [observateur Trend].

*« On a vu passer pas mal de 3 cette année, y compris dans des soirées qui n'étaient pas du tout des partouzes, très festives ».* [usager]

- Mais aussi en lien avec les pratiques sexuelles chez des personnes qui n'appartiennent pas du tout aux profils de chemsexuels habituellement décrits : personnes (femmes et hommes) hétérosexuelles, dans le cadre de rapports à deux (couple pérenne ou non) :

<sup>176</sup> Les sympathicomimétiques (ou sympathomimétiques) sont une classe de molécules dont les propriétés imitent la stimulation du système nerveux sympathique. Dès lors, ils accélèrent la fréquence cardiaque, dilatent les bronchioles, et provoquent en général une contraction des vaisseaux sanguins (vasoconstriction).

« Je connais effectivement des filles qui me disent « ben oui... » C'est pas le chemsex, c'est pas la grosse partouze, mais par contre oui, prendre des drogues vraiment avec l'objectif de... de baiser, pour parler simplement, je crois que ça commence à se voir un peu quand même. Après voilà, c'est pas la même organisation, parce que y a pas le... c'est plus compliqué à repérer parce que t'as pas ce côté orgie, hyper identifié, mais je trouve que voilà, gentiment ça se voit un peu plus. » [professionnel de santé, CSAPA]

- Et enfin notons la diffusion de la 3MMC dans des soirées qui n'ont rien à voir avec le milieu LGBT, et en dehors de toute recherche d'effets en lien avec la sexualité. Ce sont ses effets jugés particulièrement adaptés à la sociabilité festive qui sont pointés (stimulants, euphorisants et empathogènes) proche à la fois de la MDMA et de la cocaïne, mais avec une attractivité financière plus importante puisque moins chère que ces produits. D'ailleurs, souvent la 3MMC est présentée comme une alternative à la cocaïne, pour des raisons de coût mais aussi pour des usagers qui supportent mal ce produit.

« Des produits qui sont consommés dans le cadre du chemsex comme la 3MMC qui maintenant... par des personnes qui consommaient déjà de la 3MMC, mais pas dans le cadre sexuel. Ils étaient allergiques à la coke, ils aimaient pas le speed et ils consommaient de la 3 parce qu'ils avaient envie de taper des stimulants. » [intervenant en RdRD]

« C'était une facilité d'accès à ce produit-là et du coup, ils achetaient en grande quantité, c'était beaucoup moins cher que ce qu'ils avaient. La difficulté aussi de trouver de la cocaïne de bonne qualité. » [intervenant en RdRD – association d'autosupport en milieu festif]

« Quand même, moi, je vois de plus en plus de femmes, alors pas forcément qui viennent consulter hein, plutôt des connaissances, etc. des femmes hétéros qui vont se retrouver à consommer de la 3MMC parce que bah oui, parce que y a le côté à disposition, et puis c'est moins cher que la coke, et puis... et puis j'ai quand même envie de passer une bonne année etc. » [professionnel de santé]

« Alors, cette année, en 2020, on en a eu des consommateurs de 3-MMC... En contexte festif, pour remplacer la cocaïne, ou avec, et parce que c'est moins cher... y en a certains, voilà, c'est... la coke, c'est autour de 50 à 80 € le gramme. Là, c'est... en... en prenant 25g, on tombe à 12 € le gramme,

- [Coordinatrice] : et ça, c'est des patients qui vous sollicitent pour cette conso ou... ?

- Non. C'est pour la coke. Mais ils disent : « voilà, quand j'en ai pas [de la coke], j'en ai déjà pris, de la 3-MMC »... voilà... mais festif, du côté hétéro... y a des filles aussi qui en ont pris, qui en prennent aussi. Pareil, à la place de la coke. Et qui décrivent plutôt les effets de la sexualité mais, après, en... en after... mais pas POUR ça. » [infirmier CSAPA]

La 3MMC est aussi mentionnée dans certaines soirées dans des lieux collectifs alternatifs lyonnais, ici aussi originellement plus habitués des consommations d'amphétamines, mais qui « ne concernent que quelques personnes n'étant pas liées aux réseaux du chemsex. La drogue principalement utilisée pour son alternative aux amphétamines, son côté stimulant et son prix relativement bas. » [observateur TREND]

« L'année dernière, j'ai redécouvert la 3MMC. Moi, j'en achète régulièrement - voire trop régulièrement - depuis l'été dernier ... c'était clairement la période pas de speed, pas de dealer, pas de plans. Et que ça coûte pas cher, que ça fait le même effet que le speed, du coup, c'était une bonne alternative. [...]

- [coordinatrice] : tu le mets en lien avec le manque d'autres produits ?

- *Moi, clairement, parce que en fait la coke j'aime pas, que les amphét', que les stimulants les trucs de ce type-là, ça me va très bien, et que ce produit il me va bien* » [usager]

*« Cette drogue-là, je l'ai découverte il y a déjà quelques années mais dans son utilisation régulière, c'est mes potes de Paris qui sont absolument pas dans les milieux gays, plus milieux musicaux free et des gros geeks Internet et qui du coup se font des commandes faciles et après... voilà quoi. C'était ce truc de « ça va remplacer le speed ». Et après, les copains qui en ont acheté aussi, par eux-mêmes ou au début un peu avec moi, c'est des gens qui étaient beaucoup dans la coke qui n'aiment pas le speed et qui trouvaient que la 3 avait moins d'effet que le speed et moins cher, donc du coup, vouloir avoir des stim' pour faire des soirées et pour pouvoir tenir et avec un coût moindre que la coke. »* [usager]

Les modes d'achats peuvent varier : soit les usagers sont autonomes via des achats sur Internet, soit ils passent par des connaissances qui, ayant l'habitude de consommer ce produit, peuvent fournir leurs proches.

Des pratiques de revente de 3MMC de rue sont également notées, nous l'avons déjà mentionné les deux années précédentes, et cette année encore, des signaux nous indiquent la réalité de ce phénomène, bien que sa mesure soit difficile à estimer.

*« Moi, j'habite à côté de Givors, en bas d'un quartier, la dernière fois, le gars il me propose du shit et de la 3... [...] donc je me suis dit j'ai du mal comprendre (rire), je lui dit « tu me dis quoi ? », le gars il me dit « j'ai de la 3 » et là je me dis putain même le gars du quartier de Givors il vend de la 3, [...], une banalisation, une question de business ben ouais, même le dealer de quartier il vend les produits des HSH et il vend les produits du week-end. »* [usager]

*« J'ai l'impression que l'approvisionnement de rue s'adapte de plus en plus à la demande, et, autrefois à la Guillotière quand on me proposait du shit, je disais « oh non ça m'intéresse pas », maintenant, on me déroule le menu, en me disant « bah si tu veux pas j'ai aussi de la coke, j'ai de la 3MMC etc. »... des trucs...qui m'interpellent quoi »* [intervenant en RdRD]

Aucune information ne nous permet de faire d'hypothèses à l'heure actuelle sur le mode d'approvisionnement de ces revendeurs (autonomes sur Internet ? auprès de grossistes d'autres produits ?...), ni la qualité de la 3MMC revendue, qui peut parfois être questionnée au vu de certains prix bas pratiqués (aucune analyse de produits n'a encore pu être réalisée sur ces produits). Le prix est également aléatoire, parfois beaucoup plus cher que sur Internet (30 ou 40 € le gramme, 100 € les 3 grammes...) visant un public cherchant à se faire « dépanner » au dernier moment et prêt à y mettre le prix, et parfois particulièrement faible (10 euros le gramme) apparaissant alors plutôt comme une entrée de gamme pour l'ensemble des produits proposés par le revendeur, et notamment en alternative à la cocaïne.

Nous notons toujours une diversification des formes de 3MMC proposées (auparavant poudre, puis cristaux, et désormais 3MMC en comprimés/pellets) sur les sites Internet, ainsi que la variété des appellations visant à rendre plus discret son usage (« sels de bains », « litière pour chats », etc., bien au-delà de l'ancienne formulation « pour la recherche scientifique »), et enfin les offres promotionnelles à l'occasion d'événements tout aussi divers que variés (auparavant limitées à la période estivale ou celle des Fêtes de Noël, désormais chaque jour férié, l'anniversaire du modérateur du site ou même la condamnation en justice de Nicolas Sarkozy sont des occasions de proposer des réductions tarifaires).



3mmc achetée par un usager, sous l'apparence de sac pour litière à chat...

De : aim...om>  
 Date : lundi 1 mars 2021  
 Objet : BREAKING NEWS!!!! Sarko-zee 1 YEAR jail DISCOUNT ✓

Intitulé de mail annonçant une réduction spéciale pour fêter la condamnation à 1 an de prison de l'ancien Chef de l'Etat Nicolas Sarkozy



Sachets de 3 MMC, la mention « not for human consumption » apparaît toujours



La récente restriction de vente de la 3MMC promulguée aux Pays-Bas<sup>177</sup>, pays où sont hébergés de nombreux sites Internet de revente, et depuis où est expédiée la 3MMC, occasionnera sans doute des difficultés d'approvisionnement pour les usagers français se fournissant sur Internet, l'information relayée sur certains sites occasionnant déjà des hausses de prix et certains préviennent d'ores et déjà que le produit pourrait ne plus être disponible à l'automne 2021.

*Autres cathinones :*

D'autres cathinones ont également été mentionnées par les usagers, principalement ceux ayant une activité de chemsex ou fréquentant ces milieux, que les produits aient été consommés ou non dans le cadre de ces activités.

Ont été citées la **Nep** (N-EthylPentadrone, cf. partie II analyses de produits), l'**alpha-PVP** (alpha-pyrrolidinovalérophénone, cathinones aussi connu sous le nom de « flakka », notamment Outre-Atlantique, et réputée pour être particulièrement puissante) l'**alpha PHP** (alpha-pyrrolidinohexiophénone, un dérivé de l'alpha PVP et de la MDPV, cette dernière étant une cathinone également consommée historiquement en contexte de chemsex mais dont nous n'avons pas entendu parler cette année), ainsi **que la NiPP** (n-isopropylpentédrone, cathinone identifiée pour la première fois en France en 2018).

<sup>177</sup> <https://nltimes.nl/2021/05/27/netherlands-restricts-designer-drug-3-mmc>, en date du 29 juin 2021.

## Cannabinoïdes de synthèse

Les cannabinoïdes de synthèse (CS) sont des composés artificiels (qui n'existent pas à l'état naturel dans la plante cannabis) agissant sur les récepteurs endocannabinoïdes (d'où leur dénomination). Leurs effets et leurs puissances diffèrent largement de ceux du cannabis. Ils peuvent être consommés sous la forme de poudre pulvérisée sur des morceaux de plantes faiblement psychoactives (« *spice* ») ou du tabac (produit appelé « *chimique* » à Mayotte et à La Réunion), ou sous la forme e-liquide. Certains usagers expérimentés confectionnent eux-mêmes leur propre e-liquide à partir de CS achetés sous la forme poudre sur Internet. À l'inverse, d'autres consommateurs se procurent ces produits déjà conditionnés, vendus sous des appellations commerciales (« *Mad Hatter* », « *Buddha Blues* », etc.), parfois sans mention des molécules contenues. Si les CS sont presque exclusivement achetés sur Internet, des reventes sur le marché physique sont sporadiquement observées, le produit étant alors rarement présenté sous son appellation réelle. La durée et la puissance des effets est très variable d'une molécule cannabinoïde à l'autre.

Nous avons développé les informations relatives à la détection de cannabinoïdes de synthèse dans des échantillons de cannabis (herbe et résine) dans la partie II. Analyse de produits.

A noter que certains usagers recherchent spécifiquement l'usage de ces molécules, qu'ils obtiennent sur Internet et/ou le Darknet. Leurs effets sont jugés particulièrement indésirables quand ils sont déclenchés par des consommations à l'insu de la personne (cf. partie II. Analyses en région), mais peuvent être bien plus appréciés s'ils peuvent être dosés, maîtrisés et anticipés par l'utilisateur.

Nous n'avons pas d'éléments relatifs à ces usages volontaires, ni de retours spécifiques d'utilisateurs de ces produits cette année.



## Autres NPS

D'autres molécules ont été citées par les usagers, consommées sur différentes scènes (chemsex, festif alternatif, ou soirées privées à domicile).

Il a pu s'agir de produits hallucinogènes, proches de la kétamine : **DMXE** (Deoxymethoxetamine), **2-FDCK** (2-fluorodéschlorokétamine), ou d'analogues du LSD : **1P-LSD** (1-propionyle-lysergique diéthylamide).

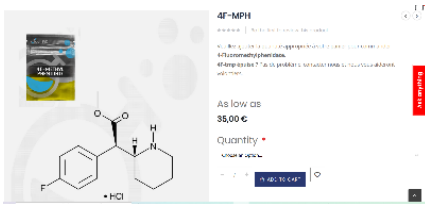
Mais aussi de psychostimulants : **4F-MPH** (4-fluorométhylphénidate, un psychostimulant de la famille des phénidates), ainsi que le **5MAPB** (1- (benzofuran-5-yl) -N-méthyl-2-amine), le **6APB** (6-benzofurane ou 1-benzofuran-6-ylpropan-2-amine) ou la **MDAI** (5,6-Methylenedioxy-2-aminoindane), analogues de l'amphétamine aux effets proches de la MDMA.



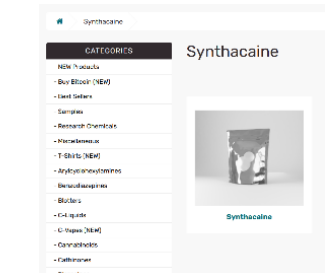
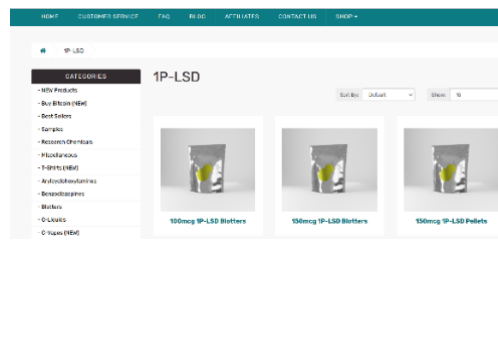
On trouve ces molécules, et bien d'autres, vendues sous forme de poudre ou de liquide, sur des sites Internet divers, qui acceptent dorénavant les paiements également par cryptomonnaies, et qui vont jouer sur des registres différents en termes marketing avec :

- Des visuels très colorés et la mise en valeur de l'aspect ludique des produits (sur l'exemple ci-contre les stimulants sont rangés dans la rubrique « fête et amusement »...). Ces sites vendent souvent également des mélanges d'herbes à fumer (sans aucune indication sur la composition, si ce n'est « cannabinoïdes »), et d'autres types de produits (champignons, etc.).

- Des visuels beaucoup plus sobres, où c'est alors l'imaginaire « scientifique » qui est mobilisé, avec les formes moléculaires représentées (même si certaines appellations n'ont rien à voir avec une quelconque réalité chimique, par exemple tropacocaïne, synthacaine, cf. partie II. Analyse de produits). Sur certains sites, la liste des molécules disponibles est extrêmement importante et s'allonge au fil des années...



NEW Products	- Typtantines	3-MEC	6-APB (NEW)	Flunitrazepam	1P-LSD
- Bar Bitters (NEW)	- Discount	3-MD-PDE	A-PHP	Fluorobenzolam	1P-LSD
- Best Sellers	1P-LSD	3-MD-PCP	AL-LAD	Fluorobenzolam (FANX)	1P-LSD
- Samples	1P-AL-LAD	3-Methy-PCP	AMT (NEW)	Flunitrazepam	1P-LSD
- Research Chemicals	1P-4-LSD	3-MAA	Bibloin Pellets	Formula X	1P-LSD
- Miscellaneous	1P-LSD	3-MAC	BK-2C-B	Formula X	1P-LSD
- T-Shirts (NEW)	2-FAA	4-AcO-DET	C-Liquids	Herbal Blends	1P-LSD
- Aryloxyphenylamines	2-FAA	4-CMC	C-Vapes (NEW)	Headzone	1P-LSD
- Benzodiazepines	2SE-NBOH	4-FMA	CBD	Headzone (S-MMPA)	1P-LSD
- Bitters	2C-S-FLV	4-NO-MET (NEW)	CBM-101 (NEW)	LSZ (NEW)	1P-LSD
- C-Liquids	3,4-CTMP	4-NO-MPT	Clonazepam	MDM	1P-LSD
- C-Vapes (NEW)	3-CMC	4F-MPH	DeschloroEszolam	MDPBP	1P-LSD
- Cannabinoids	3-CFN (NEW)	5-Bromo-OMT (NEW)	Deschloroketamine (DCK/DKE)	Mephedrone (S-MMPA)	1P-LSD
- Cathinones	3-FAA	5-MAFB	Diltiazem	Methamphetamine (MXP)	1P-LSD
- Diampines	3-FMA	5-Meo-GALT	Diphenidine	Mofetilamide	1P-LSD
- Herbal Blends	3-FMH	5-MD-OHT (NEW)	DMOX (NEW)	MOXP	1P-LSD
- Lysergimides	3-NO-PCP	5-MD-MPT	DGC	MOXP	1P-LSD
- Pellets	3-Ma-PCP (NEW)	5CL-ADB-A	EG-DIB	NEP (NEW)	1P-LSD
- Phenethylamines			Etizolam	NM-28H	1P-LSD



« on m'a fait goûter tout un tas de trucs aussi, [...] des espèces de liquides colorés, 3fmb, 4fmb, 6apb, en forme liquide et en forme poudre....[...] [que mes amis] avaient commandé sur Internet, [...] je leur avais dit « tu reçois ça comment ? » parce que c'est liquide, je lui dis « tu reçois une poudre, c'est toi qui le dilue ? », et il m'a dit « non, moi je le reçois déjà dilué », [...] en fait il reçoit des poches à plat, soudées tout le tour, couchées dans une enveloppe, et qui identifient les liquides par leur couleur parce que y'a aucune appellation sur l'emballage, donc y'a du liquide qui est jaune, du liquide qui est bleu, du liquide qui est rouge. Et [mon ami] il fume des clopes électroniques, donc il a gardé un bidon-goutteur, et il y met dedans et il goutte dans les verres directement » [usager]



## Médicaments psychotropes non opiacés

Les médicaments psychotropes regroupent plusieurs catégories de produits ayant pour fonction d'agir sur l'activité cérébrale : l'ensemble anxiolytiques-hypnotiques (benzodiazépines et médicaments apparentés pour la plupart), les antidépresseurs, les antipsychotiques (neuroleptiques), les anti-épileptiques (prégabaline), les régulateurs de l'humeur (lithium notamment) et les psychostimulants comme le méthylphénidate (Ritaline<sup>®</sup>). La prise de ces médicaments relève, dans la grande majorité des cas, de pratiques thérapeutiques, parfois dans le cadre d'une automédication (lorsque les médicaments n'ont pas été prescrits à la personne qui les consomme). Toutefois, ces médicaments peuvent donner lieu à des usages problématiques ou à risques.

### Benzodiazépine et apparentés

Si certaines classes de médicaments psychotropes apparaissent peu détournées ou mésusées (antidépresseurs, neuroleptiques, lithium), d'autres le sont fréquemment, notamment par les usagers de drogues illicites. C'est particulièrement le cas des benzodiazépines (BZD), une famille de molécules regroupant un ensemble de médicaments psychotropes (commercialisés sous les noms de Valium<sup>®</sup>, Xanax<sup>®</sup>, Lexomil<sup>®</sup>, Seresta<sup>®</sup>, Rohypnol<sup>®</sup>, etc., cf plus loin) utilisés dans le traitement médical de l'anxiété, de l'insomnie, de l'agitation psychomotrice, ou dans le contexte d'un syndrome de sevrage alcoolique. Ces molécules ont 3 propriétés principales : anxiolytiques, hypnotiques, myorelaxantes. Les cas d'abus et de dépendance, bien décrits dans la littérature médicale, concernent de nombreux patients les consommant dans un cadre thérapeutique.

Les benzodiazépines sont utilisées hors protocole médical du fait de leurs effets sédatifs, pour obtenir des effets spécifiques en association avec d'autres produits et notamment l'alcool, pour gérer la descente de produits stimulants, pour compléter un traitement de substitution. Pour les plus précaires, les effets recherchés visent souvent également à lever les inhibitions pour faire face aux conditions de vie éprouvantes du monde de la rue. Les BZD ne sont ainsi pas considérés par ces usagers comme des produits de première intention mais plutôt comme régulateurs d'autres consommations.

Les BZD sont principalement consommés per os. En effet, l'injection de benzodiazépines nécessite une préparation précise, ces molécules étant peu solubles dans l'eau. Leur utilisation continue est susceptible d'engendrer le développement d'une tolérance et un risque de dépendance physique et psychique pouvant entraîner un syndrome de sevrage. Les BZD se revendent au marché noir à l'unité pour quelques euros, ou par plaquettes entières. Elles peuvent être aussi fréquemment troquées, échangées ou données.

## Diazépam (Valium®)

Le diazépam est une benzodiazépine (BZD) commercialisée sous le nom de Valium® (surnommé « Val », « vava », « la valérie », « azraq », « la bleue ») et se présente sous différentes formes : comprimés sécables, gouttes buvables et ampoules injectables. Hors protocole médical, ce médicament est ingéré et parfois sniffé ou injecté, principalement en intraveineuse et parfois en intramusculaire. Le Valium® est utilisé pour ses effets sédatifs et hypnotiques. Certains usagers le consomment afin de compléter les effets de l'héroïne, d'un MSO ou afin de pallier le manque, ou encore pour amortir la descente de cocaïne ou de crack.

Pas de phénomène notable concernant le diazépam cette année.

## Zolpidem (Stilnox®)

Le zolpidem (commercialisé sous l'appellation de Stilnox®) est un médicament de la famille des hypnotiques, apparenté benzodiazépine (il possède une activité proche de celle des BZD sans en partager la structure chimique). Il dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le traitement des insomnies occasionnelles ou transitoires. Il est délivré sur ordonnance sécurisée depuis avril 2017. Il est consommé hors cadre thérapeutique, par voie orale, en sniff ou en injection, pour ses effets hypnotiques, relaxants ou de rush (en injection).

Pas de phénomène notable concernant le zolpidem cette année.

## Clonazépam (Rivotril®)

Le clonazépam est une molécule appartenant à la classe des benzodiazépines, commercialisé sous le nom de Rivotril® et ayant des propriétés sédatives, hypnotiques, anxiolytiques, mais aussi anti-convulsivantes. Le Rivotril®, se présente sous la forme d'un comprimé quadri sécable ou de solution buvable ou injectable. Il est prescrit dans le traitement des épilepsies, de l'anxiété, de certains troubles psychiatriques, du sommeil et dans le sevrage des benzodiazépines. En 2011, il est classé sur la liste des stupéfiants et l'année suivante les conditions de prescription et de délivrance sont modifiées : elles ne peuvent être effectuées que sur ordonnance sécurisée et les prescriptions initiales sont réservées à des neurologues ou des pédiatres. Hors protocole médical, le Rivotril® est principalement consommé par voie orale, les usagers l'utilisant pour ses effets apaisants (l'injection n'étant pratiquement pas rapportée). La consommation du Rivotril® peut venir en régulation ou en association avec d'autres produits comme l'alcool (potentialisation des effets d'ébriété) ou la BHD (accentuation de la défonce). Certains usagers affirment l'utiliser comme une aide au passage à l'acte délictueux, d'où son surnom de « madame courage » ou « mère courage ». Le Rivotril® est également couramment appelé par les termes « rivo », « roja », « hamka », « hamar », « la rouge » (de la couleur de son blister) ou encore « reda ».

Pas de phénomène notable concernant le clonazépam cette année.

## Prégabaline (Lyrica®)

La prégabaline (commercialisée sous le nom de Lyrica®), est une molécule prescrite contre les douleurs neuropathiques, comme anticonvulsivant, ou dans le cas de certains troubles anxieux. Appelé « *saroukh* » (fusée en arabe), « *prégabiline* » (issu du nom de la molécule, la prégabaline) ou encore « *lyricou* », le Lyrica®, comme les benzodiazépines, dont il partage un certain nombre d'effets et de risques, fait l'objet d'usages hors protocole médical, pour des intentionnalités similaires : gestion des effets d'autres produits, désinhibition, recherche de bien-être, etc. Cette molécule a aussi la propriété d'abaisser la tolérance aux opiacés, ce qui provoque une augmentation du risque d'overdose lorsqu'elle est consommée en association avec un opioïde. Afin de limiter ces usages hors cadre thérapeutique, la durée de prescription du Lyrica® est limitée à 6 mois et nécessite une ordonnance sécurisée depuis mai 2021<sup>178</sup>.

Le Lyrica® a été particulièrement évoqué cette année par les professionnels du médico-social. Chaque service présent au Groupe Focus Sanitaire l'a mentionné (équipe mobile en addictologie, l'ensemble des CSAPA, CJC, service de soin en milieu carcéral, ELSA d'hôpital psychiatrique), ainsi que d'autres professionnels de santé via d'autres retours (autres CSAPA et CJC, le CEIP, et certaines PASS), et chacun a pu pointer également la difficulté d'accompagner ces patients, notamment dans un projet de sevrage.

Les patients mentionnés ont un profil similaire : s'ils étaient par le passé plus souvent originaires des pays de l'Europe de l'Est (également rencontrés pour certains par les CAARUD à Lyon), ils sont désormais presque exclusivement des patients d'origine algérienne, parfois d'autres pays du Maghreb, des adultes mais aussi des jeunes (MNA ou non). Ils sont demandeurs de prescription de ce produit auprès des professionnels de soins de ces différents services, qu'ils aient initié leurs usages en France, ou plus souvent en Algérie, et que le produit ait originairement été obtenu sur prescription ou non<sup>179</sup>. Certains peuvent en effet avoir bénéficié d'un traitement au Lyrica® pour des douleurs (de dos notamment), et avoir poursuivi l'usage avec une autre visée par la suite. D'autres ont directement débuté la consommation de Lyrica® en achetant les comprimés dans la rue, en Algérie<sup>180</sup> puis en France, ou directement en France, avec des raisons souvent similaires : supporter les difficultés des conditions de vie en grande précarité et le peu de perspectives d'avenir, au pays d'origine comme en France<sup>181</sup>.

Les prix cités pour les achats de rue sont compris entre 1,5 et 3 euros le cachet, et certains quartiers reviennent dans le discours des jeunes (au centre-ville lyonnais ou sur la commune de Vénissieux) Généralement consommés par voie orale, les comprimés de Lyrica® sont aussi parfois sniffés. Ils

<sup>178</sup> <https://ansm.sante.fr/informations-de-securite/nouvelles-conditions-de-prescription-et-de-delivrance-des-specialites-a-base-de-pregabaline-lyrica-et-ses-generiques>

<sup>179</sup> Une thèse en médecine est en cours sur le parcours des usagers de Lyrica® rencontrés en centre de soin à Lyon, et apportera davantage d'éléments pour les prochains rapports.

<sup>180</sup> Le Lyrica® fait l'objet d'un trafic de rue important en Algérie, et il y est, de ce fait, désormais uniquement disponible sur ordonnance sécurisée depuis 2 ans, prescrit par des psychiatres.

<sup>181</sup> « *Ce dont je me suis rendue compte, c'est que c'est des personnes [les consommateurs de Lyrica® rencontrés en détention] qui, déjà en Algérie, avaient déjà des problèmes. Sur le plan, par exemple, de la délinquance. [...] c'était pas des personnes qui avaient émigré, par exemple des paysans algériens ou des ouvriers algériens, c'est déjà des gens qui avaient des profils « déviants » et qui consommaient déjà en Algérie, pour supporter... et ben, le fait que, quand on est jeune en Algérie, on a aucune perspective, hein, si on est jeune et pauvre. Donc, la seule perspective, c'est d'être ailleurs* ». [intervenante en CSAPA pénitentiaire]

peuvent être consommés en association avec d'autres produits, notamment l'alcool et le cannabis, et certains usagers ont l'habitude également de consommer du Rivotril®.

*« [...] des patients qui ont commencé à consommer du Lyrica® avant d'arriver en France et les patients – que nous on a en tout cas – c'était en provenance d'Algérie. [...] il semble qu'ils arrivent en France et ensuite, qu'ils arrivent à s'en procurer à la rue. Ils recherchent des effets qui sont un peu les effets qu'on retrouve sur les consommations de benzodiazépine. On retrouve beaucoup de surconsommations avec des quantités qui sont prises au-delà des AMM de benzos mais on n'a pas retrouvé de pratiques particulières. Ce sont des prises per os, pas d'injecteurs, pas de préparations particulières en tout cas ». [médecin CSAPA]*

Les professionnels des PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) des HCL et du Vinatier informent également qu'ils délivrent de plus en plus de Lyrica® à des gens originaires du Maghreb, qui demandent des posologies élevées, fréquemment jusqu'à 900mg/jour (largement en dehors de l'AMM, dont la posologie maximale est à 600mg/jour). Alors que les chiffres étaient relativement stables sur la période 2017-2019, en 2020, les prescriptions ont augmenté de 450% sur l'une des PASS, et ont été multipliées par 10 sur la seconde. Sur les 3 PASS lyonnaises, entre 2016 et le premier trimestre 2021, les quantités, mensuelles et par visite, de prégabaline ont augmenté d'environ 1 200 %<sup>182</sup>.

Les consommateurs sont aussi particulièrement repérés chez des usagers à leur arrivée en détention, et une étude découlant d'un travail de thèse de pharmacie a pointé le phénomène d'une ampleur importante sur la maison d'arrêt de Lyon-Corbas. Sur la période de 15 semaines durant laquelle a été menée l'étude, 8 % des arrivants déclaraient consommer du Lyrica, à des dosages souvent supérieurs à 900 mg et jusqu'à 4 g par jour, là aussi souvent associé à des prises d'alcool, de cannabis, de Rivotril® ou de Valium®. L'étude ne prend pas en compte les prescriptions en CRA (Centre de Rétenion Administrative), mais l'équipe sait que le phénomène concerne également les personnes qui y sont retenues.

*« Tous les ans, on fait un bilan d'activité et on voit les quantités en nombre d'unités thérapeutiques de ce qu'on passe, donc, tous dosages confondus... entre 2013 et 2018, on a eu plus de 38% de consommations en plus, visuellement, sur les étagères, on voit de plus en plus de boîtes de Lyrica®. » [pharmacienne hospitalière]*

Les professionnels indiquent être en difficulté dans l'accompagnement de ces usagers, du fait du profil des patients (très jeunes, et/ou avec des enjeux culturels importants et/ou avec la barrière de la langue) ou bien du fait du contexte (carcéral, et/ou de vie en grande précarité) ou encore du fait du peu de connaissances sur la molécule et les protocoles de sevrage (cf. I.B.5 concernant les MNA).

*« Se pose la question de la prise en charge qui est compliquée (les patients restent très accrochés à la prégabaline) et les switches vers les benzos ou gabapentine ne semblent pas être la panacée du tout. On doit travailler entre nous pour savoir comment prendre en charge du mieux possible les patients qui souhaitent arrêter » [pharmacien addictologue HCL, Lyon]*

*« La plupart des patients qui ont expérimenté l'arrêt ont tous eu des symptômes de manque. Après, c'est des symptômes assez classiques, avec des troubles de sommeil, de l'anxiété, des sueurs, des tremblements... voilà. Y'en a beaucoup qui nous parlent d'agressivité aussi. Enfin,*

---

<sup>182</sup> Un article paru dans la revue *Fundamental & Clinical Pharmacology* en septembre 2021, documente ces éléments à partir d'une étude réalisée par Mathieu Chappuy. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/fcp.12726>  
Cf. <https://www.addictaide.fr/consommation-de-gabapentinoïdes-sur-les-3-pass-lyonnaises-entre-2016-et-2021/?fbclid=IwAR1fpqRLAonn4g1UEK66HfksdNPBeR5z9zSRcuae9HJ5VxtTIgzHDcrQYNE>

*de se sentir un peu sous pression. Alors après, c'est peut-être aussi parce que ... on a une population qui arrive en prison, donc on les a peut-être un peu sélectionnés quand même à la base. Mais dans l'ensemble, on a quand même l'impression que l'arrêt est compliqué. »*

*« quand on leur annonce que, arrivés à la prison, on va pas continuer les délivrances parce que y a pas d'indication et que, soit on va arrêter - s'ils sont d'accords, on arrête un peu... s'ils en prennent pas trop – éventuellement, s'ils sont d'accord, on propose d'arrêter un peu... un peu sec. Enfin, on a essayé plusieurs choses en fait, mais l'arrêt brutal est... compliqué ! Et même l'arrêt en diminuant les posos progressivement, c'est... d'expérience, pour l'instant, en fait, on sait pas comment les gérer ces patients-là. On n'arrive pas à savoir ce qu'il faut faire avec eux parce que la plupart du temps, ils veulent pas... ils sont pas si demandeurs d'arrêter que ça, quand ils arrivent. Donc, je pense que c'est aussi parce que l'arrivée en prison, c'est déjà suffisamment stressant comme ça, je pense qu'arrêter une molécule en prime, c'est beaucoup, ... clairement, on n'arrive pas à les aider, hein. On diminue les doses... y'en a certains qu'on perd de vue, dont on entend plus trop parler, parce que je pense que, soit ils ont trouvé un autre moyen de s'approvisionner, ou autre chose pour s'approvisionner... » [médecin en SMPR]*

*« Le sevrage est difficile pour eux parce que c'est quand même des gens qui carburaient avec ces produits à l'extérieur et du coup, ils sont confrontés à eux-mêmes, à tout ce que eux-mêmes a de douloureux... et puis à l'univers carcéral... ». [intervenante en CSAPA pénitentiaire]*

Au Centre de Rétention Administrative, également, la difficulté de prise en charge se pose :

*« Et comme c'est pas forcément l'endroit où on peut facilement arrêter, ou faire une prise en charge, en général, ils calent à 600 mg par jour mais ils les laissent sous Lyrica® la plupart du temps. Ils essaient de diminuer un peu mais ils restent pas suffisamment longtemps ...[...] là-bas, c'est 90 jours maximum maintenant. Avant, c'était 45, maintenant, c'est 90 jours. Et on y réfléchit, à savoir comment on peut les prendre en charge, mais le CRA, c'est très compliqué. » [pharmacienne hospitalière]*

Nombreux sont les professionnels de l'ensemble des services cités qui souhaiteraient pouvoir mettre en place des accompagnements spécifiques et bénéficier pour cela de formations autour du Lyrica®, quel que soit le profil des patients concernés.

## Methylphenidate (Ritaline®)

Le methylphenidate ou MPH est un stimulant du système nerveux central, on le retrouve dans divers médicaments vendus, donc la Ritaline®. Il est utilisé pour traiter les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et plus rarement la narcolepsie ou l'hypersomnie ainsi que la dépression. Ses propriétés pharmacologiques sont comparables à celles des amphétamines. Hors protocole médical, il peut être consommé par voie orale, en sniff (les comprimés sont broyés de manière à obtenir une poudre) ou en injection. Les usagers recherchent les effets psychostimulants de la molécule, souvent afin d'augmenter leurs capacités physiques ou intellectuelles.

Pas de phénomène notable concernant le methylphenidate cette année.

## Trihexyphénidyle (Artane®)

La trihexyphénidyle est un anticholinergique ayant une action antiparkinsonienne, essentiellement sur le tremblement. Elle dispose d'une AMM en France pour la maladie de Parkinson et pour le syndrome parkinsonien des neuroleptiques. Elle est commercialisée sous les noms de marque Artane® ou Parkinane®. Elle peut faire l'objet de consommations hors protocole thérapeutique, les usagers recherchant alors des effets stimulants, voire hallucinogènes à plus forte dose.

Pas de phénomène notable concernant le trihexyphénidyle cette année.



## Annexe : Mesures gouvernementales prises depuis février 2020 concernant l'épidémie de COVID-19.

### **29 février 2020 :**

Interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes en espace clos.

### **8 mars 2020 :**

Interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes non indispensables à la continuité de la vie de la Nation.

### **12 mars 2020 :**

Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités ;  
Report des soins non essentiels et opérations non urgentes à l'hôpital ;  
Prolongement de deux mois de la trêve hivernale ;  
Mise en œuvre d'un mécanisme de chômage partiel, avec prise en charge partielle par l'État de l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux ;  
Incitation au télétravail.

### **13 mars 2020 :**

Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes non indispensables à la continuité de la vie de la Nation.

### **14 mars 2020 :**

Fermeture de tous les lieux recevant du public et considérés comme non indispensables à la vie du pays (restaurants, bars, discothèques, cinémas et autres commerces sont concernés, à l'exception des magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureaux de tabac ou encore stations-essence).

### **17 mars 2020 :**

Confinement national consistant en une restriction des déplacements au strict minimum, sur présentation d'une attestation.  
Fermeture des frontières de l'Espace Schengen.

### **19 mars 2020 :**

Assouplissement des conditions de délivrance des médicaments contenant des substances hypnotiques ou anxiolytiques et des traitements de substitution aux opiacés (TSO)<sup>183</sup>.  
Ces médicaments doivent avoir été délivrés au préalable pendant au moins trois mois consécutifs. Lorsque la durée de validité de la dernière ordonnance est expirée, les pharmacies dont l'officine est mentionnée sur la prescription peuvent, après accord du prescripteur, dispenser, dans le cadre de la posologie et des modalités de fractionnement initialement définies par le prescripteur, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement. La délivrance ne peut être assurée pour une période supérieure à 28 jours et est renouvelable jusqu'au 31 mai 2020<sup>184</sup>.

### **23 mars 2020 :**

Inclusion des médicaments stupéfiants et assimilés (dont le Skénan<sup>®</sup>) aux mesures ci-dessus.

### **27 mars 2020 :**

Annnonce de la prolongation de la période de confinement jusqu'au mercredi 15 avril 2020.

<sup>183</sup> Concerne la méthadone sous forme de gélules, sous forme de sirop ou la buprénorphine comprimés.

<sup>184</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041746744/>

**13 avril 2020 :**

Annnonce de la prolongation du confinement de la population jusqu'au 11 mai.

**27 avril 2020 :**

La vente de masques au public est autorisée dans les pharmacies et auprès des buralistes. Ils en avaient été exclus le 3 mars 2020, en raison d'une réquisition générale des masques par l'État.

**12 mai 2020 :**

Déconfinement national progressif.

**13 mai 2020 :**

Instructions de la Direction générale de la santé (DGS) concernant les activités en période de post-confinement des structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public, dont les CSAPA et CAARUD<sup>185</sup>

**18 mai 2020 :**

Prolongation des mesures du décret du 23 mars jusqu'au 10 juillet, date prévue de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

**20 juillet 2020 :**

Le port du masque est rendu obligatoire dans tous les lieux clos.  
Préconisations de la DGS concernant la prévention des surdoses et l'usage de la naloxone.

**18 août 2020 :**

Le port du masque devient obligatoire dans les établissements publics et dans certains lieux de brassage.

**27 août 2020 :**

Le port du masque dans l'ensemble des espaces fermés (y compris au travail) devient obligatoire.

**14 octobre 2020 :**

Les rassemblements sont limités à 6 personnes.

**17 octobre 2020 :**

Mise en place d'un couvre-feu d'au moins 4 semaines, entre 21h00 et 6h00, en Ile-de-France et pour huit métropoles : Grenoble, Lille, Lyon, Aix-Marseille, Saint-Etienne, Rouen, Montpellier et Toulouse.

**22 octobre 2020 :**

Extension des mesures de couvre-feu à 38 nouveaux départements et à un territoire d'Outre-Mer.

**28 octobre 2020 :**

Instructions de la DGS sur la doctrine sanitaire pour les personnes détenues durant le reconfinement<sup>186</sup>.

---

<sup>185</sup> <https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/05/Te%CC%81e%CC%81charger-la-fiche-de-recommandations-a%CC%80-destination-des-CSAPA-et-des-CAARUD.pdf>

<sup>186</sup> <https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/11/Actualisation-de-la-doctrine-sanitaire-personnes-de%CC%81tenues-20201028.pdf>

**30 octobre 2020 :**

Confinement national : fermeture des commerces non-essentiels, interdiction des déplacements sauf motif impérieux. Contrairement au 1<sup>er</sup> confinement, les crèches, les écoles, les collèges et les lycées restent ouverts.

**1<sup>er</sup> novembre 2020 :**

Instructions de la DGS sur la conduite des activités en période de reconfinement des structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public, dont les CSAPA et CAARUD<sup>187</sup>.

**06 novembre 2020 :**

Préconisations de la DGS concernant la conduite des activités en période de reconfinement dans les structures d'hébergement, applicables aux lits d'accueil médicalisés, lits halte-soin santé, CSAPA avec hébergement et appartements de coordination thérapeutique<sup>188</sup>.

**7 novembre 2020 :**

Réinstauration des mesures assouplissant les conditions de délivrance des médicaments contenant des substances hypnotiques ou anxiolytiques et des TSO<sup>189</sup>.

**15 décembre 2020 :**

Fin du second confinement et mise en place d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**2 janvier 2021 :**

Couvre-feu étendu de 18h00 à 06h00 dans 15 départements.

**10 janvier 2021 :**

Couvre-feu étendu de 18h00 à 06h00 dans 8 nouveaux départements.

**16 janvier 2021 :**

Mise en place d'un couvre-feu de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**29 janvier 2021 :**

Renforcement du télétravail.

Renforcement des contrôles par les forces de l'ordre du non-respect du couvre-feu, de l'organisation des fêtes clandestines et l'ouverture illégale des restaurants.

Fermeture des frontières aux pays extérieurs à l'Espace Européen.

Soumission des déplacements en provenance et en direction des territoires ultramarins à la production de motifs impérieux.

**11 février 2021 :**

Instructions de la DGS concernant l'adaptation des mesures de protection face à la propagation de différents variants du SARS-COVID dans les structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public, dont les CSAPA et CAARUD<sup>190</sup>.

---

<sup>187</sup> [https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/11/Fiche-COVID-19\\_conduite-a%CC%80-tenir-structures-prevention\\_novembre-20202.pdf](https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/11/Fiche-COVID-19_conduite-a%CC%80-tenir-structures-prevention_novembre-20202.pdf)

<sup>188</sup> <https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/11/reconfinement-lhss-lam-csapa-covid-19.pdf>

<sup>189</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042106233/>

<sup>190</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_covid\\_structures\\_de\\_prevention\\_recommandations\\_reforcees\\_fevrier\\_2021.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_covid_structures_de_prevention_recommandations_reforcees_fevrier_2021.pdf)